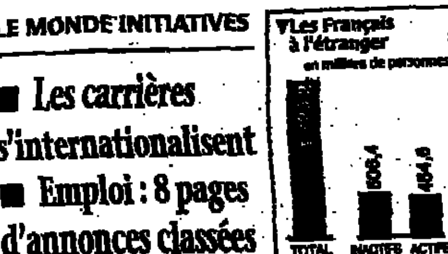
LE MONDE INITIATIVES

■ Les carrières s'internationalisent
■ Emploi : 8 pages d'annonces classées



Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE - Nº 16755 - 7,50 F - 1,13 EURO

MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le Front national à l'heure de la purge

● Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret sont engagés dans une guerre sans merci ● Le président du mouvement multiplie exclusions et sanctions ● Les partisans du délégué général appellent à un congrès extraordinaire ● M. Sarkozy se réjouit que « l'extrême droite régresse »

LA CRISE du Front national s'aggrave : après la réunion houleuse du conseil national, le 5 décembre, et les déclarations de Jean-Marie Le Pen au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI » le 6, les partisans du délégué général, Bruno Mégret, ont demandé, lundi 7 décembre, la convocation d'un congrès extraordinaire en février 1999. Serge Martinez, membre du bureau politique, chargé des fédérations, a assuré que *« les militants ne comprendraient pas qu'un congrès ne se tienne pas »* pour trancher le conflit qui oppose, depuis des mois, les deux clans pour le contrôle du parti d'extrême droite.

En réponse, Bruno Gollnisch, secrétaire général et fidèle de M. Le Pen, a dénoncé *« une tentative d'OPA »* menée de l'intérieur du mouvement et appuyée par les *« puissances extérieures »*, parmi lesquelles il a cité, lundi, sur LCI, les services secrets des Etats-Unis. Pour M. Gollnisch, la contestation à laquelle se heurte M. Le Pen relève de la *« trahison »*, alors que le Front national est engagé dans une bataille contre le traité d'Amsterdam, qui menace l'indépendance de la France. Le secrétaire général a écarté l'hypothèse d'un congrès anticipé.



Par ailleurs, la direction proche de M. Le Pen multiplie les mesures de rétorsion à l'encontre des mégrétistes. Serge Martinez a été suspendu de ses responsabilités. Pierre Vial, également membre du bureau politique et conseiller régional en Rhône-Alpes, a subi le même sort. D'autres cadres sont menacés des mêmes sanctions.

La droite observe avec attention cette crise. Président du RPR, Philippe Séguin a déclaré qu'*« il y a, entre Le Pen et Mégret, une large convergence idéologique »* et qu'il ne fait *« aucune différence entre eux »*. Pour Nicolas Sarkozy, secrétaire général du RPR, *« la droite est de retour, l'extrême droite régresse »*.

Lire pages 8 et 9 et la chronique de Pierre Georges page 34

Gabon : des réseaux élyséens au secours d'Omar Bongo

AU LENDEMAIN de l'élection présidentielle au Gabon, qui devrait permettre le maintien au pouvoir d'Omar Bongo, l'impartialité de certains délégués occidentaux chargés de la surveillance du scrutin est sujette à caution. Le rôle de l'avocat parisien Robert Bourgi, conseiller officieux de l'Elysée pour les affaires africaines et avocat personnel de M. Bongo, qui a organisé la venue au Gabon d'une délégation de juristes français proches de la droite, suscite des interrogations. La liste de ces délégués, sous couvert de l'Association internationale pour la démocratie (AID), comprend plusieurs dirigeants de l'APM, dont son président, Georges Fenech. Ce syndicat de magistrats est controversé depuis la publication d'écrits antisémites d'un autre de ses dirigeants.

Lire page 2 et notre éditorial page 18

L'art de la communication dans la planète nucléaire

IMAGINE-T-ON le service de communication du ministère du travail se concerter régulièrement avec celui du patronat ? Ou celui de la direction générale de la santé avec les services de presse des grandes firmes pharmaceutiques ? Ce mélange des genres est a priori impensable... sauf sur la planète nucléaire, où le principe de séparation entre contrôleurs et contrôlés n'est pas encore entré dans la culture du service public.

C'est ainsi que, chaque vendredi, à 9 heures, dans la salle 513 du sixième étage du ministère de l'industrie, rue de Grenelle à Paris, une dizaine de « chargés de communication » se retrouvent. Ils représentent les différents organismes intervenant dans le nucléaire, aussi bien ceux chargés du respect des réglementations que ceux qui peuvent être amenés à les enfreindre : d'un côté, la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) et l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) ; de l'autre, l'Electricité de France (EDF), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema) et l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (Andra). Sous l'égide d'un haut fonctionnaire du ministère, cette « réunion des communicants du nucléaire » fait chaque semaine le point sur les *différentes actions de communication de* chacun.

C'est aussi l'occasion de s'informer des enquêtes menées par les journalistes... Un compte-rendu de la réunion du 5 janvier 1996 note qu'une agence de production audiovisuelle a contacté l'IPSN afin de préparer un film pour France 2 sur les centrales est-européennes : *« Cette agence est très proche de Greenpeace.* (...) *L'IPSN semblait inquiet des suites. »* On y apprend aussi que RFI a interrogé l'IPSN sur le démantèlement des centrales ukrainiennes, tandis que *Science et Vie* prépare *« un article ou dossier sur les centrales »*. Le 26 juin 1998, les mêmes « communicants » s'informent qu'un journaliste du *Monde* a demandé des rendez-vous à EDF et à l'IPSN sur les incidents de la centrale de Belleville-sur-Loire. Le même jour, l'Andra reproche à l'IPSN d'avoir organisé un voyage de presse dans le laboratoire de Tournemire, une occasion pour les journalistes de découvrir les possibilités de fissure dans l'argile, roche dans laquelle on pourrait enfouir les déchets. Le 3 juillet 1998, EDF signale que l'agence Wise interroge la centrale de Gravelines sur les transports contaminés, tandis que le CEA dit que l'émission « E=M 6 » prépare un reportage sur le surgénérateur Phénix.

Interrogé sur cette procédure qui existe depuis une dizaine d'années, André-Claude Lacoste, directeur de la DSIN, reconnaît qu'il n'est *« pas très à l'aise sur cette question »*. *« Il y a un risque de dérapage si l'on se dit : "méfiez-vous d'Untel" »*, ajoute-t-il. N'est-il pas anormal que contrôleurs et contrôlés se concertent ainsi ? *« On ne peut pas faire comme si les exploitants n'étaient pas des filières de l'Etat »*, répond-il. Au ministère de l'industrie, le chef du service des affaires nucléaires, Philippe Khan, *« ne voit pas ce qu'il y a de choquant, c'est une manière d'organiser la transparence entre les organismes »*. Espérons que le projet de loi sur la transparence nucléaire, dont le gouvernement termine mercredi l'élaboration, adoptera une conception moins incestueuse.

Hervé Kempf

Géographie policière

FAUT-IL réformer la carte de la police et de la gendarmerie ? S'appuyant sur un rapport parlementaire, le gouvernement avait établi un plan prévoyant la suppression de 94 commissariats situés dans des régions rurales et le renforcement des effectifs dans 26 zones sensibles des grandes villes. Devant la colère des élus et des syndicats de policiers, ce plan a été suspendu et la concertation prolongée. On semble aujourd'hui s'acheminer vers un compromis. Universitaire spécialiste de la police, Jean-Jacques Gleizal estime qu'en raison de ses déséquilibres la carte actuelle n'est *« pas tenable »*. *« Il faut dépasser le problème du corporatisme policier »*, affirme-t-il.

Lire page 11

☐ Un entretien avec Madeleine Albright

Dans un entretien au *Monde*, la secrétaire d'Etat américaine souligne que la défense européenne ne doit pas *« saper la vitalité de l'OTAN »*. Face à l'ONU, l'Alliance atlantique doit, selon elle, conserver *« sa capacité à pouvoir agir d'elle-même »*. p. 4

☐ Chute du pétrole

Le passage du prix du baril de pétrole sous le seuil des 10 dollars, lundi, suscite de vives inquiétudes. La crise économique mondiale provoque, surtout en Asie, une baisse de la demande d'énergie et de matières premières. p. 19

☐ Chômeurs en colère

Les chômeurs ont continué leur mouvement de protestation en organisant, lundi 7 décembre, à Marseille notamment, des opérations coup de poing. p. 34

☐ Le couple Zarya-Unity


IIO/NASA/REUTERS

L'équipage de la navette américaine Endeavour a commencé, lundi 7 décembre, l'assemblage de la station spatiale internationale en arrimant le module russe Zarya au nœud de connexion Unity. p. 26

☐ Logement parisien

Le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson, tente de faire basculer dans le parc des HLM parisiens plus de 800 logements réquisitionnés par le gouvernement Juppé en 1995. p. 12

☐ Femmes-soldats

Les derniers bastions sont tombés : toutes les spécialités militaires sont devenues accessibles aux femmes. L'armée française fait rimer professionnalisation et féminisation. p. 15

☐ Patrimoine lyonnais

Alors que l'Unesco vient d'inscrire la ville de Lyon au patrimoine mondial de l'humanité, le maire, Raymond Barre, définit une grande politique de restauration patrimoniale. p. 13

☐ Temples du cinéma

L'UGC Ciné-Cité Bercy et le Gaumont Aquaboulevard, deux nouveaux multiplexes, vont ouvrir leurs portes à Paris, offrant plus de 7 000 fauteuils supplémentaires aux cinéphiles. p. 29

☐ Coq au vin et poule au pot

Deux plats de saison aux allures de fierté nationale. La chronique hebdomadaire de Jean-Pierre Quélin. p. 25

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1209 - 7,50 F



POINT DE VUE

Les droits de l'homme, trame de notre existence

par Kofi Annan

« Je vois bien que vos intentions sont bonnes. Mais ce que vous voulez me donner, je l'ai déjà... Vous voulez me donner le droit d'être un homme. Ce droit, je l'avais en naissant. Vous pouvez m'empêcher de le vivre, si vous êtes le plus fort, mais vous ne pourrez jamais me donner ce qui m'appartient déjà. »

CES paroles, qui étaient adressées à un anthropologue plein de bons sentiments, ont été prononcées, il y a près d'un siècle, par un homme né esclave. Si j'ai choisi de les mettre en exergue, c'est parce qu'elles nous rappellent une vérité si évidente et si élémentaire qu'elle touche au truisme : les droits de l'homme sont des droits innés, inhérents à la personne. Apanage inaliénable de tous les êtres humains, ils sont universels par définition. C'est d'ailleurs sur le principe de l'égalité foncière de tous les membres de la famille humaine que reposent non seulement la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous célébrons le cinquantenaire, mais aussi d'autres textes fondateurs comme la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis de 1776 et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Ce principe est au nombre des vérités que, pour reprendre les termes de Thomas Jefferson, nous tenons pour évidentes. Et comme telles, elles sont profondément enracinées dans l'histoire de l'humanité : on les retrouve, sous une forme ou sous une autre, dans toutes les grandes traditions religieuses et philosophiques de la planète. C'est pourquoi je ne saurais en aucune façon souscrire à la thèse selon laquelle le respect des droits de l'homme est un luxe de pays riches que le monde en développement ne peut pas encore se permettre.

Lire la suite et les points de vue page 16 et nos informations page 6

Kofi Annan est secrétaire général de l'Organisation des Nations unies.

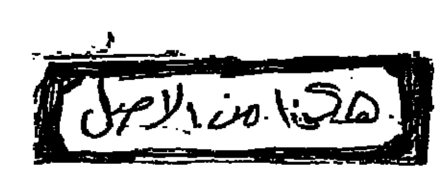
Etoiles du Nord


GERVAIS MARTEL

LES FOOTBALLEURS du Racing Club de Lens devaient recevoir les Ukrainiens du Dynamo Kiev, mercredi 9 décembre, à l'occasion d'un match de Ligue des champions décisif pour la qualification en quart de finale de l'épreuve.

Dans un entretien au *Monde*, le président lensois, Gervais Martel, confie qu'il aimerait voir ses « Cht'is » succéder aux légendaires Verts de Saint-Etienne dans le cœur des Français.

Lire page 24



AFRIQUE **Selon une enquête du *Monde*, les observateurs chargés de surveiller le bon déroulement des élections présidentielles qui ont eu lieu dimanche 6 décembre au Gabon ne présentaient pas toutes les garanties d'impartialité. ● PLUSIEURS D'ENTRE EUX, regroupés au sein de l'association internationale pour la démocratie (AID) présidée par le magistrat français Georges Fenech, par ailleurs président de l'association professionnelle des magistrats (APM), ont effectué leur mission en liaison étroite avec la présidence du Gabon. ● L'AVOCAT PARISIEN Robert Bourgi, conseiller officieux de l'Elysée pour les affaires africaines et délégué national auprès de Jacques Toubon chargé de l'animation des antennes africaines du Club 89, avait organisé le déplacement de ces observateurs, parmi lesquels plusieurs magistrats de l'APM et Mᵉ Francis Spizner. *(Lire notre éditorial page 18.)***

Soupçons sur les observateurs français des élections gabonaises

Selon une enquête du « Monde », les magistrats et avocats proches de l'Association professionnelle des magistrats (APM) chargés de surveiller le bon déroulement du scrutin présidentiel agissaient en liaison étroite avec la présidence gabonaise

AVOCAT et homme d'influence, Robert Bourgi a quitté Libreville, lundi soir 7 décembre, avec la satisfaction du devoir accompli. Conseiller officieux de l'Elysée pour les affaires africaines, cet héritier des fameux *« réseaux Foccart »* – du nom de l'ancien conseiller du général de Gaulle pour l'Afrique et les services secrets – a piloté, au cours des derniers mois, une série d'opérations dont l'objectif avoué était la réélection du président gabonais Omar Bongo, avec lequel il ne dissimule pas ses liens personnels. Dernier épisode en date : l'introduction, en terre gabonaise, d'une délégation de juristes français, présents au titre d'*« observateurs » du scrutin présidentiel*, et dont l'impartialité semble pouvoir être discutée, à la lumière de certaines correspondances adressées au chef d'Etat gabonais lui-même par l'entreprenant avocat.

FINALEMENT, ON AURAIT TRÈS BIEN PU TOUT OBSERVER DE PARIS.

BONGO BONGO BONGO BONGO

PESSIN

Dans un courrier daté du 28 novembre, M. Bourgi annonçait ainsi au président Bongo – qu'il appelle *« Papa »* – avoir réuni la veille *« l'équipe de magistrats et d'avocats qui, dès le 2 décembre,* [serait] *sur place à Libreville »* (lire ci-contre). A cette lettre était jointe une copie du courrier adressé par le même Robert Bourgi à l'ambassadeur de France à Libreville dans lequel étaient mentionnés les noms des treize délégués français de l'Association internationale pour la démocratie (AID).

Publiée par *Libération* du 7 décembre, la liste comprend les noms de magistrats et d'avocats réputés proches de l'opposition française, en tête desquels figure Georges Fenech, président de l'AID, mais aussi de l'Association professionnelle des magistrats (APM) – syndicat dont il a annoncé la dissolution après la polémique suscitée par la publication, dans son bulletin, de propos jugés antisémites (*Le Monde* du 3 décembre). Un autre dirigeant de l'APM, Jean-Louis Voirain, procureur-adjoint au tribunal de Bobigny, compte également parmi les délégués. La liste des émissaires de l'AID comprend encore les noms de Dominique Haumant, vice-présidente du tribunal de Grasse (Alpes-Maritimes), Thierry Ricard, procureur-adjoint à Lyon, François Petureaux, premier substitut à Nanterre (Hauts-de-Seine), Nicole Cuttat, présidente de chambre à la cour d'appel de Nîmes (Gard), ainsi que celui de l'avocat parisien Francis Szpiner, familier des dossiers franco-africains, et qui joue lui aussi, depuis 1995, le rôle de *« consultant »* officieux de l'Elysée dans certaines affaires sensibles. Interrogé à Libreville par l'envoyé spécial du *Monde*, Mᵉ Szpiner n'a pas contesté entretenir des liens personnels avec M. Bourgi, au point d'avoir momentanément songé à *« le prendre parmi les membres du bureau »* de l'AID, mais a affirmé que le groupe auquel il appartient avait été *« officiellement invité par le premier ministre gabonais »*.

A l'ambassadeur de France, M. Bourgi avait écrit, le 30 novembre : *« J'accompagnerai bien évidemment cette délégation, bien que ne pouvant être observateur, en raison de ma qualité d'avocat du chef de l'Etat, S. E. El Hadj Omar Bongo. »* *« Ces juristes français sont des hommes d'honneur*, a déclaré au *Monde* M. Bourgi, mardi matin 8 décembre, à son arrivée à Paris. *Ils ont été officiellement invités par le gouvernement gabonais pour attester, comme beaucoup d'autres, le bon déroulement du scrutin. Je n'ai fait que faciliter l'organisation matérielle de leur mission, mais je n'ai pris part en aucune manière à leurs travaux sur place. Je ne voudrais pas que l'on puisse jeter le doute sur leur intégrité et leur impartialité. »* M. Bourgi admet toutefois avoir préparé la mission de l'association lors d'un précédent voyage à Libreville, le 30 septembre, en compagnie de Georges Fenech, destiné selon lui à *« reconnaître le terrain »*.

« C'EST VOUS QUI DÉCIDEREZ »

« M. Fenech m'avait dit que les conditions étaient favorables à une bonne observation », nous a déclaré M. Bourgi. Selon nos informations, les deux hommes avaient obtenu, lors de cette visite, une audience au palais présidentiel. Soucieux de démontrer à ses interlocuteurs africains l'influence grandissante de son ami magistrat, l'avocat expédiait, quelques semaines plus tard, à son *« Papa »* gabonais, un autre document sur lequel était apposé son paraphe – *« Fiston »* : il s'agit d'une liste émanant du ministère français de la justice et résumant les propositions de la chancellerie pour les nominations aux différents postes de magistrats à pourvoir. Sur ce document – sans caractère confidentiel –, le nom de M. Fenech est souligné, ainsi que le poste auquel il est proposé : *« Premier juge d'instruction Paris »*.

Dans les mois ayant précédé l'élection présidentielle gabonaise, Robert Bourgi s'est également activé aux côtés de Jacques Toubon, ancien secrétaire général du RPR et ancien ministre de la justice, en faveur des intérêts du candidat Bongo. Démissionnaire de son poste de conseiller à l'Elysée le 8 avril, M. Toubon s'est investi, depuis lors, dans le domaine des relations franco-africaines, effectuant plusieurs déplacements sur le continent, notamment au titre des Clubs 89, cercle de réflexion d'obédience chiraquienne, dont il est le président.

Délégué national auprès de M. Toubon chargé de l'animation des antennes africaines du Club 89, M. Bourgi avait écrit à Omar Bongo, le 20 octobre, pour offrir au président gabonais les services de l'ancien ministre, dans la perspective d'un voyage le 30 octobre à Libreville qui semble, en définitive, n'avoir jamais eu lieu. Désignant M. Toubon sous le pseudonyme de *« Chambrier »* – en précisant : *« Jacques sera accompagné de sa femme et de moi »* –, l'avocat y indiquait : *« Il passera 48 heures à Libreville où il tiendrait, comme il s'y était engagé, une conférence publique* [devant une audience] *soigneusement "choisie". Le thème en serait : "La démocratie et ses avancées au Gabon". Des suggestions pourraient lui être faites par Pascaline* [la fille de M. Bongo] *ou d'autres de vos collaborateurs. Il veut vous donner un sérieux coup de main et s'engager ouvertement (...). C'est vous qui déciderez de ce qu'il fera pendant son séjour. »*

Interrogé par *Le Monde*, M. Bourgi a contesté, mardi matin, que le pseudonyme de *« Chambrier »* ait désigné M. Toubon, tout en confirmant qu'*« un voyage avait été programmé »* à cette période avec l'ancien garde des sceaux, mais qu'il avait dû être annulé, en raison de *« l'emploi du temps »* de M. Toubon. Certaines sources, à Paris et à Libreville, assurent toutefois que ce dernier s'est rendu au Gabon le 6 novembre, sans pouvoir préciser l'objet de ce déplacement. Sollicité lundi et mardi, M. Toubon n'a pas souhaité répondre aux questions du *Monde*. Au siège du Club 89, on démentait, lundi, *« toute implication »* sur le front des affaires franco-gabonaises.

Un épisode resté confidentiel semble nuancer cette affirmation : au début de l'été, un familier des dossiers africains avait été interpellé par les douaniers à son retour de Libreville, à l'aéroport de Roissy. Porteur d'une mallette contenant une très importante somme en argent liquide, il avait expliqué que ces fonds provenaient de la *« présidence du Gabon »*, et qu'ils étaient destinés au Club 89. Confirmée par plusieurs sources, cette information a été démentie par l'intéressé lorsque celui-ci a été interrogé par *Le Monde*. A la suite d'un accord intervenu au sommet de l'Etat, cette interpellation n'a entraîné l'ouverture d'aucune enquête.

Hervé Gattegno

« Allez PAPA, vous nous reviendrez... »

Voici le texte d'un courrier adressé le 28 novembre 1998 par Robert Bourgi à Omar Bongo :

« Bonsoir Papa,

» Toute la famille réunie vous embrasse bien affectueusement et vous dit merci pour votre paternelle attention.

» J'ai réuni vendredi l'équipe de magistrats et d'avocats qui, dès le 2 décembre, sera sur place à Libreville. Je vous adresse copie de la lettre que j'adresse ce jour à l'ambassadeur de France à Libreville. Est-il utile de vous dire combien vous manquez à ce sommet France-Afrique ?

***» Je ne suis pas omniscient et omnipotent mais ce dont je suis sûr c'est que Jacques Chirac, en jetant un regard circulaire lors des réunions et des réceptions, doit se dire :* "Mais est-il possible qu'Omar ne soit pas là, que nous puissions nous réunir sans lui... ?"**

» Allez Papa, vous nous reviendrez et vous lui reviendrez à Paris en triomphateur des élections du 6-12-1998.

» Dieu vous garde ! Votre fidèle et respectueux Robert. »

Le Club 89 doit apporter « des idées » au RPR

FONDÉ EN 1981 par Michel Aurillac, avec le soutien d'Alain Juppé et de Nicole Catala, le Club 89 se veut *« le club de réflexion de la majorité présidentielle »*.

Présidé depuis février 1993 par Jacques Toubon, il est animé par un comité directeur associant vingt-cinq membres du club de Paris, qui affirme regrouper près de quatre cents adhérents, et vingt-cinq représentants des clubs affiliés, parmi lesquels apparaît Robert Bourgi, au titre du club d'Abidjan. Un club affilié existe aussi à Dakar.

Le comité d'orientation est présidé par ailleurs par l'ambassadeur Maurice Robert, ancien directeur du service Afrique des services secrets français, qui est aussi en charge de la commission Afrique. Michel Aurillac, de son côté, a été ministre de la coopération, de 1986 à 1988, dans le premier gouvernement de cohabitation dirigé par Jacques Chirac, au moment où éclate l'affaire du « Carrefour du développement » qui aboutira à la mise en cause de l'un de ses prédécesseurs, le socialiste Christian Nucci, et, plus généralement, à la politique africaine de la France. Après la mort, en mars 1997, de Jacques Foccart, M. Toubon avait été, de son côté, en tant que conseiller du président de la République, l'un des prétendants à la succession de l'ancien responsable de la politique africaine du général de Gaulle puis du mouvement gaulliste.

Le Club 89, qui se situe très à droite dans l'actuelle opposition, regroupe aussi des universitaires de haut niveau. Le rôle d'apporteur d'idées du Club 89, qui avait participé avant les élections législatives de 1986 à la plate-forme RPR-UDF, puis qui avait participé au programme de M. Chirac lors de l'élection présidentielle de 1988, a progressivement diminué.

Le comité d'orientation a proposé, en novembre 1997, un rapprochement avec l'association des Amis de Jacques Chirac, présidée par Bernard Pons. L'un et l'autre de ces groupements sont d'ailleurs tenus à distance par l'actuelle direction nationale du RPR. Il est vrai qu'en 1990, M. Aurillac s'était opposé à une sorte d'« OPA » que Philippe Séguin avait tenté de conduire sur la direction des études du club avec l'appui de M. Chirac.

Jean-Louis Saux

Les autorités gabonaises ont financé les observateurs électoraux

LIBREVILLE
de notre envoyé spécial

En 1993, lors de la première élection pluraliste qu'ait connue le Gabon, Omar Bongo avait été élu de justesse au premier tour, avec 50,03 % des suffrages. Cette victoire peu transparente et à l'arraché manquait de légitimité. Au point qu'il avait fallu plusieurs jours d'émeutes et un an de négociations pour que le Gabon retrouve un semblant de paix civile.

Pour la présidentielle du dimanche 6 décembre, le président Bongo, depuis trente et un ans au pouvoir, n'a rien laissé au hasard. Ni sa victoire, ni sa légitimité. Lors des précédents scrutins – les élections locales et législatives de 1996 –, la confection des listes électorales avait été confiée à la Commission nationale électorale, un organisme où sont représentées majorité et opposition. Cette fois, c'est le ministère de l'intérieur qui s'est chargé de cette tâche. Avec des résultats spectaculaires : en un an, le corps électoral a gagné 100 000 membres, passant à 595 000, un chiffre élevé pour un pays qui ne compte pas plus d'un million de nationaux.

A l'inflation du nombre d'électeurs a correspondu celle des bureaux de vote, installés parfois très loin des quartiers qu'ils étaient censés desservir. Du coup, au soir de la présidentielle, on comptait parfois quatre votants – les membres du bureau – sur 500 inscrits. Ces anomalies ont fait grimper un taux d'abstension de toute façon particulièrement élevé. Avant même le scrutin, le découragement des partisans de l'opposition était visible, provoqué aussi bien par la jungle administrative entourant la préparation du vote que par l'intensité de la campagne du président-candidat. Celui-ci a dépensé des milliards de francs CFA (un FCFA vaut *un centime*) pour effectuer, en hélicoptère, le tour du pays. Il a en outre disposé d'un net avantage dans les médias.

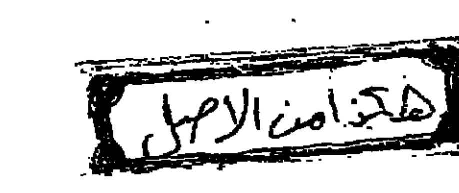
Dès le mois d'octobre, le déséquilibre était assez important pour qu'une organisation américaine, la Fondation internationale pour les systèmes électoraux, avertisse que la sincérité du scrutin serait remise en cause si des mesures énergiques n'étaient pas prises. Dans la foulée, la fondation Carter, qui devait envoyer des observateurs au Gabon le 6 décembre, se désistait.

« IMPERFECTIONS »

Mais le régime gabonais avait besoin d'observateurs pour éviter les remises en cause qui ont suivi l'élection de 1993. Il en a donc trouvé environ 200. A quelques exceptions près (dont un groupe togolais subventionné par les Etats-Unis), ces organisations ont été prises en charge par l'Etat gabonais. La principale d'entre elles est le Gerddes Afrique (Groupe d'études et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social) dirigé par l'avocat béninois Alao Sadikou Ayo. Lundi 7 décembre, le Gerddes, qui coordonnait la quasi totalité des observateurs, a estimé que les *« imperfections »* recensées *« n'avaient pas entaché le scrutin »*. Effectivement, les opérations de vote semblent avoir eu lieu dans le calme.

Mais les observateurs, dont certains, comme ceux de l'Association internationale pour la démocratie (AID), au cours de leur séjour de trois jours au Gabon, circulaient dans des véhicules immatriculés à la présidence de la République, n'ont bizarrement pas eu de « chance » : aucun d'entre eux n'a vu de très jeunes gens votant avec des passeports flambant neufs pourtant émis en 1996 et dépourvus de tout visa. Selon Mᵉ Alao, cette affaire est du ressort de la justice. Quant à l'appartenance, qui n'est pas sans surprendre, de la présidence du Gerddes Gabon aux instances dirigeantes de l'ancien parti unique, le Parti démocratique gabonais (PDG), il estime qu'elle *« n'a rien à voir avec l'observation »*. A Libreville, on attend toujours les résultats. Les commissions électorales totalisent les votes, loin des regards des observateurs, dont beaucoup ont déjà quitté le Gabon.

Thomas Sotinel



gabonaises

En trois heures, M. Eltsine fait le ménage

Le président russe a brièvement quitté l'hôpital pour limoger ses conseillers « historiques » et exiger « de l'ordre, de la discipline et des réformes »

MOSCOU
de notre correspondant

Les retours au Kremlin de Boris Eltsine se transforment en happenings politiques. Le 23 mars, déjà, aussitôt regagné son bureau après une semaine de convalescence pour *« troubles respiratoires »*, le président russe limogeait son premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, et la totalité de son gouvernement. Lundi 7 décembre, trois petites heures au Kremlin, avant de s'en retourner à l'hôpital soigner une *« pneumonie »* décidément tenace, ont suffi à M. Eltsine pour bouleverser son administration et plonger la classe politique russe dans l'expectative.

Valentin Ioumachev, chef de l'administration présidentielle, et trois de ses adjoints (Iouri Iarov, Mikhaïl Komissar et Evgueni Savostianov) ont donc été congédiés. Cela pourrait être plus qu'une révolution de palais, vu la personnalité du principal intéressé. Cet ancien journaliste a été depuis dix ans l'un des plus proches conseillers de Boris Eltsine. Lié à la fille du président, Tatiana Diatchenko, ami de l'influent homme d'affaires Boris Berezovski, M. Ioumachev était considéré comme un membre de la famille Eltsine, dont il écrivit par ailleurs les mémoires. Il fut également au centre de la crise politique de septembre. Il tenta alors d'imposer Viktor Tchernomyrdine comme premier ministre. Il négocia avec les députés de la Douma une éventuelle réduction des pouvoirs présidentiels, en vue d'une réforme constitutionnelle aujourd'hui oubliée.

ANCIENS DU KGB

A Valentin Ioumachev succède Nikolaï Bordiouja. Inconnu jusqu'à cette année, cet ancien responsable des gardes-frontières a été nommé en septembre secrétaire du conseil de sécurité, organe consultatif placé auprès du président. Général, il a effectué l'essentiel de sa carrière au KGB puis dans les organes de sécurité de la Russie. Deux autres anciens du KGB, Vladimir Makarov et Vladislav Cherstouk, ont été également nommés, ce dernier prenant la direction de la puissante Agence fédérale d'information, aux pouvoirs jugés discrétionnaires.

Les raisons officielles de ce coup de torchon sont *« la mauvaise coordination du travail et l'insuffisance des mesures prises pour combattre la corruption et l'extrémisme politique »*, selon le porte-parole du président, Dmitri Iakouchkine. Les télévisions russes ont pu montrer quelques images de Boris Eltsine sermonnant son équipe – avec une bande-son, ce qui ne s'était pas produit depuis le 17 novembre. Brandissant un index menaçant, le président y exige *« de l'ordre, de la discipline et des réformes, comme il convient »*. Dans la foulée, il annonce que le ministère de la justice et les services fiscaux seront placés sous son ressort, en contradiction avec la loi définissant les compétences du gouvernement et de la présidence.

Au-delà de ce coup d'éclat, il apparaît que M. Eltsine a voulu reprendre en main une administration déjà tout occupée à préparer la compétition présidentielle à venir. Ces dernières semaines, ses principaux responsables ont fait allégeance à tel ou tel candidat. Deux des collaborateurs du président, Serge Iastremjski et Andreï Kokochine, avaient déjà été limogés en septembre pour s'être engagés derrière le maire de Moscou, Iouri Loujkov.

M. Ioumachev avait, vendredi 4 décembre, participé à une réunion du parti Notre maison la Russie (NDR), dirigé par Viktor Tchernomyrdine. Un des participants expliquait aussitôt, sous le sceau de l'anonymat, que M. Ioumachev voterait pour l'ancien premier ministre. Un autre assurait que le chef de l'administration du président plaidait pour une alliance menée par le maire de Moscou... Un autre responsable de cette administration, Oleg Soussouïev, participe activement à la création d'un mouvement rassemblant les réformateurs Egor Gaïdar, Anatoli Tchoubaïs, Sergueï Kirienko et Boris Nemtsov.

Marginalisé depuis plusieurs semaines, Boris Eltsine a ainsi voulu faire la démonstration de ses pouvoirs. Les principaux responsables politiques ont prudemment réagi, approuvant généralement ce remaniement. Le premier ministre Evgueni Primakov n'a pas dit mot. Certains y voient un renforcement de son pouvoir, notant que l'administration présidentielle, sans les conseillers « historiques » de Boris Eltsine, sera plus en phase avec le gouvernement. M. Primakov avait rencontré, vendredi, le président. Officiellement pour lui demander de rester à l'hôpital et de *« finir tranquillement sa convalescence »*.

François Bonnet

Bon départ du dialogue social allemand

LA NÉGOCIATION lancée par le chancelier Gerhard Schröder pour tenter de mettre sur pied une *« alliance pour l'emploi, la formation et la compétitivité »* entre le gouvernement et les partenaires sociaux s'est ouverte lundi 7 décembre à Bonn dans un climat jugé encourageant par les participants. Un calendrier de discussions a été arrêté, prévoyant un prochain rendez-vous en février. D'ici là, des groupes de travail se réuniront par thèmes : sur le chômage des jeunes, l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que sur les deux sujets controversés que sont l'abaissement de l'âge de la retraite et la réforme de la fiscalité.

Ce sommet social a réuni autour du chancelier cinq de ses principaux ministres (finances, travail, économie, santé et le chef de la chancellerie) ; côté patronal, les présidents de l'Union fédérale des organisations d'employeurs (BDA), de l'Union des chambres de commerce et d'industrie (DIHT) et des fédérations patronales de l'industrie et de l'artisanat ; côté syndical, les présidents de l'Union des syndicats (DGB), des syndicats de la métallurgie, de la chimie, de la fonction publique et des transports, des employés administratifs.

L'objectif du chancelier Schröder, qui en avait fait une de ses promesses de campagne électorale, est de mettre en place une structure permanente de dialogue social au plus haut niveau, à l'image de ce qui a été réalisé avec succès aux Pays-Bas. La tentative de son prédécesseur, Helmut Kohl, d'établir une telle alliance s'était heurtée à l'impossibilité de concilier les points de vue de l'aile la plus libérale de sa majorité et ceux des syndicats. Les discussions de lundi laissent entrevoir une plus grande disponibilité au dialogue, si l'on en croit les propos tenus par les représentants du patronat et des syndicats. M. Schröder, qui s'est félicité du *« bon début »* de ces discussions, s'est montré accommodant vis-à-vis du patronat en laissant la porte ouverte à la négociation sur le projet de réforme fiscale d'Oskar Lafontaine, qui a suscité de vives réserves patronales.

A l'inverse, le chancelier a obtenu l'appui des partenaires sociaux sur le lancement *« dans les semaines qui viennent »* d'un programme qui doit permettre de fournir à 100 000 jeunes chômeurs un emploi ou une place de formation. Le coût de ce programme, dont les modalités ont été présentées par le ministre du travail, Walter Riester, ex-vice-président d'IG Metall, est chiffré à deux milliards de deutschemarks.

Henri de Bresson

Le général Krstic plaide non coupable de génocide à Srebrenica devant le TPIY

Son procès est une étape cruciale pour le jugement des criminels de guerre

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a entamé le 7 décembre le procès du général serbe Radislav Krstic, accusé d'avoir commandé les troupes qui ont massacré, en juillet 1995, quelque 8 000 musulmans de l'enclave de Srebrenica. Selon des rumeurs persistantes, Radovan Karadzic, le chef ultranationaliste des Serbes de Bosnie, lui aussi recherché par le Tribunal, serait en négociations pour sa reddition.

LA HAYE
de notre correspondant

Les audiences du procès du général Krstic pourront commencer *« fin mars, début avril »*, a estimé, lundi 7 décembre, le juge français Claude Jorda, président de la Cour devant laquelle comparaissait l'officier unijambiste. Habillé en civil, la voix ferme, le général du Drina Corps a plaidé non coupable des six chefs d'accusation retenus contre lui, relatifs aux crimes commis par l'armée des Serbes de Bosnie après la chute de Srebrenica. Paradoxalement, il a réclamé son titre de général, oublié dans l'acte d'accusation.

Il y a quelques semaines, Radislav Krstic était formellement inconnu de la justice internationale. Le 30 octobre, le procureur adjoint Graham Blewitt signait son acte d'accusation secret. Mercredi 2 décembre, il était arrêté par les troupes américaines de la SFOR et envoyé à la prison du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Selon le document, le général serbe commandait les troupes qui ont massacré quelque huit mille musulmans de l'enclave de Srebrenica, entre le 11 et le 18 juillet 1995. A ce titre, Krstic est accusé de crimes contre l'humanité et d'extermination. Selon l'acte d'accusation, *« il avait l'intention de détruire la population musulmane en tant que groupe national, ethnique ou religieux »*, il est donc également inculpé de *« génocide ou complicité de génocide »*, pour des crimes commis entre juillet et novembre 1995.

Onze lieux d'exécutions sont répertoriés, litanie d'atrocités dont la rapidité d'exécution n'a d'égale que l'horreur. Du 11 au 18 juillet, les prisonniers sont assassinés et enterrés à l'aide d'engins de chantiers. Ainsi, à Kravica, *« le 13 juillet ou vers cette date, les soldats sous le commandement de Radislav Krstic ont exécuté sommairement des centaines de musulmans enfermés dans un grand entrepôt du village. Les soldats de la VRS, l'armée bosno-serbe, ont utilisé des armes automatiques, des grenades et d'autres moyens pour les liquider »*, note l'acte d'accusation. Il laisse à penser que les exécutions ont été préméditées et que l'accusé a tenté de dissimuler les corps quand la communauté internationale en a eu connaissance.

Les faits sont avérés, les corps ont été exhumés, voire identifiés. Reste à définir avec précision les responsabilités de l'accusé. Au lendemain de son arrestation, le TPIY avait diffusé copie de l'acte d'inculpation. Celui-ci comportait deux autres noms, noircis à la va-vite. Le bureau du procureur a donc clairement l'intention de faire procéder à d'autres arrestations relatives à Srebrenica.

En attendant, la présence de Krstic sur le banc des accusés est ressentie à La Haye comme une étape cruciale dans la vie de l'institution. En apprenant la nouvelle, au cours d'un déjeuner avec les correspondants de presse auprès du TPIY, le procureur général Louise Arbour n'avait pas caché sa jubilation. Lundi, une foule inhabituelle de fonctionnaires du Tribunal assistait sur les écrans de télévision interne à la comparution initiale du général. Celle-ci symbolise d'ailleurs le succès de la stratégie de Mme Arbour, qui n'émet plus que des actes d'accusation secrets afin de faciliter l'arrestation des inculpés.

Concernant le dossier Srebrenica, seuls deux actes d'inculpation ont été rendus publics. Ils accusent également de génocide le général Mladic, présent sur des lieux d'exécutions, ainsi que Radovan Karadzic. Selon des rumeurs insistantes, ce dernier serait en négociations en vue de sa reddition. Sans en confirmer l'existence, Graham Blewitt a indiqué, à la télévision néerlandaise, qu'il ne s'opposerait pas à de tels pourparlers.

Alain Franco

Madeleine Albright, secrétaire d'Etat américaine

« Nous ne voulons pas que l'identité européenne de défense sape la vitalité de l'OTAN »

L'Alliance atlantique, affirme la secrétaire d'Etat, doit élargir son champ d'action aux nouvelles menaces du XXIe siècle

Dans un entretien au Monde, **Madeleine Albright, secrétaire d'Etat américaine, expose les grandes lignes du** *« concept stratégique »* **de l'Alliance atlantique selon les Etats-Unis. Elle souligne que, pour Washington, l'OTAN** *– après s'être élargie en* **Europe de l'Est – doit étendre son champ d'action aux menaces nouvelles du** *XXIe siècle constituées par les armes de* **destruction massive. Concernant les réflexions sur une Europe de la défense, Mme Albright se félicite que** *« les Européens soient en mesure de partager avec nous le poids de la défense ».* **Mais elle ajoute que cette identité européenne de** *défense ne doit pas « saper la vitalité de l'OTAN ».* **Elle refuse que les actions de l'OTAN soient toutes soumises à un mandat du Conseil de sécurité de l'ONU, précisant que** *« la force de l'OTAN, c'est sa capacité à pouvoir agir d'elle-même ».* **S'agissant de Saddam Hussein, Mme Albright estime** *« étrange »* **que les alliés des Etats-Unis ne reconnaissent pas le danger qu'il représente.**

« Washington accueillera en avril un sommet de l'Alliance atlantique qui devra dessiner les contours de la nouvelle OTAN et de ce que sera la défense collective euro-atlantique au siècle prochain. Vous allez en parler cette semaine à Bruxelles. Quelles sont les grandes lignes de ce nouveau « concept stratégique » ?

– L'OTAN est une alliance incomparable pour tout ce qu'elle nous a permis d'accomplir ces cinquante dernières années. Nous voulons nous assurer qu'elle continuera à jouer ce rôle à l'avenir. Seulement, à l'évidence, le monde a beaucoup changé au cours de ce demi-siècle. L'OTAN doit s'adapter à ce que sont les menaces actuelles.

» L'élargissement à la Hongrie, à la Pologne et à la République tchèque, fait partie de cette adaptation. Il nous faut maintenant faire un aménagement du même type pour que l'OTAN puisse faire face aux problèmes de l'heure. Et la discussion sur un concept stratégique adapté au XXIe siècle sera au centre de nos conversations à Bruxelles et ailleurs.

» Les territoires et les populations des pays de l'OTAN sont sujets à *une nouvelle menace* : les armes dites de destruction massive *[atomiques, biologiques, chimiques].* Même si cette menace peut venir de pays situés hors-zone *[hors du champ de compétence traditionnel de l'OTAN],* elle n'en affecte pas moins les membres de l'Alliance. Il nous faut donc trouver les moyens pour y faire face.


MADELEINE ALBRIGHT

– Cela veut-il dire que l'OTAN, au nom de la défense collective, devra également traiter de questions aussi diverses que la lutte contre les armes de destruction massive, le terrorisme voire le trafic de drogue ?

– Je ne vois pas l'OTAN comme *une alliance à tout faire.* Il existe d'autres moyens pour répondre à beaucoup de ces problèmes. Je pense, cependant, qu'elle reste l'alliance centrale de part et d'autre de l'Atlantique et qu'elle doit donc s'apprêter face aux défis du XXIe siècle.

– Cette OTAN du XXIe siècle, devra-t-elle toujours disposer d'un mandat précis du Conseil de sécurité de l'ONU pour agir ?

– Non. C'est évidemment très bien quand l'OTAN et l'ONU peuvent agir de concert. Mais l'Alliance ne peut être l'otage du veto de tel ou tel pays contre une opération. Car, dans une telle hypothèse, l'OTAN ne serait plus qu'une simple filiale de l'ONU. Je pense que la force de l'OTAN, c'est sa capacité à pouvoir agir d'elle-même. Il faut voir au cas par cas. Nous aurions pu être empêchés d'agir au Kosovo ou en Bosnie en raison de *divergences au Conseil de sécurité.* Et je pense qu'il a été essentiel que nous soyons passés à l'action.

» Il serait parfait, en théorie, d'obtenir à chaque fois un vote à l'ONU, mais en pratique cela ne marche pas. Il me semble qu'il est donc très important pour nous d'être capable d'agir quand c'est nécessaire tout en essayant d'obtenir le soutien de l'ONU quand c'est possible.

– Comme l'a encore montré le récent sommet franco-britannique, les Européens tentent d'esquisser une politique de défense commune. Mais il y a toujours, en France, un soupçon, une crainte que, fondamentalement, les Etats-Unis soient opposés à cette évolution.

– Je trouve cela ahurissant. Chaque fois que je parle de ce sujet aux Etats-Unis, que ce soit dans l'administration, au Congrès ou en public, on me pose la même question : pourquoi les Européens n'assument-ils pas leur part du "fardeau" de la défense ? Pourquoi nous, Américains, devons-nous toujours "y aller" et tout faire nous-mêmes ? Il est absurde que les Européens puissent penser que nous ne voulons pas les voir être en mesure d'agir. *Nous nous félicitons* du fait que les Européens soient en mesure de partager avec nous le poids de la défense, de différentes manières.

» Ces soupçons que vous évoquez sont artificiels. Ce que nous ne voulons pas, c'est que cela *[cette identité européenne de défense]* puisse saper la vitalité de l'OTAN. L'important est que ne soit pas mise en place une structure qui s'éloigne de celle d'aujourd'hui, que nous considérons comme un modèle d'alliance.

– Sur l'Irak, la politique officielle des Etats-Unis est d'obtenir que Saddam Hussein applique les résolutions de l'ONU. En même temps, vous avez aussi dit qu'il fallait changer de régime à Bagdad. Cela n'est-il pas contradictoire ?

– Il y a longtemps que nous attendons avec impatience l'après-Saddam. Et nous sommes aussi impatients de voir Saddam appliquer toutes les résolutions pertinentes *du Conseil de sécurité.* Tel est notre objectif, et nous savons que changer de régime est quelque chose qui prend du temps. *Mais je crois qu'il* est clair depuis des années qu'il n'est pas dans la nature de Saddam d'appliquer intégralement ces résolutions. Il trouve toujours le moyen d'y déroger et puis il demande autre chose en retour. C'est pourquoi nous avons décidé qu'il fallait résoudre ce problème.

» Cela fait sept ans qu'il a reçu toutes les incitations possibles pour coopérer et il ne l'a pas fait. Il le peut encore plutôt que de réprimer sa propre population ou de soutenir le terrorisme. Mais c'est ainsi qu'il se maintient au pouvoir.

– Vous pensez que vos alliés ne mesurent pas suffisamment la menace des armes de destruction massive ?

– Je dois vous dire que je suis *toujours un peu surprise de noter* qu'ils ne semblent pas évaluer ce danger comme nous, étant donné qu'ils sont plus menacés que nous : ils sont plus proches de Saddam que nous ne le sommes. Et les informations concernant ses *capacités de se doter d'armes biologiques* et chimiques ne sont pas une invention. Je trouve étrange, très étrange que nos alliés ne reconnaissent pas suffisamment ce danger.

– Les sanctions n'ont pas produit les résultats escomptés. Ne faudrait-il pas en envisager d'autres, mieux ciblées ?

– Face à quelqu'un comme Saddam, *qui viole allègrement ses engagements,* des sanctions globales sont essentielles. Nous avons cherché le moyen *de réduire les souffrances* de la population par le Programme "pétrole contre nourriture". Il n'y a jamais eu d'embargo contre les produits alimentaires ou les médicaments. Saddam a largement les moyens d'en acheter si l'on considère l'argent qu'il a dépensé pour se faire bâtir des palais. Le problème n'est pas là. Les Etats n'ont que très peu de moyens à leur *disposition : la diplomatie, l'économie,* la force ou une combinaison des trois. Nous perdrions toute efficacité si nous n'utilisions plus l'arme économique.

> « Il est clair, depuis des années, qu'il n'est pas dans la nature de Saddam [Hussein] d'appliquer intégralement [les] résolutions [de l'ONU]. C'est pourquoi nous avons décidé qu'il fallait résoudre ce problème »

– Le président Clinton se rend cette semaine en Israël et dans les territoires palestiniens. Que peuvent faire les Etats-Unis pour convaincre M. Nétanyahou de respecter les accords qu'il a signés à Wye Plantation ?

– On assiste actuellement à des récriminations mutuelles sur qui *fait quoi pour respecter ces accords.* Il est important que les deux parties remplissent leurs obligations. Nous nous inquiétons de la violence comme de l'absence de progrès sur certains aspects des accords concernant la sécurité. Nous sommes aussi *préoccupés* par les actions et les déclarations unilatérales, qui sont en contradiction avec les accords de *Wye. Le président* Clinton se rend sur place – comme le prévoient les accords – et va à nouveau s'entretenir avec *les dirigeants et insister sur leurs* obligations mutuelles. Mais la cessation de la violence est une condition *sine qua non.* C'est la violence qui empêche les progrès et crée de sérieux problèmes.

– La construction de nouvelles implantations juives représente-t-elle une sorte de violence ?

– Cela n'améliore certainement pas le climat.

– *Parlons de Pinochet.* On a l'impression en Europe et en France que vous avez peur d'un procès Pinochet.

– Nous croyons tout d'abord dans le bon déroulement de la justice et il s'agit d'une affaire qui fait *l'objet d'une procédure entre l'Espagne* et le Royaume-Uni. Mais il y a d'autres valeurs en cause que les droits de l'homme, en particulier l'évolution de la situation au Chili. Il s'agit d'un pays dont le gouvernement comprend plusieurs *anciennes victimes du régime Pinochet,* et ce sont elles qui sont à l'origine d'un processus de réconciliation.

» Nous respectons ce processus. Le Chili est un phare de la démocratisation en Amérique latine. *Nous devons donc évaluer ces différentes valeurs* – que ce soit le respect de la loi ou le bilan de l'ère Pinochet, lequel a clairement violé les droits de l'homme *au sens large* – tout en respectant l'approche chilienne. L'administration a décidé *de rendre publics* des documents qui seront disponibles aussi rapidement que le permettent notre réglementation et nos impératifs de sécurité nationale. »

Propos recueillis par Afsané Bassir Pour, Patrice de Beer et Alain Frachon

PROFIL

LA POLITIQUE DU VERBE

Première femme à diriger la diplomatie des Etats-Unis, Madeleine Albright *a pris son poste au département* d'Etat dans un concert de louanges médiatiques aux Etats-*Unis. C'était il y a deux ans. Elle* succédait à un avocat tenace et méthodique, le longiligne Warren Christopher. Elle était auréolée d'un passage à l'ONU, où il lui arriva de défendre haut et fort les *« valeurs »* de la démocratie et des droits de l'homme. Elle était nantie *du prestige du professeur de relations internationales.* Bref, on attendait un *leadership* flamboyant *à la tête du département d'Etat.*

Mme Albright a bien été la porte-parole franche et directe de la politique étrangère du moment. Mais *quand il s'est agi de l'Afrique ou* de séismes financiers de l'ampleur de ceux que traversent la Russie ou *une partie de l'Asie, les mots qui* n'ont pas été suivis d'appui financier ont pu donner l'impression d'une politique du verbe.

Dressant, début septembre, un bilan de deux ans de diplomatie Albright, le *New York Times* relevait que la secrétaire d'Etat – outre *un important début d'ouverture à* l'égard de l'Iran et même de Cuba – s'était longtemps battue *pour forcer le premier ministre israélien,* Benyamin Nétanyahou, à la négociation avec les Palestiniens. Mais, là encore, selon la poli*tique du verbe, puisque la menace* que Mme Albright pouvait proférer à l'occasion – que les Etats-Unis se retirent *de la négociation* – fut en général *étouffée par une Maison* Blanche peu désireuse d'aller au conflit avec le lobby pro-israélien à Washington.

A. Fr.

La définition d'un « nouveau concept stratégique » divise les alliés

BRUXELLES
de notre correspondant

La réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN, qui se tient les 8 et 9 décembre au siège de l'Alliance atlantique à Bruxelles, doit être l'occasion d'un échange de vues sur le *« nouveau concept stratégique »* de l'organisation. Celui-ci devrait être adopté lors du sommet de Washington, le 25 avril 1999, où sera célébré le cinquantième anniversaire de l'OTAN. Pendant les quarante premières années de son existence, la mission essentielle de l'Alliance s'imposait d'elle-même : assurer la sécurité de ses membres face à la menace soviétique. L'effondrement du communisme en Europe, la dissolution du Pacte de Varsovie et les nouveaux rapports *instaurés avec la Russie* ont éloigné, sinon réduit à néant, cette menace.

Déjà révisé en 1991, le concept stratégique de l'OTAN nécessite au*jourd'hui, de l'avis unanime* des alliés, une mise à jour qui lui permette de fonder son action en tenant compte de l'évolution des *données géostratégiques* en Europe. Mais là s'arrête, pour l'instant, l'unanimité. Les premières discussions engagées à ce sujet laissent présager, dans les mois à venir, de sérieux affrontements entre alliés avant le sommet de Washington. Deux questions cristallisent pour l'instant les oppositions entre les Etats-Unis, d'une part, et certains pays européens, d'autre part, au premier chef la France et l'Allemagne.

Celle, d'abord, de la définition des missions essentielles de l'Alliance : dans un *premier brouillon* de texte proposé au Conseil atlantique par les Pays-Bas et la Grande-Bretagne (*« Des sous-marins des Etats-Unis ! »*, ironise-t-on dans d'autres délégations), il est proposé que la nouvelle OTAN soit en mesure de *« réagir aux crises qui affectent ou ont des implications* (pour) *la défense des intérêts communs ».* Le caractère volontairement imprécis de cette proposition, qui prendrait rang de *« fonction essentielle de l'OTAN »* si les Etats-Unis parvenaient à imposer leurs vues, éveille chez d'autres alliés, notamment les Français, le soupçon que l'Alliance serait habilitée à jouer le « gendarme du monde ».

« TOILETTAGE »

« Avec une telle définition de sa mission, l'OTAN aurait pu être amenée à être l'organisation menant la guerre du Golfe contre Saddam Hussein ! », s'offusque un diplomate. *« L'OTAN ne doit pas se donner comme objectif de faire tout et n'importe quoi. Il faut s'en tenir à son objectif premier : assurer la paix et la stabilité en Europe »*, poursuit-il. On n'est pas loin de penser, dans les même milieux, qu'un simple *« toilettage »* du concept stratégique défini en 1991, où seraient supprimés les reliquats de *« guerre froide »* qui y figuraient encore, serait amplement suffisant. *« La gestion des crises ? L'expérience récente dans les Balkans a montré que, dans son état actuel, l'Alliance est parfaitement en mesure d'y faire face »*, souligne-t-on encore.

L'autre sujet de friction est celui de la nécessité d'un mandat explicite de l'ONU ou d'une autre organisation internationale comme l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) *pour que l'OTAN* puisse engager une action militaire.

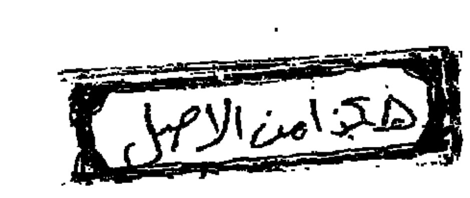
La conception défendue par les Etats-Unis, notamment par Madeleine Albright *(lire ci-dessus),* qui plaide pour *« une capacité de l'OTAN à pouvoir agir d'elle-même »*, se heurte à une ferme opposition française : *« L'OTAN n'a pas à dire le droit international, elle doit le faire appliquer ! »*, estime-t-on à Paris, où l'on rappelle que les débats au sujet du mandat de l'ONU pour une intervention militaire au Kosovo n'avaient pas lieu d'être : *« Les résolutions du Conseil de sécurité étaient prises, et l'Alliance n'avait pas à s'automandater »*, précise-t-on encore. Le *« pragmatisme »* revendiqué dans ce domaine par les responsables américains éveille la méfiance devant une évolution qui transformerait une alliance militaire en une nouvelle organisation politique internationale. La récente initiative franco-britannique de jeter les bases d'une défense européenne commune devrait également être évoquée lors de la réunion de Bruxelles, surtout sous forme de questions posées à Robin Cook et Hubert Védrine par leurs collègues.

ARME NUCLÉAIRE

Cette initiative relance, en effet, le débat sur l'identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'OTAN (IESD), qui avait été au centre des discussions lors du sommet de l'Alliance à Berlin en 1995. Cette identité doit-elle se manifester exclusivement au sein de l'OTAN ? Doit-elle aboutir à l'absorption de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) au sein de l'Union européenne ? Ces questions ne seront pas tranchées avant le sommet de Washington.

En revanche, les récentes prises de position de Joschka Fischer, le nouveau ministre allemand des affaires étrangères, demandant que l'OTAN se prononce pour le renoncement à un usage, en premier, de l'arme nucléaire rencontrent une opposition résolue et transatlantique : *« Cette voie n'est pas explorable ! »*, dit-on sèchement et fort peu diplomatiquement au siège de l'Alliance.

Luc Rosenzweig



Coup de théâtre en Malaisie au procès d'Anwar Ibrahim

KUALA LUMPUR. Le procès de l'ancien vice-premier ministre malaisien Anwar Ibrahim, devenu symbole de l'opposition, a connu, lundi 7 décembre, un coup de théâtre avec la rétractation de l'un des principaux témoins à charge qui accusait le prévenu de l'avoir forcé à avoir des relations homosexuelles. Azizan Abu Bakar, ancien chauffeur de M. Ibrahim avait affirmé, la semaine dernière devant le tribunal, avoir eu *« à plusieurs reprises »* des rapports sexuels avec le vice-premier ministre déchu, qui risque au moins vingt ans de prison s'il est reconnu coupable d'homosexualité et de corruption.

Sous la pression des avocats de la défense, le témoin a craqué. *« Oui »*, a-t-il lâché devant une assistance médusée, à la question d'un avocat qui lui demandait : *« Serait-il juste de dire qu'Anwar Ibrahim n'a pas commis d'actes de sodomie avec vous ? »* Pour ne laisser aucune ambiguité, l'avocat a répété sa question à trois reprises et à chaque fois obtenu la même réponse. – *(AFP.)*

Les combats se poursuivent dans l'île comorienne d'Anjouan

MAMOUDZOU. Les combats entre milices rivales se poursuivaient, lundi 7 décembre, sur l'île séparatiste d'Anjouan, dans l'archipel des Comores, ont indiqué des blessés évacués sur Mamoudzou, ville de l'archipel de Mayotte (France). Selon ces blessés, les combats se sont poursuivis toute la journée dans différents quartiers de Mutsamudu, la capitale anjouanaise, et de nombreuses maisons ont été incendiées.

Selon des habitants de Mutsumudu joints par téléphone, les nouveaux combats ont fait dix morts qui s'ajoutent aux dix victimes du week-end. *« Plus de dix cadavres gisent non loin de chez moi »*, a raconté un habitant. Les combats opposent les hommes du *« président »* anjouanais auto-proclamé Abdallah Ibrahim, partisan de l'indépendance, et ceux de son ex-*« premier ministre »* Chamasse Said Omar, limogé en juillet, qui demande le rattachement de l'île à la France. – *(AFP, Reuters.)*

Libération sous caution d'un défenseur des droits de l'homme

LE CAIRE. Le secrétaire général de l'Organisation égyptienne des droits de l'homme (OEDH), Hafez Abou Saada, a été libéré sous caution, dans la nuit du dimanche 6 au lundi 7 décembre, et devait participer à partir de mardi à Paris aux célébrations du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le secrétaire général de l'Oedh avait été arrêté le 1er décembre pour *« avoir reçu des fonds de pays étrangers afin de porter atteinte aux intérêts vitaux du pays »*. L'OEDH avait reçu un don de 25 000 dollars de la chambre des Lords britannique, mais elle l'a restitué après les accusations dont elle a fait l'objet.

La justice a ordonné, dimanche, *« l'arrestation dans les plus brefs délais de Me Moustafa Zidane »*, un avocat de l'OEDH considéré comme le principal auteur d'un rapport de l'organisation accusant la police de violences contre des coptes, les chrétiens d'Egypte. – *(AFP.)*

L'OTAN dénonce une menace serbe de reprendre l'offensive au Kosovo

BRUXELLES. Le secrétaire l'OTAN Javier Solana a déclaré, lundi 8 décembre, que l'OTAN *« ne tolèrera pas les déclarations du genre de celles »* faites le même jour par le vice-premier ministre serbe Tomislav Nikolic. *« Si le processus de paix au Kosovo est maintenu, nul ne sera en péril, vérificateurs compris. Mais si on laisse les terroristes albanais évoluer, tuer ou enlever à leur guise, nous devrons répéter l'opération menée cet été, et cette fois nous irons jusqu'au bout sans tenir compte de ce que pensent les autres »*, avait déclaré M. Nikolic.

Cette menace voilée aux *« vérificateurs »* non armés de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en mission au Kosovo coïncide avec l'arrivée en Macédoine du premier contingent de la *« force d'extraction »* de l'OTAN chargée, en cas d'urgence, de porter secours aux vérificateurs. La France, qui dirigera les quelque 1 700 hommes de la force d'extraction, a envoyé, lundi, 120 soldats à Skopje (Macédoine), où elle avait déjà dépêché, la veille, une quarantaine d'hommes. – *(Reuters.)*

DÉPÊCHES

■ **CHINE : la Chine n'a pas caché, lundi 7 décembre,** son soulagement devant la victoire du Kuomintang aux élections locales et législatives de samedi 5 décembre à Taiwan, en relevant que celle-ci marque un revers pour les indépendantistes. *« Nous saluons les Taiwanais éclairés qui font des efforts pour développer les relations des deux côtés du détroit de Taiwan et pour promouvoir la réunification pacifique de la mère-patrie »*, a déclaré un porte-parole du Bureau des affaires taiwanaises au sein du gouvernement chinois. – *(AFP.)*

■ **IRAN : le pétrolier français Total envisage la construction d'un** oléoduc reliant l'Azerbaïdjan à l'Iran, a annoncé, lundi 7 décembre, son directeur en Azerbaïdjan, Patrick Lantigner. *« Il est bien plus profitable d'acheminer le pétrole par le territoire iranien à partir du sud de Bakou, plutôt que de le transporter dans l'autre direction »*, a-t-il affirmé en se référant au projet d'oléoduc turc Bakou-Ceyhan, sur la Méditerranée, qui a la faveur des Etats-Unis. L'administration Clinton menace de sanctions les compagnies pétrolières qui travailleraient avec Téhéran. Total, Elf-Aquitaine, l'allemand Deminex, une compagnie iranienne et l'azérie Socar sont associés pour développer un des champs azerbaidjanais de la Caspienne. La décision sur l'oléoduc ne sera prise que dans deux à trois ans. – *(AFP.)*

Wim Duisenberg sceptique sur l'harmonisation fiscale en Europe

« L'HARMONISATION fiscale n'est pas nécessaire pour le fonctionnement de l'euro », a déclaré Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne (BCE) lors d'un discours prononcé, lundi 7 décembre, à l'Institut français des relations internationales (Ifri) à Paris. Tout en soulignant que *« la tendance, avec l'euro, ira vers une plus grande harmonisation fiscale »*, cette évolution *« prendra des décennies, et ne débouchera pas sur une harmonisation totale »*.

Plusieurs dirigeants européens, notamment français et allemands, ont récemment réclamé l'établissement de règles de fiscalité commune entre les Quinze. Ces efforts doivent porter tant sur le plan de la fiscalité des entreprises que de l'épargne et permettre de réduire les phénomènes de concurrence excessive. Encouragés par la Commission européenne, ces projets ne rencontrent pas, pour l'instant, d'unanimité au sein des Quinze.

Les avocats de Pinochet cherchent à casser le verdict des Lords britanniques

Un des cinq Lords-juges est mis en cause pour ses liens avec Amnesty International

Lord Leonard Hoffman, un des trois (sur cinq) Lords-juges ayant voté contre l'immunité de l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet, est président, depuis sept ans, d'un fonds caritatif créé par l'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International, a révélé, mardi 8 décembre, le quotidien britannique *The Guardian*. Les avocats de l'ancien dictateur dénoncent un conflit d'intérêts.

LONDRES
de notre correspondant

Les avocats du général Pinochet espèrent avoir trouvé la faille qui va leur permettre de casser l'arrêt historique des Lords contre leur client. Révélés, mardi 8 décembre, en première page du *Guardian*, les liens étroits entretenus avec Amnesty International par Lord Leonard Hoffman, le dernier des trois Lords de justice, sur cinq, à se prononcer le 25 novembre contre l'immunité de Augusto Pinochet, pourraient constituer un *« conflit d'intérêts »* rendant nul et non avenu le jugement des pairs. Selon le journal, l'équipe juridique embauchée par l'ancien dictateur aurait déjà écrit en ce sens au ministre de l'intérieur, Jack Straw, qui doit décider, d'ici à vendredi, du sort de l'ancien président chilien.

Conseil de plusieurs parties civiles et partisan farouche de l'extradition de l'ancien dictateur en Espagne, la célèbre organisation des droits de l'homme avait obtenu le privilège rare d'être entendue par les cinq Lords avant leur arrêt. Confirmée dans un communiqué de l'organisation, l'appartenance de Lord Hoffman à la direction d'Amnesty International Charity Ltd, organisme qui collecte des fonds pour Amnesty, remonte à sept ans. Lord Hoffman est l'un des deux directeurs de cet organisme créé en 1986 après que l'organisation s'était vu refuserle statut *« charitable »* – donc, non imposable – qu'elle convoitait pour la totalité de ses opérations. D'origine sud-africaine comme son époux, Gillian Hoffman assume par ailleurs les fonctions d'assistante administrative au sein d'Amnesty International.

« UN NON-SENS »

« Cela ne change rien au jugement », a dit au *Guardian* un porte-parole de l'organisation. *« Si les avocats de Pinochet soulèvent maintenant cette question*, a-t-il ajouté, *cela montre à quel point ils sont désespérés. »* Rappelant que l'organisme charitable d'Amnesty *« n'a rien eu à voir avec l'affaire Pinochet »*, une autre source du journal a estimé que c'était sans doute pour ce motif, *« et bien que l'on voie tout de suite les conclusions que certains pourraient en tirer »*, que *« Lord Hoffman n'a pas cru devoir déclarer son intérêt dans Amnesty Charity Ltd »*. Avocat réputé avant de devenir juge puis « pair de justice » en 1995, Lord Hoffman, soixante-quatre ans, n'a pas d'allégeance politique connue et sa réputation, appréhendée à partir des arrêts qu'il a rendus, est plutôt celle d'un homme assez conservateur.

Confirmant l'intérêt particulier d'Amnesty International dans l'affaire Pinochet, l'avocat de l'organisation, Me Geoffrey Bindman, a par ailleurs révélé, lundi, qu'il avait écrit au ministre de l'intérieur pour lui demander de l'avertir préalablement s'il décidait de rejeter la demande d'extradition espagnole. *« Le ministre*, a expliqué Me Bindman, *doit nous donner une opportunité raisonnable de contester sa décision devant la Haute Cour. »* Rappelant que l'article 4, section 8, de la loi britannique d'extradition de 1989 permet au ministre, s'il refuse l'autorisation de poursuivre la procédure espagnole, d'annuler dans la seconde le mandat d'arrêt de Pinochet, Me Bindman estime que *« ce serait un non-sens »*.

Patrice Claude

■ **L'ancien président américain Richard Nixon** a *« approuvé »* le coup d'Etat qui a porté à la tête du Chili le général Pinochet le 11 septembre 1973, a affirmé, lundi 7 décembre soir, un ancien ambassadeur des Etats-Unis à Santiago, Edward Korry, dans une interview à la chaîne de télévision britannique Channel 4. Interrogé sur le fait de savoir si Richard Nixon avait approuvé le coup d'Etat, il a répondu : *« Oui, absolument (...), il n'y a pas de doute. »* M. Korry a évoqué un entretien qu'il avait eu avec le président à la Maison Blanche, après l'élection de Salvador Allende. *« Le président m'a accueilli, il s'est assis et s'est lancé pendant dix minutes dans un long exposé sur le Chili, expliquant comment il allait écraser ce "salopard", Allende. »*

Les « disparitions » d'intellectuels se multiplient en Iran

Modernistes et libéraux sont visés

CE QUE CHACUN craignait depuis le meurtre, dimanche 22 novembre à Téhéran, de Dariush Forouhar, chef du Parti de la nation iranienne, et de son épouse Parvaneh est en train d'arriver : des intellectuels « disparaissent » ou sont retrouvés morts dans des circonstances obscures. Le Comité iranien contre la répression et le terrorisme d'Etat, l'association Reporters sans frontières, l'Association pour la défense des prisonniers politiques et d'opinion en Iran et la Ligue pour la défense des droits de l'Homme en Iran ont annoncé, lundi 7 décembre, la « disparition » de Mohamad Mokhtari, poète, chercheur et membre de l'Association des écrivains iraniens.

C'est la troisième « disparition » depuis le mois d'août. Le 25 novembre, Majid Sharif, sociologue, était retrouvé mort dans des circonstances non élucidées, six jours après avoir été « porté disparu » ; Pirouz Davani, journaliste et militant de gauche a « disparu » au début du mois d'août.

L'Association des écrivains iraniens est la bête noire de l'aile la plus obscure du régime de Téhéran. Mohamad Mokhtari, écrivain très respecté, en était un membre actif. En 1994, avec cent trente trois autres intellectuels, il avait signé une pétition réclamant une plus grande liberté d'expression. Cette initiative avait entraîné une criminelle répression contre les intellectuels, qui avait glacé d'effroi tous les « mal-pensants », dont les revendications s'accordaient mal avec le discours populiste des conservateurs.

Majid Sharif était un musulman réformateur, respectueux de l'islam et de la modernité, se situant dans le courant réformiste religieux représenté par un large spectre, allant des partisans de feu Mehdi Bazargan, premier premier ministre de l'ayatollah Khomeiny, jusqu'au penseur réformiste Abdol Karim Sorouch. Dariush Forouhar se situait, lui dans la ligne de l'ancien premier ministre iranien, Mohamad Mossadegh (au début des années 50), considéré comme le père du nationalisme iranien et dont la mémoire est très respectée en Iran. Les participants aux funérailles des Forouhar avaient scandé son nom et lundi, à l'université de Téhéran, devant le président moderniste, Mohamad Khatami, les étudiants ont à nouveau scandé des slogans mossadeghistes.

Ce sont donc à l'heure actuelle les nationalistes libéraux a-religieux qui sont dans le collimateur des durs du régime, déterminés à empêcher toute libéralisation, même relative, de la vie publique.

A un étudiant qui lui faisait remarquer, que « *la répression et l'insécurité* » continuaient de régner, le président Khatami, selon l'AFP, a dit « *comprendre les préoccupations des jeunes* », qu'il a néanmoins invités à ne pas « *grossir les problèmes* ». Alors que les étudiants lui disaient « *n'attendre qu'un mot* » pour « *entrer en action contre les groupes de pression* », la réponse de M. Khatami fut bien en deçà des attentes. « *Nous devons être réalistes et comprendre que certains dans notre société ont donné beaucoup d'eux-mêmes pour la révolution et durant la guerre contre l'Irak. Il est normal qu'aujourd'hui ils soient si sensibles* », a ajouté M. Khatami, d'après l'AFP.

STATUT DE LA FEMME

Le président iranien répète depuis plus d'un an qu'il est déterminé à faire respecter les droits du citoyen et appelle les Iraniens à revendiquer leurs libertés. Dans une lettre qu'elle lui a adressée le 25 novembre, l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch citait plusieurs cas de violation de ces droits, dont l'interpellation de l'ancien vice-premier ministre, Abbas Entezam, en septembre, après qu'il eut critiqué publiquement le système pénitentiaire et l'arrestation, en juin, de l'hodjatoleslam Mohsen Saïdzadeh « *apparemment à cause de déclarations publiques sur le statut de la femme* ». Les condamnations ou les suspensions de journaux, de journalistes et de directeurs de publication se succèdent.

Le système politique iranien est bloqué, explique Nasser Pakdaman, universitaire iranien en exil à Paris. Les débats restent limités au cercle de ceux qu'en Iran on appelle les « *initiés* », c'est à dire les milieux du pouvoir. Les « *initiés* » se querellent sur la manière de gérer les choses et M. Khatami se retrouve prisonnier des contradictions de tout « *réformateur par le haut* », face à des conservateurs battus à la présidentielle mais déterminés à maintenir leur mainmise sur les institutions de l'Etat. Dans la mesure où les différents groupes du pouvoir se neutralisent, chacun a besoin, pour s'imposer, d'alliances extérieures. Les personnalités assassinées ou disparues au cours des derniers mois représentent un possible courant d'appoint. L'objectif de leur élimination est de terroriser et d'empêcher tout éventuel déblocage.

Mouna Naïm

Jacques Chirac prône la coopération en matière de droits de l'homme

Le chef de l'Etat a souligné les manquements de la France aux principes de 1948

Le premier ministre, Lionel Jospin, et le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, devaient intervenir, mardi 8 décembre à l'Unesco, où est célébré le cinquantenaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, tandis que s'ouvraient au Palais de Chaillot les « états généraux » des organisations non gouvernementales (ONG). Lundi, Jacques Chirac a insisté sur certains manquements aux droits de l'homme en France.

DANS LE DISCOURS qu'il a prononcé, lundi 7 décembre à l'Unesco, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Jacques Chirac a prôné le dialogue et la coopération pour faire progresser en pratique le respect des libertés fondamentales. « *Nous ne réussirons ni par la contrainte, ni en nous érigeant en donneurs de leçons. La condamnation est nécessaire. Mais c'est aussi par le dialogue, fût-il critique, la coopération et l'assistance technique que nous progresserons.* » Le président de la République a estimé que la défense des principes de la Déclaration universelle doit tenir compte de la diversité des cultures : « *Loin de la contredire, l'universalité doit se nourrir d'une déclinaison des principes essentiels qui exprime la richesse du genre humain* », a-t-il déclaré. Il a consacré une longue partie de son discours à montrer que la France n'est pas à l'abri des critiques *(voir ci-dessous)*.

Passant en revue les manquements aux préceptes de 1948 au niveau international, il a mentionné spécialement le sort des peuples autochtones, « *300 millions d'hommes, souvent chassés et dépouillés de leurs terres, tous menacés de disparaître* », et il a salué le geste du directeur général de l'Unesco, Federico Mayor, qui venait de remettre à Rigoberta Manchu un exemplaire de la Déclaration universelle traduite dans la langue des Indiens du Guatemala : « *Ce geste est plus important que tous nos discours* », a dit Jacques Chirac.

La séance inaugurale de cette semaine de célébrations s'était ouverte par un bref concert, avec petites filles virtuoses en dentelles, dirigé comme il se doit par Yehudi Menuhin. Elle s'est poursuivie par une série d'interventions combinant le tableau satisfait du chemin parcouru depuis 1948 et le constat critique de tout ce qui reste à faire. Federico Mayor a appelé à « *la libération de tous les prisonniers d'opinion* » pour fêter le cinquantenaire ; Mary Robinson, haut commissaire à l'ONU pour les droits de l'homme, a souhaité que s'instaurent des relations nouvelles entre les principaux décideurs et acteurs, en s'en prenant au passage au rôle joué aujourd'hui par les multinationales. Le dalaï lama avait pris place au côté de Robert Badinter dans une salle bourrée à craquer, où devaient figurer d'éminents invités. On put apercevoir dans la foule, notamment, Leah Rabin, Danielle Mitterrand et Javier Perez de Cuellar.

Claire Tréan

« Qu'en est-il de la liberté, de l'égalité, de la fraternité ? »

Voici les principaux extraits du discours de Jacques Chirac à la tribune de l'UNESCO.

« Le combat pour les droits de l'homme ne se déroule pas seulement à l'extérieur, *a notamment déclaré Jacques Chirac.* Il doit aussi se poursuivre sur notre sol parce que rien n'est jamais acquis et qu'en la matière ne pas avancer c'est déjà reculer.



VERBATIM

Qu'en est-il de la liberté, alors qu'il existe dans notre pays des zones de non-droit, où certaines libertés élémentaires, celle d'aller et venir à sa guise, celle d'exercer en paix son métier, celle de voir ses biens protégés, ne sont pas assurées ? Des zones où la violence se développe et gagne des bastions de la République longtemps préservés, comme l'école. Agir dans le domaine éducatif, s'efforcer de revitaliser l'économie de ces quartiers, prévenir et sanctionner sans faiblesse afin de faire reculer la violence, tout cela participe bien sûr de l'action politique. Mais cela relève aussi du combat pour les droits de l'homme car la sécurité est la première des libertés.

Qu'en est-il de la liberté quand la présomption d'innocence, pourtant inscrite à l'article 9 de la Déclaration de 1789 est quotidiennement bafouée ? Combien de personnes aujourd'hui poursuivies ou même emprisonnées, en attente de leur procès, seront-elles reconnues innocentes par des décisions qui n'effaceront pas les immenses préjudices subis dans leur être et dans leur vie familiale ? Rétablir le principe de la présomption d'innocence est l'un des objectifs essentiels de la réforme de la justice que je veux réaliser avec le gouvernement.

Qu'en est-il de l'égalité quand on songe aux droits des femmes ? (…) Je pense à la sphère du politique, où les femmes sont encore très loin d'occuper la place qui leur revient. Je pense aussi au monde du travail. Le principe « à travail égal, salaire égal » n'est toujours pas respecté (…). Là aussi en France, comme dans toutes nos démocraties occidentales qui s'érigent si facilement en donneuses de leçons, le chemin à parcourir reste encore long.

Qu'en est-il de la fraternité et de sa traduction moderne, la solidarité, quand cette autre forme de discrimination, l'exclusion, se diffuse insidieusement dans la société française ? Chômage. Difficultés matérielles. Repli sur soi. Sentiment d'inutilité (…). Comment accepter sans révolte de telles situations de détresse humaine dans un pays globalement prospère ? La lutte contre l'exclusion est une responsabilité collective. C'est toujours aujourd'hui un espace de conquête pour les droits de l'homme.

Qu'en est-il de la fraternité et de l'égalité ensemble quand le racisme, la xénophobie s'insinuent dans le débat public ? (…) Les vieux démons, surgis par exemple au moment de l'affaire Dreyfus, ne sont jamais complètement morts (…). En matière de racisme l'intransigeance doit être la règle. Il n'y a pas d'accommodement possible lorsque la tolérance, le respect de l'autre, la dignité humaine sont en jeu. »

L'ONU aurait dissimulé des informations sur son rôle au Rwanda

LES NATIONS UNIES ont caché des informations sur leur rôle dans les mois qui ont précédé le génocide du printemps 1994 au Rwanda. Le général canadien Roméo Dallaire, commandant de la Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda (Minuar) en 1993-94, a formulé cette accusation dans un courrier confidentiel, obtenu par *Le Monde*, adressé au département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, le 17 décembre 1995. Le document de quatre pages évoque notamment des « *actes de génocide* » et des « *tueries ethniques* » visant les Tutsis.

Il était déjà connu que le général Dallaire a alerté en vain New York sur la préparation des massacres avant le génocide. C'est en revanche la première fois que la volonté délibérée des Nations unies de dissimuler des informations après le génocide est évoquée, de plus par un ancien responsable de l'ONU. « *La décision de ne pas révéler ces informations pourrait causer un embarras significatif aux Nations unies si ma réponse était un jour publiée par les médias* », écrit le général Dallaire. L'officier assure que, s'il est « *appelé à témoigner dans le cadre d'une procédure judiciaire* », il répondra « *aussi complètement que possible aux questions* » et livrera une version différente de la thèse officielle peaufinée par le secrétariat général de l'Organisation.

OMISSIONS CRUCIALES

La lettre de Roméo Dallaire à New York s'inscrivait en 1995 dans le cadre d'une enquête menée à Bruxelles par le juge Damien Vandermeersch sur la responsabilité d'officiers de la Minuar dans l'assassinat de dix « casques bleus » belges à Kigali. L'officier, qui avait pris connaissance des réponses que comptait apporter l'ONU au magistrat belge, exprimait son profond désaccord sur la version des événements présentée par New York. L'ONU n'a finalement tenu aucun compte de l'avis de son ancien commandant militaire.

Le général Dallaire relève, dans le document préparé par l'ONU à l'intention de la justice belge, des « *omissions cruciales* » et des « *erreurs factuelles* ». Il accuse notamment New York de cacher que des responsables de la Minuar avaient mis en garde les Nations unies sur la constitution de listes de cibles tutsies, sur des « *actes de génocide* » et des « *tueries ethniques* » qui étaient commis, et sur ses « *réserves* » concernant la participation d'un bataillon venu de Belgique, « *l'ancien pouvoir colonial* », à la mission de maintien de la paix.

Les Nations unies ont, depuis la fin du génocide au Rwanda, systématiquement refusé de revenir publiquement sur leur rôle dans la crise qui secoue l'Afrique des Grands Lacs. Le secrétaire général Kofi Annan, qui était chef des opérations de maintien de la paix en 1994, s'est opposé à ce que des responsables politiques ou militaires de l'ONU témoignent devant les commissions d'enquête des Parlements belge et français. Interpellé il y a six mois par la Mission d'information sur le rôle de la France au Rwanda, présidée par Paul Quilès, il vient de répondre par écrit il y a seulement quelques jours, les députés français devant apporter la touche finale à leur rapport le 15 décembre.

La seule exception fut le témoignage du général Roméo Dallaire à la barre du Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPIR) d'Arusha en février, mais l'officier canadien avait reçu l'ordre de New York de n'évoquer que la guerre rwandaise et de ne pas évoquer le rôle de l'ONU.

La lettre de Roméo Dallaire à l'ONU devait être rendue publique, mardi 8 décembre, à Bruxelles et à Washington par les sénateurs belge Alain Destexhe et américaine Cynthia Mc Kinney. « *Ce nouveau document illustre parfaitement la prudence extrême de l'ONU sur son rôle au Rwanda et le malaise de Dallaire face à cette prudence* », commente Alain Destexhe. L'objectif des deux parlementaires est que les Nations unies acceptent d'ouvrir leurs archives. « *Kofi Annan va célébrer le 9 décembre le 50e anniversaire de la Convention sur le génocide et le 10 décembre celui de la Déclaration universelle des droits de l'homme, alors qu'il s'oppose toujours à une enquête sur le premier génocide incontestable depuis la seconde guerre mondiale*, poursuit-il. *C'est un non-sens.* »

Dans les pays de l'Afrique des Grands Lacs, la seule évocation de l'ONU engendre des critiques extrêmement virulentes, à la fois pour son inaction à l'époque du génocide au Rwanda et pour son refus actuel d'examiner son passé. Or l'envoi éventuel de « casques bleus » au Congo-Kinshasa a été évoqué par Jacques Chirac et Kofi Annan le 28 novembre lors du sommet franco-africain à Paris. Cette force de maintien de la paix pâtirait inévitablement de l'image désastreuse de l'ONU dans cette région déchirée depuis huit ans par la guerre.

Rémy Ourdan

Un responsable de l'ONU reconnaît n'avoir pas réagi aux avertissements sur le génocide

L'ONU n'a pas pris la mesure d'un télégramme du 11 janvier 1994 annonçant un plan de génocide au Rwanda, a déclaré, lundi 7 décembre à la BBC, Iqbal Riza, alors assistant secrétaire général chargé des opérations de maintien de la paix des Nations unies. « *Nous n'avons pas donné à cette information l'importance et l'interprétation qu'elle méritait. Nous ne l'avons compris qu'après coup* », a dit M. Riza. Le télégramme dressé par le commandant de la Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda (Minuar) au département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, à New York, rapportait qu'un informateur avait dévoilé un plan d'extermination des Tutsis de Kigali. *M. Riza dit avoir refusé de laisser la Minuar intervenir contre les caches d'armes signalées par l'informateur.* – *(Reuter)*

L'Algérie mise en accusation

« *NOUS AVONS tout le temps dénoncé la violence islamiste*, [mais] *il y existe une violence d'Etat qu'il faut également combattre* », avait prévenu un organisateur. Ce préalable posé, c'est un réquisitoire virulent contre le régime algérien qui a été prononcé, lundi soir 7 décembre, au cours d'une réunion publique organisée dans un théâtre parisien par les sympathisants du Front des forces socialistes (FFS), à dominante kabyle.

« *Il n'y a pas de droits de l'homme en Algérie, un pays où l'on pratique les exécutions sommaires, la torture, où des milliers de gens ont disparu, ou plutôt ont été kidnappés par les forces de sécurité* », a lancé devant une salle comble le président du Syndicat national des avocats algériens, Me Khelili. Son collègue, Me Tahri, n'a pas été plus tendre. Il a affirmé que sur les quelque 3 500 dossiers de « *disparus* » déposés auprès de l'administration – dont près du quart pour la région d'Alger-Blida – « *aucun n'avait abouti* » à ce jour.

« *Mon fils avait vingt et un ans lorsqu'il a été enlevé. Il doit en avoir aujourd'hui vingt-trois. C'était un musulman comme un autre. Il ne faisait pas de politique.* (…) *Je veux qu'on me le rende. Et s'il est encore en vie et que les autorités pensent qu'il est coupable de quelque chose qu'elles le traduisent devant les tribunaux* », a dit M. Riza.

Cette « *horreur* [et cette] *barbarie* (…) *étaient inscrites dans l'assassinat à Paris en 1987 de l'avocat Ali Mecili par la sécurité militaire algérienne* », a rappelé son épouse, tandis que la sœur de l'écrivain (disparu) Kateb Yacine, dans un message lu à la tribune, a exhorté les participants à ne pas baisser les bras.

L'Algérie affiche une « *démocratie de façade pour plaire aux étrangers* », a dénoncé de son côté la parlementaire Dalila Taleb, avant de s'en prendre à la France, accusée de soutenir le régime et d'accueillir sur son sol les militaires qui, assure-t-elle, dirigent le pays. Ces militaires, a prévenu Me Khelili, seront jugés un jour. « *Nous inspirant de l'exemple Pinochet*, a-t-il dit, *nous allons saisir les juridictions internationales pour poursuivre les auteurs de ces crimes.* »

Jean-Pierre Tuquoi

هكذا من الأصل

opération
homme

égalité, de la fraternité

son rôle au Rwa

Rhône-Poulenc informe ses actionnaires

Aventis

Naissance d'un leader mondial des Sciences de la Vie

RHÔNE-POULENC et HOECHST ont l'intention[1] d'unir leurs activités Sciences de la Vie (Pharmacie, Santé Animale et Végétale) au sein d'une société commune, détenue à parité, qui s'appellera AVENTIS.

"Avec sa nouvelle culture, ses ressources de Recherche et Développement accrues, sa capacité technologique de premier plan, son pipeline de produits en développement et sa puissance commerciale, Aventis disposera d'une plate-forme solide pour bâtir une croissance soutenue à moyen et long terme, tant au niveau des ventes qu'au niveau de la rentabilité".

Jürgen Dormann
Président de Hoechst A.G.

Jean-René Fourtou
Président de Rhône-Poulenc S.A.

Aventis, ***la consécration de la continuité d'une stratégie de développement sur les Sciences de la Vie*** *menée depuis plusieurs années par Hoechst et Rhône-Poulenc.*

Aventis, ***la naissance d'un leader mondial.*** *Avec un chiffre d'affaires pro forma 1997 de 116 milliards de francs et 95 000 salariés, Aventis sera leader mondial dans le domaine des Sciences de la Vie, de la Pharmacie, des Vaccins, de la Santé Végétale et de la Santé Animale.*

Aventis, ***une équipe dirigeante internationale et unie.*** *Aventis capitalisera les compétences et expériences des managers des deux maisons mères, partageant une vision, une philosophie de management communes et une volonté d'assurer les succès de l'intégration et d'établir les bases d'un fort développement.*

Aventis, ***une organisation performante.*** *Les activités Sciences de la Vie de Hoechst et Rhône-Poulenc seront regroupées au sein d'une nouvelle société,* ***Aventis,*** *composée d'****Aventis Pharma*** *et d'****Aventis Agriculture****.*

Aventis, ***une base de croissance à long terme.*** *Aventis détiendra l'un des plus importants budgets de Recherche et Développement dans son domaine et une large gamme de technologies nouvelles.*

Aventis, ***une entreprise européenne à vocation mondiale.*** *C'est à Strasbourg, entre Paris et Francfort, que la future société de droit français aura son siège international.*

Aventis, ***une fusion en deux étapes.*** *Dans une première phase, d'une durée de deux à trois ans, les maisons mères subsisteront et continueront d'être cotées en Bourse. Elles s'appelleront* ***Aventis Hoechst*** *et* ***Aventis Rhône-Poulenc.*** *Cette phase d'intégration prendra fin dès que les activités de chimie des deux partenaires auront été cédées, dans le meilleur intérêt des actionnaires et des salariés, avec la fusion totale et la cotation d'un seul titre.*

www.rhone-poulenc.com / www.hoechst.com

Aventis : un nom qui évoque le mouvement, l'innovation, les sciences, l'avenir et le progrès continu.

(1) Le projet sera soumis à la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires mi-1999, après déroulement des procédures légales et approbation des différentes autorités concernées.

EXTRÊME DROITE Après le conseil national houleux du 5 décembre, la crise s'accélère au sein du Front national. Déchiré depuis des mois entre les partisans du *président du mouvement, Jean-Marie* Le Pen, et les amis du délégué général, Bruno Mégret, le parti paraît désormais menacé de scission. Dès lundi 7 décembre, de nouvelles *exclusions* ont été décidées contre les mégrétistes. ● SERGE MARTINEZ, membre *du bureau politique* chargé des fédérations, a pris la défense de M. Mégret et a demandé la convocation d'un congrès extraordinaire du FN en février 1999. Il a estimé que c'est *« une question de survie »* pour le mouvement d'extrême droite. ● *BRUNO GOLLNISCH*, secrétaire général et fidèle de M. Le Pen, a dénoncé, pour sa part, *« une tentative d'OPA »* menée de l'intérieur du parti. Il a écarté toute hypothèse de congrès anticipé.

Le Front national est menacé d'implosion

Les partisans de Bruno Mégret, délégué général, exigent la convocation d'un congrès extraordinaire pour trancher le conflit qui les oppose à Jean-Marie Le Pen. Les proches du président récusent cette demande et multiplient les mesures de rétorsion contre leurs adversaires

LE FRONT NATIONAL est entré dans une phase d'implosion dont l'issue pourrait bien être la scission du mouvement d'extrême droite. A une demande de congrès pour le mois de février formulée par Serge Martinez – le secrétaire national aux fédérations, également délégué *aux manifestations et directeur* du personnel – lors d'une conférence de presse, lundi 7 décembre après midi, le président du Front national a répliqué, dans l'heure qui a suivi, par deux suspensions *« jusqu'à comparution personnelle »*. L'une à l'encontre du mutin. L'autre à l'encontre de Pierre Vial, conseiller régional de Rhône-Alpes, universitaire à Lyon-III et représentant des « paganistes » au sein du parti, qui avait comparé Jean-Marie Le Pen à Louis XVI lors du houleux conseil national de samedi 5 décembre. Tous deux ont été démis de leurs fonctions au sein du parti.

Le conseil national n'était que le prélude de cette dramatisation. Acculés depuis plusieurs mois, soumis à des mesures de rétorsion et de neutralisation de leurs services, les mégrétistes ont saisi l'occasion du licenciement puis de l'exclusion de deux des leurs – Nathalie Debaille et Hubert Fayard – pour demander des explications et conspuer le chef. Un crime de lèse-*majesté auquel le président du* Front national et ses partisans ont répondu par d'autres gracieusetés et l'expulsion de la salle du conseiller régional de Rhône-Alpes, Alain Breuil (*Le Monde* du 8 décembre).

Et lors du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », dimanche soir, Jean-Marie Le Pen a mis les choses au clair. Accusant M. Mégret de s'appuyer sur *« une minorité extrémiste, activiste et même raciste »*, il a montré la porte à ceux qui *« pensent que leur présence est incompatible avec »* la sienne et invité à se démettre de leurs fonctions ceux qui sont *« en désaccord avec la ligne suivie »*.

LE REFUS DE SERGE MARTINEZ

« Ces propos de notre président n'étaient pas faits pour apaiser nos angoisses » a dénoncé, lundi, Serge Martinez, qui justifie sa demande de congrès extraordinaire par la surdité de Jean-Marie Le Pen aux malaises de la base. *« Un dîner a eu lieu au lendemain de la décision de la Cour d'appel de Versailles avec les directeurs des publications amies. Ils n'ont pas pu obtenir que notre président réconcilie ses cadres et prenne les mesures nécessaires »* a-t-il expliqué. Responsable des postes clefs du personnel et des *fédérations, il a dû participer* à l'installation de *« la démégrétisation »*. Il a déclaré qu'il refusera dorénavant tout changement de responsable de fédération et tout licenciement.

Aujourd'hui cet « électron libre » – qui s'est récemment rapproché de M. Mégret après avoir *été le favori d'un Jean-Marie* Le Pen cherchant en 1995 un remplaçant à Carl Lang, secrétaire général démissionnaire – invite donc tous les cadres du parti à réunir les signatures nécessaires pour la réunion d'un congrès extraordinaire, soit l'accord de 20 % des adhérents, selon les statuts. Des formulaires ont donc été envoyés dans la *nuit de dimanche à lundi aux* adhérents dont il a le fichier, *« un fichier qui appartient au Front national et non à une personne en particulier »*, précise-t-il en devançant les futures contestations sur ce sujet.

Pierre Vial, son compagnon d'infortune, et un des premiers signataires, considérait *« comme nulle et non avenue »* la décison de suspension prononcée contre lui et se montrait déterminé de continuer à siéger comme par le passé au conseil régional. Il ne sera pas isolé dans cette région, dont le secrétaire général (et adversaire de Bruno Mégret) est Bruno Gollnisch, puisque le secrétaire départemental du Rhône s'est prononcé, lui aussi, en faveur de la tenue d'un congrès. Tout comme Daniel Simonpieri, maire de Marignane (Bouches-du-Rhône) et membre du bureau politique.

« UNE OPA SUR LE FN »

Mardi matin, le responsable de la région Ile-de-France, Jean-Yves Le Gallou, ami de longue date de Bruno Mégret, et le secrétaire régional, Jean Luciani, devaient annoncer, au cours d'une conférence de presse, la mobilisation de cinq fédérations sur huit. A Paris et dans le Val-d'Oise, contrôlés par Martine Lehideux et Jean-Michel Dubois – deux fervents lepénistes –, la mobilisation devrait être plus longue. Et, en Seine-et-Marne, Jean-François Jalkh, en voyage à l'étranger, n'a pu être contacté. Dès lundi soir, Frank Timmermans, responable de la Seine-Saint-Denis, a réuni ses cadres pour organiser la collecte des formulaires dans les jours qui viennent.

Côté lepénistes, des fax de soutien à M. Le Pen étaient envoyés, lundi, aux rédactions : celui de Martine Lehideux, du maire d'Orange Jacques Bompard, et de deux autres membres du bureau politique, Jacques Lafay et Christian Baeckeroot. Mardi, Jean-Pierre Schenardi, *« assurait Jean-Marie Le Pen »* de sa *« fidélité »* et de celle de sa fédération des Hautes-Alpes.

Bruno Gollnisch, invité de LCI, dénonçait lundi soir le complot de *« gens en campagne »* montant une *« OPA sur le FN »* de l'intérieur. *« On est dans une stratégie de conquête de pouvoir dont le but est de déstabiliser le FN et peut-être de l'apporter en prime à telle ou telle force politique dont on serait les supplétifs »* a-t-il affirmé avant de lancer : *« Le Front national préfère se couper une jambe ou un bras plutôt que de transiger avec ses convictions »*.

Une déclaration qui laisse plus présager de nouveaux affrontements que des mesures d'apaisement. Chaque camp semble désormais décidé à aller jusqu'au bout de l'affrontement. Cela risque fort de mener à une scission et la création de deux structures se disputant le sigle FN et son fonds de commerce.

Christiane Chombeau

M. Séguin ne fait « aucune différence » entre MM. Le Pen et Mégret

Interrogé sur le sens de l'affrontement entre le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, et son délégué général, Bruno Mégret, Philippe Séguin, président du RPR, observe, dans un entretien accordé mardi 8 décembre au *Parisien*, qu'*« il y a, entre Le Pen et Mégret, une large convergence idéologique. Pour ma part, je ne fais aucune différence entre eux. Leur affrontement est, avant tout, une querelle d'hommes, qui implique forcément une différence de stratégie »*.

Au cours d'une réunion publique, lundi 7 décembre à Cernay (Haut-Rhin), Nicolas Sarkozy, secrétaire général du RPR, a déclaré pour sa part : *« Les difficultés du Front national, qui donne le spectacle de ses divisions et de ses outrances, laissent penser que c'est la récompense pour une opposition qui recommence à faire son travail. Quand la droite est de retour, l'extrême droite régresse »*, a affirmé M. Sarkozy.

« Un congrès dans les plus brefs délais »

Voici les principaux extraits des déclarations, lundi 7 décembre, de Serge Martinez, membre du bureau politique du Front national, secrétaire national aux fédérations et directeur du personnel :



VERBATIM

L'affaire a commencé après le congrès de Strasbourg *[de mars 1997]*, où le résultat du vote pour le renouvellement du comité central avait mis en lumière la très forte implantation de Bruno Mégret au sein du mouvement. La crise aurait pu, aurait dû s'arrêter là. *(...)* Pendant un an, la situation s'est lentement dégradée, jusqu'au moment où, ne réussissant pas seul à obtenir la tête de Bruno Mégret, le groupe d'arrivistes, d'intrigants et de courtisans à l'origine de cette situation parvenait à lancer le président Jean-Marie Le Pen lui-même dans la bataille. *(...)*

En juillet 1998, Jean-Marie Le Pen annonce son intention de placer son épouse en tête de liste aux élections européennes en cas d'inéligibilité. *(...)* Il faut convenir aujourd'hui que ce triste épisode n'était que la partie apparente d'un problème plus grave. Est alors nommée une équipe de direction de la campagne européenne, préparée par Samuel Maréchal, excluant de fait toutes les compétences de la délégation générale, du secrétariat général et même du trésorier du FN. Le but apparaît dès lors dans sa froide clarté : « démégrétiser ».

Aujourd'hui, la chasse aux sorcières mégrétistes bat son plein. *(...)* *[Elle]* est programmée pour s'étendre à l'ensemble de l'appareil militant du Front national. Le président m'a demandé de préparer une purge de secrétaires départementaux, de responsables de circonscription, d'élus, de militants. S'il continue dans cette voie, le Front national va se priver, à brève échéance, de la plus grande partie de ses forces vives.

Nous devons mettre un terme à ces dérives, mettre fin à la crise. Pour cela, il n'y a qu'une solution : donner la parole à ceux à qui le Front national appartient, c'est-à-dire à ses militants. *(...)* A cet effet, il est impératif de nous réunir en congrès dans les plus brefs délais. Les militants ne comprendraient pas qu'un congrès ne se tienne pas. J'appelle donc solennellement l'ensemble des adhérents du Front national à demander l'organisation de ce congrès. Après en avoir informé Jean-Marie Le Pen, j'ai écrit en ce sens à l'ensemble des adhérents. L'enjeu, c'est la survie du Front national.

Jean-Marie Le Pen et le « Führerprinzip »

ANALYSE

Le président du FN retourne contre ses adversaires l'arme de la personnalisation

S'IL N'EST GUÈRE de parti qui ne s'organise autour d'une personnalité prééminente, l'extrême droite voue à cette donnée générale de l'action politique un tel culte – porté à son paroxysme par le *Führerprinzip* des nazis – que l'idée même d'une contestation du chef, dans une formation comme le Front national, paraît tout simplement absurde. L'exaltation de la force, propre également à cette famille de pensée, ne laisse aucune chance à un concurrent qui tenterait de s'opposer au leader en s'appuyant sur un appel « démocratique » aux militants, voire, aujourd'hui, aux élus.

Jean-Marie Le Pen, à soixante-dix ans passés, a accumulé suffisamment d'expérience, d'abord comme acteur de second plan, puis, depuis vingt-six ans, comme *« patron » de l'extrême droite*, pour savoir faire face à toute entreprise de ce genre. Il avait été débarrassé, en 1978, de François Duprat, idéologue du néonazisme français, mort dans un attentat jamais élucidé ; puis, dix ans plus tard, de Jean-Pierre Stirbois, dont les options étaient proches de *celles de Duprat et qui fut victime* d'un accident de la route. L'un et l'autre, experts en organisation, menaçaient la suprématie de celui vers lequel, en 1972, la plus grande partie de la maigre extrême droite d'alors s'était tournée, croyant que le bohême et dilettante Le Pen se contenterait de régner sur un parti qu'il ne dirigerait pas.

Face à Bruno Mégret, aujourd'hui, M. Le Pen utilise des armes dont il connaît bien le maniement. Toutes ont pour fonction d'assurer l'identification du Front national avec lui-même, en retournant contre eux l'argument de ses adversaires, qui lui reprochent précisément cette personnalisation. Le chef de l'extrême droite est à son affaire dans une épreuve de force où tous les coups sont non seulement permis, mais recommandés : aux yeux d'un militant ou d'un sympathisant du Front national, la capacité du « patron » à s'imposer est décisive, les moyens qu'il emploie pour y parvenir sont sans importance.

RISQUE DE DISPARITION

Tout cela, M. Mégret le sait. Ayant rejoint l'extrême droite par la porte élégante du Club de l'Horloge, dans les années 70, il est la figure de proue d'un groupe qui avait tenté alors de régénérer ce courant d'idées en rompant avec l'activisme baroudeur de l'après-guerre et de l'Algérie française et en y injectant une sophistication technocratique acquise à l'ENA ou, dans le cas de M. Mégret, à l'Ecole polytechnique.

Après s'être essayé à l'entrisme dans les partis de la droite classique – Yvan Blot et Bruno Mégret au RPR, Jean-Yves Le Gallou au PR –, ce cercle avait dû prendre acte, dans les années 80, de la réussite du Front national et s'était résigné à le rejoindre. M. Mégret y avait mené à bien sa propre ascension en s'offrant à M. Le Pen comme une parade au danger représenté pour lui par Jean-Pierre Stirbois.

Il en avait tiré une leçon : *« Je ne suis pas à Jean-Marie Le Pen ce que Michel Rocard était à François Mitterrand*, disait-il en février 1997, *car je n'ai jamais commis l'erreur de chercher à lui disputer la prééminence. »* Il a été amené à cette dispute par M. Le Pen et par son entourage. L'alternative devant laquelle il se trouve est de porter le conflit suffisamment haut pour que le Front national n'y survive pas, ou de disparaître lui-même.

Patrick Jarreau

L'œcuménisme gêné de « Présent »

***Présent*, quotidien de la mouvance catholique traditionaliste, *proche du Front national*, ne pouvait éviter de relater, dans son édition du mardi 8 décembre, la réunion particulièrement houleuse du conseil national, le 5 décembre. Il le fait, mais en se voulant résolument consensuel, dénonçant longuement les membres du conseil national qui sont allés *« balancer* [aux journalistes] *tout ce qui venait d'être dit.* [et] *qui était en principe secret »*, ne retenant des déclarations de Jean-Marie Le Pen que les phrases apaisantes et applaudissant Bruno Mégret d'avoir su éviter les questions des journalistes.**

Le message – indirect – vient en conclusion : *Présent* reprend à son compte un appel de Jean-Yves Le Gallou en faveur de l'unité du mouvement et d'un *« ticket Le Pen-Mégret pour les européennes »*. Ce « ticket », au moment où paraissait l'article, était bien compromis.



Les rapports de forces au bureau politique

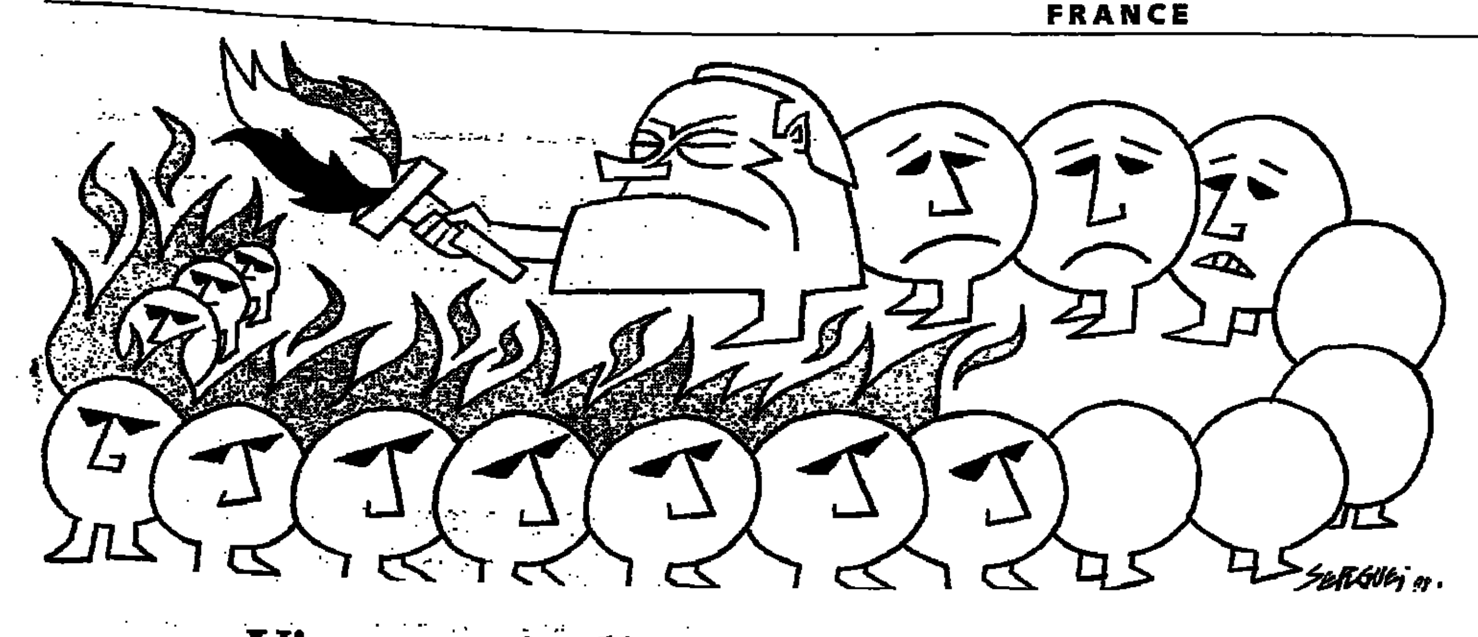
Ce classement, établi par nos soins, tient compte de la proximité politique affichée jusqu'à présent – au travers de votes internes ou de déclarations – à l'égard de Jean-Marie Le Pen ou de Bruno Mégret.

● **Les proches de M. Le Pen :** Bernard Antony, chef de file des catholiques intégristes, fondateur du quotidien *Présent* et président du groupe FN en Midi-Pyrénées ; Christian Baeckroot, ancien député du Nord ; Myriam Baeckroot, conseillère régionale d'Ile-de-France ; Michel Bayvet ; Martial Bild, adjoint au secrétaire général, conseiller régional d'Ile-de-France ; Jacques Bompard, maire d'Orange ; Dominique Chaboche, vice-président, conseiller régional de Haute-Normandie ; Pierre Descaves, conseiller régional de Picardie ; Jean-Michel Dubois ; Jean-François Galvaire ; Bruno Gollnisch, secrétaire général, député européen, président du groupe FN en Rhône-Alpes ; conseiller municipal de Lyon ; Roger Holleindre, vice-président, président du Cercle national des combattants ; Alain Jamet, président du groupe FN en Languedoc-Roussillon ; Jacques Lafay ; Carl Lang, vice-président, député européen, conseiller régional du Nord - Pas-de-Calais ; Martine Lehideux, conseillère régionale d'Ile-de-France ; Samuel Maréchal, gendre de M. Le Pen, directeur du Front national de la jeunesse et adjoint au secrétaire général ; Jean-Claude Martinez, député européen, conseiller régional du Languedoc-Roussillon ; Michel de Rostolan ; Jean-Pierre Schénardi ; Arnaud Soyez ; Marie-France Stirbois, conseillère municipale de Dreux, députée européenne.

● **Les amis de M. Mégret :** Jean-Claude Bardet, conseiller régional de Lorraine ; Damien Bariller, directeur de cabinet de M. Mégret, conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Yvan Blot, fondateur du Club de l'Horloge, président du groupe FN d'Alsace ; Philippe Colombani ; Denis de Bouteiller, conseiller régional de Rhône-Alpes ; Pierre Jaboulet-Vercherre, conseiller régional de Bourgogne ; Jean-Marie Le Chevallier, maire de Toulon ; Jean-Yves Le Gallou, président du groupe FN en Ile-de-France, député européen, secrétaire national aux élections ; Fernand Le Rachinel, député européen ; Serge Martinez, délégué national, secrétaire national et directeur du personnel, conseiller régional de Languedoc-Roussillon ; Pierre Milloz ; Philippe Olivier ; Daniel Simonpieri, maire de Marignane ; Franck Timmermans, secrétaire national aux fédérations ; Pierre Vial, conseiller régional de Rhône-Alpes.

● **Les « électrons libres » :** Jean-Marc Brissaud ; Jean-François Jalkh ; Jean-Pierre Reveau, trésorier, conseiller régional d'Ile-de-France ; Jean-Claude Varanne.

● **Les votes lors du congrès de mars 1997.** Lors du congrès de Strasbourg, l'élection au comité central avait permis de mesurer les rapports de forces à l'intérieur du mouvement d'extrême droite. Bruno Mégret, délégué général, avait été le mieux élu : avec 3 758 voix, il devançait nettement M. Le Gallou (3 439), M. Gollnisch (3 398), M. Holleindre (3 381), M. Timmermans (3 362), M. Bompard (3 328), M. Blot (3 316), Mme Stirbois (3 288), M. Lang (3 287) et M. Bariller (3 166). Le score de M. Mégret ainsi que la présence, parmi les dix mieux élus du comité central, de quatre de ses amis avaient clairement révélé la force de l'implantation des mégrétistes dans l'appareil. Pour beaucoup, c'est à partir de ce moment-là que Jean-Marie Le Pen a commencé à considérer que son autorité était menacée.



Vingt mois d'une guerre sans merci

LA DÉCISION de Jean-Marie Le Pen de confier à sa femme, Jany, la tête de la liste du Front national aux élections européennes de juin 1999 s'inscrit déjà dans l'histoire

RÉCIT

L'implantation du délégué général menaçait de faire de l'ombre au chef

du parti d'extrême droite comme le détonateur d'une crise sans précédent. Celle qui oppose le président-fondateur à son délégué général, Bruno Mégret, remonte, elle, au congrès de Strasbourg, en mars 1997.

A ce congrès, M. Le Pen, qui n'a jamais supporté la concurrence, découvre à travers les votes des congressistes, la popularité de son délégué général, Bruno Mégret. Celui-ci, auréolé de la victoire de sa femme, Catherine, à l'élection municipale partielle de Vitrolles, est le mieux élu, devant Jean-Yves Le Gallou, des candidats au comité central. Bruno Gollnisch, le secrétaire général et poulain du moment de M. Le Pen, arrive en troisième position, le « gendre », Samuel Maréchal, directeur du Front national de la jeunesse, à la 19e place, et Marine, la fille cadette du président du FN, n'est même pas élue – Marie-Caroline, l'aînée des trois filles, conseillère régionale d'Ile-de-France, compagne d'un collaborateur de Bruno Mégret, décroche en revanche la 14e place. La colère du chef est immédiate. Il refuse que la composition du nouveau comité central soit publiée avec les scores de chacun et invoque *« une panne informatique* [qui aurait] *empêché Marine d'être élue »*. Celle-ci sera repêchée par son père, quelques semaines plus tard, sur le quota des vingt membres du comité central nommés par le président.

Les représailles commencent au lendemain de l'échec de M. Mégret au second tour des élections législatives du printemps 1997. A la mi-juillet, M. Le Pen laisse Jean-Claude Martinez, ennemi déclaré de M. Mégret, organiser une fronde contre le délégué général et ses services lors d'un séminaire exceptionnel du bureau politique, à Strasbourg. La violence de l'attaque est telle que la majorité des personnes présentes prennent la défense de M. Mégret et que M. Le Pen se voit obligé de jouer l'apaisement. Pas pour longtemps. Fin août 97, lors de l'université d'été d'Orange, il annonce qu'il confie la responsabilité d'un *« gouvernement virtuel »* à M. Martinez.

Pendant ce temps, Bruno Mégret élabore sa stratégie électorale de *« séduction pour conquérir »*, qu'il présente, le 18 janvier, à la convention nationale de Lyon. La méthode semble plaire à M. Le Pen . Invité à se prononcer, le 25 janvier, sur Europe 1, sur l'éventualité de voir M. Mégret lui succéder à la tête du parti, il répond *« pourquoi pas ? »*, tout en ajoutant qu'il peut y avoir d'autres prétendants.

« SECOND DU MOUVEMENT »

Les élections régionales, qui ont montré la force du FN, apportent une relative accalmie en interne. A la mi-juin, commence l'affaire « Jany ». Le 14 juin, M. Le Pen, qui rend visite à son gendre, Samuel Maréchal, dans son nouveau fief de Loire-Atlantique, déclare que, s'il était rendu inéligible par une décision de justice, son *« nom figurerait encore plus gros sur les affiches des candidats du Front national. Par famille interposée... »*. La déclaration passe alors inaperçu. Le 6 juillet, il va plus loin et évoque au bureau politique la possible candidature de Jany. Le 8, M. Mégret lui rend visite dans sa villa de Saint-Cloud pour lui expliquer qu'il n'approuve pas ce projet. On ne peut confondre *« élection locale et élection nationale »*, fait valoir le délégué général, qui pose sa candidature *« en tant que second du mouvement »*. Ignorant les remarques et évitant d'en informer le bureau politique, M. Le Pen lance officiellement, dans un entretien au *Figaro* du 20 juillet, la candidature de Jany.

Fin août, M. Mégret accorde un entretien au *Parisien*, publié le jour de l'ouverture de l'université d'été du FN à Toulon, dans lequel il déclare que *« la candidature de Mme Le Pen n'est pas une bonne idée »*. *« Lorsque le chef est empêché, c'est son second qui le supplée »*, observe-t-il, en annonçant qu'il demandera *« un vote aux instances »*, si M. Le Pen persiste. La crise s'envenime. Dans son discours de clôture de l'université d'été, M. Le Pen martèle qu'il n'y a, au FN, *« qu'un seul numéro, le numéro un »*. Le 8 septembre, il sonde le bureau politique et découvre que ses membres ne sont pas prêts à lui *« accorder la peau »* du délégué général. Empêché d'affrontement direct, le président du parti d'extrême droite utilise la méthode du contournement, harcèle les proches de M. Mégret et double ses services.

Le jour même de l'ouverture du procès de M. Le Pen en appel, à Versailles, le 28 septembre, les mégrétistes apprennent, par un communiqué, que le président du parti a nommé Jean-Claude Martinez *« directeur général »* de la campagne européenne. Au bureau politique du 19 octobre, Damien Bariller, directeur de cabinet de M. Mégret, et Philippe Olivier, un des piliers de la délégation générale, reçoivent un avertissement solennel pour avoir protesté, en interne, contre leur mise en cause par M. Martinez, qui, dans *Le Figaro*, avait raillé ces *« jeunes gens passés un peu vite de la Blédine de licence en droit au désir de cabinet ministériel »*. M. Martinez, qui aime les bons mots et ne se prive pas d'en faire à l'encontre du délégué général, traité de *« Kabila »* à la tête d'un *« canal gastronomique »*, est, en revanche, épargné des foudres du président. Ce bureau polique apprend également la nomination de Jean-Jacques Susini, proche de M. Le Pen, à la tête de la fédération des Bouches-du-Rhône.

En Ile-de-France, Jean-Yves Le Gallou, président du groupe FN au conseil régional et ami de M. Mégret, organise, pour le 25 novembre, un meeting à Paris avec le délégué général, afin de s'opposer à la ratification du traité d'Amsterdam. Irrité, M. Le Pen tente de le faire annuler et, n'y parvenant pas, décide de s'y inviter, non sans avoir convoqué chez lui, pour un sévère rappel à l'ordre, les conseillers régionaux d'Ile-de-France qui lui avaient résisté. Finalement, ce meeting n'aura pas lieu, faute de salle.

C'est dans ce climat particulièrement tendu que tombe l'arrêt de la cour de Versailles. M. Le Pen voit sa peine d'inéligibilité réduite de deux à un an, ce qui lui offre la possibilité, en se pourvoyant en cassation, de se présenter aux élections européennes de juin 1999. Les militants respirent et croient à une accalmie. En vain. Lettres d'exclusion et de licenciements commencent à arriver chez les mégrétistes. Premier à être exclu, José Péruga, militant d'extrême droite de grand-père en petit-fils, conseiller municipal de Frontignan qui avait eu le tort de dire devant les caméras de télévision que M. Mégret serait un meilleur candidat que Jany Le Pen.

Le 3 novembre, M. Le Pen, qui avait réuni le personnel du siège à Saint-Cloud pour rappeler qu'il n'y avait qu'un seul chef, lui, et une seule photo autorisée dans les bureaux, la sienne, en profite pour faire allusion aux difficultés financières rencontrées cette année par le mouvement. Le 1er décembre, deux proches de M. Mégret, Hubert Fayard, premier adjoint au maire de Vitrolles, et Nathalie Debaille, *collaboratrice à la délégation générale*, reçoivent leur lettre de licenciement.

LE PÈRE CONSPUÉ

Le conseil national du 5 décembre chargé de préparer la campagne européenne, se présente donc sous de mauvais auspices. Une note envoyée la veille aux membres du bureau politique a mis le feu aux poudres. Dans celle-ci, M. Le Pen reproche à Mme Debaille et à M. Fayard d'avoir *« écrit et faxé à un certain nombre de cadres du mouvement une lettre de contestation »* qui constitue, selon lui, *« une faute grave »*. Suspendus, en attendant leur passage devant la commission de discipline, tous deux *« ne pourront donc participer aux travaux du conseil national »*, conclut-il. Pour beaucoup de militants et de cadres, la mesure est inacceptable. Le jour du conseil national, les exclus sont acclamés et le père fondateur du parti conspué. Aux demandes en faveur d'*« un ticket Le Pen-Mégret »*, le président fait la sourde oreille. La fracture semble insurmontable. Invité, dimanche 6 décembre, au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », M. Le Pen dénonce un complot fomenté par *« une minorité activiste et raciste »*. C'est la phrase de trop.

Ch. Ch.

Samuel Maréchal, le gendre ambitieux, âme de la « démégrétisation »

JEAN-CLAUDE MARTINEZ, le directeur général de la campagne européenne du Front national, en revendique l'idée. Samuel Maréchal en a été la cheville ouvrière.

PORTRAIT

Directeur du Front national de la jeunesse, il dispose de crédits et d'autonomie

Jany Le Pen, pressentie à la tête de liste du FN aux élections européennes de juin 1999, avait, en la personne du jeune et séduisant directeur du Front national de la jeunesse – qui est également adjoint au secrétaire général, Bruno Gollnisch, et président du groupe FN au conseil régional des Pays de la Loire –, le plus zélé des partisans.

A peine l'idée de prendre Jany pour le remplacer avait-elle été lancée par Jean-Marie Le Pen que, déjà, M. Maréchal faisait la promotion de sa belle-mère. Certains voient sa patte dans des entretiens faisant dire à l'épouse du président que, *« en France on politise tout, on polytechnise tout, on énarchise tout »*, allusions à peine voilées à Bruno Mégret (polytechnicien) et à son entourage. Car Samuel Maréchal n'a jamais vraiment aimé le délégué général et, s'il a pris une part active dans la promotion de Mme Le Pen, c'est qu'il voyait là un moyen de couper l'herbe sous les pieds de celui-ci. Pourtant, il lui doit beaucoup, puisque c'est auprès de M. Mégret qu'il s'est formé.

Premier d'une famille de cinq enfants, M. Maréchal est né le 20 septembre 1967 à Jouy, en Eure-et-Loir, d'un père pasteur pentecôtiste. Titulaire d'un CAP de prothésiste-dentaire, il retourne au lycée pour passer son baccalauréat, avant d'obtenir un DEUG de droit à l'université de Nantes. Il n'a pas dix-huit ans quand le virus de la politique le prend. En 1984, il assiste à un meeting du Front national pour les élections européennes et, l'année d'après, il prend sa carte. De responsable du Front national de la jeunesse à Nantes, il devient responsable départemental, puis régional. En 1990, il sort « major » de l'« université » du FNJ.

Dès lors, tout s'accélère pour cette ambitieuse recrue. En 1991, M. Mégret le prend comme directeur de campagne. Quelques mois plus tard, c'est M. Le Pen qui le réclame, et M. Maréchal se partage entre les deux candidats, à Marseille et à Nice. Le 1er mai 1992, il succède à Martial Bild à la direction du FNJ et épouse, six mois plus tard, Yann, la deuxième fille de M. Le Pen.

PLUSIEURS FERS AU FEU

Tout semble lui réussir. Devenu, en février 1994, le plus jeune membre du bureau politique, il n'a de cesse de vouloir prouver que la valeur n'attend pas le nombre des années à des cadres qui aimeraient que le « gendre » attende son tour. La direction du FNJ et les crédits que le président du Front national lui accorde lui procurent une autonomie appréciable. Toujours prêt à servir son beau-père, il est nommé directeur de la caravane présidentielle, en 1995. C'est cette année-là que se détérioreront ses rapports avec M. Mégret. Il critique la campagne qui a été organisée par la délégation générale. *« Trop technique »*, dit-il en ajoutant : *« Seul Le Pen a été bon. »* Et il propose à son beau-père le slogan : *« Ni droite ni gauche : Français ! »*

Quand, ce même été 1995, Carl Lang démissionne du secrétariat général, il plaide pour un éclatement du secrétariat et de la délégation générale avec la création de plusieurs directions, dont une de la propagande et de la communication qu'il s'attribuerait volontiers. Voyant que M. Le Pen n'est pas prêt à le suivre, il milite pour la candidature de Bruno Gollnisch, le seul, à ses yeux, capable de s'opposer à l'ascension de M. Mégret. A partir de 1997, il sera au cœur du prégouvernement mis en place par M. Le Pen pour contrebalancer l'influence mégrétiste.

Gros travailleur, il a toujours plusieurs fers au feu. Trop. Ses ennemis, très nombreux, lui reprochent cette dispersion et ironisent sur la chute des effectifs du FNJ, alors que son budget a décuplé. Persuadé que la popularité de M. Mégret est avant tout médiatique, il copie l'ancien maître, mais néglige sa base. C'est une erreur qui lui coûtera cher si, demain, M. Le Pen quitte les commandes du FN. *« Il devrait savoir que l'histoire des gendres, de Tibère au comte Ciano* [gendre de Mussolini], *en passant par ceux de Saddam Hussein, se termine généralement mal »*, ironise un mégrétiste.

Ch. Ch.

Au congrès de la CFDT, première salve de critiques contre Nicole Notat

Bernard Thibault, futur dirigeant de la CGT, plaide pour un « syndicalisme plus rassemblé »

La première journée du congrès de la CFDT, qui s'est ouvert lundi 7 décembre, à Lille, a permis aux opposants à la secrétaire générale de la confédération, Nicole Notat, de faire entendre leurs premières critiques à l'encontre de la ligne de la confédération. Présent lors de cette séance *inaugurale, le futur secrétaire général de la CGT,* Bernard Thibault, a de son côté plaidé en faveur d'un *« syndicalisme plus rassemblé ».*

MÊME SI ELLE SAIT que sa position sortira sans doute renforcée du 44e congrès de la CFDT, dont les travaux ont commencé lundi 7 décembre, à *Lille*, Nicole Notat pouvait se douter qu'elle devrait affronter la grogne d'une partie de ses troupes. Sans grande surprise, les escarmouches ont donc rapidement commencé. Après un long discours-bilan de la secrétaire générale de la confédération (*Le Monde* du 8 décembre), qui n'a guère soulevé l'enthousiasme, certains délégués ont fait entendre leur mauvaise humeur.

Joël Le Coq, responsable de la branche Route de la CFDT, est le premier à donner de la voix : *« Soyons réalistes, demandons l'impossible ! le slogan de mai 68, les routiers l'ont repris à leur compte »*, lance-t-il, jugeant réaliste donc de demander *« la retraite à 55 ans »*, puisque cela a débouché sur le contrat de cessation d'activité pour les routiers. Pour lui, *« le recentrage de la CFDT fait partie de cette adaptation au réalisme »* qui *« brise les rêves »*.

Encore plus critique, Daniel Lesburguères, responsable du syndicat de l'Education nationale dans l'Hérault, s'interroge, lui, pour savoir si son organisation n'est pas *« devenue schizophrène en décembre 1995 »*. *« Aucun débat n'était organisé par le secrétaire de l'union départementale, qui prenait ses ordres auprès du secrétaire de l'union régionale »*, déplore-t-il, avant d'ajouter : *« Que dire de l'expression confédérale sur le service minimum dans les services publics ou sur la manipulation des chômeurs ? Quant au débat sur les retraites, on va nous servir des textes tout prêts et peut-être qu'au détour d'une émission télévisée, on apprendra la position de la CFDT »*.

DOUTES SUR LE RAPPROCHEMENT

Prenant la parole au nom du syndicat de l'arsenal de Brest, Alain Kerdevez, l'auteur de l'amendement adopté lors du congrès de Montpellier sur le passage aux 32 heures, manifeste un autre sujet d'inquiétude. Constatant que *« la réduction du temps de travail révolutionne les mentalités »* et qu'elle *« pousse même les plus staliniens des staliniens à se poser des questions »*, il émet des doutes sur le rapprochement avec la CGT. *« A Brest*, lance-t-il, *la confiance avec la CGT ne peut être que limitée. »*

Mais visiblement, la secrétaire générale de la CFDT se doute que la critique ne portera pas. Dans l'histoire des poignées de main entre syndicalistes, le congrès de Lille devrait en effet faire date. Mme Notat va donc saluer ses invités syndicaux, échangeant une double poignée de main avec le futur patron de la CGT, Bernard Thibault, et celui de l'union nationale des syndicats autonomes, Alain Olive.

Refusant de commenter le discours de son *alter ego*, M. Thibault se borne à récuser l'existence d'*« un rapprochement entre les deux organisations »*, préférant mettre l'accent sur *« le caractère normal »* de cette rencontre et rappelant que *« la CGT cherche à travailler à un syndicalisme plus rassemblé »*.

Intervenant l'un après l'autre, François Chérèque, secrétaire général de la fédération Santé-Sociaux, et Alain Gil, son homologue de l'Ile-de-France, respectivement première fédération et première région de la CFDT, apportent, eux, leur soutien sans faille à l'organisation et à la secrétaire générale sortante. Visant les syndicats SUD ou dans la mouvance du groupe des Dix, le premier fustige *« la logique de ces nouveaux syndicats corporatistes dans l'hôpital et qui endossent des habits révolutionnaires sitôt dans la rue »*.

Seule véritable fausse note, au cours de cette première journée du congrès, l'intervention de Régis Versavaud, responsable du Syndicat des assurances à Paris, est ponctué par des huées : *« Si la CFDT progresse dans les élections, c'est que sa ligne politique est bonne ; si notre progression* [dans la fédération des services] *est de 15 % par an, ce n'est pas du sponsoring, c'est que notre ligne politique est bonne »*, a-t-il renchéri. Dans la salle, les congressistes, qui ont appris récemment que la fédération concernée a reçu des subventions de certaines entreprises s'indignent : *« Pourri, vendu »*...

Alain Beuve-Méry

Plus de 1 million d'hectares pourraient être consacrés à des cultures innovantes

Le ministère de l'agriculture étudie le projet

*« **OUTRE** les biocarburants, il est possible et intéressant de développer des filières industrielles à partir des produits agricoles transformés dans un but non alimentaire. »* C'est ainsi que Philippe Desmarescaux, directeur général de Rhône-Poulenc, commente les conclusions du rapport qu'il vient de remettre à Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche.

« Les quatre secteurs principaux que j'ai identifiés, a-t-il déclaré au *Monde*, *constituent pour les agriculteurs des opportunités réalistes et des débouchés rentables et pérennes, puisqu'ils peuvent conduire à la mise en culture de 1,3 à 1,6 million d'hectares à l'horizon 2010 contre 686 000 aujourd'hui. »*

Actuellement, les nouvelles productions, comme l'ethanol ajouté à l'essence ou le diester au gasoil, ont sans doute un impact écologique depuis que des usines modernes traitent l'huile de colza ou les dérivés des betteraves ou de céréales, mais elle sont peu développées, puisqu'elles ne comptent que pour 1 % dans la consommation totale des carburants. Grâce à une défiscalisation très importante, la filière, de plus, coûte cher au budget.

M. Demarescaux ne propose évidemment pas d'abandonner cette filière, mais il estime qu'il serait irréaliste d'en attendre des merveilles. Il suggère de concentrer les efforts dans l'utilisation des carburants propres sur les grandes villes, et notamment sur l'Ile-de-France. *« En imposant 10 % d'additifs d'origine agricole dans les carburants, on peut aboutir à une baisse de la pollution atmosphérique de 15 %. Pas besoin de modifier les moteurs, il suffit d'aménager en quelques endroits des dépôts. En deux ans le dispositif peut être opérationnel pour un coût qui ne serait pas supérieur – 1 milliard de francs par an environ – à l'actuelle défiscalisation. »*

L'auteur du rapport, qui prend en compte notamment *« les besoins de diversification de l'agriculture, la recherche de la valeur ajoutée par les paysans et l'impact sur l'emploi et l'environnement »*, ouvre quatre nouvelles pistes jusqu'ici insuffisamment explorées (contrairement aux stratégies développées par exemple en Allemagne et aux Etats-Unis). Il s'agit dans la quasi-totalité des cas de produits biodégradables.

Les biolubrifiants sont, pour le directeur général de Rhône-Poulenc, un secteur prometteur, l'innocuité des huiles végétales par rapport aux huiles minérales étant un *« atout majeur »*. Dans les dix ans, 75 000 hectares pourraient être semés en oléagineux dans ce but. Les tensio-actifs sont une autre catégorie intéressante qui intervient dans les produits d'hygiène et les détergents. Superficie visée : 50 000 hectares.

Le troisième créneau à développer est celui des solvants d'origine naturelle (pour les peintures ou la pharmacie par exemple) qui peuvent remplacer les solvants d'hydrocarbures.

DÉPENDRE DES ÉTATS-UNIS

Enfin, l'auteur insiste sur l'importance des acides aminés, riches en protéines et en énergie, qui entrent dans la composition de l'alimentation animale. Ce secteur est largement dépendant des Etats-Unis, où les multinationales mettent au point des végétaux « super-enrichis » par manipulation génétique, *« ce qui fait planer une menace majeure pour l'Europe »*, si elle ne réagit pas par un plan ambitieux.

Moyennant une aide européenne qui tournerait autour de 100 écus (657 francs environ) par hectare, Philippe Desmarescaux chiffre à 4 milliards de francs le chiffre d'affaires escompté pour les exploitants par le développement de ces filières, et à 6 milliards en produits finis. Il préconise la formation rapide de consortiums entre groupes industriels de l'agrochimie, coopératives et firmes semencières. Ses propositions prennent un relief particulier au moment où Rhône-Poulenc crée avec l'allemand Hoechst un géant européen et où la France demande, dans le cadre de la réforme de la PAC, un traitement spécifique pour les cultures d'oléagineux.

François Grosrichard

Deux élections cantonales partielles

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Canton de Manosque-Nord (premier tour).
L., 7 945 ; V., 2 576 ; A., 67,57 % ; E., 2 459.
Ball. : Roland Aubert, PS, adj. m. de Coulommiers, 974 (39,61 %) ; Eric Dumas, RPR, 678 (27,57 %).
Elim. : Pierre Cazorla, FN, c. m., 374 (15,20 %) ; Christian Irénée, PC, c. m., 358 (14,55 %) ; Claude Arnaud, div. g., 75 (3,05 %).

[Ce scrutin est consécutif à l'annulation, par le tribunal administratif de Marseille, de l'élection du socialiste Roland Aubert, en raison des fonctions qu'il occupait moins de six mois auparavant au centre des impôts de Manosque. M. Aubert, qui est arrivé en tête, affrontera le jeune candidat RPR Eric Dumas. Le Front national recule de près de huit points, et ne peut se maintenir au second tour.

15 mars 1998 : L., 7 977 ; V., 4 916 ; A., 38,37 % ; E., 4 613 ; Roland Aubert, PS, adj. m., 1 562 (33,86 %) ; Raymond Coulet, div. d., 1 164 (25,23 %) ; Pierre Cazorla, FN, 1 063 (23,04 %) ; Christian Irénée, PC, c. m., 625 (13,54 %) ; Claude Arnaud, *écol.*, 199 (4,31 %).]

SEINE-ET-MARNE
Canton de Coulommiers (premier tour).
L., 21 673 ; V., 6 592 ; A., 69,58 % ; E., 6 416.
Ball. : Laurence Picard, div. d., adj. m., 2 099 (32,71 %) ; Serge Laurent, PS, 1 482 (23,09 %).
Elim. : Didier Rueda, FN, 1 036 (16,14 %) ; Patrick Molet, div. d., 642 (10,00 %) ; Jackie Bougault, PC, 624 (9,72 %) ; Bruno Dumont, div. d., 533 (8,30 %).

[Soutenu par le RPR Guy Drut, dont elle est l'adjointe à la culture, la candidate de droite Laurence Picard arrive en tête du premier tour de cette élection, provoquée par le décès de Julien Morin (RPR). Le PS, arrivé en troisième position il y a quatre ans, progresse de plus de six points. En revanche, le Front national, s'il maintient son score, est éliminé.

20 mars 1994 : L., 20 910 ; V., 10 893 ; A., 47,90 % ; E., 10 325 ; Julien Morin, RPR, 2 957 (28,63 %) ; Jacques Jaggi, FN, c. r., 1 722 (16,67 %) ; Richard Vidal-Trullols, PS, 1 719 (16,64 %) ; Denis Sarazin Charpentier, div. d., 1 494 (14,47 %) ; Jean-Jacques Ivain, div. d., 1 267 (12,27 %) ; Jackie Bougault, PC, 1 166 (11,29 %).]

DÉPÊCHES

■ **EUROPÉENNES : Antoine Waechter conduira** la liste du Mouvement écologiste indépendant (MEI) lors des élections européennes de juin 1999. Ancienne tête de liste écologiste en 1989, M. Waechter, qui a été désigné, dimanche 6 décembre, lors de l'assemblée générale de son parti, souhaite faire *« ticket »* commun avec l'écologiste Édouard Goldsmith.

■ **FISCALITÉ : Edouard Salustro, vice-président de la section des** finances du Conseil économique et social, devait présenter, mardi 8 décembre, un rapport sur *« la fiscalité directe et la compétition européenne »*. Le rapport souligne l'existence d'un risque de délocalisation fiscale au sein et à l'extérieur de l'Union européenne. M. Salustro plaide pour un système *« comportant une base imposable aussi large que possible, combiné avec un allègement et une simplification du barème »*. Il préconise l'adoption du principe de l'imposition sur les bénéfices mondiaux pour les entreprises en France, et recommande la création d'instruments d'évaluation des décisions fiscales.

SÉCURITÉ Le conseiller d'Etat Guy Fougier, qui est chargé d'un travail de concertation sur le plan de redéploiement de la police et de la gendarmerie, doit rendre ses conclusions au gouvernement avant le 31 décembre. ● AFIN DE RENFORCER la sécurité dans 26 zones jugées sensibles, le programme initial prévoyait le transfert, en zone gendarmerie, de 193 communes actuellement situées en zone police. En septembre, devant la colère des syndicats de policiers et de certains élus, il avait été suspendu. ● DANS UN ENTRETIEN AU « MONDE », JEAN-JACQUES GLEIZAL, professeur de droit public et de sciences politiques, estime que la carte traditionnelle de la police et de la gendarmerie *« n'est plus tenable »* et qu'il faut *« une meilleure répartition des forces ».* ● FONTENAY-LE-COMTE (Vendée) se bat pour la survie de son commissariat, que le redéploiement prévoyait de remplacer par une gendarmerie.

Un compromis s'esquisse pour le redéploiement police-gendarmerie

Le gouvernement prévoyait de supprimer 94 commissariats de province afin de renforcer la sécurité dans 26 zones jugées sensibles. Devant la colère des élus et des syndicats de policiers, Guy Fougier a été chargé d'une mission de concertation. Des accommodements semblent possibles

GUY FOUGIER est un homme très occupé. Conseiller d'Etat et ancien préfet de police de Paris, il consulte, visite et reçoit sans discontinuer. Le 31 décembre, il doit remettre au gouvernement ses conclusions sur le projet de redéploiement des effectifs de police et de gendarmerie. Au fil des jours, cette mission a pris de l'importance. En raison de la contestation provoquée par l'annonce de l'éventuelle fermeture de quatre-vingt-quatorze commissariats de police dans les villes de moins de 20 000 habitants, l'Etat a choisi de consacrer plus de temps à la concertation. Au mois de septembre, la mise en œuvre de ce projet, qui avait été annoncé publiquement à la fin de l'été, a été suspendue.

Guy Fougier est chargé de dresser un état des lieux, mais aussi de proposer des recommandations. Assisté d'un colonel de gendarmerie et d'un ancien directeur central adjoint de la sécurité publique, le conseiller d'Etat s'est rendu à plusieurs reprises en province. Il a reçu la plupart des syndicats de police, qui, à l'exception du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN), se sont déclarés hostiles au redéploiement. Officiellement, le gouvernement ne prendra aucune décision avant la remise des conclusions de M. Fougier. A chaque rencontre, Guy Fougier a rappelé les grandes lignes du plan de redéploiement. Le gouvernement propose que cent quatre-vingt-treize communes de zone police soient transférées en zone gendarmerie et que trente-huit communes effectuent dans le même temps le chemin inverse. Au total, 3 000 policiers et environ 2 500 gendarmes seraient concernés par ce mouvement qui vise à renforcer en effectifs les vingt-six départements jugés les plus sensibles en matière de sécurité. Peu disert, le conseiller d'Etat s'est contenté d'enregistrer les doléances de ses interlocuteurs, en rappelant régulièrement, selon les syndicats, son souci de prendre en compte la situation sociale des policiers dont le commissariat est menacé de fermeture. Certains élus lui reprochent de ne pas assez prendre en compte leurs revendications. C'est notamment le cas de Jean-Claude Remaud, maire socialiste de Fontenay-le-Comte et fer de lance du collectif unitaire contre le redéploiement (*voir ci-dessous).*

POSITIONS INCONCILIABLES

Dans l'attente du rapport de M. Fougier, les positions restent, en apparence, inconciliables. Les principaux syndicats de police réclament – en ordre dispersé – le retrait pur et simple du projet. Une manifestation nationale a été organisée, mercredi 18 novembre, à l'initiative du Syndicat national des policiers en tenue (SNPT), relayée par Alliance, l'UNSA-Police et le SNOP, la première organisation dans le corps des officiers. Une seconde manifestation, à l'appel, cette fois, du Syndicat général de la police (SGP) et du collectif unitaire qui rassemble les élus hostiles au redéploiement, est prévue, samedi 23 janvier 1999, à Paris. Localement, les défilés de protestation, témoins d'une réelle mobilisation, se poursuivent à un rythme régulier, notamment à Fontenay-le-Comte (Vendée) et à Beaucaire (Gard).

De son côté, le gouvernement se dit attaché de manière indéfectible au principe même du redéploiement. Des confidences savamment distillées ici et là permettent de rappeler avec insistance l'attention que le premier ministre, Lionel Jospin, porte à ce dossier. Elle rend, dit-on, inenvisageable le retrait pur et simple du projet. Le ministère de l'intérieur n'est pas en reste : il met en avant le nombre *« marginal »* de policiers directement concernés par le projet – 3 000 sur environ 80 000.

« OBJECTIF INCHANGÉ »

Quant au ministère de la défense, il se montre soucieux de démontrer les capacités de la gendarmerie à occuper le terrain que la police serait éventuellement amenée à céder. Le 29 septembre, dans une note à diffusion interne *« relative aux redéploiements »* qui a été adressée à l'ensemble des gendarmes, le ministère de la défense soulignait que *« l'objectif du gouvernement demeurant inchangé »*, il convenait de *« montrer les atouts de la gendarmerie, ses modes d'action et sa capacité à agir en zone urbaine comme en zone rurale ».*

Derrière la fermeté affichée de part et d'autre, un certain nombre d'accommodements se profilent cependant à l'horizon. Ainsi, le chiffre de quatre-vingt-quatorze commissariats menacés de fermeture est susceptible d'être révisé à la baisse après une étude au cas par cas. Vendredi 4 décembre, profitant de sa présence au congrès du SGP à Narbonne (Aude), Jacques Laisné, le directeur de l'administration de la police nationale, a expliqué en substance que le ministère de l'intérieur n'était pas irrémédiablement attaché au chiffre des quatre-vingt-quatorze commissariats. Plusieurs dirigeants syndicaux ont, de leur côté, reconnu en privé que certains dossiers leur paraissaient difficilement défendables : c'est notamment le cas d'Aubusson (Creuse), un petit îlot de police noyé dans un département rural situé, pour l'essentiel, en zone de gendarmerie.

A ces ouvertures discrètes, est venu s'ajouter un nouvel élément au débat. Très silencieuses à l'origine, les villes comprenant des banlieues sensibles, principales bénéficiaires du redéploiement, ont commencé à faire entendre leur voix. Et elles sont favorables au projet gouvernemental.

« Le redéploiement est le premier signal fort envoyé aux élus de banlieue depuis le colloque de Villepinte en faveur d'une véritable police de proximité, estime ainsi Philippe Navarro, conseiller de l'association des maires, villes et banlieues de France, qui regroupe des agglomérations de plus de 80 000 habitants. *Si le gouvernement cale là-dessus, cela voudra dire que la maison Police ne bougera jamais... »*

P. Ce.

Le transfert de 3 000 policiers et de 1 200 gendarmes

● **Genèse.** Le 9 avril, le député (MDC) Roland Carraz et le sénateur (FD) Jean-Jacques Hyest ont remis à Lionel Jospin un rapport sur l'inadaptation de la carte des effectifs de police et de gendarmerie. Le 14 août, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a écrit aux préfets en leur demandant de recueillir l'avis des élus, des personnels et des syndicats. Les ministères de la défense et de l'intérieur ont ensuite établi un plan de redéploiement.

● **Contenu.** Afin de renforcer les effectifs dans vingt-six départements *« sensibles »*, le gouvernement souhaitait, dans la version initiale du plan, que 94 circonscriptions de police – soit 193 communes – passent sous le contrôle de la gendarmerie et que 38 subissent le traitement inverse. Au total, le plan prévoyait le transfert de 3 000 policiers et 1 200 gendarmes sur les 175 000 hommes que comptent ces deux forces.

● **Opposition.** Le plan a suscité la colère de la plupart des syndicats de policiers, mais aussi des élus. Malgré la suspension du plan annoncée le 25 septembre par Jean-Jack Queyranne, ministre de l'intérieur par intérim, et la prolongation de la concertation engagée par le conseiller d'Etat Guy Fougier, un *« collectif unitaire »* composé d'élus des 94 circonscriptions de police et de représentants syndicaux de la police a vu le jour le 29 septembre.

Fontenay-le-Comte, en Vendée, se bat pour la survie de son commissariat

FONTENAY-LE COMTE
de notre correspondant

Bordant la rivière, le commissariat de police de Fontenay-le-Comte est un bâtiment de facture moderne où travaillent trente-huit agents : vingt-neuf policiers en tenue, une unité judiciaire composée de trois enquêteurs, deux inspecteurs et un commissaire, ainsi que trois administratifs. En mai, c'est en lisant *Le Monde* que le maire socialiste, Jean-Claude Remaud, a appris qu'il existait un projet de redéploiement national des forces de police. En juin, une première liste de commissariats a commencé à circuler sous le manteau. *« On donnait alors quarante-huit noms, nous n'étions pas dessus »*, raconte aujourd'hui M. Remaud, qui est aussi conseiller général.

REPORTAGE

« Ici, on est sécurisé. On veut le rester », martèle Jean-Claude Remaud, le maire

En juillet, la menace s'est précisée. *« Sur la liste des quatre-vingt-quatorze circonscriptions de police susceptibles d'être touchées, la nôtre figurait en cinquante-troisième position »*, poursuit le maire. Le 8 juillet, l'association Fontenaisiens sauvons notre police a vu le jour. Présidée par Eric Defiolles, un gardien de la paix, cette structure, qui regroupe trente-sept des trente-huit fonctionnaires du commissariat, réclame le retrait d'un projet *« inapplicable, inacceptable et relevant de l'ineptie ».* Elle affirme avoir recueilli près de dix mille signatures en faveur du maintien du commissariat.

« Ces trois dernières années, nous avons fait baisser la délinquance de dix à un, martèle le maire. *La recette ? La mise en place systématique d'une brigade de nuit. Deux voitures de police sillonnent les rues du centre toutes les nuits, les délinquants n'ont plus le temps de s'installer. »* Jean-Claude Remaud affirme que les plaintes déposées par les Fontenaisiens *« sont passées, dans le même temps, de dix à quinze par jour à une à deux aujourd'hui ».* Le sous-préfet, François de Barbeyrac, et le directeur départemental de la sécurité publique, Patrick Courtade, remarquent, eux aussi, une régression de l'insécurité. *« Avec quelque 730 faits enregistrés cette année, nous allons nous retrouver au même niveau qu'en 1993 »*, précise M. Courtade. Dans le même temps, le taux d'élucidation des affaires a progressé. *« Si l'on prend en compte les onze premiers mois de l'année, la part des faits élucidés est passée de 33,2 % en 1997 à 49,6 % cette année »*, fait remarquer le sous-préfet.

Pour garder son commissariat, le maire a pris la tête d'une coordination nationale pour la défense des commissariats, qui regroupe quatre-vingt-dix villes. Convaincu que *« la sécurité et la sûreté, c'est républicain »*, Jean-Claude Remaud ne veut pas d'une gendarmerie qui ne compterait, selon lui, que seize hommes.

« PRÉLÈVEMENT »

Il croit aux vertus d'une police de proximité, bien implantée dans la cité et doute que le redéploiement policier puisse rendre service aux zones sensibles. *« Le prélèvement dans les petites villes n'est pas une réponse aux dangers de la grande ville*, affirme-t-il. *Ici, on est sécurisé. On veut le rester. »* Joël Sarlot, député UDF, était à la tête de la manifestation organisée en novembre à Fontenay. *« La ville est, petit à petit, privée de ses services publics*, s'exclame-t-il. *Après, que nous en laissera-t-on ? La Banque de France, l'hôpital, la sous-préfecture ? »*

En demandant le maintien de son commissariat, cette ancienne capitale du bas Poitou, qui compte 16 000 habitants, a le sentiment de se battre pour sa survie. Cette paisible cité Renaissance qui a jadis hébergé François Rabelais, moine au couvent de l'ordre mendiant des cordeliers, a perdu, dans les années 60, sa gare SNCF voyageurs. En 1990, le recensement a permis de constater que, en huit ans, cette ville-carrefour située entre la plaine céréalière, le marais poitevin et la forêt de Mervent avait perdu 400 habitants. *« En janvier, on nous a fermé la recette des finances*, conclut Jean-Claude Remaud, le maire. *Nous en avons tiré des leçons. Nous nous étions battus individuellement. Mais ça n'a pas marché. Nous avons appris que, pour gagner, il fallait être plus collectif. »*

Gaspard Norrito

Jean-Jacques Gleizal, professeur de droit public et de sciences politiques

« Il faut dépasser le problème du corporatisme policier »

PROFESSEUR de droit public et de sciences politiques à l'université de Grenoble (Isère), Jean-Jacques Gleizal est notamment l'auteur de *La Police en France* (coll. « Que sais-je ? », éditions PUF) et coauteur de *La Police, le cas des démocraties occidentales* (éditions PUF). Chargé de cours à l'Ecole nationale supérieure de la police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, qui forme les commissaires de police, titulaire de la rubrique police à *La Revue de science criminelle*, il suit depuis vingt ans les questions de sécurité.

« Pour expliquer ses projets de redéploiement, le gouvernement met en avant l'inadaptation chronique de la répartition des forces de sécurité sur le territoire. Qu'en est-il exactement ?

– Cette analyse est totalement justifiée. La répartition traditionnelle des zones de police et de gendarmerie n'est plus tenable. Dans un rapport daté de 1976, Alain Peyrefitte faisait déjà le constat d'une géographie inadaptée. Plus récemment, le rapport de Jean-Pierre Sueur sur la ville recommandait que les nouvelles zones urbaines soient confiées à la police. Il faut donc s'attacher à une meilleure répartition des forces, car ce n'est pas un problème de volume d'effectifs : en France, le rapport entre le nombre de policiers et de gendarmes et la population est l'un des plus élevés d'Europe *[NDLR : un agent de sécurité pour 243 habitants en 1994, soit le troisième rang en Europe, derrière l'Espagne et l'Italie].* L'objectif de ce redéploiement vise l'essentiel. Il faut dépasser le problème du corporatisme policier et faire en sorte que les habitants et les collectivités visées soient bien traités.

– Les élus que le projet de fermeture de commissariats pourraient toucher estiment que les petites villes vont devenir les parents pauvres de la sécurité. Ne risquent-elles pas d'être victimes d'un abandon de l'Etat ?

– En France, on veut maintenir des forces publiques de sécurité d'Etat. Pourtant, il y a eu la décentralisation. Le maire est donc responsable de la sécurité. Il ne peut plus dire que c'est l'affaire de l'Etat. En 1982, le rapport de la commission des maires sur la sécurité, présidée par le maire d'Epinay-sur-Seine, Gilbert Bonnemaison, avait indiqué que la répression devait revenir à l'Etat et la prévention aux communes. Aujourd'hui, on ne peut plus séparer les deux. L'Etat et les collectivités locales doivent apprendre à travailler autrement. Pourquoi ne pas mettre en place des conseils de sécurité autour du maire ? Pourquoi ne pas élaborer des plans de sécurité sur le plan local ? Il faut définir globalement un budget de la sécurité et, après, coordonner les différentes forces. Il est clair qu'aujourd'hui la police et la justice ne suffisent plus, notamment en raison de la forte demande sociale de sécurité liée à l'accroissement du sentiment d'insécurité. Les polices municipales – voire les privées –, si elles sont strictement encadrées par la loi, ont leur rôle à jouer. La réponse doit être diversifiée. Car nous sommes passés d'une police d'ordre à une police de sécurité partagée.

– Le débat autour du redéploiement a relancé la polémique entre police et gendarmerie. Les deux forces sont-elles réellement en mesure de rendre les mêmes services à la population ?

– "La gendarmerie est archaïque, le département est archaïque" : ce discours convenu crée un faux débat. On ne supprimera pas la gendarmerie. L'important, c'est de mettre en œuvre une politique de sécurité intérieure globale. A cet égard, le conseil de sécurité intérieure est un instrument intéressant : il n'est pas indifférent qu'il soit sous la responsabilité directe du premier ministre, arbitre des éventuelles tensions entre justice, police et gendarmerie. Le conflit entre gendarmes et policiers est un problème secondaire : il faut simplement des efforts de coordination.

« Je constate en outre que la gendarmerie a effectué de gros efforts de modernisation. Aujourd'hui, les gendarmes sont en pointe dans le domaine de la police de proximité. Il faut simplement faire en sorte que, dans les zones rurales, le maire puisse travailler en collaboration plus étroite avec eux. A mon sens, le vrai chantier doctrinal et législatif des années à venir peut se formuler en une question simple qui va bien au-delà du simple redéploiement : comment adapter le droit de la police à la décentralisation ? »

Propos recueillis par Pascal Ceaux

Les enseignants réclament des critères transparents pour les ZEP

ALORS QUE les négociations se poursuivent sur l'ensemble du territoire pour établir la nouvelle carte des zones d'éducation prioritaires (ZEP) – qui doit être prête en janvier – les organisations syndicales dénoncent avec virulence la façon dont elles sont conduites par le ministère de l'éducation nationale. Localement, les protestations continuent à Paris, Nanterre, Argenteuil, Bagneux, Cannes ou Auch.

Si le SNU-ipp (premier degré, FSU) se polarise sur le retard de parution de la *« circulaire pédagogique d'orientation »* que doit publier la ministre déléguée aux enseignements scolaires, Ségolène Royal, le SNES (second degré, FSU) envisage *« une action d'ampleur nationale ».* Le SGEN-CFDT s'indigne que *« ni la transparence ni la concertation ne* [soient] *au rendez-vous ».* Le Syndicat des enseignants (SE, FEN) a publié, lundi 7 décembre, une lettre à Ségolène Royal, dans laquelle il dénonce une absence d'équité, des décisions prises sans un travail sérieux, des pressions d'élus, qui condamneraient la relance des ZEP, *« si un recadrage de ces opérations n'était pas rapidement réalisé ».*

16 ÉTABLISSEMENTS RÉINTÉGRÉS

Syndicats, parents et enseignants font valoir que les conditions socio-économiques se sont dégradées depuis la dernière révision de la carte en 1990 et refusent de perdre des moyens destinés à répondre aux difficultés d'un public scolaire de plus en plus défavorisé. Enfin, les nouveaux réseaux d'éducation prioritaires (REP), dans lesquels les financements sont maintenus sauf l'indemnité de sujétions spéciales (ISS) versée aux enseignants, sont accusés de masquer piteusement une diminution de moyens.

A Paris, où un « Comité de coordination des ZEP » s'est constitué (*Le Monde* du 4 décembre), la situation a un peu évolué, lundi 7 décembre. Un communiqué du SE-FEN parisien, faisant état de la réintégration en ZEP de seize établissements et de l'entrée de dix autres dans le dispositif, se félicite de ce *« premier résultat positif ».* Pascal Jardin, directeur de l'académie de Paris, précise que la carte peut évoluer jusqu'au comité technique paritaire (CTP) syndicats-administration, prévu lundi 14 décembre. Il ajoute que les établissements sortant de ZEP se verront conserver leurs moyens, sauf l'ISS, pendant trois ans.

Le comité de coordination des ZEP, qui maintient sa manifestation du samedi 12 décembre, ne se contente pas de ces décisions et continue à réclamer une discussion de fond sur les critères d'entrée et de sortie de ZEP. M. Jardin ne consent à communiquer que la liste des critères utilisés, sans les chiffres qui y correspondent, *« pour ne pas stigmatiser les écoles, risquant ainsi de compromettre la mixité sociale ».*

Les élus prennent l'affaire très au sérieux. Huit édiles parisiens de la gauche plurielle ont déjà rencontré le cabinet de Ségolène Royal, jeudi 3 décembre. Jacques Toubon, maire du XIII[e] arrondissement, prenait la peine de préciser, dans un courrier adressé à un conseiller de Paris, le 24 novembre, que la mairie de Paris entendait conserver aux établissements qui sortiraient de ZEP, les avantages que la municipalité leur consentait.

Béatrice Gurrey

La contestation sur les projets de M. Allègre s'amplifie dans les universités

Une journée nationale est prévue le 10 décembre

LES PROPOS rassurants de Claude Allègre n'ont pas suffi. Jusqu'à présent limitée à trois universités (Amiens, Montpellier et Toulouse), la mise en cause des projets du ministre de l'éducation nationale sur la nouvelle architecture des études – le « *système 3-5 ou 8* » (*Le Monde* du 2 décembre) –, le plan des Universités du troisième millénaire (U3M), et les atermoiements sur la réforme des aides sociales, commence à gagner du terrain. La contestation s'est étendue à Nice et, depuis lundi 7 décembre, à l'université de Paris-I (Tolbiac) où les piquets de grève d'un « Comité de lutte » ont tenté de bloquer l'accès aux salles et aux amphithéâtres. Des assemblées générales étaient par ailleurs prévues, mardi 8 décembre, à Rennes, Bordeaux, Marseille, Poitiers, Limoges, Grenoble...

Pour l'heure, ce mouvement est essentiellement relayé par les sections les plus radicales des syndicats UNEF et UNEF-ID. Il est aussi impulsé par le nouveau syndicat Sud-étudiant, avec l'appui de la Confédération nationale du travail (CNT), organisation anarcho-syndicale. A leur initiative, une « *coordination nationale* », représentant une dizaine d'établissements, a décidé, le 5 décembre à Amiens, une journée nationale pour le jeudi 10 décembre.

La contestation s'alimente des critiques suscitées par l'application de certaines orientations du rapport Attali. Bien que Claude Allègre n'ait annoncé aucune suppression des diplômes nationaux actuels, les incertitudes subsistant sur la mise en œuvre concrète du système « *3,5 ou 8* » laisse planer des soupçons de sélection récusés par les syndicats. Les étudiants dénoncent aussi la logique de « *privatisation du service public soumis aux lois du marché et des entreprises* » qu'ils croient déceler dans la préparation du plan U3M avec la création de « *centres* » ou de « *pôles* » d'excellence en matière de recherche et la réforme des études doctorales. M. Allègre a, certes, tenté de dissiper ces craintes lors du colloque de la Sorbonne, vendredi 4 décembre. La menace d'un renforcement des « *inégalités* » semble toutefois rencontrer un écho certain dans les amphithéâtres.

Ce vent de contestation est amplifié par la grogne des étudiants des sections d'activités physiques et sportives (STAPS). Une manifestation nationale de toutes les facultés de sport était prévue, mardi 8 décembre à Paris, le jour de la réunion d'une table-ronde avec le ministère de la jeunesse et des sports sur les débouchés incertains de cette filière notoirement sous-encadrée depuis l'augmentation considérable de ses effectifs. Enfin, la grève persistante des maîtres d'internat-surveillants d'externat (MI-SE) contre la réforme de leur statut contribue à amplifier la mobilisation dans les universités.

Face à l'éclosion de ce « *malaise* », l'intersyndicale de la quasi-totalité des organisations d'enseignants et d'étudiants, réunie le lundi 7 décembre, a demandé à M. Allègre une rencontre sur l'ensemble de ses projets. Elle souhaite une méthode et un calendrier pour ouvrir « *un indispensable débat sur les formations supérieures et l'avenir du service public.* »

Michel Delberghe

A Paris, des organismes HLM négocient le rachat de 857 logements réquisitionnés par l'Etat en 1995

La plupart sont situés dans les beaux quartiers

En 1995, plus de huit cents logements parisiens appartenant au parc immobilier d'une dizaine de grandes sociétés financières avaient été réquisitionnés par le gouvernement d'Alain Juppé. Pour les conserver, le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson, tente de les faire basculer dans le parc social. Pour l'instant, seules deux ventes ont été conclues, le prix des biens étant évidemment au centre des négociations.

LE SECRÉTAIRE D'ETAT au logement, Louis Besson, n'a jamais caché ses réticences à faire de la réquisition un outil privilégié de sa politique du logement. Peu enclin aux « *coups médiatiques* », il reste sourd aux appels de l'association Droit au logement (DAL) qui, depuis un mois, multiplie les occupations sauvages à Paris pour réclamer un nouveau plan de réquisition. Les 857 logements ponctionnés, il y a trois ans, sur le parc immobilier parisien d'une dizaine de grandes sociétés financières sont pourtant, depuis l'été, l'objet d'une attention discrète mais soutenue de la part de ses services et de son cabinet. L'objectif est sans ambiguïté : transformer ces réquisitions en logements sociaux durables, autrement dit, pousser les bailleurs HLM à se porter acquéreurs.

L'opération permettrait d'enrichir d'un coup le parc HLM parisien de plus de 800 logements très sociaux dans des arrondissements qui en manquent cruellement. M. Besson, qui est sans doute sensible à cet argument, n'a, de toutes façons, guère le choix.

Les immeubles réquisitionnés par la droite sont, en effet, censés être rendus à leurs propriétaires en 2000 ou 2001, selon les cas. Cela supposerait que les 850 ménages qui les occupent – pour la plupart des familles nombreuses et des personnes en grande difficulté – soient relogés d'ici là. Or le parc social parisien peut difficilement absorber autant de « cas difficiles » en si peu de temps.

En puisant, à deux reprises, dans le patrimoine immobilier des grandes sociétés financières, le précédent gouvernement avait réalisé un joli coup sans vraiment se préoccuper de l'avenir, à moyen terme, des logements et de leurs occupants. L'affaire avait été rondement menée. A six mois d'intervalle, en août 1995 et en janvier 1996, deux plans de réquisition avaient été mis en œuvre, à marche forcée.

> A deux reprises, une élue parisienne s'en est prise, dans son bulletin hebdomadaire, aux « cas sociaux générateurs d'inévitables problèmes de voisinage »

Restait à sortir du flou juridique des textes. Annoncée dès novembre 1995 par Jacques Chirac, la réforme de l'ordonnance gaulliste de 1945, seule base juridique de la réquisition, allait être intégrée au projet de loi de cohésion sociale du gouvernement Juppé. Mais ce dernier sera stoppé en plein vol par la dissolution de l'Assemblée nationale et le changement de gouvernement. Louis Besson reprendra le projet de réforme de l'ordonnance de 1945, qui sera intégré à la loi d'orientation de lutte contre les exclusions, votée en juillet 1997. Celle-ci fixe à douze ans au maximum au lieu de sept la durée des réquisitions et prévoit la délivrance d'un bail en bonne et due forme aux occupants des logements. Mais ces nouvelles dispositions ne peuvent pas s'appliquer rétroactivement aux 857 logements des deux premiers plans. D'où l'idée de les faire basculer dans le parc social après leur acquisition par des sociétés d'HLM. L'opération risque de prendre du temps. Pour l'instant, deux ventes seulement ont été conclues, quatre autres sont en négociation, plus ou moins avancées.

Il y a trois ans, les sociétés mises à contribution n'y étaient pas allées de gaieté de coeur. C'est contraintes et forcées qu'elles avaient cédé leurs immeubles, pour la plupart récupérés comme créance après l'effondrement du marché de l'immobilier et la faillite de leurs clients marchands de biens. L'état d'esprit de certaines d'entre elles a depuis un peu évolué. Parce que la reprise, malgré un léger frémissement, tarde à s'installer. Mais surtout, parce qu'elles sont piégées. De vides qu'ils étaient, les logements sont désormais occupés et on voit mal la Préfecture, qui y a placé des familles, accepter, dans deux ou trois ans, de les en expulser... Du coup, le GAN, par exemple, qui possède 152 logements réquisitionnés, se dit aujourd'hui « *ouvert à toute négociation* », même « *s'il n'est pas question de brader les prix* ». Même chose aux AGF, qui campaient, comme le GAN, il y a trois ans, sur une position plutôt dure. La compagnie d'assurances, qui a déjà vendu 18 logements à la société d'HLM Batigère et qui est en pourparlers pour trois autres immeubles avec l'OPAC de Paris, reconnaît qu'elle souhaite vendre, le plus tôt possible, « *pour des raisons internes* » et « *à un prix raisonnable* ».

Ce relatif esprit d'ouverture ne signifie pas, pour autant, que la machine est lancée. Le prix des biens est évidemment le point sensible dans la mesure où une bonne moitié des immeubles sont situés dans les quatre arrondissements centraux ou dans les beaux quartiers, 8e, 16e et 17e. Le précédent gouvernement avait volontairement réquisitionné quelques adresses symboliques comme la rue de Miromesnil ou l'avenue Pierre-1er-de-Serbie. Il va falloir, aujourd'hui, et dans un contexte où le marché de l'immobilier retrouve un peu de vigueur, en payer le prix. « *Certaines opérations ne pourront pas se faire au prix du marché* », prévient le secrétariat d'Etat au logement. Pour un immeuble situé rue Vivienne, dans le quartier de la Bourse, où l'Etat a investi en 1996 environ 2 millions de francs pour la remise en état de 16 logements, Axa demanderait 16 000 à 17 000 francs le mètre carré.

Ce constat a conduit le ministère du budget à faire un geste, en juillet. Pour calmer les critiques sur les cumuls de subventions, le gouvernement Juppé avait initialement prévu de soustraire le coût des travaux déjà financés des subventions accordées aux bailleurs pour le rachat des logements. Cette disposition a été supprimée. Les sommes investies il y a trois ans dans les travaux de remise en état – plus de 100 millions de francs – sont, du coup, passées par pertes et profits. Cela permet aux bailleurs, mieux subventionnés, de proposer des prix plus compétitifs. Mais cela ne suffit pas, toutefois, à convaincre les irréductibles. Parmi ces derniers, le Consortium de réalisation (CDR). La société de défaisance du Crédit lyonnais ne veut pas entendre parler d'autre chose que du prix du marché. Pour sortir du blocage, Louis Besson a même, au cours de l'été, demandé l'appui du ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn. Sans résultat. La difficulté est de taille puisque le CDR possède, à lui seul, plus du tiers (303) des 857 logements à racheter dans les deux ans.

Certains élus parisiens sont également violemment opposés à la banalisation de ces logements. Benoîte Taffin, par exemple, maire (divers droite) du 2e arrondissement, a vu rouge en apprenant le projet de rachat des sept immeubles comprenant 100 logements situés dans son arrondissement. A deux reprises, les 20 et 27 novembre, elle s'en est prise, dans son bulletin hebdomadaire, aux « *squatters* » et aux « *cas sociaux générateurs d'inévitables problèmes de voisinage* » qui bénéficieraient de cette transformation « *d'un avantage précaire en situation acquise* ».

Cette opération, s'est encore insurgée Benoîte Taffin, multiplierait par quatre le nombre des logements sociaux dans le 2e. Cette élue parisienne, qui réclame « *une pause* » dans la production du logement social à Paris, affiche fièrement le nombre actuel de logements HLM dans son arrondissement : 30 unités.

Christine Garin

Droit au logement réclame un plan d'urgence

Une trentaine de ménages sans-abri et des militants de Droit au logement (DAL) ont occupé, lundi 7 décembre, les locaux de la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, rue des Francs-Bourgeois, dans le 3e arrondissement. L'association souhaitait réagir à l'évacuation par la police, la veille, de l'ancien théâtre de la Gaîté-Lyrique occupé pendant quelques heures par des mal-logés et des sans-abri soutenus par le DAL.

***Le théâtre avait été transformé en 1987 en un parc d'attractions,* Planète magique, grâce à un emprunt de 165 millions de francs concédé par la Ville de Paris à divers groupes financiers, mais l'ensemble avait fait faillite en 1991. Au total, 400 millions de francs avaient été engloutis dans l'opération. Depuis, ces locaux sont vides. Dimanche, ils ont été évacués *« pour des raisons de sécurité »*, selon la préfecture de police. Le DAL réclame le relogement des soixante familles qui ont occupé le théâtre ainsi que le lancement d'un *« plan de réquisitions d'urgence »*. Les 25 et 27 novembre, des militants du DAL avaient été délogés par les forces de l'ordre alors qu'ils occupaient deux immeubles de bureaux vides.**

Une nouvelle loi

La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, adoptée le 29 juillet 1998, fixe de nouvelles règles en matière de réquisition. Des décrets d'application les rendant opérationnelles doivent être publiés dans les prochaines semaines.

● **Durée.** Seuls les locaux vacants depuis plus de dix-huit mois, appartenant à des personnes morales, sont susceptibles d'être réquisitionnés pour un an au moins, six ans au plus. Lorsque des travaux importants sont nécessaires, cette durée peut être portée à douze ans maximum.

● **Bail.** La réquisition se fait au bénéfice d'un « *attributaire* » qui peut être l'Etat lui-même, une collectivité territoriale, un organisme HLM, une société d'économie mixte (SEM), une association. Les logements sont donnés à bail, pour un an renouvelable, aux personnes bénéficiaires. Le loyer est fonction d'un prix de base au mètre carré, fixé par décret.

● **Propriétaire.** Le propriétaire perçoit une indemnité égale au loyer, déductions faites des frais de gestion et de l'amortissement du montant des travaux éventuellement engagés.

● **Fraude.** La loi prévoit que soient punis d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amende « *le fait de dissimuler, par des manœuvres frauduleuses, la vacance de locaux* » et celui de « *détruire, dégrader, ou détériorer des locaux (...) dans le but de faire obstacle à une réquisition* ».

DÉPÊCHES

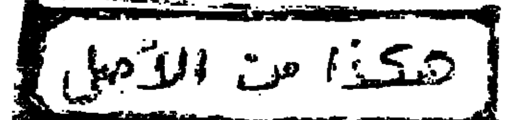
■ **JUSTICE : Jean-Louis Borloo,** maire (UDF) de Valenciennes (Nord) a été mis en examen pour favoritisme. Il lui est reproché, ainsi qu'à Jean-Louis Prévost, président du directoire de *La Voix du Nord* d'avoir fait imprimer le bulletin municipal de la mairie de Valenciennes par une filiale de ce quotidien sans respecter les règles des contrats publics.

■ **ÉDUCATION : le Syndicat national des personnels de direction (SNPDEN)** a recueilli 73 % des suffrages lors des élections professionnelles, dépouillées le 3 décembre. Il gagne deux sièges, soit 9 sur 11, dans les commissions administratives paritaires nationales (CAPN). Le Syndicat des personnels de direction des lycées et collèges (SPDLC) a recueilli 11,9 % des voix, le SGEN 6,8 % et l'Amicale des proviseurs près de 5 %.

■ **SANS-PAPIERS : une soixantaine de sans-papiers chinois** ont manifesté, lundi 7 décembre, à Paris, contre « *l'obligation faite par le premier ministre, Lionel Jospin, de continuer à travailler clandestinement* ». Ils affirment que les secteurs du textile et de la maroquinerie représentent un chiffre d'affaires de 50 milliards de francs par an, dont « *40 % sont générés par le travail clandestin et l'esclavage de la population asiatique sur le territoire français* ».

■ **TRICHINOSE : après la publication de nos informations** sur l'épidémie de trichinose dans la région de Toulouse (*Le Monde* du 8 décembre), le secrétariat d'Etat à la santé et à l'action sociale a annoncé, lundi 7 décembre, un renforcement des contrôles sanitaires sur la viande des chevaux importés des pays d'Europe de l'Est. La France a, de surcroît, demandé à la Commission européenne de suspendre les importations des chevaux en provenance de la République fédérale de Yougoslavie.

■ **VILLE : le ministre délégué à la ville, Claude Bartolone,** et le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, ont signé, mardi 8 décembre, une convention de trois ans portant sur la qualité des services de La Poste dans les quartiers de la politique de la ville. 10 % au moins des créations de bureaux bénéficieront à ces quartiers ainsi que 20 % des emplois-jeunes de la deuxième vague de recrutement.



Une politique du patrimoine pour Lyon

Au moment où l'Unesco reconnaît la valeur des quartiers historiques de la capitale des Gaules, le maire, Raymond Barre, vient de signer avec l'Etat deux conventions visant à restaurer et mettre en valeur ce bâti remarquable. Mais certains experts jugent les sommes engagées insuffisantes

LYON
de notre correspondant régional

« Parlez à un Lyonnais de patrimoine : il pensera à son portefeuille boursier ou à ses « biens ». Engagez la conversation sur la loi Malraux, grâce à laquelle le Vieux-Lyon a été le premier secteur sauvegardé créé en France en 1964 : il vous interrogera sur les facilités fiscales accordées aux investisseurs désireux de placer leur argent dans la réhabilitation d'un immeuble ancien », écrivait dans *Le Livre de Lyon* le président du patrimoine rhônalpin, Régis Neyret.

« On a donc peu de chance d'être compris des Lyonnais quand on leur vante la qualité, la variété et l'importance de leur patrimoine enfoui (archéologique), bâti (monuments et quartiers anciens) ou transmis (archives, musées, connaissances, savoir-faire). On passe au mieux pour un rêveur nostalgique », ajoutait-il plus cruellement encore.

C'est pourtant cette ville que l'Unesco vient d'inscrire au patrimoine mondial de l'humanité (*Le Monde* du 4 décembre). Les Lyonnais ont été agréablement surpris par cette distinction qu'ils n'imaginaient probablement pas digne de leur cité. Ils s'étaient ralliés sans véritable enthousiasme à cette initiative portée par leur maire, Raymond Barre, en quête permanente de reconnaissance internationale pour la cité qu'il dirige depuis trois ans et demi.

LE « PLAN LUMIÈRE »

M. Barre a programmé dans son plan de mandat 1995-2001 la restauration d'un patrimoine d'une exceptionnelle richesse dont la ville est propriétaire. Cette décision n'avait pas alors enflammé la population qui avait pourtant plébiscité – mais après coup – le « plan lumière » imaginé par son prédécesseur Michel Noir pour illuminer les ponts sur le Rhône et la Saône, les collines qui les dominent et certains bâtiments de la cité.

Le 8 décembre, l'ancien premier ministre, conforté par la décision de l'Unesco, a signé avec l'Etat deux conventions qui posent les bases d'une grande politique patrimoniale pour Lyon. La première prévoit la rénovation du musée Gadagne, situé dans le Vieux-Lyon, et le lancement de l'inventaire général du patrimoine de la ville sous l'autorité scientifique du ministère de la culture. Une attention particulière sera portée au patrimoine industriel qui fera l'objet de recherches spécifiques.

La seconde convention porte sur la restauration de plusieurs édifices classés, notamment l'église Saint-Nizier qui date des XVe-XVIe siècles, mais aussi la célèbre fontaine Bartholdi érigée en 1892 sur la place des Terreaux, deux édifices au cœur de la presqu'île. La maison municipale du Chamarier, à côté de l'ancien palais de justice, deviendra une « maison à visiter » au sein du plus beau quartier Renaissance de France. Toutefois, l'Etat et la ville ne consacreront à ces restaurations que 50 millions de francs sur cinq ans dont 20 millions de francs seulement seront à la charge du premier. *« Une goutte d'eau »*, estiment des spécialistes qui rappellent que, dans l'agglomération lyonnaise, deux cent cinquante bâtiments sont classés ou inscrits à l'Inventaire des monuments historiques.

LA ROMAINE LUGDUNUM

Le XIXe siècle a aussi légué à Lyon un riche patrimoine dont témoignent de grands édifices publics comme le palais du commerce ou le palais de justice, mais aussi religieux comme la basilique de Fourvière posée sur la « colline qui prie ». Mais Lyon préserve aussi depuis plusieurs années son patrimoine industriel que la ville a hérité du XIXe siècle, lorsque les canuts s'installèrent sur la « colline qui travaille », la Croix-Rousse. Un dispositif réglementaire spécifique a été mis en place qui accompagne une politique active de sauvegarde et de restauration de ses pentes initiée par la ville. La zone de protection du patrimoine urbain et paysager (ZPPAUP) de la Croix-Rousse qui concerne mille immeubles, dix mille logements et vingt mille habitants est l'une des plus importantes de ce type en France.

En 2004, Lyon disposera d'un Musée d'histoire de la ville enfin digne de ce nom qui retracera l'évolution de la romaine Lugdunum, capitale des Gaules, à la cité d'aujourd'hui. Il occupera l'ancienne demeure Renaissance des banquiers Gadagne, acquise par la ville en 1902 et transformée en 1921 en *« musée d'histoire générale de la ville »* par Edouard Herriot, alors maire de Lyon. Trente ans plus tard, l'hôtel de Gadagne ouvrit plusieurs de ses salles au Musée international de la marionnette et à Guignol, symbole de l'histoire de Lyon.

L'Etat et la ville se sont associés, le 8 décembre, pour financer, à hauteur de 170 millions de francs, la rénovation de ce bâtiment exceptionnel en partie en déshérence et sans véritable projet muséographique. L'hôtel de Gadagne restauré deviendra, selon sa conservatrice en chef, Simone Blazy, *« le premier objet de la collection du musée »*, lui-même entièrement restructuré. L'édifice rénové sera alors l'une des pièces maitresses du tourisme culturel à Lyon.

Claude Francillon

La nuit des petits lampions

A Lyon, la tradition des lumignons remonte aux visites royales du XVIe siècle : pour honorer leurs visiteurs, les habitants installaient des bougies sur le rebord de la fenêtre. Plus tard, le 8 décembre 1852, c'est pour inaugurer la statue de la Vierge installée à Fourvière que les Lyonnais ont allumé des lampions. Depuis, le rituel s'est inscrit dans la mémoire de la ville, même si la fête a changé de nature. Si une procession monte toujours religieusement la colline de Fourvière jusqu'à la basilique, en bas, dans la presqu'île et dans le Vieux-Lyon, une foule compacte envahit les rues et les quais de la Saône pour une tout autre déambulation au rythme de musiques païennes.

Ainsi les Lyonnais, qui traînent une méchante réputation de froideur, ont-ils pris l'habitude de célébrer en masse ce rendez-vous en plein air et en hiver, et ce par tous les temps : bise glaciale, neige mouillée ou crachin menu. Vitrines bariolées, bars enfumés jusqu'à l'aube, avec le 8 décembre, Lyon fête Noël avant Noël.

Les plus belles HLM de France...

LYON
de notre correspondant régional

Pour souligner et préserver la richesse de son patrimoine bâti, la ville de Lyon a, depuis plusieurs années, encouragé la réhabilitation de bâtiments anciens et leur affectation à des usages nouveaux, publics ou privés. Dans le Vieux-Lyon, deux mille logements ont été réaménagés au cours des vingt dernières années grâce à l'avantageuse loi Malraux de 1964 sur les secteurs sauvegardés : un tiers sont des HLM ou des logements conventionnés. La galerie Philibert Delorme et l'hôtellerie du Gouvernement sont ainsi devenues les plus belles HLM de France. Dans ce même quartier trois hôtels de luxe ont investi des immeubles de la Renaissance.

A l'est de la ville, la gare des Brotteaux, désaffectée depuis l'ouverture de la gare de la Part-Dieu, est notamment occupée par une salle des ventes et un restaurant. Quant à l'ancienne Manufacture des tabacs, magnifique bâtiment surnommé *« le Louvre du tabac »*, elle accueille depuis 1993, les étudiants de l'université Lyon III.

La ville ne ménage pas aussi ses efforts pour préserver les *« traboules »*, ces passages étroits réservés aux piétons, qui traversent un ou plusieurs bâtiments et qui permettent de passer facilement et discrètement d'une rue à l'autre. Il en existerait plus de deux cents dans le Vieux-Lyon, la Presqu'île et les pentes de la Croix-Rousse.

Récemment le conseil municipal de Lyon a décidé la rénovation, avant la fin du mandat, de la halle Tony-Garnier, construite au début du siècle, dernier vestige des anciens abattoirs, et qui porte le nom de son architecte. Le plus grand espace métallique du monde – 18 000 mètres carrés sans piliers centraux – recouvert d'une toiture à redans, c'est-à-dire en forme d'escalier à deux pentes, a été sauvé *in extremis* de la destruction qu'avait programmée l'ancien maire de Lyon Louis Pradel. Un mouvement d'opinion fut à l'origine de son inscription à l'inventaire des monuments historiques en 1975.

Cet ancien marché à bestiaux fut réhabilité en 1988. Il accueille des concerts, des salons professionnels et des expositions de prestige comme la Biennale d'art contemporain. La ville souhaite aujourd'hui en faire un lieu d'accueil plus moderne et plus confortable pour recevoir des spectacles culturels et sportifs de trois mille à dix-sept mille personnes dont sept mille assises au sein d'un espace modulable. Lyon dépensera 170 millions de francs en 1999 et en 2000 pour la modernisation de cet édifice, mémoire de son patrimoine industriel.

C. F.

Des élus de l'Oise manifestent contre les gardes à vue de certains d'entre eux

DE SIX CENTS A SEPT CENTS maires et conseillers municipaux de l'Oise, essentiellement de droite, ont manifesté, lundi 7 décembre, à Beauvais, entre la mairie et la préfecture, pour protester contre les conditions de garde à vue de certains d'entre eux, mis en examen pour infraction au code des marchés publics et aujourd'hui remis en liberté (*Le Monde* du 25 novembre). Une dizaine de maires de petites communes ont déjà été mis en examen, une vingtaine pourraient l'être. Ils sont soupçonnés d'avoir fait effectuer les travaux sans appel d'offres national, dans le cadre d'une opération de réhabilitation des trente-cinq églises de la vallée de l'Automne, dans la région de Crépy-en-Valois, subventionnée par le conseil général présidé par Jean-François Mancel (ex-RPR).

Le sénateur RPR, Alain Vasselle, président de l'union des maires de l'Oise, à l'origine de cette manifestation, a estimé qu'il s'agissait d'éventuelles *« infractions à caractère administratif »* et que l'honnêteté des élus n'était *« nullement mise en cause »*. Les élus se sont plaints d'avoir été placés en cellule dans les conditions de la garde à vue, c'est-à-dire privés de leurs ceintures, lacets, bagues... Tout en soutenant cette protestation, le conseiller général PC du canton de Crépy-en-Valois, Gilles Masure, évoque, dans l'hebdomadaire local *Oise-Hebdo*, l'hypothèse de *« clientélisme politique »* dans cette affaire.

DÉPÊCHE

■ **CONSEILS GÉNÉRAUX : le total des dépenses consacrées à l'action sociale** par les conseils généraux des départements a représenté 88,1 milliards de francs en 1997, soit 61,1 % du total des dépenses de fonctionnement des départements, en progression de plus d'un demi-point par rapport à la structure 1996. Selon un communiqué de l'Assemblée des présidents des conseils généraux de France, les dépenses d'action sociale ont progressé de 2,8 % par rapport à 1996.

DISPARITIONS

Georges Borgeaud

Un écrivain attentif à toutes les étrangetés

L'ÉCRIVAIN suisse Georges Borgeaud est mort des suites d'un cancer à Paris, dimanche 6 décembre, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il était *« l'éveil de l'éveil »*, disait de lui le romancier Jacques Chessex. L'œil malin, le ton bourru et le tempérament joyeusement ronchon de Georges Borgeaud faisaient de lui non seulement un écrivain attentif aux sensualités du monde mais aussi une personne éveillée à toutes ses étrangetés, irrésistiblement drôle par l'élégance, un rien méchante et pince-sans-rire, avec laquelle il commentait sans s'en lasser les travers de la vie littéraire parisienne.

Né à Lausanne le 27 juillet 1914, il avait fait une courte expérience prémonastique chez les bénédictins, avant d'être tour à tour professeur, précepteur, aide-jardinier, commis, coursier, libraire, secrétaire de rédaction, visiteur médical. C'est à la fin de la guerre qu'il s'était installé à Paris, où il fréquentait les peintres et réalisait son aspiration de toujours, l'écriture.

Prix Renaudot 1974 pour *Le Voyage à l'étranger* (Grasset), il avait commencé sa carrière littéraire par un roman autobiographique, *Le Préau* (Gallimard, 1952), qui lui valut le Prix des critiques. « L'éveil de l'éveil » est déjà au cœur de ce livre d'initiation où la traversée de l'adolescence passe par l'apparition étonnée des sens, de la religion, de l'art, de l'intelligence. Dans l'œuvre de Borgeaud, pleine d'inflexions nostalgiques et apaisantes, merveilleusement paresseuses, se promène souvent un même garçon fragile, avide de comprendre le monde et résigné au désespoir, tel le Pierre de *La Vaisselle des évêques* (Gallimard, 1959). Dans *Le Soleil sur Aubiac* (Grasset), pour lequel il obtient en 1987 le prix Médicis essai, c'est encore un narrateur à l'image de l'auteur, poétique et bougon, décidé à râler tant et plus contre les laideurs de la vie urbaine et qui finit par se réfugier loin des temps modernes dans son causse du Quercy, voyageur intime dans des souvenirs aux odeurs de greniers.

Collaborateur de plusieurs revues et journaux, Georges Borgeaud avait aussi écrit des préfaces d'ouvrages consacrés à la peinture, qui le passionnait au moins autant que la littérature. Après un silence d'une dizaine d'années, il venait de faire paraitre – en attendant un quatrième qui ne viendra plus – trois délicieux volumes sous le titre *Mille Feuilles* (Bibliothèque des arts) : un recueil de réflexions, de portraits, d'idées jetées en vrac dans sa prose classique et gourmande, en état de disponibilité absolue. De Joyce à Ramuz, de Chagall à Bardot, des poses de Giacometti aux escargots de Gordes, jusqu'à sa passion du lac Léman, l'évocation d'un déjeuner avec Charlie Chaplin à Vevey ou de son « amour contrarié » avec l'écrivain Corinna Bille, il nous invite à suivre son cheminement à mesure que les pensées passent.

De sa fenêtre parisienne de son minuscule appartement de la rue Froidevaux, face au cimetière Montparnasse, Georges Borgeaud observait sans cesse les allées et venues des visiteurs et s'amusait de la vue des tombes. *« C'est bizarre de voir un cimetière d'en haut »*, disait-il, tout prêt à railler le fantôme de telle grande figure des lettres françaises, avec la même insolence qu'il le faisait des vivants.

Marion Van Renterghem

■ **HAJ HOCINE TOULALI**, maître de la musique maghrébine *malhoun*, dont les villes de Fès, Marrakech et Meknès sont les fiefs, est mort, lundi 7 décembre, à Meknès (Maroc), des suites d'une tumeur au foie. Il était âgé de soixante-quatorze ans. Né à Hay Toulal, proche banlieue de Meknès, en 1924, Toulali, chanteur, était doté d'un sens profond de la rime et d'une voix chaude. Maître du luth, il cultivait un style langoureux, interprétant des centaines de poèmes, écrits par des poètes anciens dans l'arabe dialectal des villes impériales. D'abord poésie scandée, vraisemblablement né dans le sud du pays, le *malhoun* vécut son âge d'or au XVIe siècle, avant d'emprunter à la culture arabo-andalouse, alternant parties rythmées au refrain et longue exposition des couplets.

Autodidacte, Haj Hocine Toulali s'était passionné très jeune pour le chant et la poésie *malhoun*. Il confiait s'être acheté son premier luth à l'âge de vingt ans, *« quand le malhoun était roi dans la rue »*, douze ans avant d'enregistrer son premier disque, où figurait *Ya luft Allah el Khafi*, devenu un classique, ainsi que *Al Chamaâ* (la bougie) et *Fatima*, très appréciées du public. Hocine Toulali a également créé à Meknès une école de la musique *malhoun* pour contribuer à protéger cet art maghrébin d'origine andalouse contre les risques de disparition. Haj Hocine Toulali s'était produit à plusieurs reprises en France, une première fois pour les Journées de musique arabe, à Nanterre, en 1984, et plus récemment aux Musicales de l'Institut du monde arabe.

■ **BOB HAGGART**, contrebassiste, compositeur et arrangeur de jazz, est mort, jeudi 3 décembre, dans un hôpital de Venice (Floride), à la suite d'un accident cardiaque. Né le 13 mars 1914, à New York, Bob Haggart avait été le cofondateur, en 1935, de l'orchestre de Bob Crosby. Bob Haggart participe aux meilleures années de cette formation, qui avait adapté le répertoire traditionnel dixieland pour grand orchestre. C'est au sein de cet orchestre qu'il enregistre, en 1938, en duo avec le batteur Ray Bauduc, *Big Noise from Winnetka*, où il intervient aussi comme siffleur, un talent qui lui vaudra en concert un succès régulier auprès du public. On lui doit aussi d'autres compositions célèbres comme *What's New* ou *South Rampart Street Parade*. A partir de 1942, Bob Haggart devient un musicien de séance réputé pour divers orchestres à la radio ou à la télévision et participe à de nombreux enregistrements (Ella Fitzgerald, Billie Holiday, Duke Ellington, Sarah Vaughan, etc.).

Il renoue avec la scène dans les années 50, écrit des arrangements pour le trompettiste Louis Armstrong avant de retrouver Bob Crosby lors d'une recréation de son orchestre à la fin des années 60. Il était surtout connu en France, et en particulier au Festival de jazz de Nice, pour sa participation à une formation de jazz New Orleans, le World's Greatest Jazz Band, dans lequel on pouvait entendre de nombreux musiciens ayant joué durant les premières années du jazz. Les amateurs du genre pouvaient toujours l'entendre dans divers clubs new-yorkais.

NOMINATION

Equipement

André Barilari a été élu, vendredi 4 décembre, président du conseil d'administration de l'Etablissement public pour l'aménagement de la région de La Défense. Il remplace Charles Ceccaldi-Raynaud, sénateur des Hauts-de-Seine, maire (RPR) de Puteaux, qui a atteint la limite d'âge. André Barilari représente l'Etat au sein du conseil d'administration de l'EPAD. Sa première tâche sera de donner un budget à l'organisme chargé d'aménager le quartier d'affaires des Hauts-de-Seine.

[Né le 21 juin 1945 à Saint-Thibéry (Hérault), André Barilari est titulaire d'un diplôme d'études supérieures de droit public, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Il a fait toute sa carrière au ministère de l'économie et des finances et a été nommé inspecteur général des finances au tour extérieur en janvier.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 5 décembre sont publiés :

● **Médecins** : un arrêté portant approbation de la Convention nationale des médecins généralistes.

● **Commémorations** : un arrêté portant nomination des membres du Haut Comité des célébrations nationales. Placé auprès du ministère de la culture, ce Haut Comité, composé de douze membres, est présidé par Jean Leclant, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

Au *Journal officiel* du dimanche 9 décembre sont publiés :

● **Privatisation** : un décret autorisant l'Entreprise minière et chimique à céder le contrôle de la société Sanders SA ; un avis favorable de la Commmission des participations et des transferts relatif à cette cession.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marie-Christine
et Géo LEHENE
ont le bonheur d'annoncer la naissance de leur fils,

Jean Antoine,

le 5 décembre 1998, à Paris.

Décès

– Sa famille,
Et ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

César BALDACCINI,
dit César,

survenu le 6 décembre 1998, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 10 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e.

(*Le Monde* du 8 décembre.)

– Mme Janine Fauché,
son épouse,
Patrice et Joëlle Fauché,
Christine Fauché
Et Yves Merian,
ses enfants et beaux-enfants,
Marine et Manon,
ses petites-filles,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel FAUCHÉ,

survenu samedi 5 décembre 1998, à son domicile.

3, rue Camille-Tahan,
75018 Paris.

– Mme Jacques Halpern,
Chantal Cabanis,
Olivier et Marie-Yvonne Halpern,
Grégoire Halpern et Camille Lignières,
Laurence Halpern et Daniel Bennequin,
Caroline, Clémence, Aurore, Margaux, Pauline, Benjamin, Alice, Thibaud, Etienne, Mathilde,
Les familles Halpern et Roumy,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Jacques HALPERN,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 4 décembre 1998.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

6, rue Emile-Dubois,
75014 Paris.

– Sa famille
a la tristesse de faire part du décès de

M. Maurice HENRY,
dit Henry D'ANTY,
artiste peintre,

survenu dans sa quatre-vingt-huitième année, le 4 décembre 1998.

20, rue Louis-Rolland,
92120 Montrouge.

– Jean-Claude et Claudine Younes, née Bismuth,
Danièle Bismuth,
Jean-Denis et Véronique Escudié,
Stéphanie Younes,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur mère, belle-mère et grand-mère,

Madeleine KHOMSA BISMUTH,
née SAADA,

survenu le 5 décembre 1998, à Tunis.

– Nanterre (Hauts-de-Seine).
Savigny-sur-Orge (Essonne).

Georges et Danièle Lemarie,
Claude et Sophie Lemarie,
Yves, Nicolas, Marianne, Marc et Morgane,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jeanne LEMARIE,
née CARIN,

survenu en son domicile, le 5 décembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Une bénédiction aura lieu le jeudi 10 décembre, à 16 heures, en l'église de Pindray (Vienne).

L'inhumation se fera dans le caveau de famille à Pindray.

Cet avis tient lieu de faire-part.

23, rue Edmond-Guerry,
92000 Nanterre.

– Martine et Jacques Léonard,
Dominique et Michel Raphanaud,
Jean-Eric et Dominique Maisani,
Bruno et Anne-Christine Maisani,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
font part du rappel à Dieu de

Mme Olivier MAISANI,
née Paule MICHEL,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 5 décembre 1998, à la veille de son quatre-vingt-quatorzième anniversaire.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 11 décembre, à 9 heures, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e.

21, boulevard Jules-Sandeau,
75116 Paris.

– Paris. Anzy-le-Duc. Marseille. Toulon. Taninges. Mens.

Les neveux,
Et les nièces de

Madeleine RIPERT,

ont la tristesse de faire part de son décès, survenu le 2 décembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Les obsèques ont eu lieu à Grenoble, le *samedi 5 décembre, dans l'intimité* familiale.

– La baronne Robert Rothschild,
son épouse,
Mme Anne Rothschild,
sa fille,
M. Juris Stanulis,
son petit-fils,
M. et Mme Marcel Rothschild-Verlooy,
son frère et sa belle-sœur,
Le docteur Thomas Rothschild,
son neveu,
ont la douleur de faire part du décès du

baron Robert ROTHSCHILD,
ambassadeur honoraire
de Sa Majesté le roi des Belges,

survenu à Londres, le jeudi 3 décembre 1998, *dans sa quatre-vingt-septième* année.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité familiale.

– Le docteur Pierre Thomas,
Jean-Paul, Joëlle, Fabrice, Jean-Luc, Bertrand, Anne,
ses enfants,
Et petits-enfants,
ont le chagrin de faire part du décès de *leur épouse, mère et grand-mère,*

Luce THOMAS,
professeur de philosophie,

survenu le 5 décembre 1998.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 7 décembre, en la cathédrale Saint-Etienne.

22, rue Croix-Baragnon,
31000 Toulouse.

– Après une longue carrière en Afrique,

Alain VILLEMOT

est entré dans la Lumière, le 5 décembre 1998, à Riom (Puy-de-Dôme).

Une petite assemblée s'est formée en sa mémoire, autour de son œuvre de peintre.

« ...Etrangers, je vous aime
avant de vous connaître,
avant que des profondeurs
vos têtes aient affleuré l'horizon... »
Le Livre d'Arès.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Yves Simon,
Charles Yves,
son fils,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Yves SIMON,
ancien secrétaire général
de la Fédération des employés
et cadres FO,
ancien membre
de la commission exécutive
confédérale FO,
ancien membre de l'exécutif
de la Fédération internationale
des employés
et techniciens,
ancien membre
du Conseil économique et social,
ancien maire adjoint
de la mairie de Toulouse,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 6 décembre 1998, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 10 décembre, à 15 h 30, au crématorium d'Orange, 933, rue des Chênes-Verts, Le Coudoulet, Orange (Vaucluse).

Ses amis pourront se recueillir une dernière fois dès le 9 décembre, au salon funéraire du crématorium.

Gémissons, gémissons, mais espérons.

Ni fleurs ni couronnes.

21 *bis*, rue de la Juterie,
84860 Caderousse.

– La Fédération des employés et cadres Force ouvrière
a la tristesse de faire part du décès de leur camarade et ami,

Yves SIMON,
secrétaire général
de la Fédération de 1984 à 1993,

survenu le 6 décembre 1998.

Son secrétaire général, Rose Boutaric,
Le bureau de la Fédération,
L'ensemble des militants,
adressent à son épouse Cathy et à leur fils Charles Yves, leurs plus sincères et affectueuses condoléances.

Anniversaires de décès

– Rhône (France). Sao Paulo (Brésil).

7 décembre 1998.

Merci d'avoir eu ce jour une pensée pour

†
Adrienne BOYER.

C'est à Saint-Juéry (Tarn) qu'elle repose.

– *Le 8 décembre 1978, disparaissait*

Hélène FROSTIN,
née BAUDOUIN.

Que ceux qui l'ont aimée se souviennent.

– Sa famille,
Ses amis,
rappellent le souvenir du

docteur Fernand SEBBAH,

décédé le 8 décembre 1988.

Conférences

Cercle amical - Centre V. Medem
Jeudi 10 décembre 1998, à 20 h 30
Pascal Perrineau
politologue, directeur du CEVIPOF
Droite et Front national :
recompositions électorales
52, rue René-Boulanger, Paris-10e

– Vous êtes conviés à l'assemblée générale de l'Association pour un judaïsme humaniste et laïc (AJHL) qui se tiendra samedi 12 décembre 1998, à 18 heures, mairie du 3e arrondissement de Paris, 3, rue Eugène-Spuller, métro Temple. A 20 heures, un débat sera animé par le professeur fondateur de l'AJHL, professeur Albert Memmi, sur le thème : **« Retour d'Israël (le problème de la laïcité »**. Pour l'AJHL, le trésorier, Léon Benyaya.

Colloques

– A l'occasion de la deuxième édition du prix *Le Monde* de la recherche universitaire, *Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation* organise le lundi 14 décembre, de 14 heures à 17 heures, un colloque à l'Unesco (entrée : 125, avenue de Suffren, Paris-7), sur le thème **« Public cherche chercheurs »**. Pierre Bongiovani, Souleymane Bachir Diagne, Dominique Lecourt, Jean-Marc Lévy-Leblond et Jean-Luc Hees s'interrogeront sur les rapports entre chercheurs, *citoyens et médias.*

Communications diverses

– « Train de mort. Train de vie : filmer la Shoah ? » avec la *professeur* Lily Scherr et R. Mihaileanu (réalisateur), le jeudi 10 décembre, à 20 h 30 : CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e. Tél. : 01-42-71-68-19.

– **Maison de l'hébreu** : pour lire en deux heures ou s'initier efficacement au biblique et au moderne en dix séances. Professeur Jacques Benaudis : 01-47-97-30-22.

La Maison des écrivains
53, rue de Verneuil,
75007 Paris

Cycle : L'Esprit des formes
Mercredi 9 décembre, à 19 heures.
L'Epigramme
Objet de plus
Haute vertu.
Avec : **Dominique Buisset.**

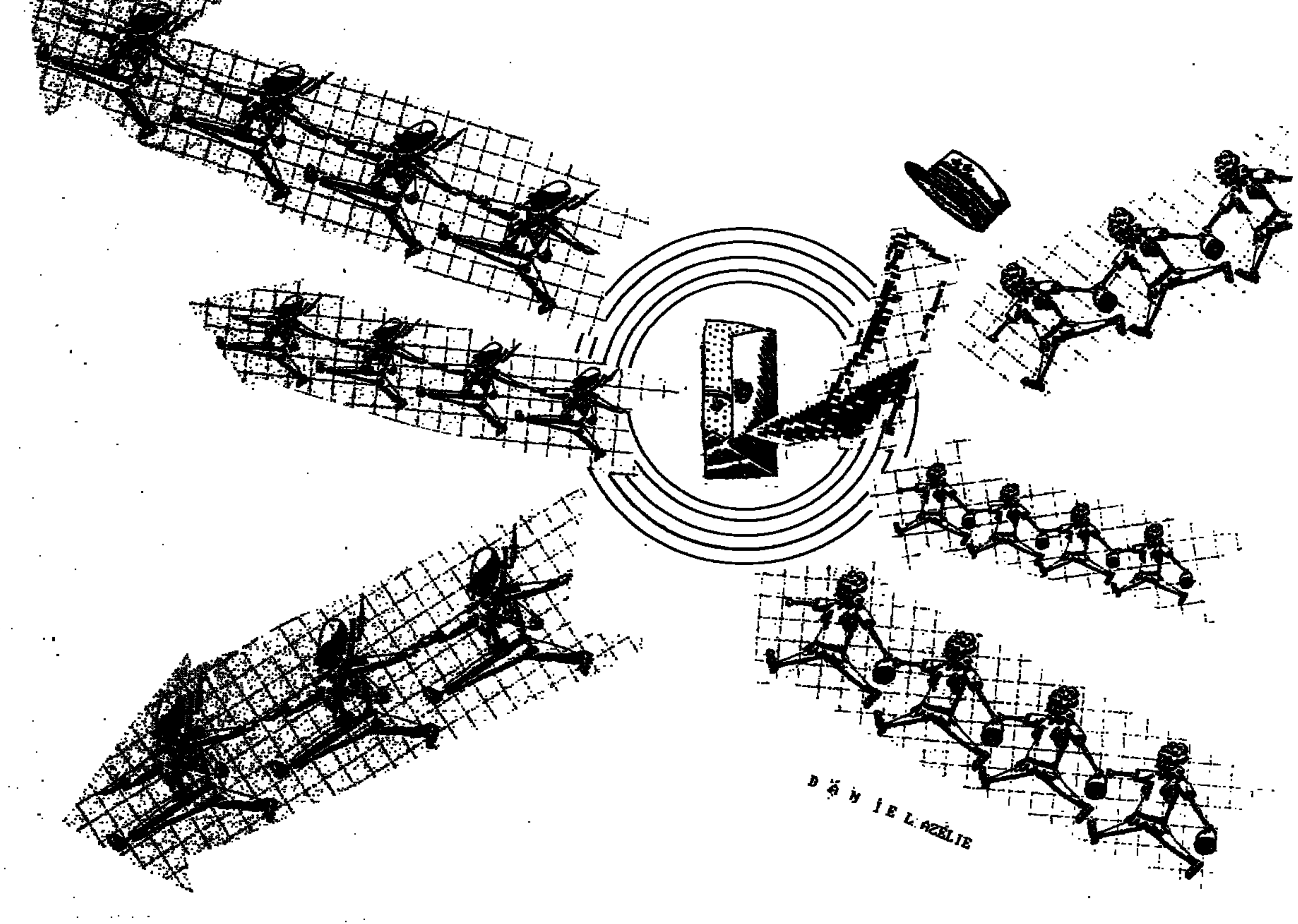
Cycle : Revues en vue
Mardi 15 décembre, à 19 heures.
Passage d'encres.
Avec les écrivains et les artistes du numéro 9 : « Silence, Voix ».

Renseignements au 01-49-54-68-87/83.
Participation aux frais : 20 francs. Entrée libre pour les membres de l'association MdE, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

HORIZONS

ENQUÊTE

Les femmes-soldats de l'an 2000



Pour la première fois, une femme a été promue, début novembre, au grade d'officier général de l'armée de l'air. Les armées se féminisent en même temps qu'elles deviennent professionnelles. Toutes les spécialités militaires, ou presque, sont devenues accessibles aux femmes-soldats

« C'EST mon père qui en rêvait, de ces étoiles. Il savait qu'elles seraient difficiles à obtenir dans un milieu d'hommes. » A ses amis du *Pays d'Apt*, le mensuel de cette sous-préfecture du Vaucluse, où elle est née il y a cinquante-trois ans, Colette Moulin, épouse Giacometti, se confie. Son père, directeur d'école laïque, administrateur de la Caisse d'épargne locale, aujourd'hui disparu, a toujours été son plus ardent soutien. S'il l'avait vue, désormais parée de ses deux étoiles de général de brigade aérienne, *« c'est lui qui en serait le plus fier »*, dit-elle.

La colonel Moulin est devenue, début novembre, la première femme officier général depuis la création de l'armée de l'air en 1934. Mariée à un civil, mère de deux enfants, elle est à la fois un symbole, une référence et un pionnier. *« En tant que femme, heureuse d'atteindre un sommet et d'avoir une reconnaissance du travail accompli*, explique-t-elle, *j'ai l'impression d'ouvrir une porte, qui ne doit, en aucune manière, se refermer derrière moi.. D'autres femmes prendront la relève le moment venu. »* Derrière la général Moulin, elles sont 6 844 officiers, sous-officiers et engagées du rang, soit de l'ordre de 14 % des effectifs militaires de l'armée de l'air, à piaffer d'impatience pour faire reconnaître l'idée selon laquelle la féminisation, loin d'être une simple mode, va de pair avec la montée en puissance de la professionnalisation, en France comme à l'étranger.

Profil atypique, cependant, que celui de la général Moulin ! Après sa maîtrise de droit, obtenue à Aix-en-Provence, elle s'engage dans l'armée de l'air le 2 mars 1970. *« C'était nouveau et c'était rare. »* Dix-sept années plus tard, avec le grade de lieutenant-colonel, la voilà admise à l'Ecole supérieure de guerre aérienne. Elle a la chance d'être la première femme à avoir été intégrée, entre 1987 et 1989, dans cette pépinière des futurs grands chefs de l'armée de l'air. En 1994, elle réalise, de nouveau, une « première » en prenant, avec le grade de colonel et avec la fonction de chef de corps, le commandement de l'Ecole des pupilles de l'air, à Grenoble. Là, elle fera des jaloux au sein même de l'éducation nationale : l'école prépare au baccalauréat et elle va, trois ans durant, pulvériser tous les records de réussite à cet examen.

Aujourd'hui, la colonel, puis la général Moulin est « sous-directeur » – il ne lui vient pas à l'idée de féminiser l'intitulé du poste – du recrutement de l'armée de l'air. Cette fonction, elle l'exerce à la base de Tours, où elle est chargée d'embaucher chaque année environ 1 500 sous-officiers et 2 500 à 3 000 militaires techniciens de l'air (MTA), un corps de spécialistes non bacheliers recrutés localement et qui ne sont pas destinés à devenir nécessairement des sous-officiers à l'issue de leur contrat. Lui obéit-on facilement ? *« Dans les unités de l'armée de l'air*, dit-elle, *les hommes sont plus nombreux que les femmes. Je n'ai jamais eu de problème. Il y a le respect de la hiérarchie. Puis il y a la manière. Le commandement s'adresse à une équipe. L'important est que le résultat soit atteint. »*

Il n'en reste pas moins qu'il faudra, comme pour un général homme, lui adresser ses *« devoirs »* ou ses *« respects »* – et non ses *« hommages »* – si l'on est son subordonné. Il ne sera pas besoin de trop épiloguer sur *« mon »* (voire *« ma »)* général (e), quand on devra lui parler, parce que *« mon »* est l'abrégé de *« monsieur »* dans la collectivité militaire et que, apparemment, *« général »* tout court suffit à Colette Moulin.

De toute façon, l'armée de l'air est, au sein de l'institution de défense, la plus féminisée, si l'on met de côté le service de santé (37,6 %), avec ses infirmières, ses techniciennes des hôpitaux, ses pharmaciennes-chimistes, ses vétérinaires biologistes et jusqu'à ses médecins (8 % des médecins des armées sont des femmes). Le chef d'état-major de l'armée de l'air, le général Jean Rannou, dit n'avoir eu qu'à se féliciter de la féminisation de son armée. Il estime même qu'il n'a guère répertorié d'emplois qui ne puissent pas être confiés à des femmes. Et cela, depuis longtemps. La preuve ? Dès la création de l'armée de l'air en 1934, les « infirmières de l'air » existaient déjà, celles-là mêmes qui allaient devenir, après 1946, les « convoyeuses de l'air » à la fois infirmières-pilotes, parachutistes et secouristes en Indochine, puis en Algérie.

PENDANT la seconde guerre mondiale, les Maryse Bastié, Maryse Hilsz, Claire Roman ou Paulette Bray-Bouquet vont convoyer des avions militaires vers les escadrilles du front. Depuis, la féminisation s'est accélérée dans l'armée de l'air. A partir de 1976, les jeunes filles peuvent se présenter au concours d'entrée à l'Ecole de l'air de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône). En 1982, elles peuvent devenir pilotes d'avion de transport ou d'hélicoptère. Le général Michel Roquejeoffre, qui commandait les forces françaises engagées dans la guerre du Golfe, en 1990-1991, avait un pilote officier femme pour ses missions de transport en Arabie saoudite, à bord de son Falcon, dix VIP. A l'heure actuelle, une cinquantaine de femmes servent dans le personnel navigant, sous tous les cieux et sur tous les théâtres d'opérations.

A partir de 1996, les derniers bastions tombent. C'est d'abord l'accès à la formation de pilote de combat. Si tout va bien pour elle, en février prochain, Colette Aigle, polytechnicienne d'origine, mais passée, depuis, par l'Ecole de l'air, décrochera son brevet de pilote de chasse à Tours, où elle est entraînée. Elle pourra intégrer un escadron de combat. C'est ensuite le corps (très sportif) des fusiliers-commandos et celui des spécialistes cynophiles, qui, en octobre, se sont ouverts aux femmes. Ainsi, à Dijon, quatre jeunes filles, entre dix-sept et vingt-cinq ans, ont choisi de devenir *« cocois »*, le surnom donné aux fusiliers-commandos chargés de protéger les bases de l'armée de l'air contre toutes les menaces, y compris le terrorisme. Il leur a fallu endurer le même stage que leurs camarades masculins : des cours, certes, mais aussi le parcours du combattant, des sauts en parachute et des combats au corps à corps. *« Il n'y a que le footing, le matin, que je n'ai pas supporté »*, dit l'une d'elles qui exerçait, depuis deux ans, le métier de secrétaire dans les armées. Une autre, plus jeune et sans attache militaire au départ, a suivi cette voie sous l'influence d'un message publicitaire à la télévision et *« parce que*, avoue-t-elle, *cela n'allait pas vraiment fort pour les études »*.

Comparées à l'armée de l'air, les deux autres armées – terre et mer – et la gendarmerie, qui est un corps militaire, sont encore à la traîne.

Les 8 500 femmes, officiers, sous-officiers et engagées volontaires, dans l'armée de terre ne représentent que 7,5 % des personnels d'active, soit grosso modo moitié moins que dans l'armée de l'air. Le train et les transmissions sont les spécialités les plus féminisées. On évite aux femmes les emplois les plus à risques, *« qui impliqueraient un contact direct et prolongé avec des forces hostiles »*, dit-on à l'état-major. Surtout, on écarte le principe d'unités constituées exclusivement de personnels féminins. A la suite d'enquêtes conduites par le Centre des ressources humaines (CRH) de l'armée de terre, les sociologues observent que les femmes elles-mêmes ont une attitude assez ambiguë : elles récusent toute discrimination sexuelle, mais ne souhaitent pas toujours occuper des postes opérationnels trop exposés.

Dans la marine, où les femmes forment 7,2 % du personnel militaire, l'approche se veut encore plus prudente. Après 1993, l'*Athos*, un petit patrouilleur, a été commandé par un « pacha » femme. Une innovation. Il a fallu attendre 1997 pour qu'un officier féminin monte sur la passerelle d'un navire plus important, le *Lapérouse*, un navire hydrographique de 1 100 tonnes. Aujourd'hui, six bâtiments de guerre – cinq frégates et un transport de débarquement – ont des équipages mixtes. Mais la marine ne tient pas à brûler les étapes : les sous-marins, en raison de l'exiguïté des lieux ; le corps des fusiliers-marins, souvent mobilisé dans des opérations spéciales où la promiscuité et les conditions d'hygiène sont pénibles à supporter ; et les avions embarqués, qui infligent de brutales accélérations et décélérations à leur équipage, sont fermés aux femmes.

La gendarmerie est lanterne rouge, avec un taux de féminisation de 3,75 % de ses effectifs. Par exemple, on ne recense qu'une vingtaine de femmes officiers, soit 0,7 % du corps. *« La faiblesse de ce chiffre*, admet la direction générale de la gendarmerie, *s'explique par le manque de candidates. »* Leur demeurent interdits des postes d'officiers au groupement de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale (Gsign). En revanche, chez les sous-officiers, les emplois se font plus fréquents, des emplois « de terrain » en brigades territoriales, au chef-lieu du canton, ou en unités de recherches. Des formations particulières viennent d'intégrer des femmes : au hasard, une pilote d'hélicoptère, six motocyclistes, une plongeuse, un maître-chien et jusqu'à un sous-officier qui a été affecté au groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR). Mais, aucun sous-officier féminin ne sert dans les escadrons de gendarmerie mobile – réputés « musclés » pour les opérations de maintien de l'ordre – ou dans les unités navigantes de la gendarmerie maritime.

> « Des barrières existent et elles sont bien réelles parce que, là comme ailleurs, plus une femme monte en responsabilités et plus elle se heurte au fait que les subordonnés vivent cette situation comme étant exceptionnelle »

Depuis février, toutes les spécialités militaires sont, en principe, accessibles, indifféremment, aux femmes et aux hommes. Sauf celles que, par un simple arrêté, le ministre de la défense a réservées à des hommes. Pourquoi a-t-il été mis fin à une politique systématique des quotas, autrement dit de restrictions, instituée dans les années 70 ?

Si le taux de féminisation dans les armées progresse régulièrement, au point que l'armée de terre prévoit que 10 % de ses engagés volontaires seront des femmes en 2002 au lieu de 3,7 % aujourd'hui, on le doit au fait que la suppression du service national va restreindre sensiblement le vivier dans lequel elles puisent leur recrutement. En d'autres termes, et les précédents étrangers sont là pour le démontrer, plus une armée se professionnalise et plus elle a besoin d'embaucher, aussi, des femmes. Au risque de devoir renverser les images machistes qu'elle véhicule.

A la différence du secteur civil, un écart de rémunération entre femmes et hommes est, à grade égal et à ancienneté équivalente, tout bonnement inconcevable dans les armées, comme il l'est dans le reste de la fonction publique. Pour autant, tout n'est pas idyllique. *« La femme qui a choisi d'être militaire*, explique cette jeune aspirant, pilote d'hélicoptère, *n'a rien d'une* wonder woman *ni d'une bête curieuse ! Elle assume sa féminité et cela passe par beaucoup de travail. Ici il n'y a pas place pour une quelconque misogynie. Mais il faut faire ses preuves, témoigner de sa compétence et, alors, tout se passe bien quand on fait bien son travail. Nous devons être prudentes. Ce qui veut dire que nous ne pouvons pas, sans risquer de créer un climat de malaise, nous permettre, comme les hommes, d'avoir une attitude familière, voire simplement amicale. »*

Là où commence la difficulté – mais est-ce particulier à la communauté française de défense ? – c'est quand la femme, davantage motivée, plus diplômée, plus professionnelle, ou mieux à l'aise dans sa peau qu'un homme, franchit les échelons hiérarchiques et se trouve en état de commander une collectivité masculine qui a du mal à intégrer la mixité. *« Des barrières existent et elles sont bien réelles*, constate une jeune officier supérieur de l'armée de l'air, *parce que, là comme ailleurs, plus une femme monte en responsabilités et plus elle se heurte au fait que les subordonnés vivent cette situation comme étant exceptionnelle. »*

Jacques Isnard
Dessin Daniel Azélie

La Déclaration sur le génome humain, avancée futuriste

par Noëlle Lenoir

S'IL fallait aujourd'hui rédiger la Déclaration universelle des droits de l'homme, on y intégrerait vraisemblablement des dispositions sur la bioéthique, c'est-à-dire sur les droits fondamentaux de la personne face aux avancées de la biologie et de la génétique.

La Déclaration de 1948 est muette sur ce point. Est-ce surprenant ? Sans doute non. Ce texte fondateur a, certes, été inspiré par la volonté de bannir les *« actes de barbarie »* du régime nazi *« qui révoltent la conscience de l'humanité »*, comme l'indique le préambule. Ceux qui ont écrit ces mots *entendaient en particulier viser les* « expériences scientifiques » sur des déportés et internés des camps, voués à la mort après avoir servi de cobayes. Toutefois, la Déclaration de l'ONU ne condamne pas expressément de tels actes, qui se trouvent englobés dans les *« traitements cruels, inhumains et dégradants »* proscrits par l'article 5 de la Déclaration. De même, l'idéologie, aux bases prétendument biologiques, développée par le IIIe Reich pour justifier son programme d'extermination des Juifs et des Tsiganes se trouve-t-elle stigmatisée par les dispositions qui consacrent solennellement l'égale dignité de tous les êtres humains.

Il y a cinquante ans, les connaissances en génétique étaient dérisoires. Quant aux applications biotechnologiques, elles étaient insignifiantes. Personne ne songeait alors, par exemple, à faire naître des « bébés-éprouvette », à appréhender, grâce à l'analyse de l'ADN, les risques génétiques dont chacun d'entre nous est porteur, ou encore à cultiver pendant des mois des cellules d'embryons humains – comme viennent de l'annoncer plusieurs laboratoires américains – afin de pouvoir s'en servir comme matière première pour fabriquer des tissus et des organes à greffer.

Personne n'avait sérieusement *envisagé la possibilité de cloner* des êtres humains et de permettre ainsi aux femmes de procréer en se passant de partenaires masculins, ce qui serait le cas si l'expérience qui a conduit à la naissance de la célèbre brebis Dolly devait être un jour transposée pour l'espèce humaine.

C'est parce que la science laisse entrevoir de telles perspectives et remet en cause bien des certitudes qu'on croyait acquises qu'est apparu, depuis une vingtaine d'années, en tant que discipline autonome, un droit nouveau : le droit de la « bioéthique ». Ayant pour objet de réguler les activités relatives à la génétique et à la biomédecine de manière à les rendre compatibles avec les droits fondamentaux de l'homme, ce droit ne se développe pas seulement dans le cadre national. Il est de plus en plus international. On le conçoit, dès lors que la science n'a pas de frontières, comme le soulignait Raymond Aron, en évoquant dans sa préface de l'ouvrage de Max Weber *Le Savant et le Politique* une *« République universelle des savants »*. Plus encore : les technologies nouvelles, *promues par des* multinationales, renforcent le sentiment d'une interdépendance planétaire à laquelle seul un droit mondial est en mesure de répondre.

Dans ce contexte, la Déclaration *« sur le génome humain et les droits de l'homme »*, élaborée entre 1993 et 1997 à l'Unesco, sous l'égide de son Comité international de bioéthique et sous l'impulsion de son *directeur général*, Federico Mayor, est venue jeter les bases d'un ordre international qui s'efforce de conjuguer les préoccupations relatives au progrès scientifique et l'aspiration universelle des hommes à la préservation de leurs droits et de leur liberté. C'est ce texte, en lien direct avec la Déclaration de 1948 dont il se réclame, que l'Assemblée générale des Nations unies s'apprête à approuver par consensus, le 9 décembre, date symbolique du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La signification première de l'événement me paraît être, face à la contestation dont les droits de l'homme sont l'objet dans une large partie du monde, de marquer *leur actualité dans l'un des champs* les plus futuristes de l'activité humaine, celui de la génétique. La Déclaration sur le génome humain, tout en s'appliquant à des techniques innovantes – et le plus souvent, d'ailleurs, tout à fait expérimentales, comme le dépistage génétique ou la thérapie génétique notamment – s'inscrit en droite ligne de la Déclaration de 1948. Elle incarne la même philosophie humaniste, en faisant du respect de la dignité de la personne, conçue comme transcendant l'individu, le principe-clé d'une éthique universelle. Ce qui veut dire, par exemple, que l'homme, *dont le patrimoine génétique* est désormais à portée de la science, ne doit pas être traité comme un objet. Dans cet esprit, le clonage *« à des fins de reproduction d'êtres humains »* est qualifié de *« pratique contraire à la dignité »*, que les Etats sont invités à interdire.

L'activité scientifique s'inscrit dans le cadre de choix qui appartiennent non aux scientifiques, mais à la société tout entière

La Déclaration sur le génome humain met, par ailleurs, fortement l'accent sur les droits dits de *« solidarité »*, déjà en filigrane de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette fois-ci, *c'est* au regard des rapports Nord-Sud que les pays les plus riches sont appelés à venir en aide aux pays les plus démunis, dont les peuples, non seulement, restent à l'écart des retombées positives de la biologie et de la génétique, mais n'ont même pas accès aux connaissances médicales les plus élémentaires. Les ravages que fait le sida sur les continents africain et asiatique en témoignent de façon *suffisamment dramatique*.

L'endossement par l'ONU – soit par la communauté des Etats à son niveau le plus politique – de la Déclaration sur le génome humain a une *portée essentiellement* politique. Il montre les dirigeants de la planète soucieux d'assumer leurs responsabilités dans un domaine déterminant pour l'avenir de l'humanité. La déclaration de Denver du G 8, en juin 1997, en évoquant les découvertes en génétique, en particulier le clonage, l'exprimait déjà. Le message est ici plus fort. Il est surtout universel.

Cette étape – majeure – ne suffit pas. *Le plus difficile* reste à faire pour crédibiliser une démarche qui ne vaudra que si les Etats, comme ils s'y sont engagés, prennent les mesures nécessaires pour donner corps à ses principes. Leur rôle est d'autant plus capital que le texte appartient au droit international dit « souple » *(soft law)*, c'est-à-dire qu'il est incitatif, et non impératif. Aurait-il d'ailleurs la valeur obligatoire d'un traité que son respect reposerait encore sur le volontarisme des Etats.

Plusieurs signes encourageants laissent espérer que les principes de la Déclaration sur le génome humain ne resteront pas lettre morte. D'abord, certains Etats s'en inspirent déjà : Israël, entre autres. Le fait mérite d'être souligné : ce pays avait indiqué, il y a un an, que son gouvernement ne voulait pas fermer la porte au clonage humain. *Or un projet de loi, se* référant à la dignité humaine, propose désormais d'interdire le clonage. De plus, les organisations non gouvernementales (ONG) – celles *qui défendent les droits* des femmes, des minorités et des handicapés notamment – sont de plus en plus vigilantes dans le domaine de la bioéthique. Enfin, il n'est *pas exclu que l'entrée du juge* sur la scène internationale contribue à l'affirmation d'une responsabilité transfrontière indispensable, s'agissant de pratiques que certains *pourraient être tentés de* délocaliser pour échapper à des contraintes nationales.

Sans défiance vis-à-vis d'une science source de progrès, la Déclaration *sur le génome humain* tend, en effet, à faire passer l'idée, relativement neuve, que, comme toute activité humaine, l'activité scientifique s'inscrit dans le cadre de choix qui *appartiennent non* aux scientifiques, mais à la société tout entière.

Noëlle Lenoir est membre du Conseil constitutionnel, ancienne présidente du Comité international de l'Unesco.

Les droits de l'homme, trame de notre existence

Suite de la première page

Penser en ces termes, c'est faire injure au désir de liberté qui habite chacun d'entre nous. Qui pourrait nier, en effet, que nous aspirons tous au bonheur, que nous partageons la même horreur de la violence et de l'arbitraire, que nous cherchons à nous protéger de la peur et de l'oppression, que nous voulons avoir les moyens de nous exprimer librement et de participer à la vie de la cité ? Mais c'est aussi faire preuve de myopie politique et économique, car on sait maintenant à quel point le respect des *droits fondamentaux est indispensable* au développement et au progrès des sociétés.

Les droits de l'homme ne sont donc pas des privilèges que les *gouvernements peuvent accorder* ou retirer à leur guise, mais sont indissociables de la valeur que nous attachons à la dignité humaine. La responsabilité des gouvernements, *c'est de veiller à ce que les conditions* voulues soient réunies pour que chacun puisse jouir de ses droits fondamentaux : droit à la vie, à la sécurité, à l'éducation, mais aussi liberté d'opinion, d'expression, d'association... Mais c'est à chacun d'entre nous qu'il appartient de les faire siens, de s'en imprégner, de les réaliser au jour le jour, à titre individuel aussi bien que collectif. En matière de droits *de l'homme, nous avons tous un* devoir de conscience et de vigilance.

En 1995, l'Unesco a élaboré une déclaration de principe sur la tolérance, *assortie d'un plan d'action* destiné à donner suite à l'Année des Nations unies pour la tolérance. Si j'évoque ces documents, c'est que la notion de tolérance me paraît *cruciale : sans elle, tous les* droits humains que nous avons pris soin de définir, de répertorier et de consacrer sont voués à rester lettre morte. Fondement de la société civile et de la paix, la tolérance nous permet de voir dans la diversité des cultures non pas un obstacle au respect des droits de l'homme, ou, pis encore, une justification des violations qui sont commises, mais une source de richesse à laquelle nous pouvons tous puiser.

Au cours des cinquante années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration universelle, l'Organisation des Nations unies a progressivement étoffé le corpus des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en y *ajoutant des textes aussi importants* que la convention relative aux droits de l'enfant, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la convention internationale sur toutes les formes de discrimination raciale. Mais si elle peut s'enorgueillir à juste titre de son travail de codification, force est de constater qu'elle n'a pas su prévenir les trop nombreuses atrocités qui ont marqué notre histoire récente.

Je ne saurais souscrire à la thèse selon laquelle leur respect est un luxe de pays riches que le monde en développement ne peut pas se permettre

Cet échec est sans doute partiellement imputable au fait que, pendant trop longtemps, on a considéré les droits de l'homme comme un des aspects des activités de l'ONU alors qu'ils doivent en être la trame, tout comme ils forment la trame même de notre existence.

Devant les violations massives des droits de l'homme qui *continuent d'être commises* un peu partout dans le monde, nous pourrions être tentés de baisser les bras. Mais il est une chose qui doit nous rendre courage : les peuples du monde *ont un sens de plus* en plus aigu des responsabilités qu'ils ont les uns envers les autres et envers la planète.

L'émergence d'une conscience *universelle, dont la création de la* Cour pénale internationale n'est que l'une des manifestations, nous fait espérer qu'une véritable culture des droits de l'homme est en train de se faire jour, une culture dans laquelle l'exercice et la défense des droits fondamentaux ne sont pas l'affaire de quelques-uns – diplomates, gouvernants ou militants –, mais celle de chacun d'entre nous. *Ce n'est qu'alors que la Déclaration* universelle ne sera plus un idéal commun à atteindre mais le fonde*ment de toutes les sociétés.*

Kofi Annan

Et les droits économiques et sociaux ?

par Thierry Lemaresquier

L'APRÈS-GUERRE et tout spécialement la guerre froide ont mis à mal le principe fondamental de l'indivisibilité des droits de l'homme. Pendant toute la guerre froide, les pays occidentaux ont *souligné la* prééminence des droits civils et politiques, faisant valoir que seuls ces droits pouvaient être garantis et que, de leur exercice, découleraient naturellement *les droits économiques* et sociaux. Les pays socialistes, en revanche, ont considéré que les droits civils et politiques avaient une moindre importance et étaient dénués de tout intérêt en l'absence d'un développement économique et social.

Cette séparation des droits en catégories distinctes a largement *contribué* à une promotion et à une défense des droits de l'homme centrées principalement, jusqu'à une époque très récente, sur les droits civils et politiques et sur *leurs violations dans et par les* Etats autoritaires et répressifs. Un espace nettement plus restreint a été laissé aux droits économiques et sociaux.

Ce clivage est devenu si net, parfois, notamment en ce qui concerne les pays dits du tiers monde, que les défenseurs des droits civils et politiques, d'une part, et ceux des droits économiques et sociaux, d'autre part, se *sont violemment opposés. Les* associations de droits de l'homme accusaient les ONG de développement de fermer les yeux sur des violations flagrantes et des *situations politiques inacceptables. Les* ONG de développement reprochaient aux avocats des droits civils et politiques de condamner des populations démunies à l'abandon au *motif que leurs dirigeants foulaient* du pied les libertés fondamentales et jetaient leurs opposants en prison, ou pire.

Les clivages ne se sont pas arrêtés là. *La prépondérance croissante* du discours économique dans l'évolution de nos sociétés au cours de ce siècle a puissamment contribué à donner aux droits sociaux une place secondaire dont ils ont encore du mal à s'affranchir. En faisant du produit national brut et du *revenu par tête la mesure principale*, pour ne pas dire la seule, de la richesse et du bien-être, les économistes *ont réussi, pendant longtemps*, à rendre le concept de développement synonyme de bonne performance économique, et, en particulier depuis les années 80, à ne voir de bonne performance économique que dans la libéralisation, la déréglementation et la privatisation.

Si l'on considère que le développement a pour objet l'élargissement des possibilités les plus essentielles – longévité, santé, créativité, *mais aussi* conditions de vie décentes, liberté, dignité, respect de soi-même et des autres –, la pauvreté constitue l'ennemi numéro un du développement *humain puisqu'elle se traduit par* un rétrécissement, voire une négation totale, des choix que peuvent faire les êtres humains. Elle est, au sens plein du terme, une violation des droits de l'homme et, probablement, la violation la plus répandue des droits de l'homme.

Il n'est pas question de faire preuve de sélectivité si l'on veut vraiment promouvoir tous les droits de l'homme

L'étendue et la *gravité de la pauvreté* sous toutes ses formes à *l'échelle de la planète* exigent une action urgente. Aujourd'hui, 1,3 milliard de personnes, soit un cinquième de la population totale, vivent avec moins de 1 dollar par *jour, huit cent cinquante* millions d'adultes sont analphabètes, cent millions sont sans abri, cent vingt millions sans emploi ; huit cents millions de personnes n'ont pas *accès aux soins et sept millions* meurent chaque année de maladies guérissables. Le droit au développement, le droit d'être libéré de la misère, peut et doit être promu en *même temps et au même* titre que tous les autres droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tout comme l'exercice des droits politiques est essentiel à la création d'un environnement propice à un développement centré sur l'être humain, l'exercice des droits *économiques* et sociaux, y compris le droit d'être à l'abri de la pauvreté, est indispensable *à l'exercice des droits civils et* politiques. En somme, il n'est pas question de faire preuve de sélectivité si l'on veut vraiment promouvoir tous les droits de l'homme.

Au niveau national, d'abord, l'impact des politiques macroéconomiques sur les droits de l'homme *doit faire l'objet* d'une évaluation et d'un suivi beaucoup plus rigoureux. Les populations atteintes dans leurs droits, par les effets négatifs d'un développement mal conçu doivent pouvoir faire recours et obtenir réparation. La protection et la réalisation des droits de l'homme exigent des indicateurs précis permettant de suivre la mise en œuvre des normes juridiques.

Le droit à l'information doit faire l'objet d'une promotion vigoureuse, notamment par l'organisation d'auditions publiques à l'occasion de l'adoption de nouvelles mesures et de nouveaux projets de développement. Les *institutions* de la société civile doivent pouvoir participer pleinement à ces processus et renforcer aussi leur propre transparence.

Sur le plan international, il y a probablement lieu de donner suite aux nombreuses propositions faites au cours de la présente décennie pour tenir compte des dimensions économiques, sociales et culturelles de la sécurité, et non plus de sa seule dimension politique. Un Conseil de sécurité rénové sur de telles bases devrait pouvoir débattre de l'impact de la mondialisation sur les droits de *l'homme et le développement*.

Actuellement, seuls les Etats doivent faire rapport aux différentes instances intergouvernementales traitant des droits de l'homme. Les *institutions internationales* elles-mêmes devraient rendre compte de l'impact de leurs activités sur les droits de l'homme. Les firmes multinationales devraient aussi être tenues responsables lorsque leurs activités menacent ou violent les droits de l'homme. L'action internationale fondée sur les seules sanctions, notamment commerciales, est insuffisante et peut entraîner des effets pervers pour les populations vulnérables. Il faudrait mettre en place un régime d'incitations au respect et à la mise *en œuvre* des droits de l'homme.

Enfin et toujours, il faut promouvoir la ratification des instruments internationaux, notamment en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels, parents pauvres du cadre juridique des droits de l'homme. *A ce jour*, la Convention des droits de l'enfant est le seul protocole bénéficiant d'une ratification pratiquement universelle.

Le monde dispose de ressources suffisantes pour accélérer la réalisation d'un développement humain pour tous. *Elles* sont plus que suffisantes pour éliminer dans le monde entier les formes les plus extrêmes de la pauvreté en respectant les échéances fixées par le Sommet mondial pour le *développement* social. Il est toutefois regrettable que l'aide publique au développement ait diminué pour la sixième année consécutive et que l'appui des donateurs soit aujourd'hui à son niveau le plus faible.

D'après les *estimations*, des investissements supplémentaires d'un montant de 40 milliards de dollars par an permettraient en dix ans d'assurer l'accès universel aux services *sociaux* de base. Cela représente environ 0,16 % du revenu mondial. Le montant total nécessaire – 400 milliards de dollars – représente la moitié des *dépenses d'armement dans* le monde engagées en 1995 seulement.

***Thierry Lemaresquier** est directeur de la division du développement social et de l'élimination de la pauvreté au Programme des nations unies pour le développement (PNUD), New York.*

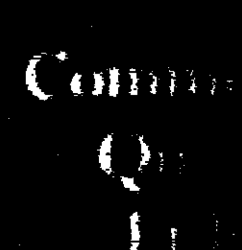
AU COURRIER DU « MONDE »

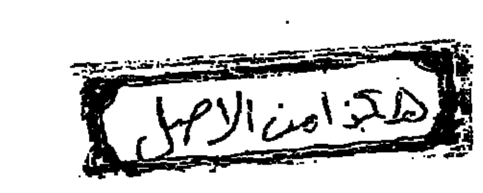
LA POLITIQUE DU FONDS MONÉTAIRE

Les critiques du professeur Tobin, selon lesquelles les politiques par trop restrictives du Fonds monétaire international (FMI) ont provoqué la récession en Asie (*Le Monde* du 17 novembre), négligent le contexte dans lequel la crise asiatique s'est déchaînée. Lorsqu'elles ont fait appel au FMI, *tant la Thaïlande* que la Corée avaient pratiquement épuisé leurs réserves de change *(...)* et le système financier était au bord de l'effondrement.

Il était indispensable *de rétablir la* confiance dans la monnaie en augmentant les taux d'intérêt. *L'autre* solution – mener une politique monétaire expansionniste tout en lais*sant le taux* de change chuter librement – aurait perturbé encore plus l'activité économique. Il en aurait résulté une *surdépréciation de la* monnaie, qui aurait durement touché les entreprises ayant contracté, sans couverture, de considérables obligations en devises, comme *c'était le cas dans ces pays. (...)*

Hubert Neiss
FMI, Washington

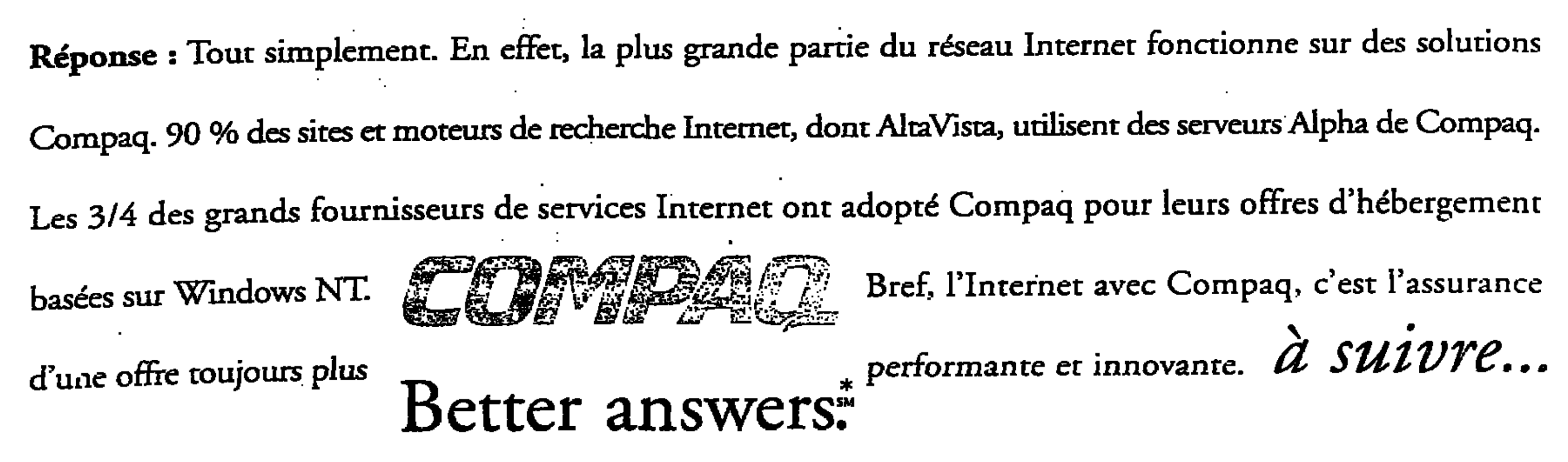




ée futuriste

t sociaux ?

Comment on fait pour aller sur la lune ?
Qu'est-ce qui fait briller les étoiles ?
Et Internet comment ça marche ?


Réponse : Tout simplement. En effet, la plus grande partie du réseau Internet fonctionne sur des solutions Compaq. 90 % des sites et moteurs de recherche Internet, dont AltaVista, utilisent des serveurs Alpha de Compaq. Les 3/4 des grands fournisseurs de services Internet ont adopté Compaq pour leurs offres d'hébergement basées sur Windows NT. Bref, l'Internet avec Compaq, c'est l'assurance d'une offre toujours plus performante et innovante. *à suivre...*

www.compaq.fr

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Françafrique, rien ne change

DÉCIDÉMENT, entre la France et l'Afrique, rien ne change, ou si peu. Quelques jours après le vingtième sommet Afrique-France qui s'est tenu, en grande pompe à Paris, les 27 et 28 novembre, on découvre que les vieilles habitudes où se mêlent corruption et paternalisme, dédain pour la démocratie africaine et mépris des principes proclamés, ont toujours cours. L'affaire gabonaise, où l'on voit des avocats et des magistrats français, engagés à droite, voire à la droite de la droite, répondre aux sollicitations d'un survivant des réseaux de la « *Françafrique* » légués par le défunt Jacques Foccart pour se porter garants de la réélection d'un président inamovible est sidérante. Elle l'est encore plus quand l'on découvre que nombre de ses protagonistes ont leurs entrées à l'Elysée et que s'y ajoute un ténébreux épisode où circule, de Libreville à Paris, une mallette d'argent liquide dont la découverte n'a mystérieusement donné lieu à l'ouverture d'aucune enquête.

Non sans condescendance, on aime souvent plaisanter ces mœurs détestables, comme s'il s'agissait d'un souvenir plaisant des colonies. Cette attitude est sans doute la pire injure que l'on puisse faire aux Africains et à nous-mêmes. Au moment où Paris se flatte de fêter le cinquantième anniversaire d'une Déclaration qui inscrit l'universalité de droits garantissant la dignité et l'intégrité de l'humanité, des Français – et même des magistrats, donc des juges, chargés de faire appliquer la loi commune ! – acceptent sans hésitation de participer à l'organisation de ce qu'il faut bien appeler la caution d'une mise en scène électorale, directement préparée et financée par l'homme qu'ils sont censés « contrôler » : le richissime président gabonais, Omar Bongo.

Comment ne pas, dès lors, s'interroger sur la sincérité de cette élection présidentielle quand l'on voit, au détour des lettres échangées entre le Français Robert Bourgi et son « *papa* » (sic !) Omar Bongo qu'il s'agissait bien de recruter des observateurs complaisants et acquis à la réélection de ce dernier ? Et comment ne pas s'étonner que cette mascarade ait été organisée sous couvert de l'ambassadeur de France à Libreville, destinataire de certains de ces courriers ?

L'homme-clé de cette affaire est donc Robert Bourgi. Or il est membre du RPR, le parti du président de la République, Jacques Chirac, et du Club 89, que préside Jacques Toubon, ancien ministre de la justice et, jusqu'à il y a peu, conseiller à l'Elysée. Tout change en apparence, et rien ne change dans les faits. Car Robert Bourgi, avocat de profession, ami de nombre de présidents africains élus ou réélus dans des conditions douteuses, très proche de feu le maréchal Mobutu Sese Seko, est *bien, pour le dire sans fioritures*, un homme des réseaux gaullistes en Afrique.

Cette affaire ne doit pas rester sans suite. On attend de Jacques Chirac que, conformément à ses discours sur la démocratie en Afrique et, encore lundi, sur les droits de l'homme, qu'il se désolidarise nettement et mette fin à ces pratiques. On attend aussi du garde des sceaux qu'il se prononce sur l'attitude de magistrats, représentants de la loi, qui ont ainsi terni la réputation de la France.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le fer du Labrador

L'EXPLOITATION du sous-sol est en plein développement au Canada. Sur tout le territoire les travaux d'exploration et de sondage se multiplient, provoquant la découverte de nouveaux gisements miniers. Après avoir mis au jour du pétrole dans l'Ouest, de l'uranium et du radium dans les régions arctiques, des recherches ont abouti à la découverte de minerais de fer. La région de l'Ungava, située au nord de la province de Québec, en bordure du Labrador terre-neuvien, est en effet l'objet d'une prospection intense depuis quelques années. Des géologues y ont découvert des gisements considérables de fer et de manganèse qui s'étendent sur une longueur d'environ 600 kilomètres.

La prospection a révélé non seulement que le minerai est de haute teneur, mais qu'au surplus les gisements sont très riches : ils renferment sur un pied de profondeur quelque 1 300 000 tonnes de minerai, et leur capacité totale est évaluée à 300 millions de tonnes. Quatre compagnies minières ont obtenu des concessions qui couvrent une superficie de plus de 7 000 milles carrés, soit approximativement deux départements français. La plus importante a été attribuée il y a deux ans déjà à une importante société qui est affiliée à The Hanna, compagnie américaine contrôlant aux Etats-Unis vingt-cinq mines de fer.

Le fer du Labrador paraît susceptible de concurrencer les gisements américains du Minnesota. Il retient d'autant plus l'attention que jusqu'à maintenant le sous-sol canadien n'a révélé que très peu de minerais ferreux.

Henry Mhun
(9 décembre 1948.)

« Egaux en droit » ? Allons donc !

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

IL SUFFIT PARFOIS de rapprocher quelques événements simultanés pour qu'ils prennent un sens inaperçu ou dérobé. Ainsi se télescopent utilement cette semaine le Cinquantenaire des droits de l'homme, l'ouverture du Salon nautique et un naufrage de réfugiés au large de Malte.

La Déclaration universelle de 1948 tient la vedette. Elle profite de la prime à toute célébration collective. La date fixe des anniversaires *permet de préparer des dossiers à l'avance.* Journaux et émissions rivalisent de bilans, de *grandes signatures d'experts. Qui sera de la* fête, jeudi 10 décembre ? Qui en sera exclu ? *Qui s'en dispensera ?* Les discours s'apprêtent.

Leur ton est à l'optimisme. Le mur de Berlin et l'apartheid ont disparu. Dictateurs en activité et à la retraite connaissent enfin la peur du laitier dont ils ont tant joué impunément avec leurs opposants. Une répression internationale se met en place contre les manquements à un idéal d'égalité universelle, où certains Etats émergents voient encore du colonialisme idéologique, mais en quoi l'humanité n'est pas loin de reconnaître un horizon commun, la mondialisation de la morale...

Autre événement entouré de commentaires *euphoriques* : l'étalage à Paris, porte de Versailles, des derniers luxes de la plaisance. A des prix d'appartements, des palaces flottants proposent des mouillages turquoise aux Caraïbes, des apéritifs à la fraîche sur ponts lattés, des familles bronzées comme des réclames, glacière comme à la maison pour maman, électronique de bureau pour papa, payables plus tard, un jour, sans trop d'impôts. Les commandes grimpent à des vitesses de baromètre sortant de dépression.

La bonne conscience suit. « *Vous avez bien mérité vos privilèges* », sous-entendent les prospectus. Vive la sélection par le mérite et l'argent ! A bas l'assistanat égalitariste, qui plombe la croissance, donc l'emploi, et fa*brique des cossards à vie ! Refrain à la mode : « L'Europe aisée ne peut accueillir toute la misère du monde ! »*

Une question devrait venir à l'esprit des Européens, si les marchands ne leur avaient imposé le culte de l'instant : que faire le jour où il y aura trop d'éclopés sur la planète, trop de mendiants sur les pontons, trop de gueux naufragés dans nos criques de rêve ? Ceinturer de vidéosurveillance nos antiques parapets ? Elever des miradors ? Lâcher des chiens d'attaque ? Tirer sur les importuns à la mitrailleuse ?

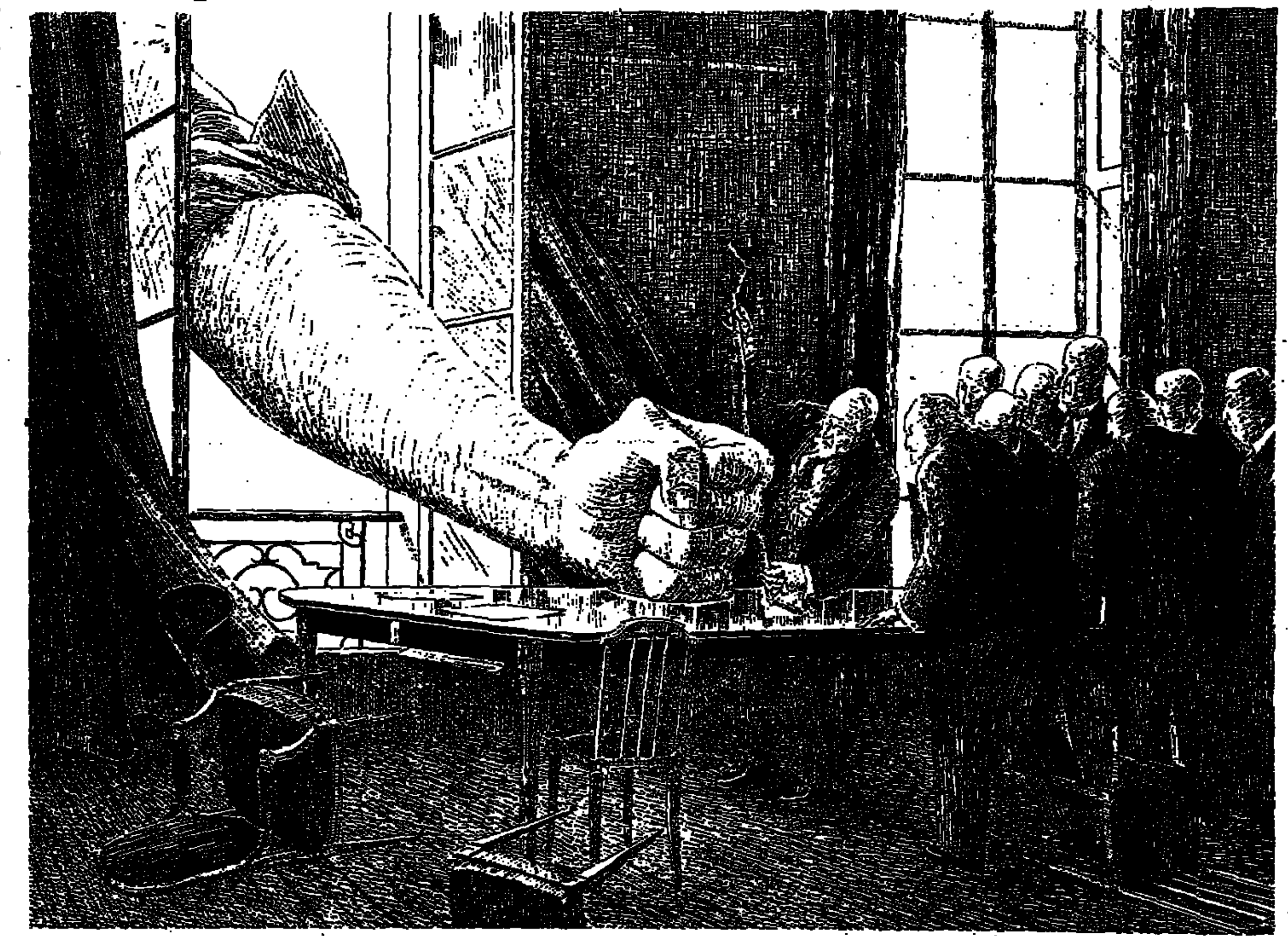
Un troisième événement lié à cette éventualité sans issue aurait dû tempérer l'euphorie des deux autres nouvelles, à condition qu'on l'ait repéré, réduit qu'il était à quelques lignes, à quelques flashes, dans la rubrique réputée insignifiante des faits divers. Au large de Malte, des dizaines de migrants venus des côtes libyennes à bord de barcasses pourries ont coulé, le 3 décembre. Des enfants du *Sud* se sont noyés en vue d'un de ces promontoires méditerranéens où d'autres enfants, *ceux du* Nord, s'éclabousseront gaîment dans quelques mois.

La même scène se répète, chaque semaine, de la Turquie à la Sicile et à Gibraltar. Le scandale de la fracture entre les deux hémisphères et d'une humanité à deux vitesses n'est pas résiduel. L'extension des boat people à l'Occident ne fait que commencer. S'il est vrai que la faim et l'analphabétisme ont reculé dans le tiers-monde, la précarité et la maladie y progressent au *point de faire* aux parents un devoir de courir les hauts risques de l'exil.

« *Egaux en droits* », les hommes ? Allons donc ! Loin de s'approcher, le programme rêvé en 1948 ne peut que reculer. *Les velléités poli*tiques de le réaliser se heurtent à trop de forces contraires : une démographie incontrôlable, et l'économie mondiale de marché, congénitalement inapte à la réduction des inégalités, au partage. Le naufrage de Malte mériterait d'être projeté en boucle toute la journée de jeudi et sur fond de discours officiels. Non pour assombrir la célébration, mais pour rappeler qu'... une troisième guerre mondiale s'annonce, pas moins : celle de la cachexie contre l'obésité. *Une revanche morale, en somme,* et bien naturelle !



Mesures *par Cardon*



Le pari de la justice pénale internationale

LA JUSTICE n'a pas réussi à éviter la violence individuelle, comment pourrait-elle « *empêcher la guerre* », ce heurt armé entre peuples, entre collectivités ? C'est pourtant l'ambitieuse question posée au cours d'un forum organisé par la mission de l'an 2000, jeudi 3 et vendredi 4 décembre, à Caen, dans ce Mémorial de la paix qui montre jusqu'où peut conduire la folie des hommes.

La réponse ne pouvait être que négative. Sans même faire sienne la triste hypothèse avancée par Ghaleb Bencheikh, vice-président de la Conférence mondiale des religions pour la paix, « *la guerre est intrinsèque au comportement humain* », force est d'admettre qu'il n'y a pas de vie sociale sans conflit, dans les familles, dans les entreprises, dans les nations ou entre les Etats. La guerre peut même être « *légitime* », comme l'a rappelé Paul Quilès, président socialiste de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, « *lorsqu'il s'agit de résister à une oppression ou de mener un combat défensif* ».

Faut-il alors baisser les bras ? Non, car la conscience humaine ne supporte plus l'impunité. Tout l'effort de la communauté internationale, depuis le procès de Nuremberg, tend à fixer les limites entre ce qui serait acceptable dans une guerre et ce qui ne le serait pas.

Les horreurs dont le monde venait d'être submergé n'étaient pourtant pas les premières de son histoire : la guerre de Trente Ans a entraîné le mort du tiers de la population allemande, le comportement des troupes de Cromwell en Irlande ou des catholiques lors de la Saint-Barthélemy s'apparentait fort à un génocide. Mais, cette fois, la volonté de domination était planétaire et chacun a dû admettre que bafouer l'essence des droits de l'homme relevait du crime contre l'humanité.

SANCTIONNER POUR DISSUADER

Le cheminement fut long. Il a abouti à la négociation, *en juin* dernier à Rome, d'un traité créant une Cour pénale internationale, après que des tribunaux eurent été créés pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Leurs magistrats ne jugent pas la guerre, mais les criminels de guerre. Avec modestie, Bernard Muna, procureur adjoint du Tribunal pénal international pour le Rwanda, reconnaît : « *Nous ne pouvons pas empêcher les crimes de guerre.* » Mais Sylvie Pantz, une magistrate française détachée au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ajoute : « *L'existence même de ces juridictions peut faire réfléchir et éviter de futurs crimes de guerre.* » Le général Etienne Copel renchérit même : « *Si les militaires font ce que le droit international humanitaire prohibe, ils savent que, dorénavant, ils seront sanctionnés.* » Les criminels de guerre, comme les autres, savent que, maintenant, ils risquent de devoir comparaître devant des magistrats.

Cette justice est encore boiteuse. D'abord, le traité créant la Cour pénale internationale est loin d'être ratifié et trop de pays, à commencer par les Etats-Unis, ont même refusé de le signer. Ensuite, elle n'a pas à sa disposition un véritable code. Or, fait remarquer Michel Habib-Deloncle, qui fut substitut du procureur français à Nuremberg, « *il ne peut y avoir de crimes ni de peines sans lois* ». Enfin, se plaint M. Muna, elle n'a pas de bras exécutifs pour l'assister dans sa tâche. Ou, plus exactement, elle ne dispose que de ceux que veulent bien lui accorder les Etats et, comme le souligne Olivier Abel, professeur de philosophie à l'Institut protestant de théologie, ils ne les mettent à sa disposition que si cela correspond à leurs intérêts du moment, « *d'où un cynisme total* ».

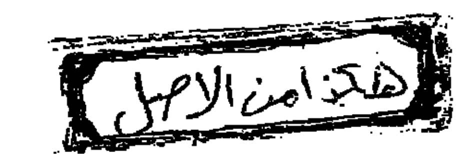
La justice internationale a donc le même rôle que la justice nationale. Mais elle court le grand risque de ne s'en prendre qu'aux vaincus de l'histoire, en laissant ceux qui l'ont emporté, et quelles que soient les conditions de leur victoire bénéficier de l'impunité. Surtout son existence repose sur un pari : il est possible de faire la guerre sans commettre des crimes de guerre. Lorsque l'on entend le général Germanos, directeur de l'Institut des hautes études de la défense nationale, affirmer : « *Rien n'exonère les militaires de respecter le droit, mais le droit ne doit pas empêcher l'action* », il faut malheureusement se demander si ce pari-là a quelques chances d'être gagné !

Thierry Bréhier

RECTIFICATIF

PATRIMOINE

Dans l'article sur la restauration des œuvres d'art (*Le Monde* daté 22-23 novembre), une erreur de ponctuation a changé le sens d'une phrase consacrée à l'action de l'Association pour le respect de l'intégrité du patrimoine artistique (Aripa). Il fallait lire : « *Depuis sa création, l'association stigmatise la plupart des restaurations qu'elle juge abusives.* » En effet, souligne le président de l'association, James Blœdé, l'Aripa ne stigmatise que les restaurations qu'elle juge abusives et non « *la plupart des restaurations* ». « *Loin d'être contre toute restauration – car il en est des réussies –, l'Aripa,* poursuit James Blœdé, *est évidemment pour les interventions de sauvetage, de consolidation, de conservation, et entend favoriser la conservation préventive, tellement négligée.* »



MARCHÉS Les cours du pétrole sont tombés momentanément sous les 10 dollars le baril, lundi 7 décembre à Londres, le Brent de la mer du Nord touchant son plus bas niveau depuis douze ans. ● CETTE CHUTE intervient alors que, depuis quelques jours, des pays producteurs, aux revenus budgétaires laminés par la chute des cours, demandent une nouvelle baisse de production pour tenter d'inverser la tendance. ● L'ENSEMBLE des matières premières est aussi touché par le ralentissement économique dans le monde. L'indice CRB, qui regroupe dix-sept matières premières, est tombé, le 4 décembre, à 1975,68 points, son plus bas niveau depuis 1977. ● LES CRAINTES DÉFLATIONNISTES favorisent parallèlement un repli général des taux d'intérêt à court et long terme. ● LE TAUX des obligations françaises d'Etat à dix ans est revenu à 4 %.

Le prix du baril de pétrole est tombé sous le seuil des 10 dollars

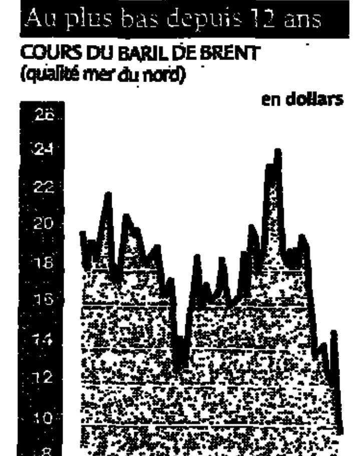
La crise économique mondiale provoque, surtout en Asie, une chute de la demande d'énergie et de matières premières. Le ralentissement de l'activité s'accompagne également d'une baisse continue des taux d'intérêt

JUSQU'OÙ descendront les prix de pétrole ? Le passage sous les 10 dollars du baril de Brent (qualité de référence de la mer du Nord) lors de la séance du lundi 7 décembre a suscité de vives inquiétude. Pour la première fois depuis sa cotation sur l'*International* Petroleum Exchange (IPE) de Londres, le 23 juin 1988, le Brent s'est échangé à 9,92 dollars en séance avant de terminer la journée à 10,29 dollars.

Les prix du brut n'étaient pas tombés à ce niveau depuis l'été 1986, année du contrechoc provoqué par une guerre des prix lancée par le premier producteur mondial, l'Arabie saoudite, afin de reconquérir des parts de marché. Le cours le plus bas avait été atteint le 23 juillet à 8,50 dollars le baril.

La chute actuelle, de 40 % depuis le début de l'année, intervient dans un autre contexte. La demande de brut est ralentie par le tassement de la croissance mondiale, en particulier en Asie, et par la constitution de stocks records. La demande *pétrolière mondiale a été* révisée en baisse de 650 000 barils par jour, à 75,7 millions b/j au quatrième trimestre, a indiqué, mardi 8 décembre, l'Agence internationale pour l'énergie.

Par ailleurs, l'offre est abondante, en raison de la discorde entre les pays producteurs, principalement ceux de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) qui fournissent 37 % du marché. Les onze membres du cartel n'arrivent pas à s'entendre pour décider d'une action concertée pour soutenir les prix. Or, ces pays sont les plus atteints par la chute des cours, leurs recettes budgétaires dépendant pour plus des trois quarts des ventes d'hydrocarbures. Le déficit budgétaire saoudien atteindrait cette année 15 milliards de dollars (11 % du PIB). *Dépendant à 85 % de ses recettes* pétrolières, l'Iran, deuxième producteur du cartel, aura un déficit budgétaires de plus de 6 milliards de dollars. Cette mésentente au sein de l'OPEP s'est confirmée lors du dernier sommet en novembre. Incapable d'accorder leurs points de vue, les pays ont décidé de reporter une décision à leur prochaine réunion, en mars 1999.



Les cours du pétrole sont tombés momentanément sous les 10 dollars lundi 7 décembre à Londres, à son plus bas cours historique sur ce marché. Le brent pour livraison en janvier clôturait à 10,29 dollars après être tombé jusqu'à 9,92 dollars.

Ils n'ont pu que constater le non-respect de leurs engagements par certains, comme le Venezuela, qui dépasse les quotas de production alloués. Cette indiscipline se serait aggravée en novembre, selon les chiffres de la publication Middle East Economic Survey (MEES).

Depuis l'échec de cette réunion, les dissensions apparaissent un peu plus chaque jour entre les deux principaux producteurs, Ryad et Téhéran. Début décembre, le journal intégriste iranien *Jomhouri-Eslami* a accusé l'Arabie saoudite de « *trahison* » au sein de l'OPEP, *et affirmé qu'elle était « responsable de la chute des cours du pétrole sur les marchés internationaux »*. Avec la poursuite de la dégradation des cours, le ton a changé. Lundi 7 décembre, le ministre iranien du pétrole Bijan Namdar Zangheneh a demandé *« une réduction de 1,5 million de barils/jour ou plus »* de la production de l'OPEP. Ce responsable se rallie ainsi à la position du nouveau président du cartel, Youcef Yousfi, le ministre algérien de l'énergie. *« Nous ne pouvons pas laisser les prix tomber à 10 dollars le baril »*, affirmait-il voici quelques jours.

De son côté, l'Arabie saoudite devait appeler les pays du Golfe, dont le sommet s'est ouvert lundi 7 décembre, à constituer un bloc *économique et pétrolier*. Le Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui regroupe six pays pays (Arabie saoudite, Emirats, Bahreïn, Qatar, Ryad, Koweït, Oman) contrôle plus de 45 % des réserves mondiales de pétrole et assure 20 % de l'approvisionnement mondial de brut.

L'attitude du Venezuela était également au centre des interrogations, avec l'élection, le 6 décembre, du nouveau président de la République Hugo Chavez.

La continuité semble de mise puisque, selon l'un de ses porte-paroles, Ali Rodriguez, Caracas devrait s'aligner sur la politique de l'OPEP et ne décider d'aucune réduction avant le mois de mars. Mais la surprise est venue d'Indonésie, mardi 8 décembre, avec l'évocation d'un possible départ du cartel.

Dans ce contexte de tension interne, l'histoire pourrait se répéter. Par deux fois au premier semestre, trois pays ont donné le signal des *réductions de production*, deux membres du cartel l'Arabie saoudite, le Venezuela et un non-membre, le Mexique. Leur décision avait ensuite été suivie par les autres membres de l'OPEP ainsi que d'autres producteurs, comme la Norvège.

Dominique Gallois

Les craintes déflationnistes font baisser les taux d'intérêt

LES MARCHÉS financiers connaissent actuellement une évolution paradoxale. D'un côté, les opérateurs boursiers ont retrouvé le moral, apparemment confiants dans les perspectives de croissance économique et de progression des bénéfices des entreprises : en deux mois, la Bourse de Paris a regagné 27 %, Francfort 22 % et New York 19 %. De l'autre, les intervenants *sur les marchés d'obligations se montrent pessimistes.* Ils jugent que les pressions déflationnistes sont fortes dans le monde, une vision économique qui se traduit par une détente générale des taux d'intérêt. Aux Etats-Unis, le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans est retombé à 5 %, et en France, celui de l'obligation du Trésor à dix ans est revenu à 4 %. Les taux d'intérêt à court terme se replient également, à la suite de l'action des banques centrales. En deux mois, la Réserve fédérale américaine a assoupli à trois reprises sa politique monétaire tandis que sur le Vieux Continent, les banques centrales de la zone euro viennent d'abaisser à 3 % leur principal taux directeur.

« Je pense que les marchés boursiers continueront à baisser », a affirmé, lundi 7 décembre le financier américain George Soros. *« Je ne m'attendais pas à ce que la dernière reprise soit si nette. Nous sommes dans un environnement déflationniste, très différent de ce que nous avons connu depuis les années 70 ».*

Ces inquiétudes déflationnistes, c'est-à-dire un scénario économique catastrophe se caractérisant par une baisse conjuguée et simultanée des prix de gros, de détail, de la production industrielle, de la consommation des ménages, des salaires, des marchés boursiers et une envolée du chômage, s'appuient sur le recul spectaculaire des cours des matières premières *(lire ci-contre)* et sur les événements économiques observés en Asie.

L'ASIE DÉJÀ TOUCHÉE

Dans cette région du monde, la déflation n'est plus une crainte mais une réalité. En Corée du Sud, le produit intérieur brut (PIB) s'est contracté de 6,8 % au troisième trimestre et en Malaisie de 8,6 %. A Hongkong, le PIB a reculé de 7 % au cours de cette même période. Dans ces pays, le retour à l'équilibre financier et à des comptes courants excédentaires (34,2 milliards de dollars au cours des dix premiers mois de l'année en Corée du Sud) s'explique avant tout par un effondrement des importations ; celui-ci est lui-même la conséquence d'une chute de la consommation et du pouvoir d'achat qui démontre que l'environnement n'est pas celui d'une récession classique, mais d'une véritable déflation. A Hongkong, le salaire moyen a baissé d'environ 10 % à 15 % en un an (*Le Monde* du 2 décembre).

La situation est plus inquiétante encore au Japon, deuxième économie mondiale, où d'importantes forces déflationnistes sont à l'œuvre. Là aussi, la contraction du PIB (- 2,6 % en rythme annualisé au troisième trimestre) s'accompagne d'une baisse des prix de gros (- 3,5 % en glissement annuel) et d'une chute des prix des actifs financiers et immobiliers. *« La production industrielle, les salaires et les dépenses du secteur privé sont tous inscrits sur une tendance négative »*, a souligné, lundi, Masaru Hayami, gouverneur de la Banque du Japon.

La grande crainte est que les tendances déflationnistes de l'Asie ne s'étendent à l'ensemble de la planète. La globalisation de l'économie, avec la liberté de circulation des marchandises et l'existence d'un prix mondial unique pour les produits, *pourrait favoriser une telle contagion.* Déjà, dans les pays d'Amérique du Sud, la chute des prix des matières premières et la concurrence des produits asiatiques provoquent de graves difficultés économiques.

Pour les nations occidentales, certains économistes voient dans le niveau historiquement bas d'inflation et le net ralentissement économique des signaux inquiétants. Toutefois, selon la majorité des experts, la déflation n'y constitue pas une menace directe et immédiate. En Europe et aux Etats-Unis, la croissance demeure soutenue, la consommation reste vigoureuse et les salaires augmentent. Dans une étude qu'elle vient de publier, la Banque de France estime que le rythme historiquement faible de hausse des prix dans l'hexagone *« s'explique par les prix importés »* et *« ne doit pas être interprété comme un symptôme de déflation »*. Elle ajoute que *« lorsque le repli des prix internationaux et en particulier celui de l'énergie aura cessé d'exercer son effet modérateur, il faut s'attendre que la hausse des prix retrouve un rythme légèrement plus rapide sous l'effet des facteurs internes ».*

Pierre-Antoine Delhommais

Les cours des matières premières poursuivent leur dégringolade

CHAQUE SEMAINE, les marchés de matières premières se prennent à espérer qu'ils en ont fini avec la baisse. Chaque semaine, leur attente est déçue. L'index CRB, *qui regroupe dix-sept matières premières*, est tombé, le 4 décembre, à 1 975,68 points, son plus bas niveau depuis 1977. L'indice de Goldman Sachs, bâti à partir de vingt-deux cours de matières premières, est à son plus bas depuis 1972.

L'or, qui se négocie autour de 295 dollars l'once, affiche ses plus faibles cours depuis près de dix-neuf ans. La semaine dernière, le cuivre a atteint son plus bas niveau depuis douze ans au London Metal Exchange (LME), à 1 527 dollars la tonne. La même situation touche l'aluminium, le nickel, le zinc... *Tous ces métaux affichent des* cours déprimés. Les producteurs perdent de l'argent, les prix affichés étant inférieurs d'au moins 10 % à 20 % à leurs coûts de production.

Dans le monde agricole, l'ambiance sur les marchés est tout aussi sinistre. En dépit des graves conséquences du cyclone Mitch en Amérique centrale et des nombreuses catastrophes naturelles liées à El Niño et à El Niña, les prix restent très faibles. Les cours des céréales, du café, du sucre sont tous en retrait. Les marchés ne spéculent plus que sur les mauvaises nouvelles pour faire augmenter les cours. L'annonce de récoltes de médiocre qualité de café Robusta au Vietnam a propulsé les cours de 5 %, à 1 880 dollars la tonne, lundi 7 décembre. C'est la perspective de sécheresse au Brésil qui soutient, depuis plusieurs jours, les cours du *soja, et c'est l'attente de pluies trop* abondantes en Australie qui dope les prix du sucre.

LES STOCKS GONFLENT

Tous les intervenants du marché réclament des coupes sévères dans les productions minières et métallurgiques. Alors que la demande est très faible, y compris dans les pays occidentaux, l'offre, dans de nombreux secteurs, continue à augmenter. Conséquence : les stocks sur le marché gonflent à vue d'œil, ce qui accentue un peu plus le mouvement de baisse.

Dans le monde agricole, les limi*tations sont presque impossibles.* Ne se résignant pas à voir leurs récoltes pourrir sur pied, les agriculteurs les ramassent et les entreposent, sans grand espoir. Ainsi, privés d'une partie de leurs débouchés en *Asie et dans les* pays émergents, les fermiers américains ont vu leurs exportations céréalières baisser de 9 % depuis le début de l'année et s'attendent à une nouvelle chute de 5 %. Un moment indifférents, les économistes commencent à s'inquiéter de la baisse des matières premières. Celle-ci, selon eux, risque de peser sur la croissance américaine et, par contrecoup, sur celle du monde.

Martine Orange

George Soros dénonce l'intégrisme du marché

« LA CRISE asiatique et ses retombées » font courir au capitalisme *« l'épreuve la plus rude de son existence »*, avertit le spéculateur George Soros dans *La Crise du capitalisme mondial*, dont la version française paraît cette semaine. Ce financier américain avait déjà alerté le Congrès américain sur les risques de *« croissance négative »*, d'*« effondrement du système financier mondial »* et *« du libre-échange international »*. Dans cet ouvrage, il cherche à déclencher une prise de conscience *plus générale*. *Le Monde* en publie des bonnes feuilles.



BIBLIOGRAPHIE

● **L'intégrisme du marché.** « D'après l'intégrisme du marché, toutes les activités sociales et humaines se ramènent à des transactions, les relations sont *fondées sur* des contrats implicites ou explicites et estimées selon un seul dénominateur commun : l'argent. La seule main invisible de la compétition pour un profit maximal devrait gagner toutes les activités. Les incursions de l'idéologie de marché dans des domaines qui ne la concernent pas ont produit des effets destructeurs. Mais l'intégrisme du marché est devenu tellement puissant que les forces politiques qui tentent de lui échapper sont taxées de sentimentales, illogiques et naïves.

» *En vérité*, c'est l'intégrisme du marché qui est lui-même naïf et illogique. Oublions les questions morales et éthiques. Dans le domaine de l'économie, l'idéologie de l'intégrisme du marché est irrémédiablement faussée. *Si l'économie et la fi*nance sont abandonnées aux forces du marché, celles-ci conduiront au chaos et à la chute du système capitaliste mondial. *(...)* Aujourd'hui, le système capitaliste international se trouve encore presque au faîte de sa puissance. Même menacé par la crise actuelle, sa suprématie idéologique ne connaît pas de bornes. La crise asiatique a balayé les régimes autocratiques qui conjuguaient profits personnels et éthique confucéenne, pour les remplacer par des gouvernements plus démocratiques et enclins aux réformes. Mais la crise a sapé l'aptitude des instances financières internationales à prévenir et résoudre les crises financières. Combien de temps s'écoulera avant que la crise ne balaie les gouvernements favorables aux réformes ? Je crains que les développements *politiques enclenchés par* la crise financière ne finissent par engloutir le système capitaliste mondial lui-même. Cela s'est déjà produit. »

● **Le culte du profit.** « Les sociétés cotées en Bourse en sont venues à dominer la scène et sont de plus en plus obnubilées par la recherche du profit. Aux Etats-Unis, les actionnaires sont devenus plus sûrs d'eux, et le marché manifeste une préférence marquée pour les managers engagés dans cette recherche. La réussite se mesure à l'aune des performances à court terme, et les *dirigeants sont plus souvent ré*compensés par des stock-options que par des avantages en nature. *(...)* Auparavant, les valeurs non monétaires jouaient un rôle plus important dans la vie de tout un chacun : la culture et les professions libérales étaient régies par des valeurs culturelles et professionnelles et n'étaient pas assimilées à des entreprises commerciales. Pour comprendre en quoi le régime capitaliste mondial actuel diffère de ses prédécesseurs, il faut admettre que l'argent constitue de plus en plus une valeur essentielle. Il n'est pas exagéré de dire qu'il n'a jamais autant réglé la vie des hommes. »

● **Prévenir l'effondrement.** « L'expérience de la crise asiatique donne à réfléchir. Les pays qui ont maintenu la fermeture de leurs marchés financiers ont mieux es*suyé la tempête que ceux qui ont* opté pour l'ouverture. L'Inde a été moins touchée que les pays de l'Asie du Sud-Est. La Chine a été plus à l'abri que la Corée.

» Il est souhaitable d'avoir des marchés ouverts pour des raisons non seulement économiques mais politiques. *(...)* Malheureusement, les marchés financiers sont instables. L'exposition complète des places locales aux aléas des places financières internationales risque d'entraîner une instabilité trop insupportable pour un pays devenu dépendant des capitaux étrangers. *Une certaine forme de contrôle des* mouvements de capitaux est préférable à l'instabilité, même s'il ne s'agit pas là d'une bonne mesure dans un monde idéal. *(...)* Il faut encourager les pays de la périphérie pour qu'ils ne tournent pas le dos au système mondial comme l'a fait la Malaisie. A cette fin, le FMI et d'autres institutions devront admettre qu'il est nécessaire de prévoir un certain contrôle des flux de capitaux. Il existe des moyens subtils de décourager la spéculation sur les monnaies qui restent très en deçà des contrôles sur les mouvements de capitaux. *(...)* Une fois admis le principe que certains contrôles sont légitimes, il pourrait y avoir une coopération plus grande entre banques centrales des divers pays. Il devrait être possible de freiner la spéculation sans subir les graves effets secondaires du contrôle des mouvements de capitaux. »

★ *La Crise du capitalisme mondial*, éditions Plon, 258 pages, 135 francs.

A la SNCF, les négociations sur les effectifs des contrôleurs commencent

Le conflit est entré dans sa douzième journée

ALORS QUE les contrôleurs de la SNCF entamaient, mardi 8 décembre, leur douzième jour de grève au lendemain de la communication du projet de budget 1999 (*Le Monde* du 8 décembre), la direction et les syndicats tentaient toujours de trouver une issue au conflit. Baptisée « *concertation nationale sur le métier de contrôleur* », une table ronde entre la direction et les organisations syndicales s'est poursuivie lundi, tard dans la soirée. Après neuf heures de discussions, la direction et les syndicats se sont mis d'accord sur l'ouverture immédiate de négociations dans les régions sur les effectifs des contrôleurs.

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Parallèlement aux négociations régionales sur les effectifs, des discussions devaient se poursuivre mardi à Paris sur les autres aspects du métier de contrôleur. Les décisions budgétaires sur les effectifs interviendront avant la fin du premier trimestre 1999, c'est-à-dire avant l'issue des discussions sur les 35 heures (qui débutent lundi 14 décembre) ce qui va dans le sens des revendications syndicales, a souligné la direction. Lundi, en début de matinée, le président de la SNCF, Louis Gallois, avait confirmé que le projet de budget prévoyait une augmentation du nombre des contrôleurs dans le cadre d'une stabilité des effectifs globaux. Ce projet comprend 1 500 emplois supplémentaires non répartis, ce qui laisse la possibilité d'augmenter le nombre des contrôleurs (actuellement 11 000, dont 9 600 dans les trains).

Les réactions syndicales ont été partagées : allant d'une certaine satisfaction de la CGT à une attitude très critique de SUD-Rail en passant par un avis mitigé de la CFDT. Selon la CGT, « *la direction a réellement discuté sur le processus de négociations dans les régions. Les organisations syndicales devraient être convoquées dès mardi par les directions régionales et, après une synthèse nationale de ces discussions, des décisions budgétaires sur les effectifs des contrôleurs interviendront d'ici la fin du premier trimestre 1999* ». « *Le début continue, il y a eu des avancées. Mardi, on va essayer d'arracher autre chose* », a ajouté le responsable cégétiste, Jean-Michel Sgorlon. Pour Benoît Vincent (CFDT), « *l'approche régionale est nécessaire, mais il est difficile de parler d'avancées. La direction refuse de chiffrer les effectifs supplémentaires de contrôleurs, c'est une divergence importante. Les assemblées générales jugeront des propositions de la direction* ». Plus sévère, Edith Zerre (SUD-Rail) a jugé que « *la direction a fait semblant de négocier* » et que « *les avancées sont très minimes* ». « *Les négociations doivent être nationales* », a-t-elle réclamé, ajoutant qu'il y avait « *blocage* ».

Mardi, en Ile-de-France, le service était normal, comme sur les TGV Eurostar, Thalys, Nord-Europe, Paris-Grenoble, Paris-Suisse, Atlantique, Paris-Chambéry-Annecy et Paris-Lyon. A l'exception de Paris-Metz-Nancy-Strasbourg-Mulhouse, Paris-Lille-Calais-Aulnoye, Paris-Reims et Strasbourg-Lyon, le trafic des trains grandes lignes hors TGV était encore perturbé. Même chose pour le trafic régional, sauf en Alsace, Bretagne, Champagne-Ardennes, Picardie et Nord-Pas-de-Calais.

François Bostnavaron

Un Etat américain abandonne sa plainte contre les pratiques commerciales de Microsoft

Bill Gates demande une enquête sur le rachat de Netscape par AOL

La Caroline du Sud a annoncé, lundi 7 décembre, qu'elle abandonne ses poursuites pour pratiques anticoncurrentielles contre Microsoft. Le numéro un mondial du logiciel va tenter de persuader les dix-neuf autres Etats engagés dans la procédure aux côtés de l'Etat fédéral de renoncer à ce procès, entré dans sa huitième semaine. Il estime que le rachat de Netscape par AOL a démontré l'existence d'une concurrence forte.

WASHINGTON
de notre correspondant

A l'amorce de sa huitième semaine, lundi 7 décembre, le procès antitrust dont fait l'objet, devant un tribunal de Washington, le groupe américain Microsoft a connu un tournant. L'Etat de Caroline du Sud, qui à l'instar de dix-neuf autres Etats américains s'était engagé aux côtés du gouvernement fédéral dans ce procès, a annoncé le retrait de sa plainte. « *Les récents événements ont prouvé qu'Internet est un secteur où l'innovation est en plein développement* », a expliqué Charles Condon, responsable de la justice de cet Etat.

Ces « *récents événements* » sont en l'occurrence l'annonce du rachat de la société Netscape par le fournisseur américain de services en ligne America Online (AOL), ainsi que l'alliance commerciale entre ces deux sociétés et le groupe Sun (*Le Monde* du 24 novembre). Aux yeux de M. Condon, ces rapprochements « *prouvent que les règles de la concurrence fonctionnent* » et que l'intervention du gouvernement n'est plus nécessaire. La société Netscape est à l'origine du procès intenté à Microsoft, qu'elle accuse d'avoir abusé de sa position dominante sur les sytèmes d'exploitation pour micro-ordinateurs pour imposer son logiciel de navigation sur Internet, au détriment du sien.

La direction de Microsoft, qui a immédiatement diffusé, en s'en félicitant, la décision de la Caroline du Sud, a indiqué qu'elle va tenter de convaincre les autres Etats de suivre cet exemple. Au sein du département américain de la justice, on affirme que cette défection n'aura « *aucun impact* » sur le procès. « *Il s'agit d'un événement sans conséquence, dans la mesure où la Caroline du Sud jouait un rôle très faible, voire nul, sur ce dossier* », a approuvé Dennis Vacco, le procureur de l'Etat de New York.

Alors que la décision de la Caroline du Sud n'était pas encore connue, Bill Gates, le PDG de Microsoft, avait, lui, choisi, lundi 7 décembre, veille de la reprise des auditions au tribunal de Washington, de tenir une conférence de presse. Objectif : tenter de contrebalancer la mauvaise impression laissée par sa déposition devant le département de la justice, enregistrée en vidéo en août et dont des extraits ont été diffusés à cinq reprises depuis l'ouverture du procès. « *Je n'ai fait que répondre en toute sincérité à chaque question* [...], *même les plus étranges* », a plaidé M. Gates.

Dans ce long interrogatoire, le patron de Microsoft répond pourtant souvent de manière dilatoire, argue sur les termes, feignant de ne pas comprendre le sens du mot « *concerned* » (soucieux), ou celui accordé par un de ses interlocuteurs à l'expression populaire « *pissing on* » (mettre une piquette, selon le dictionnaire bilingue de l'argot d'aujourd'hui). L'image que donne M. Gates de lui-même est surprenante. Cet homme que l'on dit sûr de lui, qui vient de donner 100 millions de dollars à une fondation pour vacciner les enfants du tiers-monde, a fait une prestation exécrable. Au point que ses avocats se sont battus pour éviter la diffusion de passages desservant leur client.

Lundi 7 décembre, M. Gates a réaffirmé qu'il est prêt à venir témoigner devant le tribunal. Si on lui en fait la demande. Ce que, jusqu'alors, les avocats de sa propre entreprise n'avaient pas cru bon de faire. Ceux-ci laissent cependant désormais entendre qu'ils pourraient demander à M. Gates de se déplacer, chaque partie ayant le droit à deux témoins supplémentaires.

M. Gates a réaffirmé qu'il est prêt à venir témoigner devant le tribunal

Répétant une nouvelle fois que le département de la justice « *essaie de détruire Microsoft* », M. Gates a par ailleurs mis en exergue le rapprochement opéré par AOL, Netscape et Sun. « *Trois de nos plus grands concurrents s'allient et le gouvernement cherche toujours à nous ralentir* », a-t-il déploré. Microsoft a demandé au tribunal de Washington l'autorisation d'enquêter sur cette union.

La semaine dernière, le procès avait enregistré le témoignage d'un économiste, Frederick Warren-Boulton. Ce dernier a notamment montré que le coût pour l'usager du système d'exploitation fourni par Microsoft a décuplé depuis 1990, passant de 0,5 % à 5 % du coût total d'un ordinateur. « *Microsoft peut faire grimper ses prix sans la moindre inquiétude, c'est cela le pouvoir d'un monopole* », a-t-il déclaré.

Mais c'est surtout le conflit opposant Microsoft à Sun, à propos du langage de programmation Java, qui aura dominé cette semaine. L'accusation a notamment produit un courrier électronique adressé à M. Gates par l'un de ses adjoints, dans lequel ce dernier citait Java comme « *notre principale menace* ». Il lui rappelait avoir « *pris l'initiative d'essayer de mettre des bâtons dans les roues de Sun afin que tous ceux qui veulent utiliser Java choisissent J/Direct* », la version Microsoft de Java.

La particularité de Java est d'avoir vocation à être utilisable par tous les systèmes d'exploitation. Ce qui risque de remettre en cause la domination de Windows, le produit phare Microsoft. Sun accuse Microsoft d'avoir « pollué » Java en y ajoutant des éléments le rendant incompatible avec le langage originel. Un tribunal de Californie a récemment sommé Microsoft de restaurer, sous quatre-vingt-dix jours, Java dans sa forme d'origine.

P. de B.

TROIS QUESTIONS À...

ROBERT LANDE

1 Professeur de droit à l'université de Baltimore, vous êtes spécialiste de la législation antitrust. Quels sont les arguments utilisés par le gouvernement pour poursuivre Microsoft ?

– Sur le plan technique, le ministère de la justice argumente que le *browser* (logiciel de navigation) est différent du système d'exploitation, contrairement à ce qu'affirme Microsoft, pour qui tous deux ne forment qu'un seul produit. La jurisprudence antitrust de la Cour suprême s'attache à définir s'il existe un ou deux produits séparés : peut-on dire, par exemple, qu'un volant est un produit séparé d'une automobile ?

Sur le plan de la concurrence, on peut se demander si l'intégration du *browser* dans Windows n'a pas pour objet d'exploiter le client et de limiter les compétiteurs. Permettra-t-elle à Microsoft d'empêcher ceux qui ne sont pas des spécialistes en informatique – l'immense majorité – d'installer un nouveau *browser* à la place de celui qui leur est fourni gratuitement ? Et ce sera la fin de la concurrence et de Netscape. Ce monopole permettra à Microsoft de biaiser ses services en faisant sur ses écrans la promotion de sociétés – assureurs, voyagistes, compagnies du téléphone... – avec qui il a des accords, au détriment des autres. C'est inquiétant. On peut se demander ce qui serait arrivé si une compagnie avait eu le monopole des locomotives au XIXe siècle ou des automobiles au début du XXe.

2 Quelles sont les chances de succès d'une telle action ?

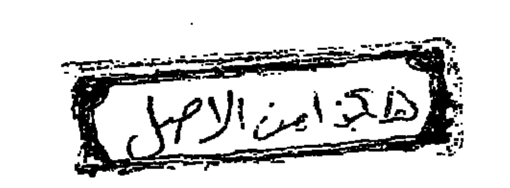
– Il y a 600 à 700 affaires de ce genre par an, mais petites, concernant, par exemple, des pompistes qui s'entendent sur les prix. Elles sont longues et coûteuses : les frais de justice d'un procès pour abus de position dominante dans les services de santé à Wichita (Kansas) ont ainsi atteint 2 millions de dollars.

Avec Microsoft, le gouvernement dispose d'une grande chance. Mais il est difficile de savoir qui l'emportera car un procès antitrust est aussi extrêmement politique. Ainsi, en mai, Microsoft a gagné devant un juge de Washington connu pour ses idées conservatrices. Si le ministère de la justice gagne, il risque de perdre en appel devant des juges conservateurs. La situation serait aussi indécise devant la Cour suprême, certains juges ayant une approche ultralibérale, inspirée de l'école de Chicago. Mais s'il perd, il faudra attendre au moins dix ans avant qu'il ose s'en prendre à une cible de la taille de Microsoft.

3 Alors que l'on assiste à des fusions en série, le gouvernement a-t-il les moyens de sa politique ?

– Les effectifs de la Commission fédérale du commerce (FTC) ont diminué de moitié depuis l'élection de Ronald Reagan et elle ne peut suivre que quelques cas à la fois. Par exemple, elle ne sera pas capable d'enquêter sérieusement sur la récente fusion entre Exxon et Mobil. Tous ses spécialistes des questions pétrolières sont déjà mobilisés depuis des mois par la précédente fusion entre BP et Amoco. On peut craindre que d'autres mégafusions se produisent sans que la FCC ait les moyens de faire son travail.

Propos recueillis par Patrice de Beer



« France-Soir » devrait perdre 120 millions de francs en 1998

La nouvelle formule du quotidien a permis d'à peu près stabiliser la diffusion, mais la baisse du prix de vente du journal n'a pas eu les effets escomptés. Malgré l'aggravation du déficit d'exploitation, le PDG, Yves de Chaisemartin, a démenti toutes les rumeurs de dépôt de bilan

SUR UN FOND de céramique beigeâtre, une boîte de conserve bleue, modèle corned-beef, avec une cervelle sur l'étiquette. Et un slogan : *« Ça vous agace le prêt-à-penser ? Rejoignez-nous. »* La campagne publicitaire pour le nouveau *France-Soir*, a été un échec. Outre que le journal n'apparaît pas spontanément comme un titre qui combat la pensée unique, l'image repoussante de ce cerveau en boîte avait quelque chose de symbolique. Comme si, dans la boîte, il y avait le secret de *France-Soir* – celui de Lazareff ? –, enfermé depuis trente ans sans que personne ne réussisse à l'en extraire.

Début juin, le titre, qui fut le plus grand tirage de la presse quotidienne, a entamé un plan de relance, présenté alors comme celui de *« la dernière chance »*. Six mois après, vient l'heure d'un bilan mitigé. Côté positif, la nouvelle formule s'est accompagnée d'un sursaut rédactionnel, d'un rajeunissement de l'équipe et de quelques scoops, sur le dopage pendant le Tour de France, par exemple. Cette modernisation du produit et ce passage du grand format au tabloïd a permis d'enrayer la spirale du déclin des ventes.

UNE MARIÉE PRÉSENTABLE

Depuis la nouvelle formule, la diffusion de *France-Soir* a progressé quatre mois sur six. Cela a été possible grâce à des ventes groupées, dans les avions et les cafés notamment. La vente en kiosques a continué de chuter, mais dans une proportion plutôt moindre que celle d'autres titres nationaux, alors qu'auparavant le recul était toujours plus marqué pour *France-Soir*. La diffusion de l'ancien quotidien du soir semble plutôt en voie de stabilisation. Autre motif de satisfaction, si le changement de format a perturbé de vieux lecteurs fidèles, il a séduit une clientèle plus jeune, mais plus infidèle.

Ce n'est pas suffisant. Le PDG du titre, Yves de Chaisemartin, également patron de la Socpresse (groupe Hersant), comptait sur une diminution du prix, de 5 francs à 3,90 francs – comme l'édition nationale du *Parisien, Aujourd'hui* – pour créer un électrochoc et permettre au journal d'entrevoir à nouveau la barre des 200 000 exemplaires, perdue de vue depuis 1993. Un prix de vente qui baisse et une diffusion qui n'augmente pas, cela entraîne une baisse du chiffre d'affaires et un creusement du déficit.

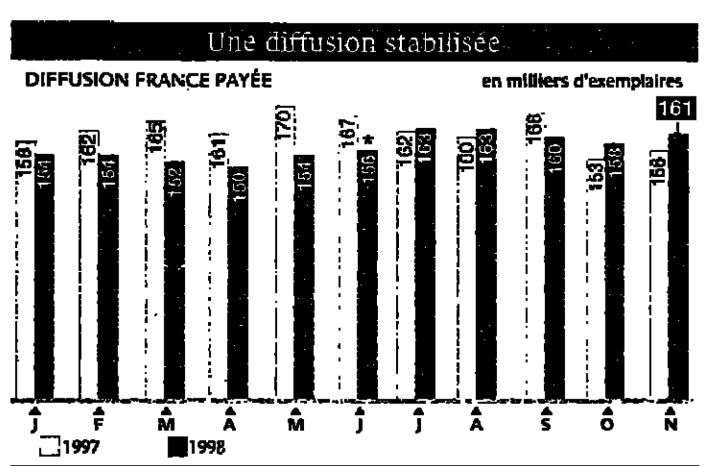
« Avec 80 millions de pertes en 1997, il est plus que jamais urgent de se livrer à une profonde opération chirurgicale », expliquait le patron de la Socpresse, au début de l'année. Le journal a changé de directeur de la rédaction, de locaux, de format, de formule, de prix, s'est fait greffer de nouvelles rotatives, a trouvé des relais d'impression en province, a recouvré davantage de couleurs, a gagné quelques heures de bouclage, a été amputé d'une bonne centaine de personnes. Mais sa situation économique s'est aggravée. Yves de Chaisemartin a annoncé en comité d'entreprise, lundi 7 décembre, que l'entreprise allait perdre environ 120 millions de francs en 1998. En un an, le journal a presque doublé son déficit d'exploitation. Les prévisions sont également d'une centaine de millions de francs de déficit pour 1999.

En 1997, le journal affichait des capitaux propres négatifs de 390 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 313 millions de francs. Compte tenu de la baisse du prix de vente, le chiffre d'affaires devrait s'établir en 1998 aux alentours de 280 millions de francs, et continuer à baisser en 1999, vers 250 millions de francs. Pour autant, M. de Chaisemartin n'a pas tenu de propos alarmistes alors qu'il a, à plusieurs reprises, évoqué par le passé l'arrêt du titre. Il a même réfuté toute rumeur de dépôt de bilan de *France-Soir*. Il a réaffirmé que le groupe continuait à soutenir le journal et il a décidé de ne pas augmenter le prix de vente.

Combien de temps la Socpresse pourra-t-elle éponger les pertes de *France-Soir* ? Le groupe a investi 130 millions de francs dans la relance du journal – 70 millions de francs à Aubervilliers, nouveau siège du quotidien, et 60 millions dans la modernisation des imprimeries de Nantes et de Nancy qui assurent une partie de l'impression décentralisée – pour continuer à perdre de l'argent. Certains y voient une volonté de rendre la mariée présentable pour d'éventuels acheteurs, qui ne voudront pas reprendre le passif.

D'autres estiment que la logique veut le dépôt de bilan du journal, pour permettre une reprise. Cela a permis en tout cas de totalement dissocier *France-Soir* du *Figaro*, alors que cette séparation était jugée impossible en raison de l'imbrication qu'il y avait entre les deux titres. Une condition *sine qua non* à la recapitalisation. Yves de Chaisemartin a assuré qu'il se rendrait personnellement à Aubervilliers pour présenter les vœux au personnel. Depuis plusieurs années, cette cérémonie est toujours attendue avec une légère inquiétude à *France-Soir*.

Alain Salles



Depuis la nouvelle formule, le développement des ventes groupées (avions, hôtels) et du portage a permis de compenser la baisse des ventes en kiosques de *France-Soir*. Depuis 5 ans, le quotidien a perdu près de 40 000 exemplaires.

Difficile recapitalisation du « Figaro »

La préoccupation principale d'Yves de Chaisemartin est de mener à bien son difficile projet de recapitalisation du *Figaro*. Celui-ci est désormais une filiale à 100 % de la Socpresse. Cette filiale – qui comprend le quotidien, les magazines (à l'exception du supplément de télévision) et la régie Publiprint, et qui pèse entre 3,5 et 4 milliards de francs – serait ouverte à hauteur de 40 % à des capitaux extérieurs, chacun des investisseurs ne pouvant dépasser plus de 5 % du capital.

Les noms de Lagardère, Pinault, Dassault, Liliane Bettencourt circulent. Il s'agit de faire entrer plus de 1,5 milliard de francs dans le groupe. L'opération de recapitalisation, qui devait être bouclée fin 1998, devrait être reportée au printemps 1999. La nouvelle formule du *Figaro* ne devrait pas voir le jour avant cette période.

M 6 ferme la porte de TPS au projet de chaîne 15-34 ans de TF 1

UN *CASUS BELLI*. La volonté réaffirmée par TF 1 de lancer une chaîne destinée aux 15-34 ans suscite l'opposition, toujours aussi résolue, de M 6. *« Quand on est associés dans une affaire, il faut faire attention à ne pas énerver ses partenaires »*, a prévenu, lundi 7 décembre, Nicolas de Tavernost, directeur général de M 6, actionnaire avec TF 1 du bouquet Télévision par satellite (TPS). Selon lui, *« ce projet de chaîne est une mauvaise manière. M 6 et Suez-Lyonnaise des eaux* – détenteurs de 50 % du capital de TPS – *ne lui faciliteront pas la vie ! »*.

Invité de l'Association des journalistes médias, il a affirmé *« que cette chaîne n'ira pas sur TPS, ni sur le câble »*. D'après lui, *« la demande jeune est parfaitement bien satisfaite sur TPS »*, notamment, grâce à M 6 Music et Fun TV. Le directeur général comprend d'autant moins la stratégie de TF 1 que *« M 6 a beaucoup contribué au développement des abonnements à TPS »*.

Alors que TPS devrait atteindre 600 000 abonnés à la mi-décembre, date deson deuxième anniversaire, M. de Tavernost a plaidé pour la fin de toutes les exclusivités et pas seulement de la diffusion des chaînes publiques sur TPS. Selon lui, elles sont *« absurdes »*. Pis, *« la rémunération des exclusivités »*, comme la pratique CanalSatellite, revient à *« prendre les éditeurs de chaînes en otage »*.

Il ajoute que le lancement par Canal Plus d'une chaîne d'information en continu concurrente de LCI *« sera un recul pour LCI, mais aussi pour l'ensemble du paysage des chaînes thématiques »*. Pour le directeur général de M 6, *« la taille du marché français justifie la concurrence entre les bouquets. En revanche, il n'est pas suffisamment grand pour que les programmes n'aient pas accès à la diffusion la plus large »*. Sauf à nuire à leur qualité.

Guy Dutheil

TSF : Bruxelles saisit la Cour de justice contre la France

LA COMMISSION européenne a saisi la Cour de justice européenne d'un recours contre la France, qui n'applique pas correctement la directive « Télévision sans frontières », a annoncé lundi 7 décembre le porte-parole du commissaire européen à l'audiovisuel, Marcelino Oreja. Bruxelles reproche à Paris le vide juridique autour des programmes diffusés par satellite qui utilisent une fréquence non gérée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.
Autre grief : la fixation des règles particulières (de publicité par exemple) pour les chaînes par satellite qui émettent en langue étrangère. La Commission épingle aussi le maintien du régime d'autorisation préalable pour la distribution par câble de services de télévision relevant de la compétence d'autres Etats de l'Union européenne. Bruxelles blâme enfin l'existence dans la loi française d'une clause « antidélocalisation ».

DÉPÊCHE

■ **PRESSE : le dessinateur Charb dénonce** dans *Charlie Hebdo* du
9 décembre l'utilisation sans son accord de dessins, publiés dans le
Guide de la rentrée 1998 de *L'Etudiant*, dans une brochure coéditée par
le conseil régional de Rhône-Alpes, *Guide pratique de la rentrée en*
Rhône-Alpes. Choqué de voir ses dessins côtoyer un éditorial de
Charles Millon, président du conseil régional, Charb veut cesser sa
collaboration avec *L'Etudiant*. La direction du mensuel – récemment
racheté par Havas – estime que *« ce type de guide a déjà été réalisé*
dans d'autres régions » et qu'il n'y a *« aucune malveillance de sa part »*.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SANOFI : le pôle beauté du laboratoire pharmaceutique d'Elf,** qui détient notamment Yves Saint Laurent, est convoité par le groupe de luxe LVMH. L'Oréal, nouveau copropriétaire de Sanofi Beauté après la fusion Sanofi-Synthélabo, ne souhaiterait pas garder Yves Saint Laurent, étant plutôt intéressé par le rachat de Nivea au groupe allemand Beiersdorf, selon *Le Figaro* du 8 décembre.

● ***SCOTTISH POWER/PACIFICORP* : la compagnie écossaise d'électricité** Scottish Power a lancé, lundi 7 décembre, une offre publique d'achat amicale de 4,7 milliards de livres (45 milliards de francs) sur la société américaine PacifiCorp, présente dans six Etats américains.

● **NETSCAPE : le fabricant américain** de logiciels a présenté, lundi 7 décembre, un nouvel outil de navigation sur internet, Netscape Gecko, qui s'intégrera dans des appareils électroniques grand public (téléphone cellulaire, décodeur numérique...).

● ***SUN* : le groupe informatique américain** devait annoncer, mardi 8 décembre, qu'il donnera désormais gratuitement la licence d'utilisation de son outil de programmation Java afin d'en accélérer la diffusion. Sun prélèvera des « droits » sur les logiciels conçus à partir de Java.

SERVICES

● **SEMA GROUP : le groupe franco-britannique a annoncé,** lundi 7 décembre, avoir été choisi, à la place d'IBM, par le Comité international olympique comme *« intégrateur »* des différents fournisseurs informatiques pour les Jeux olympiques entre 2002 et 2008. Sema va également entrer dans le groupe des principaux sponsors du Comité olympique.

● **POST OFFICE BRITANNIQUE : le gouvernement britannique a finalement renoncé** à privatiser le Post Office, projet qui était, lundi 7 décembre, à l'ordre du jour de la Chambre des communes, sans exclure la cession d'une participation minoritaire dans le futur.

FINANCE

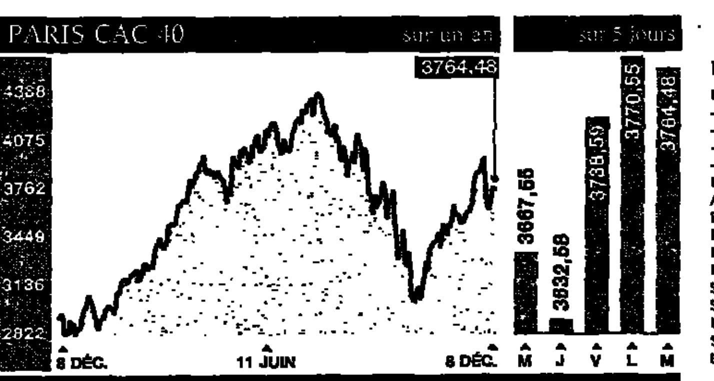
● ***DEUTSCHE BANK-BANKERS TRUST* : Alan Hevesi, le contrôleur financier de la ville de New York,** a demandé, lundi 7 décembre, aux autorités américaines de retarder leur accord à la fusion entre la banque allemande et la banque new-yorkaise. M. Hevesi souhaite que la question des plaintes contre Deutsche Bank demandant la restitution des avoirs juifs soit réglée avant le feu vert des autorités américaines concernées.

● **AZUR-GMF : le président de l'assureur français,** Christian Sastre, a estimé, lundi 7 décembre, que son groupe n'avait *« aucun projet de rapprochement avec la MAAF »* et qu'il n'avait *« strictement aucun rapport avec le président de la MAAF, Jean-Claude Seys »*. M. Seys avait déclaré lundi qu'*« un rapprochement MAAF-Mutuelles du Mans avec Azur-GMF serait une opération tout à fait raisonnable »*.

● **BANQUES : la CFDT a constaté, lundi 7 décembre, une « ouverture sensible »** de l'Association française des banques (AFB) dans les négociations sur une nouvelle convention collective, notamment sur les questions salariales. Lors d'une réunion de travail, l'AFB a présenté à FO, la CGT et la CFDT ses dernières propositions.

● **CCF : le groupe néerlandais de services financiers ING** détiendra le 17 décembre, et en l'absence de toute nouvelle acquisition, 5,71 % des droits de vote de la banque française, des droits de vote double venant s'attacher à certaines actions, et 5,03 % du capital.

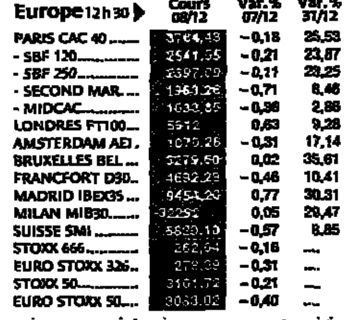
★ **Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse**

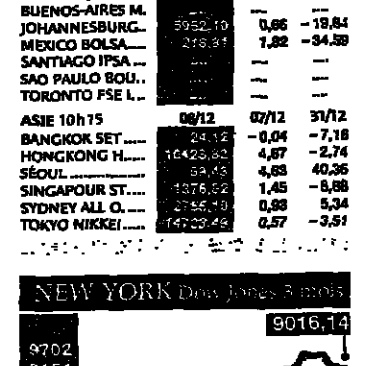


Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 08/12	Var. % 07/12	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3764,48	-0,18	25,53
- SBF 120	2541,55	-0,21	23,87
- *SBF 250*	2397,09	-0,11	23,25
- SECOND MAR.	1363,26	-0,71	6,46
- MIDCAC	1633,85	-0,38	2,86
LONDRES FT100	5612	0,63	9,28
AMSTERDAM AEI	1075,26	-0,31	17,14
BRUXELLES BEL	5279,50	0,02	35,61
FRANCFORT D30	4692,29	-0,46	10,41
MADRID IBEX35	9454,20	0,77	30,31
MILAN MIB30	32252	0,05	29,47
SUISSE SMI	5820,10	-0,57	8,85
STOXX 666	262,64	-0,16	—
EURO STOXX 326	279,39	-0,31	—
STOXX 50	3101,72	-0,21	—
EURO STOXX 50	3033,02	-0,40	—

Monde ▶	Cours 07/12	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	9016,14	1,54	14,01
- SP 500	1176,74	2,31	21,28
- NASDAQ	2000,16	2,50	27,56
BUENOS-AIRES M.	—	—	—
JOHANNESBURG	5952,10	0,66	-19,84
MEXICO BOLSA	215,31	1,82	-34,59
SANTIAGO IPSA	—	—	—
SAO PAULO BOU.	—	—	—
TORONTO FSE I.	—	—	—
ASIE 10h15	08/12	07/12	31/12
BANGKOK SET	24,12	-0,04	-7,18
HONGKONG H.	10423,82	4,87	-2,74
SÉOUL	52,43	4,63	40,36
SINGAPOUR ST.	1376,82	1,45	-8,88
SYDNEY ALL O.	2755,10	0,98	5,34
TOKYO NIKKEI	14723,49	*0,57*	*-3,51*





Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 07/12	Var. % 04/12	Var. % 31/12
LEGRAND	1500	+6,38	+25,10
LAGARDERE	220	+6,76	+10,55
HAVAS ADVERTI.	980	+5,37	+26,91
SEITA	365,50	+4,84	+68,35
SODEXHO ALLIA	1140	+4,20	+41,48
GPE VALFOND A.	322,90	+3,68	+314,74
L'OREAL	3610	+3,64	+53,29
CHARGEURS	288	+3,59	-20
LEGRAND ADP	894	+3,23	+17,78
INFOGRAMES EN.	1052	+2,89	+82,85

Baisses ▶	Cours 07/12	Var. % 04/12	Var. % 31/12
LEGRIS INDUST	225	-6	+12,44
INGENICO	161	-5,84	+36,76
BOUYGUES OFFS	134,20	-4,41	-46,76
BOUYGUES	1110	-4,31	+62,75
ZODIAC EX.DT	1174	-4,25	-16,41
CNP ASSURANCE	158	-4,24	—
ALSTOM	130,50	-4,04	—
ELF GABON	751	-3,71	-23,52
USINOR	60,75	-3,65	-30,14
BONGRAIN	2402	-3,53	-5,43

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

MARDI 8 DÉCEMBRE, la Bourse de Paris était incertaine, progressant très légèrement de 0,03 % à 3 772,27 points à la mi-séance, après avoir ouvert en baisse de 0,22 %. Le dollar, traditionnel soutien pour les valeurs françaises, était en repli dans la matinée. Poursuivant sa remontée après les prises de bénéfice dont il avait été victime la semaine passée, le titre Rhône-Poulenc gagnait 3,6 %. Les rumeurs de restructuration des industries de la défense profitaient aux titres Dassault Systèmes (+ 3,2 %), Thomson-CSF (+ 2,9 %) et Lagardère (+ 2,3 %). L'action Pinault-Printemps-Redoute gagnait 3,6 %. Parmi les baisses, CPR, qui avait progressé ces dernières semaines du fait de spéculations diverses, cédait 3 %. La chute du prix du baril affectait les valeurs pétrolières. Elf Aquitaine perdait 1,5 %, Total reculait de 1,4 % et Esso de 1 %.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort a ouvert en légère baisse de 0,05 %, mardi 8 décembre, à 4 718,87 points. L'action Deutsche Telekom était en baisse de 1,3 % après que son concurrent Mannesmann eut annoncé une baisse de 54 % de ses prix. L'action Volkswagen, dont le cours avait chuté, la veille, s'est ressaisie et a repris 1,3 %.

LONDRES

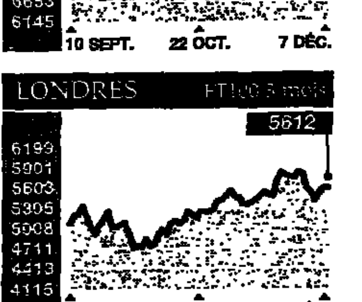
L'INDICE FT 100 de la Bourse de Londres a terminé en légère baisse de 0,09 % à 5 576,7 points, lundi 7 décembre. Les anticipations des investisseurs sur l'économie britannique restent mal orientées et l'annonce d'un nouveau recul de la production manufacturière en octobre n'a fait que renforcer ce pessimisme. Stimulé par des rumeurs de rapprochement avec l'allemand DASA, British Aerospace a gagné 3 %.

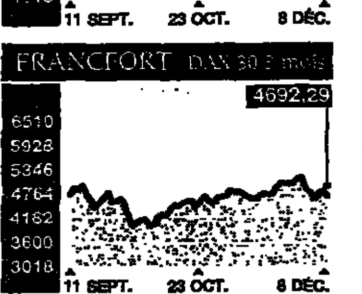
TOKYO

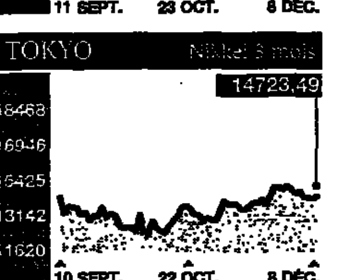
MARDI 8 DÉCEMBRE, la Bourse de Tokyo a poursuivi son redressement entamé la veille. L'indice Nikkei a gagné 0,6 % pour finir à 14 808,20 points. Le marché a été tiré par les valeurs technologiques qui ont bénéficié du nouveau record enregistré par l'indice Nasdaq à *Wall Street*.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES a clôturé lundi en progression de 0,60 % à 9 070,47 points. L'indice Nasdaq a battu son record historique à 2 040,64 points. Depuis ses niveaux les plus bas de l'année à la fin août, cet indice a gagné 36,1 %. Le Nasdaq qui retrace l'évolution des valeurs de la technologie a notamment été soutenu par le rebond de l'action Microsoft après la décision de l'Etat de Caroline du Sud de se retirer du procès antitrust contre le géant des logiciels.







Valeur du jour : forte hausse de British Aerospace

LES RUMEURS sur l'imminence d'une fusion de British Aerospace (BAe) avec l'allemand Daimler-Chrysler Aerospace (DASA) ont fait grimper le cours du constructeur britannique de 3 %, lundi 7 décembre 1998. Le titre a clôturé la séance à 511 pence, après une hausse de 15,25 pence. La fusion des deux industriels européens donnerait naissance au troisième groupe de défense mondial – 21 milliards de dollars (118 milliards de francs) de chiffre d'affaires – derrière les américains Boeing et Lockheed-Martin. Elle est en négociation depuis plus de six mois, mais les rumeurs se sont accélérées ce week-end, lorsque les presses allemande et britannique ont affirmé que les discussions touchaient à leur fin et que l'annonce de la fusion serait faite avant la fin de l'année. Refusant de confirmer ces spéculations, les deux constructeurs ont reconnu être en pourparlers, et un porte-parole de DASA a dit ne pas savoir quand ces discussions s'achèveraient ni ce qu'il en ressortirait.

« Suite aux *déclarations successives des constructeurs et des politiques, je pense que le principe du rapprochement entre BAe et DASA peut être considéré comme acquis* », a déclaré à l'agence Bloomberg Nick Cunningham, analyste chez Salomon Smith Barney à Londres. Il estime que la fusion pourrait faire grimper le cours de BAe à 600 pence, soit une hausse de plus de 10 %.

Action British Aerospace — en pences à Londres — 600 550 500 450 400 350 300 250 — 511 le 7 déc. — J F M A M J J A S O N D — Source : Bloomberg

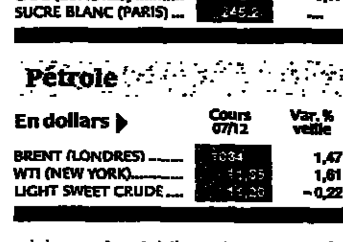
Principal avantage de cette fusion : réduire le coût de développement des projets communs, comme l'Eurofighter, un avion de combat conçu par les Britanniques et les Allemands, concurrent du Rafale de Dassault. Soutenu par les gouvernements britannique, allemand, italien et espagnol, qui ont commandé, en septembre dernier, 148 appareils livrables en 2002, le programme Eurofighter devrait doper les profits du nouveau constructeur sur les vingt prochaines années.

Les restructurations en cours dans l'Europe de la défense affectent l'ensemble des valeurs du secteur. Le britannique General Electric Company (GEC), qui serait en négociation pour fusionner avec un groupe américain, avait vu son action flamber en Bourse la semaine dernière. En France, le gouvernement, qui détient encore 46 % d'Aerospatiale, prépare le mariage du groupe aéronautique avec Matra Hautes Technologies (groupe Lagardère) d'ici au début de l'année prochaine. Il sera suivi d'une mise en Bourse de 20 % du nouvel ensemble. Lundi, le titre du groupe Lagardère a terminé la journée à 221 francs, en hausse de 5,8 %.

Hélène Risser

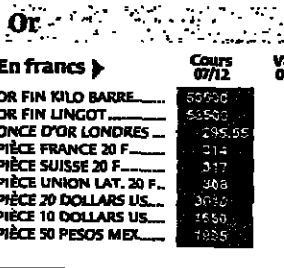
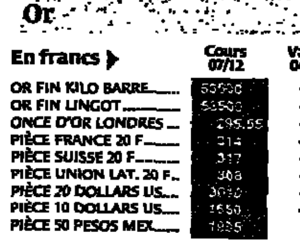
Matières premières

En dollars ▶	Cours 07/12	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1420,5	*0,10*
ALUMINIUM 3 MOIS	1271	0,47
PLOMB 3 MOIS	467	0,21
ETAIN 3 MOIS	5275	0,19
ZINC 3 MOIS	979,5	0,28
NICKEL 3 MOIS	3998	-0,05
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	4,59	1,05
PLATINE A TERME	350,50	*1,53*
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	272	0,28
MAÏS (CHICAGO)	213,5	0,70
SOJA GRAINE (CHG.)	538,5	*1,25*
SOJA TOURTEAU (CHG.)	152,6	1,46
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1451	-0,89
CAFÉ (LONDRES)	1776	*-1,17*
SUCRE BLANC (PARIS)	245,2	—



Pétrole

En dollars ▶	Cours 07/12	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	10,34	1,47
WTI (NEW YORK)	11,35	1,61
LIGHT SWEET CRUDE	11,20	-0,22

Or

En francs ▶	Cours 07/12	Var % 04/12
OR FIN KILO BARRE	55990	+1,13
OR FIN LINGOT	55500	-0,58
ONCE D'OR LONDRES	295,55	+0,92
PIÈCE FRANCE 20 F	314	-0,32
PIÈCE SUISSE 20 F	317	-0,63
PIÈCE UNION LAT. 20 F	308	-2,22
PIÈCE 20 DOLLARS US	3030	*-2,90*
PIÈCE 10 DOLLARS US	1650	-8,33
PIÈCE 50 PESOS MEX	1985	—

MONNAIES

● **Dollar :** après avoir progressé durant la nuit à Tokyo, le dollar était en léger recul face aux devises européennes dans les premiers échanges entre banques, mardi 8 décembre. La devise américaine cotait 1,6785 mark et 5,6272 francs. Face au yen, le billet vert s'échangeait à 120,10 yens, contre 119,75 yens la veille. Le dollar s'est renforcé depuis l'annonce, vendredi, d'un chiffre du chômage en baisse à 4,4 % en novembre, ce qui a momentanément rassuré les investisseurs sur la conjoncture américaine.

● **Livre sterling :** la devise britannique a nettement fléchi avec la confirmation, lundi, du recul de la production industrielle en octobre, un nombre croissant d'analystes pariant à présent sur une prochaine baisse des taux par la Banque d'Angleterre. En début de matinée, mardi 8 décembre, la livre s'échangeait à 2,7668 marks (contre 2,78 marks la veille), 9,2742 francs et 1,6484 dollar.

Cours de change

08/12 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,63	6,58	9,32	4,10	2,98	4,69	0,34	3,35	—
DM	1,67	1,96	2,76	1,22	0,89	0,14	0,98	—	0,30
LIRE (100)	*1658,15*	*1941,78*	*2732,49*	*1210,96*	*878,32*	*1385,34*	—	*989,55*	*295,18*
YEN (100)	119,56	140,22	197,29	87,44	63,39	—	7,22	71,46	21,32
FLORIN	1,89	2,21	3,11	1,38	—	1,58	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,37	1,60	2,26	—	0,73	1,14	0,08	0,82	0,24
LIVRE	*0,61*	*0,71*	—	*0,44*	*0,32*	*0,51*	*0,04*	*0,36*	*0,11*
ECU	0,85	—	1,41	0,62	0,45	0,71	0,52	0,51	0,15
DOLLAR	—	1,17	1,65	0,73	0,53	0,84	0,06	0,60	0,18

Taux d'intérêt (%)

Taux 07/12 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,05	3,10	3,96	4,60
ALLEMAGNE	3,03	3,31	3,91	4,77
GDE-BRETAG.	7,35	6,40	4,58	4,43
ITALIE	3,59	3,25	4,10	5,05
JAPON	0,27	0,13	1,19	—
ÉTATS-UNIS	4,50	4,48	4,63	5,05
SUISSE	0,38	1,25	2,27	3,73
PAYS-BAS	2,75	3,20	3,98	4,80

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 08/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	22529	111,67	111,62
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	656	96,68	96,68

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 07/12	Achat 07/12	Vente 07/12
ALLEMAGNE (100)	335,32	322	348
AUTRICHE (100)	47,66	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,25	15,68	16,78
CANADA	3,66	3,34	3,94
DANEMARK (100)	88,10	83	93
ESPAGNE (100)	3,94	3,65	4,25
ÉTATS-UNIS	5,62	*5,32*	*5,92*
FINLANDE (100)	110,29	106	116
GDE-BRETAGNE	9,31	8,91	9,76
GRÈCE (100)	1,99	1,75	2,25
IRLANDE	8,32	*7,90*	*8,74*
ITALIE (1000)	3,39	3,13	3,63
JAPON (100)	4,69	*4,52*	*4,87*
NORVÈGE (100)	75,45	71	80
PAYS-BAS (100)	297,54	—	—
PORTUGAL (100)	3,27	2,85	3,65
SUÈDE (100)	69,08	64	74
SUISSE (100)	405,54	394	418

TAUX

● **France :** le Matif a ouvert en baisse, mardi 8 décembre. Vers 9 heures, le contrat notionnel qui retrace l'évolution des emprunts d'Etat cédait 17 centimes à 111,44 points. Le rendement de l'OAT dix ans s'inscrivait à 4,03 %. Les investisseurs hésitent à prendre des positions à mesure que se rapproche la date d'entrée en vigueur de l'euro. Le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, a assuré lundi que la réduction concertée des taux d'intérêt jeudi 3 décembre dans la zone euro *« doit être considérée de facto »* comme une décision concernant le niveau des taux lors du lancement de l'euro. Cette baisse coordonnée témoigne que *« nous vivons déjà dans une union monétaire de fait »*, a-t-il souligné.

● **Etats-Unis :** les marchés obligataires ont fait preuve d'une grande stabilité lundi 7 décembre. Le rendement de l'obligation du Trésor à trente ans s'affichait à 5,038 %, stable par rapport à son niveau de clôture vendredi.

ÉCONOMIE

Le Matif veut se rapprocher de son homologue italien

LE MARCHÉ français des produits dérivés (Matif) a annoncé, lundi 7 décembre, être en *« discussions avancées »* avec son homologue italien en vue d'un accord de coopération. Les pourparlers entre le Matif et le Mif milanais pourraient déboucher sur un rapprochement permettant aux opérateurs de chacune des deux places de devenir membre de l'autre marché et de négocier les contrats disponibles sur les deux marchés. Il s'agirait d'une coopération à l'image de celle signée en juin entre le Matif et le Meff espagnol sous la bannière *« Euro Globex »*.

■ **PÉTROLE : le prix du baril est** tombé momentanément sous les 10 dollars lundi après-midi à Londres, à son plus bas historique *(lire page 19)*.

■ **COMMERCE MONDIAL : entre juin et août 1998, les échanges internationaux** n'ont crû que de 2,6 % par rapport à la même période de l'année précédente, alors qu'au trimestre précédent la hausse était de 7,7 %, selon des données publiées lundi 7 décembre par le Centre d'observation économique de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

■ **JAPON : le dernier rapport mensuel** de l'agence gouvernementale de planification économique juge *« extrêmement difficile »* la situation de l'économie japonaise. Toutefois, elle souligne qu'*« une intensification des signes de changements à venir peut être désormais détectée »*, citant notamment la fermeté des ventes d'appareillage électronique, de nourriture et de petites voitures.

■ **ÉTATS-UNIS : les crédits à la consommation** ont augmenté de 9,7 milliards de dollars en octobre après une hausse de 5,1 milliards en septembre, selon la Réserve fédérale. Les analystes prévoyaient une augmentation de 6 à 7 milliards.

■ **RUSSIE : les réserves en or et** en devises de la banque centrale ont baissé de 8 % au cours du mois de novembre. Sur les onze premiers mois de l'année, les réserves ont reculé de 30 %.

■ **La dette de la Russie** au 1er janvier 1999 s'élèvera à 158,8 milliards de dollars, selon le ministre russe des finances, Mikhaïl Zadornov. Cette somme représente plus de 85 % du PIB prévu pour 1999.

■ **Les services fiscaux russes** proposent d'appliquer deux échelles d'imposition selon la provenance des revenus. Le double système, qui ferait baisser en moyenne l'impôt sur le revenu de plus de 2 % et vise à réduire la fraude fiscale, favorise le revenu principal par rapport au revenu complémentaire en provenance du second emploi occupé par un nombre croissant de Russes.

■ **UNION EUROPÉENNE : le niveau du chômage** s'est stabilisé en octobre sous la barre des 10 %, avec un taux de 9,8 %, selon les chiffres publiés lundi 7 décembre par Eurostat.

■ **Les quinze ministres des affaires étrangères** de l'Union européenne n'ont pas réussi, lundi 7 décembre, à s'entendre sur des recommandations pour le sommet de Vienne qui a lieu dans quelques jours concernant le financement de l'UE dans la perspective de son élargissement.

■ **Christian Noyer, vice-président de la Banque centrale européenne,** a estimé lors d'une conférence sur l'euro organisée par la Banque Paribas que la future monnaie européenne ne sera pas *« instable ou volatile »* en dépit de l'absence d'un objectif formel de parités de changes.

■ **ROYAUME-UNI : la production manufacturière** a reculé de 0,4 % en octobre par rapport à septembre et de 0,5 % sur l'année, selon l'Office national des statistiques.

■ **ALLEMAGNE : la production industrielle** a progressé de 1,0 % en octobre comparé à septembre, a indiqué, lundi 7 décembre, le ministère de l'économie. En septembre, elle avait reculé de 2,6 %, selon un chiffre révisé.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 8 DÉCEMBRE
Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
-0,26 %
CAC 40 : 3761,25

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	960	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(TP) Ly	917	[illegible]	-0,21	[illegible]
Renault (T.P.)	2620	[illegible]	+0,38	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1135	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	945	[illegible]	-0,52	[illegible]
Accor	1210	[illegible]	-0,74	[illegible]
AGF	327	[illegible]	-0,91	[illegible]
Air Liquide	955	[illegible]	-0,31	[illegible]
Alcatel	737	[illegible]	-0,27	[illegible]
Alstom	130,50	[illegible]	-0,22	[illegible]
Altran Techno. #	1296	[illegible]	-1	[illegible]
Atos CA	1228	[illegible]	+1,87	[illegible]
Axa	725	[illegible]	-0,68	[illegible]
Bail Investis	808	[illegible]	+0,86	[illegible]
Bazar Hot. Ville	756	[illegible]	+1,85	[illegible]
Bertrand Faure	395	[illegible]	—	[illegible]
BIC	330	[illegible]	-2,72	[illegible]
BIS	551	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	448,90	[illegible]	-0,86	[illegible]
Bollore Techno.	1081	[illegible]	+0,37	[illegible]
Bongrain	2402	[illegible]	+1,58	[illegible]
Bouygues	1110	[illegible]	+0,27	[illegible]
Bouygues Offs.	134,20	[illegible]	-0,74	[illegible]
Bull#	48,05	[illegible]	-1,76	[illegible]
Canal +	1357	[illegible]	+0,51	[illegible]
Cap Gemini	847	[illegible]	+0,11	[illegible]
Carbone Lorraine	285	[illegible]	—	[illegible]
Carrefour	4115	[illegible]	-0,99	[illegible]
Casino Guichard	544	[illegible]	-1,10	[illegible]
Casino Guich.ADP	332,20	[illegible]	+1,74	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	1135	[illegible]	+0,70	[illegible]
C.C.F.	490	[illegible]	-1,12	[illegible]
Cegid (Ly)	1121	[illegible]	+0,98	[illegible]
Cerus Europ.Reun.	41,50	[illegible]	+0,60	[illegible]
CFF.(Ferrailles)	239,30	[illegible]	-0,54	[illegible]
CGIP	287	[illegible]	-1,39	[illegible]
Chargeurs	288	[illegible]	-2,36	[illegible]
Christian Dalloz	465	[illegible]	-3,22	[illegible]
Christian Dior	572	[illegible]	+0,69	[illegible]
CIC -actions A	472	[illegible]	+0,42	[illegible]
Ciments Francais	327	[illegible]	-0,91	[illegible]
Clarins	405	[illegible]	+0,98	[illegible]
Club Mediterranee	448	[illegible]	-2,23	[illegible]
CNP Assurances	158	[illegible]	+1,26	[illegible]
Coflexip	388,50	390	+0,38	7,50
Colas	1229	1215	-1,13	28
Comptoir Entrep.	12,75	12,75	—	7,20
Comptoirs Mod.	3610	3601	-0,24	27
CPR	269,70	260,30	-3,48	22
Cred.Fon.France	90	90,50	+0,55	28
Credit Lyonnais CI ●	177	179,10	+1,18	10
CS Signaux(CSEE)	433	430	-0,69	5,50
Damart	4669	4660	-0,19	67
Danone	1585	1605	+1,26	18,50
Dassault-Aviation	1914	1914	—	33
Dassault Systemes	230	235,50	+2,39	1,15
De Dietrich	285,90	279	-2,41	6,90
Deveaux(Ly)#	750	755	+0,66	30
Dev.R.N-P.Cal Li #	65	65	—	[illegible]
Dexia France	839	847	+0,95	17,30
DMC (Dollfus Mi)	71	70,90	-0,14	3
Dynaction	171,50	171	-0,29	53
Ecia	790	788	-0,25	13
Eiffage	468,50	466	-0,53	7,20
Elf Aquitaine	681	669	-1,76	13
Eramet	165	163,50	-0,90	2,50
Eridania Beghin	970	966	-0,41	35
Essilor Intl	2130	2140	+0,46	17
Essilor Intl.ADP	1921	1984	+3,27	17,80
Esso	505	505	—	15
Eurafrance	3650	3580	-1,91	53
Euro Disney	7,70	7,60	-1,29	0,68
Europe 1	1333	1305	-2,10	39
Eurotunnel	6,90	6,85	-0,72	[illegible]
Fimalac SA	668	659	-1,34	17
Finextel	121,10	121	-0,08	8,39
Fives-Lille	474	467	-1,47	7
France Telecom	398,50	394	-1,12	6,50
Fromageries Bel	4580	4550	-0,65	55
Galeries Lafayette	6400	6320	-1,25	12
Gascogne	438,60	439	+0,09	16
Gaumont #	350,90	347,20	-1,05	2,50
Gaz et Eaux	277	274	-1,08	33
Geophysique	364	364,50	+0,13	8
G.F.C.	668	665	-0,44	19,50
GrandVision	118	115,10	-2,45	1,30
Groupe Andre S.A.	684	699	+2,19	6
Groupe GTM	567	567	—	8,60
Groupe Partouche #	420	425	+1,19	9
Gpe Valfond act.R#	323,50	321	-0,77	2,50
Gr.Zannier (Ly) #	118	117,60	-0,33	3,50
Guilbert	766	765	-0,13	13,50
Guyenne Gascogne	2339	2342	+0,12	34
Hachette Fil.Med.	1202	1205	+0,24	15
Havas Advertising	980	977	-0,30	15
Imetal	511	511	—	17,50
Immeubl.France	499	492,20	-1,36	6,50
Infogrames Enter.	352	362,70	+3,03	[illegible]
Ingenico	161	164,60	+2,23	3
Interbail	145,20	145,20	—	17,15
Intertechnique	1675	1670	-0,29	25
ISIS	391	393	+0,51	14,20
Jean Lefebvre	515	540	+4,85	12
Klepierre	559	563	+0,71	28
Labinal	1269	1260	-0,70	[illegible]
Lafarge	525	527	+0,38	11
Lagardere	220	223,50	+1,59	4,40
Lapeyre	427	415	-2,81	5,60
Lebon (Cie)	225	225	—	7
Legrand	1500	1533	+2,20	4,90
Legrand ADP	894	875	-2,12	7,84
Legris indust.	235	232	-1,27	6
Locindus	799	801	+0,25	68,61
L'Oreal	3610	3650	+1,10	16
LVMH Moet Hen.	1040	1037	-0,28	6,30
Marine Wendel	971	946	-2,57	19
Metaleurop	26,35	25,80	-2,08	4
Michelin	218,10	221,80	+1,69	3,80
Montupet SA	225	224	-0,44	15
Moulinex	91,50	90,40	-1,20	4
Natexis	345	345	—	10
Norbert Dentres.#	185	186,10	+0,59	8,50
Nord-Est	176,50	176,40	-0,05	5,50
Nordon (Ny)	487	—	—	—
NRJ #	987	970	-1,72	7,50
Olipar	49,95	48,05	-3,80	—
Paribas	493,60	495,30	+0,34	—
Pathe	1245	1255	+0,80	10
Pechiney Act Ord A	186	185,50	-0,26	4
Pernod-Ricard	355,90	359,10	+0,89	5,30
Peugeot	899	888	-1,22	3
Pinault-Print.Red	980	1008	+2,85	39
Plastic Omn.(Ly)	498	492	-1,20	10
Primagaz	555	561	+1,08	8,60
Promodes	3652	3640	-0,32	12
Publicis #	985	983	-0,20	0,20
Remy Cointreau	93	93,40	+0,43	4,60
Renault	262	260	-0,76	3,50
Rexel	518	515	-0,57	23,50
Rhodia	82,50	81,20	-1,57	—
Rhone Poulenc A	277	286,50	+3,42	3,75
Rochefortaise Com.	650	649	-0,15	4,88
Rochette (La)	16,75	16,05	-4,17	1,20
Royal Canin	352	353	+0,28	3
Rue Imperiale (Ly)	6390	6100	-4,53	128
Sade (Ny)	225	225	—	12,50
Sagem SA	3799	3680	-3,13	27,50
Saint-Gobain	740	732	-1,08	18,50
Salvepar (Ny)	472	476	+0,84	18,50
Sanofi	956	945	-1,15	7
Saupiquet (Ns)	404	404	—	10
Schneider SA	333,50	340	+1,94	6,50
SCOR	338	338,30	+0,08	10
S.E.B.	495	505	+2,02	12,40
Sefimeg CA	374,50	375	+0,13	15,06
SEITA	365,80	365,10	-0,19	7,30
Selectibanque	72	71	-1,38	8
SFIM	505	500	-0,99	30
SGE	275	263,10	-4,32	4
Sidel	444,10	437	-1,59	5
Silic CA	1061	1065	+0,37	37,34
Simco	519	518	-0,19	15
S.I.T.A.	1370	1322	-3,50	13,50
Skis Rossignol	82,50	84,10	+1,93	7,50
Soc.Fonc.Lyon.#	874	850	-2,74	19,24
Societe Generale	890	885	-0,56	21
Sodexho Alliance	1140	1114	-2,28	35
Sogeparc (Fin)	480	486	+1,25	15,26
Sommer-Allibert	157,10	158,50	+0,89	4,50
Sophia	240	240	—	14,28
Spir Communic. #	312	311	-0,32	15
Strafor Facom	354	352,50	-0,42	8,50
Suez Lyon.des Eaux	1123	1105	-1,60	15
Synthelabo	1223	1203	-1,63	6,16
Technip	431	435	+0,92	10,50
Thomson-CSF	202,10	206,40	+2,12	3,60
Total	587	577	-1,70	13
UIF	563	566	+0,53	15
Unibail	777	768	-1,15	30
Union Assur.Fdal	729	712	-2,33	20
Usinor	60,70	61,15	+0,74	3,30
Valeo	464	447,80	-3,49	6,50
Vallourec	212,60	211,50	-0,51	7,50
Via Banque	170,30	175	+2,75	12
Zodiac ex.dt divid	1171	1188	+1,45	14
Vivendi	1315	1326	+0,83	15
Worms (ex.Someal)	86,90	85	-2,18	—
Elf Gabon	751	736	-1,99	88,65

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
Allianz AG	2023	1867	-7,71	4,68
ABN Amro Hol.#	111,80	109,10	-2,41	1,33
Adecco S.A.	2430	2500	+2,88	14,35
Adidas-Salomon AG#	550	551	+0,18	4,07
American Express	553	561	+1,44	1,05
Amvescap Act ord	41	41,30	+0,73	—
Anglo American #	172	169,50	-1,45	3,82
Anglogold Ltd #	232,10	231,10	-0,43	6,68
Amgold #	223	222,50	-0,22	7,23
Arjo Wiggins App.	10,45	10,40	-0,47	0,29
A.T.T. #	358	362,70	+1,31	1,57
Banco Santander #	105,20	104,30	-0,85	0,50
Barrick Gold #	108	109	+0,92	0,41
B.A.S.F. #	201	202	+0,49	4,93
Bayer #	219	218,40	-0,27	4,68
Crown Cork ord.#	180,50	—	—	1,17
Crown Cork PF CV#	165,80	—	—	2,28
DaimlerChrysler	494	496,10	+0,82	—
De Beers #	72,20	72,50	+0,41	0,64
Deutsche Bank #	330	329	-0,30	4,44
Diageo PLC #	58,20	59	+1,37	3
Dresdner Bank	235	235	—	3,82
Driefontein #	26,95	26,65	-1,11	0,52
Du Pont Nemours #	312	317	+1,60	1,65
Eastman Kodak #	417,70	416,90	-0,19	2,13
East Rand #	1,12	1,12	—	0,10
Echo Bay Mines #	12,25	11,85	-3,26	0,15
Electrolux #	88	88	—	6,59
Equant N.V.	325,70	318,10	-2,33	—
Ericsson #	159	154,10	-3,08	1,90
Ford Motor #	315,70	314,50	-0,38	2,16
Gencor act.regr.	9,30	9	-3,22	0,36
General Elect. #	507	510	+0,59	1,40
General Motors #	391	388,10	-0,74	2,37
Harmony Gold #	27,40	26,50	-3,28	0,47
Hitachi #	32,55	33,45	+2,76	0,38
Hoechst #	237	236	-0,42	3,70
I.B.M #	932	937	+0,53	1,08
I.C.I #	53,40	52,20	-2,24	1,17
Ito Yokado #	348	341,90	-1,75	0,60
Kingfisher plc #	50,65	51,40	+1,48	0,34
Matsushita #	95	94,85	-0,15	0,21
Mc Donald's #	396,80	390,80	-1,51	0,43
Merck and Co #	881	887	+0,68	2,61
Mitsubishi Corp.#	34,60	34,80	+0,57	0,14
Mobil Corporat.#	483	488,30	+1,09	2,69
Morgan J.P. #	608	625	+2,79	4,39
Nestle SA Nom. #	11690	11650	-0,34	91,35
Nipp. MeatPacker #	77,40	78,20	+1,03	0,58
Nokia A	614	611	-0,48	6,26
Norsk Hydro #	180	180	—	5,07
Petrofina #	2636	2600	-1,36	55,97
Philip Morris #	315	309	-1,90	2,04
Philips N.V #	372	371,30	-0,18	4,45
Placer Dome Inc #	83,20	82,80	-0,48	0,21
Procter Gamble	509	504	-0,98	1,32
Quilvest	321,90	318	-1,21	14,94
Randfontein #	15,70	15	-4,45	0,62
Rio Tinto PLC #	65	65	—	0,92
Royal Dutch #	249	253,60	+1,84	3,03
Sega Enterprises	133	133	—	0,52
Schlumberger #	240,60	249	+3,49	1,04
Shell Transport #	30,85	31,05	+0,64	0,49
Siemens #	334	340,50	+1,94	3,70
Sony Corp. #	420	417,10	-0,69	0,87
STmicroelectronics	420,50	415	-1,30	—
Sumitomo Bank #	62	63,10	+1,77	0,14
T.D.K #	465	468	+0,64	0,87
Telefonica #	258,30	253,50	-1,85	1,83
Toshiba #	30,70	31,15	+1,46	0,17
Unilever #	426,50	418,50	-1,87	1,80
United Technol. #	585	589	+0,68	1,10
Volkswagen A.G #	427	426	-0,23	29,57
Yamanouchi #	174,30	176,20	+1,09	0,35
Zambia Copper	9,10	8,95	-1,64	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 8 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	103,75	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	123,50	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	125,40	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	113,60	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,28	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	—	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	118,25	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	101,71	[illegible]
EDF 8,6%88-89 CA#	105,45	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	—	[illegible]
Finansder 9%91-06#	133,16	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,64	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	—	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	—	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	102,02	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	106,30	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	—	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	109,04	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	—	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	109,84	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	—	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,44	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	—	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	153,50	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	104	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	1133	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		26	27,95
Baccarat (Ny)	◆	651	[illegible]
Bains C.Monaco		800	[illegible]
Bque Transatlantl.	◆	247,10	[illegible]
Bidermann Intl	◆	110	[illegible]
Champex (Ny)	◆	36	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2600	2600
Continental Ass.Ly		600	600
Darblay	◆	529	529
Didot Bottin		820	830
Eaux Bassin Vichy	◆	2001	2001
Electr.Madagascar		128	127
Elect.Strasbourg		700	725
Ent.Mag. Paris		1925	1980
Fichet Bauche	◆	42,10	42,10
Fidel		66	63,25
Finalens		250	263
F.I.P.P.	◆	201	201
Francarep		300	300
From. Paul-Renard	◆	1150	1158
Generali Fce Assur		2050	2050
Gevelot		630	629
Grd Bazar Lyon(Ly)	◆	205	205
G.T.I (Transport)		409	410
Immobail		250	265
Immobanque		676	677
Lucia		80,50	80,50
Monoprix		575	590
MLPC International		460	455
Mors		5,05	5,05
M.R.M. (Ly)		310	307,50
Navigation (Nle)		104	99
ONA 100 DH	◆	583	583
Optorg	◆	389	389
Exa.Clairefont(Ny)	◆	679	679
Paris Orleans		330	335
Promodes (CI)		2310	2302
PSB Industries Ly		570	569
Raynal Roq.ex.SAP	◆	370	370
Rougier #		285	295
Saga	◆	275	275
S.L.P.H.	◆	145	159,80 d
Sofragi	◆	5000	5000
Taittinger		4002	4060
Tour Eiffel		514	500
Vermandoise Sucr.	◆	5600	5600
Vicat		498	500
Caves Roquefort	◆	1855	1855
Finaxa		527	533
Gaillard (M)	◆	1679	1679
Gd Moul.Strasbourg	◆	1650	1650
Hotel Lutetia		569	560
Hotels Deauville	◆	945	945
L.Bouillet (Ly)	◆	420	420
Lloyd Continental	◆	13900	13900
Matussiere Forest.		48	47
Moncey Financiere	◆	3211	3211
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	126	126
Poliet		540	542
Sabeton (Ly)	◆	760	760
Samse (Ly)		1200	1199
Sechilienne (Ly)	◆	1419	1479
Sucr.Pithiviers		2702	2691

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 8 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		37,50	37
AFE #		675	675
Aigle #		504	510
Albert S.A (Ns)		77	77
Arkopharma #		415	410
Assystem #		129	126,50
Bque Picardie (Li)	◆	905	905
Bque Tarneaud(B)#		410	[illegible]
Bque Vernes	◆	123	[illegible]
Beneteau CB#		795	792
B I M P	◆	150	150
Boiron (Ly)#		459	453,10
Boisset (Ly) #		351	353
But S.A.		298	298
C.E.E #		173,90	174
Change Bourse (M)		184	182
CNIM CA#		230	[illegible]
Codetour		374,20	375
Conflandey #		243	[illegible]
C.A. Hte Normandie		344	344
C.A. Paris IDF		939	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine		312	[illegible]
C.A.Loire Atl.# Ns		317	[illegible]
C.A.Pas de Calais		564	564
C.A.du Nord#(Li)		510	505
C.A. Oise CCI		387	[illegible]
C.A. Somme CCI		320	[illegible]
C.A.Toulouse (B)		472	[illegible]
Groupe J.C.Darmon		423,90	[illegible]
Devernois (Ly)		331,20	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	◆	50	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#		282	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)		332	[illegible]
Expand s.a.		308,10	[illegible]
Factorem		842	[illegible]
Faiveley #		180	180
Finacor		23	[illegible]
Finiofo		1000	[illegible]
Assur.Bq.Populaire		638	[illegible]
Gautier France		379	[illegible]
Gel 2000		9,10	8,60
GEODIS #		355,40	355,50
GFI Industries #		183	179
Girodet (Ly) #	◆	10,40	11,40
GLM S.A.		147,90	148,50
Gpe Guillin # Ly		160	159
Kindy #		110	110
Guerbet S.A.		128	128
Hermes intl		426,50	422,80
Hurel Dubois		663	[illegible]
ICBT Groupe		112,20	112
I.C.C.#		178	178
ICOM Informatique	◆	190	180
Idianova Particip.	◆	95,05	95,05
Int. Computer #		55,10	52,35
IPBM		50	[illegible]
M6-Metropole TV		975	[illegible]
Manitou #		803	796
Manutan		389	389
Marie Brizard		450,90	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.		40	40
Mecelec (Ly)		80,05	[illegible]
MGI Coutier #		297	297
Monneret Jouets Ly#	◆	82,70	82,70
Naf-Naf #		72,20	65,60
NSC Gpe (Ny)	◆	695	695
Onet #		716	730
Paul Predault		135	136
P.C.W.	19	—	[illegible]
Petit Boy #	◆	91,65	91,65
Phyto-Lierac #		206	207
Pochet		560	568
Poujoulat Ets (Ns)		119,50	119
Radiall #		525	525
Robertet #		875	870
Rouleau-Guichard		221	220
Securidev #		72	72,90
Smoby (Ly) #		433,50	431
Sofco (Ly)	◆	9	9
Sofibus		339,90	338,90
Sopra #		1905	1905
Steph.Kelian #		102	102
Sylea		309	309
Teisseire-France		140	140
TF1		942	936
Thermador Gpe. #		330	332,20
Transiciel #		589	584
Trouvay Cauvin #		83	80
Unilog		2430	2438
Union Fin.France		670	675
Viel et Cie #		125	122,50
Vilmor.Clause Cie#		583	584
Virbac		444	435

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 8 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor		23,05	29
Belvédère		313	314
BVRP		330	322
Cheminex		6,95	6,85
Duran Duboi		407	407
Eurofins scientific		465	464
FDM Pharma n.	◆	18	18
Genset		470	470,50
Guyanor action B		4,20	4,20
Infonie		175	175
Joliez-Regol		60	60
La Cie Group.		102	105
Olitec		734	730
Omnicom		644	635
Picogiga		124	124,10
R2I Santé		345	356
Serp Recyclage		810	792

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 8 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech	◆	29	29
Europe Finance Ind.	◆	701	701
Cibox-LCJ	◆	202	202
CTT-SCETA	◆	460	460
Ste lecteurs du Monde	◆	185,70	167,20
Troc de l'Ile	◆	134,90	121,50

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 7 décembre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)	◆	161,21	153,53
Agipi Actions (Axa)	◆	144,92	138,02
BNP — 3615 BNP			
Antigone Trésorie		923945	923945
Natio Court Terme		14818	14818
Natio Court Terme 2		402414	402414
Natio Epargne		2279,94	2268,37
Natio Ep. Croissance		3840,47	3765,17
Natio Ep. Patrimoine		162,76	159,57
Natio Epargne Retraite		190,63	186,89
Natio Epargne Trésor		12047,45	12023,40
Natio Euro Valeurs		1294,74	1269,35
Natio Euro Oblig.		1139,27	1116,93
Natio Euro Opport.		1233,82	1209,63
Natio Euro Perspect.		2071,61	2030,99
Natio Immobilier		1717,01	1683,34
Natio Inter		1172,59	1149,60
Natio Monétaire C		5650,93	5650,93
Natio Monétaire D		5201,49	5201,49
Natio Oblig. LT		243,81	239,03
Natio Oblig. MT C		943,79	934,45
Natio Oblig. MT D		912,20	903,17
Natio Opportunités		223,80	219,41
Natio Placement C		81860,25	81860,25
Natio Placement D		76917,37	76917,37
Natio Revenus		1148,17	1136,80
Natio Sécurité		11497,76	11497,76
Natio Valeurs		1708,55	1675,05
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
Monederi		96616,64	96616,64
Oblig. très court.		304,58	300,08
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
Livret Bourse Inv. D PEA		1053,97	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C	◆	2658,39	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D	◆	2380,97	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
Patrimoine Retraite C		332,27	325,75
Patrimoine Retraite D		314,57	[illegible]
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
Fonsicav C		20549,15	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C		20451,21	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
Écur. Act. Futur D PEA		363,96	[illegible]
Écur. Capitalisation C		274,77	[illegible]
Écur. Expansion C		87099,67	[illegible]
Écur. Géovaleurs C		4214,42	[illegible]
Écur. Investis. D PEA		290,39	[illegible]
Éc. Monét.C/10 30/11/98		1350,49	[illegible]
Éc. Monét.D/10 30/11/98		1218,34	[illegible]
Écur. Trésorerie C		331,35	[illegible]
Écur. Trésorerie D		310,68	[illegible]
Écur. Trimestriel D		2086,37	[illegible]
Éparcourt-Sicav D		198,48	[illegible]
Géoptim C		14566,79	[illegible]
Géoptim D		13040,91	[illegible]
Horizon C	◆	3740,42	[illegible]
Prévoyance Écur. D		107,26	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
Amplia	◇	124706,86	[illegible]
Atout Amérique		214,70	[illegible]
Atout Asie		80,96	[illegible]
Atout France Europe		1076,20	[illegible]
Atout France Monde		263,48	[illegible]
Atout Futur C		1051,98	[illegible]
Atout Futur D		979,94	[illegible]
Coexis		2142,95	[illegible]
Dièze		2656,47	[illegible]
Elicash	◇	992607,14	992607,14
Eurodyn		3197,62	3119,63
Indicia	◆	2229,16	2129,87
Indocam Convert. C		15915,84	15452,27
Indocam Convert. D		14569,48	14145,08
Indocam Europe Nouv.	◆	10201,59	9904,46
Indocam Hor. Eur. C		1279,52	1242,25
Indocam Hor. Eur. D		1207,47	1172,30
Indocam Multi Oblig.		983,56	954,91
Indocam Orient C	◆	169,74	163,04
Indocam Orient D	◆	152,51	145,59
Indocam UniJapon		858,82	819,88
Indocam Str. 5-7 C		2144,86	2109,01
Indocam Str. 5-7 D		1534,42	1508,77
Moné.J C	◇	12385,11	12385,11
Moné.J D	◇	11732,69	11732,69
Oblifutur C		623,91	613,48
Oblifutur D		575,03	565,42
Oraction		1167,12	1138,66
Revenu-Vert		1218,15	1197,79
Sévéa	◆	123,16	120,36
Synthésis		21567,97	21186,61
Univers Actions		290,36	283,28
Uni Associations	◇	122,11	122,11
Uni-Foncier		1846,76	1801,72
Uni-Régions		1934,12	1886,95
Univar C	◇	320,99	320,99
Univar D	◇	300,95	300,95
Univers-Obligations		274,05	269,47
Fonds communs de placements			
Indocam Dollar 3 m.	◆	16788,32	16459,14
Indocam Val. Restr.	◆	16423,97	15995,60
Optalis Dynamiq. C	◆	117,36	115,06
Optalis Dynamiq. D	◆	116,19	113,91
Optalis Équilib. C	◆	115,58	113,31
Optalis Équilib. D	◆	112,64	110,43
Optalis Expansion C	◆	107,41	105,30
Optalis Expansion D	◆	107,41	105,30
Optalis Sérénité C	◆	110,24	108,08
Optalis Sérénité D	◆	105,32	103,25
Pacte Sol. Logem.	◆	524,72	519,52
Pacte Vert T. Monde	◆	537,47	532,35
CIC BANQUES			
Francic		185,37	179,97
Francic Pierre		176,05	173,45
Europe Régions		260,57	252,98
CIC PARIS			
Associc		1144,28	1144,28
Cicamonde		174,57	169,49
Converticic		481,71	478,59
Ecocic		1959,44	1902,37
Mensuelcic		10096,62	9996,65
Oblicic Mondial		4254,90	4192,02
Oblicic Régions		1263,38	1244,71
Rentacic		167,64	165,16
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
Eurco Solidarité		1505,89	1494,98
Lion 20000 C		17770,26	17770,26
Lion 20000 D		16208,44	16208,44
Lion-Associations C		11783,59	11783,59
Lion-Associations D		11167,31	11167,31
Lion Court Terme C		27573,71	27573,71
Lion Court Terme D		24292,73	24292,73
LionPlus C		1790,23	1765,13
LionPlus D		1639,88	1607,75
Lion Trésor		2689,75	2663,12
Oblilion		2439,59	2415,49
Sicav 5000		928,29	910,09
Slivafrance		1568,08	1537,33
Slivam		662,89	649,89
Slivarente		274	268,63
Slivinter		909,10	891,27
Trilion		5296,71	5228,74
Crédit Mutuel			
Avenir Alizes		2850,95	2795,05
CM Option Dynamique		171,25	166,67
CM Option Equilibre		321,50	314,43
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		166,84	162,77
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		979,81	979,81
Créd.Mut.Ep.Ind.C		189,40	184,33
Créd.Mut.Ep.J		23821,26	23821,26
Créd.Mut.Ep.Monde		1854,31	1804,68
Créd.Mut.Ep.Oblig.		2081,93	2041,11
Créd.Mut.Ep.Quatre		1131,75	1109,56
Fonds communs de placements			
CM Option Modération		116,29	114,01
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000	◆	407,26	389,72
Saint-Honoré Capital	◆	22725,61	22063,70
St-Honoré March. Emer.	◆	341,19	326,60
St-Honoré Pacifique	◆	513,44	491,33
St-Honoré Vie Santé	◆	2096,88	2006,58
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1896,67	1896,67
Stratégie Ind.Europe		1146,09	1102,01
Stratégie Rendement		2222,78	2152,81
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
Amplitude Amérique C		132,30	129,07
Amplitude Amérique D		131,92	128,70
Amplitude Europe C		203,70	198,73
Amplitude Europe D		199,74	194,87
Amplitude Monde C		1173,88	1145,25
Amplitude Monde D		1097,70	1070,93
Amplitude Pacifique C		85,39	83,31
Amplitude Pacifique D		84,71	82,64
Élanciel France D PEA		244,58	236,61
Élanciel Euro D PEA		607,33	592,52
Émerg.Euro Poste D PEA		178,52	174,17
Géobilys C		742,19	731,22
Géobilys D		694,56	684,30
Intensys C		124,75	124,56
Intensys D		114,77	114,60
Kaleis Dynamisme C		1311,55	1285,83
Kaleis Équilibre C		1214,90	1191,08
Kaleis Sérénité C		1143,62	1153,30
Latitude C		154,17	154,17
Latitude D		136,89	136,89
Oblitys D		690,45	680,25
Plénitude D PEA		257,06	250,79
Poste Gestion C		15517,93	15517,93
Poste Gestion D		14928,16	14928,16
Poste Première		42298,26	42298,26
Poste Première 1 an		252777,33	252524,81
Poste Première 2-3		54433,55	54324,93
Revenus Trimestr. D		5362,05	5308,96
Thésora C		1105,03	1094,09
Thésora D		966,80	957,23
Tresorys C		279487,10	279487,10
Solstice D		2415,37	2409,35
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
Actimonétaire C		39494,43	39494,43
Actimonétaire D		30460,59	30460,59
Cadence 1 D		1091,63	1080,82
Cadence 2 D		1078,77	1068,09
Cadence 3 D		1080,49	1069,79
Capimonétaire C		424,72	424,30
Capimonétaire D		373,94	373,57
Sogeoblig C/D		687,55	680,74
Interoblig C		333,83	330,52
Intersélection France D.		445,51	436,77
Sélect Défensif C		1173,79	1153,60
Sélect Dynamique C		1319,57	1292,45
Sélect Équilibre 2		978,23	961,41
Sélect PEA 3		913,39	892,68
Sogepea Europe		1370,02	1343,16
SG France opport. C		2475,82	2427,27
SG France opport. D		2343,63	2297,68
Sogenfrance C		2658,38	2606,25
Sogenfrance D		2413,47	2366,15
Sogépargne D		306,74	303,70
Soginter C		327,89	321,46

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

LE MONDE / MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1998

SPORTS Le RC Lens devait recevoir, mercredi 9 décembre, le Dynamo Kiev (Ukraine) pour un match décisif de la Ligue des champions. Une victoire permettrait au club nordiste de se qualifier pour les quarts de finale de l'épreuve. ● DANS UN ENTRETIEN AU *MONDE*, Gervais Martel, président du RC Lens, explique les raisons d'une première moitié de championnat décevante. ● IL AFFIRME QUE LE CLUB compte profiter *de son bon parcours européen pour* étendre sa popularité au-delà de la région Nord-Pas-de-Calais. ● RESPONSABLE de l'Union nationale des clubs professionnels (UNCP), il *confie enfin qu'il ne montera pas au* créneau pour réclamer la cotation en Bourse. ● MALGRÉ UN DERNIER RECOURS auprès de l'Union européenne de football (UEFA), Tony Vairelles, injustement expulsé lors de la rencontre Arsenal-Lens (0-1), ne jouera pas le match contre Kiev.

Le RC Lens veut reprendre le flambeau populaire des Verts

Dans un entretien au « Monde », le président du club nordiste, Gervais Martel, explique comment il espère voir son équipe rassembler tout le pays derrière elle, comme sut y parvenir l'AS Saint-Etienne dans les années 70, pour devenir un « grand club sympathique »

« Le RC Lens, champion de France, a eu du mal à confirmer son titre en début de saison. Alors que le club a la possibilité de se qualifier pour les quarts de finale de la Ligue des champions, *comment expliquez-vous* que la transition ait été si difficile ?

– Après le titre, trois joueurs majeurs, Jean-Guy Wallemme, Stéphane Ziani et Anto Drobjnak nous ont quittés parce qu'ils ont reçu des propositions très intéressantes de la part de clubs étrangers. Il nous a donc fallu rebâtir une équipe, ce que nous avons fait en misant sur des joueurs d'avenir comme Cyril *Rool, Stéphane Dalmat ou encore* Daniel Moreira. Nous avons décidé de parier sur le Lens de demain et même d'après-demain. Notre parcours en championnat n'est tout de même pas si décevant que cela. Le hasard du calendrier a fait que nous sommes allés jouer chez tous les « gros » : Lyon, Paris, Bordeaux, Marseille et Monaco. S'est y ajoutée la Ligue des champions, qui est un véritable championnat supplémentaire. Je *crois que cela n'a pas été simple* pour les joueurs. D'une manière générale, cette transition est toujours difficile à mener. Regardez l'AJ Auxerre, le FC Nantes et même Paris Saint-Germain : tous ont connu *des difficultés* lors de l'année qui a suivi leur titre.

– La victoire obtenue à Wembley face à Arsenal, le 25 novembre, a eu un impact important. *La popularité du RC Lens* dépasse-t-elle le cadre de la région Nord-Pas-de-Calais ?

– Oui. Nous avons reçu des messages de félicitations et de remerciement de tout le pays. Le RC Lens a toujours véhiculé une bonne image. Si les victoires sont là, *il est évident que le phéno*mène s'amplifie. Nous voudrions en tirer les mêmes avantages que Saint-Etienne à son époque. Un jour, peut-être, toute la France *sera derrière nous comme elle* l'était derrière les Verts. Aujourd'hui, Lens est un club sympathique. Notre projet est d'en faire un « grand » club sympathique.

– Vous avez ouvert, cette année, un magasin de produits dérivés qui n'est pas sans rappeler celui de Manchester United. Miser sur le merchandising est-il un bon choix quand on sait que les supporteurs lensois *sont plutôt des gens modestes* ?

– Depuis le titre de champion de France, nous recevons des commandes de la France entière. Aujourd'hui, des gens viennent d'Amiens (Somme) et même de la *banlieue nord de Paris pour assis*ter à nos rencontres. Le nombre de nos abonnés est passé de 9 000 à 20 000 d'une saison à l'autre. Je dis souvent que le RC Lens est le « *premier spectacle au nord de* Paris ». En matière de merchandising, les clubs français ont dix ans de retard sur l'Angleterre. Notre boutique devrait rapporter entre 20 et 25 millions de francs cette saison. D'ici trois ans, je pense que l'on pourra atteindre les 50 à *70 millions, ce qui nous placera* au niveau de PSG et de l'OM, qui bénéficient déjà, eux, d'un rayonnement national.

– Malgré un titre de champion et une qualification à la *Ligue des champions*, vous avez eu d'énormes difficultés pour trouver un sponsor maillot de dimension nationale. Le RC Lens est-il difficile à vendre ?

– Nous n'aurons jamais le budget de Paris ou de Marseille (ndlr, plus de 300 millions de francs). Nous ne sommes pas dans une ville de plusieurs millions d'habitants et le tissu d'entreprises n'est pas comparable à celui de la région parisienne ou celui de la ré*gion Provence-Alpes-Côte d'Azur.* Mais là n'est pas le problème. Malines (Belgique) a déjà gagné une coupe d'Europe. Pourquoi pas Lens ? Concernant notre sponsor maillot, nous étions exigeants. Nous voulions *trouver un parte*naire qui corresponde à l'identité du club. C'est ce que nous avons réussi à faire en signant avec France Télécom et sa filiale Itinéris. Ce choix nous va bien. J'ai toujours considéré Lens comme un club issu de la France profonde, un club provincial.

– Le RC Lens mise aussi sur le soutien de nombreuses PME locales. Ce choix n'est-il pas en contradiction avec la tendance *actuelle, qui voit des capitaines* d'industrie, de type Pinault à Rennes, Louis-Dreyfus à Marseille ou McCormack à Strasbourg, prendre la direction des *clubs* ?

– Tout le travail que nous avons accompli ces dix dernières années vaut sans doute autant que l'arrivée d'un grand patron pendant trois ans. Peut-être que demain il viendra aussi une grande entreprise au RC Lens pour rentrer *dans le capital à hauteur de 10-*15 %. Mais elle n'aura pas le pouvoir. Je vous rappelle que lorsque Marseille, Strasbourg et Rennes ont été « repris », tous ces clubs *connaissaient des difficultés. On* remarque aussi qu'ils ont changé de statut juridique pendant ces périodes délicates afin de combler un déficit. A Lens, nous allons passer au 1er janvier 1999 *du statut* d'association de loi 1901 à celui de société anonyme à objet sportif alors que tout va très bien économiquement.

– En tant que président de l'Union nationale des clubs professionnels français, quelle est votre opinion sur la question du passage en *société anonyme* et sur l'introduction des clubs en Bourse ?

– L'union est favorable à la constitution de sociétés anonymes. *On ne peut pas gérer des* budgets comme les nôtres avec la même structure qu'un club de boules. Pour la Bourse, nous n'avons pas de position arrêtée. Disons que nous ne sommes pas contre mais que nous ne sommes pas fondamentalement pour. Je comprends parfaitement que ce soit important pour quelqu'un qui, après avoir mis de l'argent dans une équipe, souhaite un retour sur investissement. Mais *l'union représente aussi* les autres clubs, les petits et les moyens qui ne se sentent pas concernés. Je ne monterai pas au créneau en disant « la Bourse à toutes fins ! ». *A Lens, en tout cas, cela ne nous* intéresse pas. »

Propos recueillis par
Frédéric Potet

Tony Vairelles ne jouera pas contre Kiev

L'Union européenne de football (UEFA) a rejeté l'appel de l'attaquant lensois Tony Vairelles venu réclamer, lundi 7 décembre à Genève (Suisse), d'être acquité du carton rouge qui lui avait été injustement infligé lors du match de Ligue des champions Arsenal-Lens (0-1), le 25 novembre, à Wembley. En dépit des images vidéo et de l'aveu de l'arbitre suédois Anders Friks, reconnaissant s'être trompé, la sanction a été maintenue. Suspendu pour un match, le chouchou du stade Félix-Bollaert ne disputera donc pas la rencontre décisive contre le Dynamo Kiev, mercredi 9 décembre, à Lens. La punition est d'autant plus sévère que *les documents visionnés par le jury d'appel de l'UEFA montrent claire*ment que Tony Vairelles a été victime d'une agression perpétrée par le défenseur anglais Lee Dixon, lequel simule ensuite la blessure pour faire croire à un mauvais coup du Français. Mais, se fondant sur un règlement d'une rare rigidité, l'UEFA a jugé la requête du RC Lens irrecevable.

Andreï Chevtchenko rêve d'Europe avec ou sans le Dynamo Kiev

MOSCOU
Correspondance

« Chevtchenko est le meilleur avant-centre du monde actuellement, meilleur même que Ronaldo.

PORTRAIT

Marquer des buts, c'est son métier, la raison de sa vie sportive, son plaisir

Ronaldo est excellent balle au pied, mais Chevtchenko est bon dans tous les compartiments du jeu : passes, balles aériennes, condition physique... » Ce n'est plus un compliment, mais un adoubement. Valery Lobanovsky, architecte, depuis vingt ans, de tous les succès du football ukrainien, inspirateur du Dynamo Kiev, est d'ordinaire avare de mots doux. Mais, dans ce cas précis, il ne tarit pas d'éloges. Pour lui, il n'y a pas de doute, son avant-centre Andreï Chevtchenko, vingt-deux ans, est la nouvelle étoile du ballon rond tel qu'on l'aime dans les pays de l'Est.

Treize couronnes nationales en URSS (1961, 1966, 1967, 1968, 1971, 1974, 1975, 1977, 1980, 1981, 1985, 1986, 1990), six en Ukraine (1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998), deux titre européens en Coupe des *coupes (1975, 1986), le Dynamo* Kiev a de l'appétit. A vrai dire, seule l'Europe peut rassasier cet ogre précurseur du football des années 90 – jeu scientifique, oc*cupation rationnelle du terrain,* développement du jeu sans ballon.

On comprend mieux la déception ukrainienne après la défaite contre la Juventus Turin (1-1, 1-4). Tout paraissait possible à cette bande de jeunes effrontés irrespectueux, débarqués dans la compétition *quelques mois et ré*vélés au Vieux Continent à la suite d'un double succès aussi large qu'inattendu face au FC Barcelone (3-0, 4-0). A la tête de cette géné*ration nullement spontanée, car* préparée de longue date à l'exploit par Valery Lobanovsky et ses disciples, *« le meilleur joueur du monde »*, Andreï Chevtchenko.

Marquer des buts, c'est le métier de ce jeune homme, la raison de sa vie sportive, son plaisir. Né dans *un petit village de la région de* Kiev, il se fait repérer dès l'âge de neuf ans par un des entraîneurs du Dynamo. Fils d'un garagiste sous-officier dans l'Armée rouge, il s'illustre rapidement avec toutes les équipes jeunes du club. Son point *fort : Il représente, physiquement,* le compromis idéal entre la robustesse, une excellente condition et une vitesse d'exécution étourdissante pour un tel gabarit. Rien ne *semble le perturber dans son ob*session du succès.

UN HOMME HEUREUX

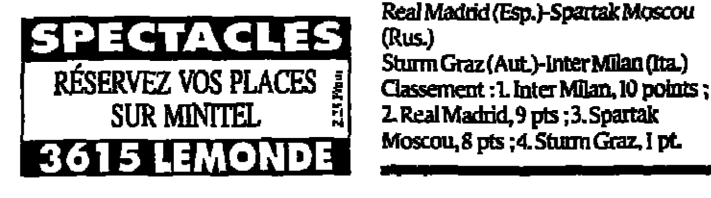
Dès son apparition en équipe réserve, en 1993, il finit meilleur buteur avec 12 réalisations. A dix-huit ans, il fait ses débuts en Coupe d'Europe contre le Bayern Munich. Malgré une sévère défaite, il inscrit le seul but de son équipe (4-1).

Cette ascension à grande vitesse *se poursuit avec l'entrée en sélec*tion nationale, le 25 mars 1995, contre la Croatie, à Zagreb. Depuis que l'entraineur ukrainien Jozhef Szabo l'a intronisé titulaire aux côtés de son redoutable partenaire de club Sergeï Rebrov, vingt-quatre ans.

Eduqué à toujours privilégier le collectif, Andreï Chevtchenko joue le modeste à la perfection. *« Ne faites pas de moi un héros, je n'ai rien fait pour cela. »* Trop tard.

Il appartient déjà à la galerie des joueurs les plus convoités par les multinationales du football, qui rentabilisent au mieux l'achat d'un banc de touche. Fin 1995, des clubs allemands sont venus se renseigner. Le prix du transfert avait été fixé à 6 millions de dollars (soit *quelque 36 millions de francs*). Aujourd'hui, le Milan AC aurait offert 180 millions de francs. Le transfert pourrait même être effectif dès le mois de décembre, si le Dynamo ne se qualifiait pas, mercredi, pour les quarts de finale de la Ligue des champions. Grygory Surkis, le président du club, est un homme heureux. En Ukraine, ces derniers *temps, un tel capital est plutôt* rare.

Da. V.



Dassaiev, la légende retrouvée du football russe

L'ancien gardien revient en Espagne pour un match contre Real Madrid

IL COURT Rinat Dassaiev, il court sur la piste râpée du stade Dynamo, afin de saluer ces 8 000 supporteurs éparpillés dans les gradins, venus lui rendre hommage pour services ren*dus à la patrie et au jeu*. Alors il n'en finit plus de courir, Rinat, applaudissant tout le monde sans démonstration excessive. Il sort du terrain comme il l'a foulé, avec allure et élégance.

Le match de son jubilé n'a commencé que depuis trente-quatre minutes mais trois buts marqués par une impitoyable sélection russe ont poussé vers la sortie le gardien d'une équipe de gloires soviétiques un brin empotées. S'il n'y avait quelques mèches de cheveux blancs traîtresses, on croirait que le corps du héros, si élancé, défie le vieillissement. Sur son maillot, quatre lettres qui ont perdu l'habi*tude d'être associées : « CCCP »*. Au diable le temps, le score, la faible assistance, les trois ans qui ont passé depuis la date prévue pour le premier jubilé qui n'a jamais eu lieu. En ce mercredi 23 septembre, Rinat Dassaiev se réconcilie avec son pays.

Rinat Dassaiev est une *légende* qu'on avait cru disparue. Pionnier de l'émigration du ballon avec quelques autres, tels Alexandre Zavarov ou Vaghiz Khidiatouline, il rejoint FC Séville en 1989, un an après une saison de grâce. En 1988, le gardien de Spartak Moscou se hisse en finale du championnat d'Europe avec l'équipe nationale, puis est élu meilleur gardien du monde.

Paradoxalement, il entre dans la *mémoire des amateurs en raison* d'une erreur de placement : le grand Rinat Dassaiev encaisse un but d'un autre monde en finale du championnat d'Europe par la faute d'un *immense joueur, le Néerlandais* Marco Van Basten, qui le lobe d'une incroyable reprise de volée. Malgré cela, ses qualités sont reconnues par tous : sobriété du geste, lucidité permanente, application constante, en match comme à l'entraînement.

Arrivé en Espagne, privé de la dose d'entraînement individuel qu'il s'infligeait après les séances collectives de Spartak, ce travailleur insatiable est déboussolé. Après un but contre son camp ridicule, il pense *même à plier bagages, puis décide* de rester. A raison, puisqu'il s'impose comme titulaire et permet à son équipe de terminer à la 10e, puis à la 6e place du championnat.

RETROUVAILLES CHALEUREUSES

Mais des problèmes chroniques au genou *l'envoient s'asseoir sur le* banc des remplaçants. FC Séville cherche à le céder à un club brésilien. Il refuse. A trente-quatre ans, ses envies de départ sont éteintes.

Il abandonne le football et se lance dans les affaires. Son commerce ferme au bout de deux ans, si bien qu'il revient à Séville pour s'occuper des gardiens en équipe réserve et chez les jeunes. Luis Aragones devient entraîneur. Il *se lie avec Rinat Dassaiev et le* charge des portiers de l'équipe première. Le départ du bienfaiteur pour Valence met fin à cette période faste.

Rinat Dassaiev n'a plus de projet stimulant. Il divorce, rompt les ponts avec sa famille restée en Russie et se morfond en Espagne sans trouver la force de revenir au pays.

Au début de l'année *1998*, une étrange expédition décide de le sortir de son hibernation. Il y a là le président de son premier club, le Volgar Astrakan (où il joua de 1969 à 1977 avant de rejoindre Spartak), son frère Rafik et un journaliste spécialiste de la traque des anciennes gloires du sport russe. Les retrouvailles sont chaleureuses. Rafik les interrompt soudain : *« J'ai amené de la vodka, il faut manger et discuter comme des hommes ! »* Rinat Dassaiev repart avec les trois hommes. Il revient en Russie après dix ans d'exil.

On lui propose de s'installer chez lui, à Astrakan, mais Oleg Romantsev, le président-entraîneur de Spartak Moscou, le retient. *« Dassaiev est le meilleur gardien que j'ai vu personnellement*, dit-il. *Il ne s'est pas trouvé en Espagne après sa carrière et je l'ai attendu longtemps. C'est mon ami, alors je l'ai invité à venir travailler avec nous. »* Depuis, Rinat Dassaiev est devenu l'entraîneur des gardiens moscovites et prend régulièrement place sur le banc, aux côtés du chef. En observant la vie des jeunes joueurs, il se demande parfois s'il n'est pas né trop tôt.

L'homme aux 97 sélections et aux trois Coupes du monde comptait parmi ces illustres sportifs soviétiques qui étaient fermement *priés* de servir d'exemple. Les nouvelles générations se sont bien rattrapées, se chamaillant sans fin avec la fédération pour des primes de match ou négociant de juteux contrats à l'étrangers. Mais ce Tartare musulman ne plaint pas. Il ne s'est jamais plaint. De retour parmi les siens et à la « une » des journaux, il a retrouvé l'élément indispensable à son équilibre : le ballon rond. Et cela lui suffit.

Damien Violette

La 6e journée de la Ligue des champions

● **Groupe A**
FC Porto (Por.)-Ajax Amsterdam (PB)
Croatia Zagreb (Cro.)-Olympiakos Le Pirée (Grè.)
Classement : 1. Olympiakos Le Pirée, 10 points ; 2. Croatia Zagreb, 7 pts ; 3. Ajax Amsterdam, 7 pts ; 4. FC Porto, 4 pts.

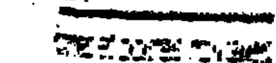
● **Groupe B**
Athletic Bilbao (Esp.)-Galatasaray (Tur.)
Juventus Turin (Ita.)-Rosenborg (Nor.)
Classement : 1. Rosenborg, 8 points ; 2. Galatasaray, 8 pts ; 3. Juventus Turin, 5 pts ; 4. Athletic Bilbao, 3 pts.

● **Groupe C**
Real Madrid (Esp.)-Spartak Moscou (Rus.)
Sturm Graz (Aut.)-Inter Milan (Ita.)
Classement : 1. Inter Milan, 10 points ; 2. Real Madrid, 9 pts ; 3. Spartak Moscou, 8 pts ; 4. Sturm Graz, 1 pt.

● **Groupe D**
Bröndby (Dan.)-Barcelone (Esp.)
Manchester United (Ang.)-Bayern Munich (All.)
Classement : 1. Bayern Munich, 10 points ; 2. Manchester United, 9 pts ; 3. Barcelone, 5 pts ; 4. Bröndby, 3 pts.

● **Groupe E**
Lens (Fra.)-Dynamo Kiev (Ukr.)
Panathinaïkos (Grè.)-Arsenal (Ang.)
Classement : 1. Dynamo Kiev, 8 points ; 2. Lens, 8 pts ; 3. Panathinaïkos, 6 pts ; 4. Arsenal, 5 pts.

● **Groupe F**
PSV Eindhoven (PB)-Benfica Lisbonne (Por.)
Kaiserslautern (All.)-Helsinki JK (Fin.)
Classement : 1. Kaiserslautern, 10 points ; 2. Benfica Lisbonne, 7 pts ; 3. PSV Eindhoven, 6 pts ; 4. Helsinki JK, 5 pts.



Coq au vin et poule au pot

Plats de saison dans un Paris avec mémoire

AMBIANCE TENDUE dans ce routier d'Ablis, sur la nationale 10, où le coq au vin allait cruellement commencer à manquer. Il était encore à l'ardoise alors que les cuisines faisaient partir les derniers fonds de marmite. Il n'y en aurait pas pour tout le monde, mais tous pourtant en voulaient leur part. Une jeune serveuse, à la voix forte et à la poitrine généreuse, s'offrait en figure de proue aux dépités qui voyaient leurs copains dévorer le délice en train de leur passer sous le nez. Vacherie de vie et chienne d'existence ; tous ces kilomètres abattus pour rien, toute cette fatigue, tout ce long cours pour nib. C'était du chagrin profond.

Cette petite sainte vierge de la route les réconfortait comme elle pouvait, tous ces blessés de la grande déception. Elle leur disait qu'une autre fois, lors d'un autre voyage, que ce n'était pas si grave... Mais si, c'était grave, atrocement grave, navrant, à lâcher le métier, immédiatement, à ne pas s'en remettre, ce manque de pot, cette fatalité radicale posée comme le signe indien d'une journée de travail qui finissait tout à fait mal. Elle était bien d'accord, très compatissante, très douloureuse, mais il n'y avait plus de coq au vin.

Il ne s'agissait naturellement pas de caprice, mais plutôt du souffle de réconfort que déclenche la simple évocation du plat. Gaulois plus que de nature, s'en emparer est le gage certifié de pouvoir bénéficier des vertus que l'animal porté jusqu'au sacrifice saucier suprême lui offre. Mythologique, il aide à continuer à résister dans le camp retranché cerné par les légions de César. On le mange en tricolore. Quand les chaudrons sont vides, on se rend. Cocoricouac.

Fierté nationale, mais malaise aussi et honte légère quand on songe à la fin héroïque et triviale de ce combattant du petit matin envoyé vers le tranchoir, sa vie de clairon et de Don Juan emplumé une fois arrivée à son terme. Petite mort et triste conclusion que celle de ce séducteur chantant qu'aucun conservatoire pour vieux ténors fatigués n'accueillera jamais. France gourmande, France encore barbare.

D'origine alsacienne, Mme Maigret le prépare au riesling et le flambe à l'eau-de-vie de prunelle. Le commissaire est d'accord. Le nôtre était plus traditionnellement préparé au chénas, ce cru du Beaujolais généreusement aromatisé de violette et de rose, indice déjà manifeste de l'attention que le chef mettrait dans la réalisation de sa recette. Par dérogation spéciale – le restaurant du sous-sol, où il était à la carte, débordait d'amateurs –, on le mangera au bar de ce bistrot du haut du boulevard Haussmann, vétéran incongru accroché au quartier comme un lampion de 14 juillet au plafond d'une étude de notaire.

Il y a peu, Ma Bourgogne était connu pour ses jeudis dédiés au coq au vin, coutume aujourd'hui abandonnée, mais non cette spécialité maison que l'on retrouve désormais sur le menu au petit bonheur la semaine. Avec bonheur, c'est le mot, car il y est présenté en grand appareillage et cuit sur des fourneaux qui savent tout de l'art d'amadouer le vieux coriace prématurément retiré à l'affection des siennes. S'informer du jour de sa mise en cocotte.

LÉGENDE ET BÉNÉFICES

Cocotte, sautons donc, non pas du coq-à-l'âne, mais du coq à la poule, et de la poule au pot : la poule au pot d'Henri. Avec, en anecdote, cette première recette pratiquée dans ses expéditions guerrières et hivernales par ce roi au tempérament amoureux, mais aux pieds froids. Prendre quatre valets dodus, les allonger sur un lit de paille, s'étendre sur leur bedaine, en sélectionner trois autres avec fonction de couverture et laisser réchauffer le restant de la nuit. L'homme aimait le cuit à point autant que le bien-être de ses sujets.

Nous sommes précisément dans un endroit qui a construit sa réputation sur la légende et qui en tire encore d'heureux bénéfices ; à La Poule au pot, rue de l'Université. Vison et perles fines, maquillage adouci à la soirée faussement canaille, sort du restaurant un bouquet d'Anglaises pâles et fatales rehaussées de maris à l'œil arrondi de beaujolais tout neuf.

Clientèle classique ici, attirée par des guides qui n'ont pas manqué de signaler l'originalité du lieu et de rappeler le souhait d'un monarque soucieux de voir son peuple faire passer le plus régulièrement possible la douairière du poulailler à la casserole. C'est typique, amusant, terriblement humain et forcément très racontable. Ça marche.

Reste la poule et la manière de s'y prendre pour lui faire mériter autant de gloire. Pas si simple. Comme pour le coq, il faudra sélectionner une dure à cuire, une vieille rouleuse de mécaniques, une qui aurait connu le renard, le chien mauvais, les coups de bâton et les ruades vicieuses. Une pro, ne pas la rater ; c'est une question de confiance dans son volailler. Après, tout en douceur, tout en délicatesse, comme toujours avec ces plats trop simples que l'on croit connaître sans en mesurer la juste élégance.

Dans ce cas, il faut du temps, alors prenons le temps, ne le ménageons surtout pas. Légumes, farce, assouplissement de la victime, surveillance des bouillonnements, horaires de la mise en place, confection de la sauce – les détournements de la gribiche font admirablement l'affaire –, tout un travail de peu d'exploits et de beaucoup de soucis où pourrait bien se résumer la vraie morale de l'histoire. C'est souvent trop demander à un restaurant.

Jean-Pierre Quélin

★ Ma Bourgogne, 133, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : 01-45-63-50-61. Coq au vin : 102 F.
★ La Poule au pot, 121, rue de l'Université, 75007 Paris. Tél. : 01-47-05-16-36. Poule au pot : 90 F.


DESSINS DESCLOZEAUX

Pommes et poires royales

Mettre Versailles en barquettes, c'est l'exploit de deux jeunes gens qui ont monté leur entreprise il y a un peu moins de deux ans. Patrice Gauthier et Julien Jamy sont en effet devenus, avec l'aide d'un confiseur de talent, les fabricants exclusifs des confitures et des pâtes de fruits de Louis XIV. L'opération n'est pas qu'un banal habillage publicitaire puisque les produits qu'ils proposent sont conçus exclusivement avec les fruits issus du Potager du roi. Et il y a de quoi faire ! Si ce jardin de 9 hectares attenant au château et vieux de plus de trois cents ans ne fournit plus la table du souverain, les Versaillais peuvent, en revanche, venir y acheter fruits et légumes. « *Le système est simple,* raconte Jacques Beccaletto, responsable des cultures au Potager du roi. *Sauf les week-ends où nous sommes fermés, nous vendons sur place chaque matin nos fruits, principalement pommes et poires. Le mardi et le vendredi, nous proposons aussi nos légumes. En ce mois de décembre : choux, salades, carottes, pommes de terre et radis noir.* »

Voilà une bonne façon pour l'Ecole nationale du paysage, qui a la responsabilité du potager, de gagner de l'argent et pouvoir ainsi rémunérer les douze jardiniers qui travaillent à plein temps sur les lieux.

Sur les 5 119 arbres que compte ce verger, poiriers et pommiers sont ultra-majoritaires : 110 variétés de ces fruits sont ici cultivées, mais pas toutes à la même échelle. On ne récolte chaque année que 5 kilos de poires « citrons des carmes », contre 5 tonnes de passe-crassane. Chaque semaine, quelques cageots sont expédiés chez Alain Furet, l'un des plus prestigieux confituriers parisiens, le successeur de la maison Tanrade. « *Je fabrique, au gré des arrivages, confitures et gelées que je cuis par petites quantités dans des bassines en cuivre* », explique-t-il.

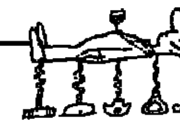
Parmi ses recettes les plus réussies, la gelée de pomme à la vanille Bourbon, la confiture de poires passées (écrasées) à la menthe ou celle aux pommes et aux potimarrons, alliance étonnante de fruits et de légumes et qui révèle au final des saveurs proches de la châtaigne ! Si Alain Furet concocte ainsi au fil des approvisionnements du Potager du roi 17 confitures différentes, certaines sont de véritables raretés. Ainsi, on n'a pu faire l'an dernier que 70 pots de confiture de fraises ou 400 seulement de l'exquise confiture de pommes « transparentes de Croncels ». Ultime fierté de cette jeune équipe, leur palet du Roy, pâte de fruits issue du fameux verger, a remporté cette année le titre de meilleure confiserie de France. Versailles adulé pour son palais pourrait bientôt l'être aussi pour ses palets.

Guillaume Crouzet

★ Potager du roi, 4, rue Hardy, Versailles. Pommes et poires : de 8 F à 12 F le kilo. Confitures du Roy : de 20 F à 25 F le pot, palet du Roy : 45 F les 100 g, hors frais d'expédition. Renseignements au 01-30-45-07-07.

BOUTEILLE

Les Antiquaires du cognac



Cognac VSOP

■ La technique de l'assemblage des eaux-de-vie de cognac a été généralisée par le négoce après la crise du phylloxera, et les qualités des différents crus de grande et petite champagne, de fins bois, de borderies ou de bons bois, aux aires strictement délimitées, ont été peu à peu délaissées. Pour harmoniser les « coupes », s'assurer de leur couleur et de leur « boisé», on a généralisé la réduction du degré alcoolique par adjonction d'eau distillée, apport de caramel ou infusion de copeaux de chêne. A l'ancien usage des millésimes, la profession, depuis 1962, a préféré l'emploi de mentions commerciales (VO, VSOP, XO, Extra, Napoléon) correspondant à un vieillissement certifié. Faut-il alors s'étonner de la désaffection du public ? Hennessy lance un *long drink* appelé Pure White. A l'opposé, la démarche des Antiquaires du cognac vise la recherche et l'élevage d'eaux-de-vies unitaires (non assemblées), issues de terroirs identifiés et dont le vieillissement est contrôlé par quatre dégustateurs émérites. Leur sélection « Très vieilles eaux-de-vie » est éblouissante ; intéressante aussi celle de « Vieilles eaux-de-vies » (coffret de cinq bouteilles de 35 cl : 1 500 F). Le meilleur rapport qualité-prix est un VSOP issu d'un « monocru » de fins bois dont les dix ans de vieillissement assurent déjà un nez sans défaut, une réelle finesse et des arômes naissants de rancio.

★ Cognac VSOP des Antiquaires : 230 F la bouteille.
Les Antiquaires du cognac, Lartige, 16200 Jarnac. Tél. : 06-14-82-22-37. Télécopie : 05-45-35-33-12. E-Mail : eric.pinard@tdi-services.fr

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LE LYS D'OR

■ Des légumes sculptés vont garnir les bords d'un panier : là un oiseau, ici une rose. Cette véritable architecture culinaire est un aspect inaccoutumé de la cuisine de Shanghaï, que nous apporte Shin Ming Chen qui anime la brigade d'un nouveau restaurant, près de la place Daumesnil. Cassolette de fruits de mer royale dans sa vaisselle bleue Ming ; coquilles saint-jacques et poissons à la sauce d'huîtres et cuits à la vapeur, ornés de légumes fleurs ; filet de canard à la sauce séchuanaise pimentée : une carte illustrée facilite un choix difficile. Service rapide et accueil courtois. Carte des vins choisie, à prix raisonnables : bordeaux AOC (85 F), côtes-de-provence (85 F). Menus : 98 F et 139 F.

★ 5, place du Colonel-Bourgoin, 75012 Paris, tél. : 01-44-68-98-88. Fermé le dimanche.

Brasserie

ROYAL MADELEINE

■ Didier Robert reprend un bel établissement, à l'orée de la nouvelle ligne 14 du métro. Quelques entrées savoureuses témoignent du style léger mais classique du chef : ciselé d'épinards et volaille marinée ; saucisson de Lyon et pommes tièdes ; escargots, ou bien foie gras de canard maison cuit au sel ; poissons, selon arrivage, tel le croustillant de mérou au beurre de tomates fraîches ; ou bien le pavé de loup grillé, barigoule de fenouil et jus monté au pastis ; viandes choisies, peu nombreuses. Le succès d'une telle cuisine réside dans la préparation traditionnelle de produits de qualité. Menus : 120 F et 150 F.

★ 11, rue Richepance, 75008 Paris, tél. : 01-42-60-14-36. Ouvert sept jours sur sept.

Gastronomie

LEDOYEN

■ La cuisine de Christian Le Squer se situe dans le domaine ténu des saveurs, où l'intervention du cuisinier se fait presque invisible. Les parfums du homard bleu en carapace se conjuguent avec ceux de la vinaigrette d'épices douces, pourtant corsée, et les saveurs d'un pavé de bar servi dans une réduction minute de vin de Chinon, s'imposent agréablement aux nuances végétales d'un gratin de carottes confites légèrement aillées. Le lièvre à la royale exprime le jeu savant, correct et magnifique des arômes assemblés dans la casserole, Le Squer met en œuvre son éblouissant savoir-faire au service de la grande tradition culinaire. Menu : 320 F (déj.) et 620 F. A la carte, compter 750 F.

★ Carré des Champs-Elysées, 1, avenue Dutuit, 75008 Paris, tél. : 01-53-05-10-01. Fermé samedi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

L'assemblage de la station spatiale internationale a commencé

Ce nouvel ensemble de 30 tonnes sera largué dimanche 13 décembre, après l'accouplement réalisé par l'équipage de la navette Endeavour du module russe Zarya et du nœud de connexion américain Unity

Lundi 7 décembre, alors qu'Endeavour survolait la Russie depuis une altitude de 340 km, l'équipage de la navette américaine a procédé à l'assemblage du module de construction russe Zarya, lancé le 20 novembre, et du nœud de connexion américain Unity, fixé dans la soute de la navette. L'opération, qui a été complétée par la sortie extravéhiculaire de deux astronautes, constitue l'acte de naissance de la future station spatiale internationale (ISS). Alors que Unity, qui comporte six points d'arrimage, servira d'ancrage aux futurs éléments fabriqués par les Américains pour la station, le système de propulsion de Zarya doit permettre aux deux éléments de rester en orbite jusqu'à l'arrivée, en juillet 1999, du module de service construit par les Russes. Avant le relargage de l'ensemble Zarya-Unity depuis Endeavour, les astronautes d'Endeavour *devraient procéder* à deux autres sorties extravéhiculaires, mais aussi à une visite de contrôle de l'*intérieur* de ces deux modules.

C'EST LE VÉRITABLE ACTE de naissance de la station spatiale in*ternationale (ISS). Lundi 7 dé*cembre à 2 h 07 (heure française), le module russe Zarya, en orbite depuis le 20 novembre, et le nœud de connexion américain Unity, fixé dans la soute de la navette américaine Endeavour, ont été arrimés l'un à l'autre. Ces deux modules constituent l'embryon de l'ISS, qui, *au terme d'un chantier totalisant* quarante-cinq vols spatiaux, en 2004, formera un « village spatial » de 415 tonnes.

Un Meccano de 108 m par 74 m, comprenant six laboratoires et tout le confort nécessaire à la vie en orbite au long cours de six à sept astronautes, et dont la construction *par seize nations coûtera au total* 100 milliards de dollars.

L'arrimage Zarya-Unity n'est *donc qu'une mise en bouche.* L'opération a débuté dimanche *6 décembre, au son de Somewhere Over the Rainbow*, musique choisie pour le réveil des six membres d'équipage d'Endeavour. Lancée vendredi 4 décembre depuis Cap Canaveral (Floride) sur une orbite ayant la même inclinaison que celle de Zarya (51,6 degrés par rapport à l'équateur), la navette américaine *s'est aussitôt engagée dans une* course-poursuite avec le module construit par les Russes. *Dimanche*, le commandant de bord, Bob Cabana, a allumé les moteurs pour ralentir la navette et permettre l'approche de Zarya *« par en dessous »*, suivant en cela une ligne imaginaire reliant le module russe, la navette *et le centre de la Terre. Au final*, Endeavour a effectué un demi-cercle afin de se placer, soute ouverte vers la Terre, le module russe étant au-dessus. Au préalable, le module Unity avait été dressé en position verticale par le bras robotisé de la navette commandé par Nancy Currie.

Relié à un sas permettant à l'équipage d'y pénétrer depuis la navette, Unity masquait la vue des pilotes pour l'ultime manœuvre d'approche vers Zarya. L'opération a donc été menée à partir des vues fournies par un système de caméras vidéo. *Armés de lasers portatifs* permettant de mesurer finement les distances, l'Américain Jim Newman et le Russe Sergeï Krikalev – qui sera, en 2000, l'un des premiers occupants de l'ISS – ont assisté le lieutenant-colonel Currie dans le *déploiement du bras télémanipula*teur pour agripper les 21 tonnes de Zarya (3 tonnes de plus que l'ancien record de masse détenu par le satellite d'observation des rayons gamma Compton). La manœuvre, *délicate, n'était pas faite pour rebu*ter Nancy Currie qui, à trente-neuf ans, a déjà participé, en 1993, à la récupération du satellite Eureka et, en 1995, au déploiement d'un satellite de communication de la NASA.

Deux satellites en attente

Une fois** le couple Unity-Zarya* **relâché, la navette Endeavour** ***devra encore larguer deux pas**sagers blottis dans sa soute. SAC-A, petit satellite argentin non récupérable, est destiné au test de diverses technologies, dont un système de positionnement mondial différentiel** ***(DGPS), un magnétomètre, des*** **cellules photovoltaïques et une caméra de conception argentine.**

Mightysat-1, de l'armée de l'air américaine, doit lui aussi permettre de tester plusieurs in*novations, telles que des struc*tures composites, un absorbeur de chocs, des cellules solaires et des systèmes électroniques de nouvelle génération.

UNE PICHENETTE

Une fois les deux modules placés en vis-à-vis, *il a suffi* d'une pichenette des fusées directionnelles de la navette pour enclencher leurs mécanismes d'accrochage. Endea*vour présente donc, émanant de sa* soute, une étrange protubérance de 25 mètres de haut, surmontée de panneaux solaires d'une envergure identique. C'est ce curieux assemblage que Jerry Ross et Jim Newman ont inspecté, lundi, au cours de la *première* des trois sorties extravéhiculaires prévues au cours des douze jours de la mission.

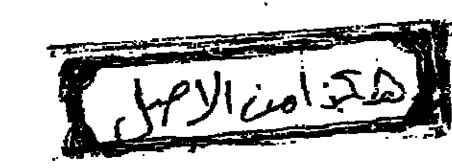
Durant un peu plus de six heures, les deux hommes, flottant dans le vide spatial, ont accroché des *câbles entre Zarya et Unity, afin de* rétablir l'électricité dans le module américain, réveillant l'avionique, les batteries d'ordinateurs et la climatisation, mises en sommeil pendant la première phase du vol. Huit cordons ombilicaux ont ainsi été déployés, dont quatre de rechange. Les deux hommes, assurés dans leurs déplacements par une ligne de vie, ont aussi ôté des protections thermiques entourant des calculateurs installés à l'extérieur de Unity. Fixé à l'extrémité du bras articulé, Jerry Ross, qui a déjà cinq vols et quatre sorties extravéhiculaires à *son actif, a jeté un* œil à *deux* antennes de Zarya qui ne se sont pas pleinement déployées lors du lancement du module, mais dont la défaillance n'est pas vraiment problématique.

Mardi 8 décembre, aucune sortie extravéhiculaire n'était prévue. La journée devait être mise à profit *pour tester les systèmes de télé*communication entre les centres de contrôle de Houston et Moscou, tandis que l'équipage pressurisera le vestibule d'appontage de la navette, préparant ainsi le passage, jeudi, de l'équipage à l'intérieur des deux modules assemblés afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

Mais auparavant, une seconde sortie de Ross et Newman aura eu lieu pour installer diverses mains courantes sur la station, des antennes sur Unity et un autre câble, de communication cette fois, re*liant le noeud de jonction américain* à Zarya. La troisième sortie, prévue samedi 12 décembre, servira essentiellement à préparer les futures missions, en disposant çà et là des boîtes à outils et des mains courantes supplémentaires, et en tes*tant le nouveau système de propul*sion du sac à dos de secours des astronautes. Le lendemain, Endeavour se séparera des « fondations » de l'ISS, qui devra attendre jusqu'en juillet 1999, si le calendrier est respecté, l'arrivée de la prochaine pièce de l'ISS, le module de service que préparent actuellement les Russes.

Hervé Morin

Trois sorties pour une jonction



Chutes de neige sur le Nord-Est

MERCREDI, une perturbation aborde les côtes atlantiques et progresse rapidement vers l'est. Dans un champ de pressions élevé, elle est peu active et donne des précipitations faibles. Néanmoins, en arrivant sur l'air froid qui stagne sur le Nord-Est, elle donnera des chutes de neige. En cours d'après-midi, des éclaircies reviendront sur les régions de la moitié Ouest.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.– Au lever du jour, il pleuvra sur la plupart des régions. Des éclaircies gagneront progressivement par l'ouest et l'après-midi sera agréable. Il fera entre 10 et 13 degrés.

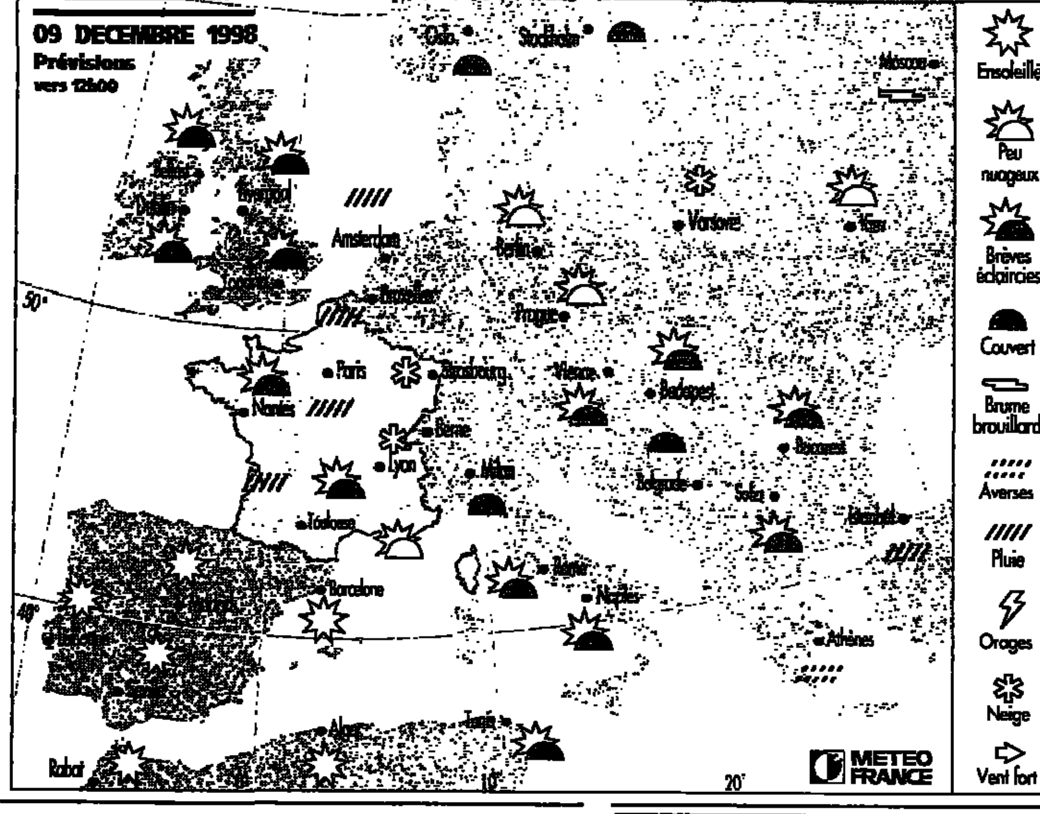
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le matin, le ciel sera couvert et pluvieux. L'après-midi, des éclaircies reviendront par l'ouest et gagneront l'ensemble des régions. Il fera entre 7 et 9 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur ces régions, la journée sera maussade avec un ciel couvert accompagné de précipitations. Sur la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté, celles-ci tomberont sous forme de neige. Il fera de 0 à 3 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les nuages présents sur les côtes charentaises en début de matinée envahiront rapidement l'ensemble des régions. Ils seront accompagnés de faibles pluies ou de bruines. L'après-midi, des éclaircies reviendront sur Poitou-Charentes. Il fera de 8 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Des pluies faibles arriveront à l'ouest en début de matinée avant de gagner l'ensemble des régions et il neigera sur le nord des Alpes. L'après-midi, le soleil reviendra sur le Limousin. Il fera entre 5 et 8 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– Le matin, le ciel sera bien dégagé. L'après-midi, les passages nuageux seront plus nombreux, en particulier sur Languedoc-Roussillon. Il fera entre 8 et 13 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 09 DECEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	-2/1	*
AJACCIO	1/12	N	NANTES	5/11	N
BIARRITZ	5/12	C	NICE	4/12	N
BORDEAUX	0/11	P	PARIS	2/6	P
BOURGES	0/7	P	PAU	0/11	P
BREST	7/11	N	PERPIGNAN	1/13	N
CAEN	4/8	C	RENNES	6/11	N
CHERBOURG	6/10	N	ST-ETIENNE	-2/6	P
CLERMONT-F.	-1/5	P	STRASBOURG	-2/1	*
DIJON	-2/2	*	TOULOUSE	0/9	P
GRENOBLE	-3/4	C	TOURS	0/6	P
LILLE	2/5	P	**FRANCE outre-mer**		
LIMOGES	0/6	P	CAYENNE	23/31	S
LYON	-2/3	C	FORT-DE-FR.	24/28	P
MARSEILLE	-2/9	N	NOUMEA	23/26	P

PAPEETE	25/29	N	KIEV	-12/-10	N	VENISE	-2/6	N	LE CAIRE	13/22	S
POINTE-A-PIT.	23/28	C	LISBONNE	8/14	S	VIENNE	-6/-3	N	MARRAKECH	6/17	S
ST-DENIS-RÉ.	23/26	P	LIVERPOOL	9/11	S	**AMÉRIQUES**			NAIROBI	15/25	S
EUROPE			LONDRES	7/11	S	BRASILIA	19/26	N	PRETORIA	18/26	S
AMSTERDAM	3/5	P	LUXEMBOURG	-2/4		BUENOS AIR.	15/27	S	RABAT	6/18	S
ATHENES	3/9	P	MADRID	-1/11	S	CARACAS	24/27	P	TUNIS	4/14	N
BARCELONE	9/14	S	MILAN	-1/5	C	CHICAGO	-2/7	S	**ASIE-OCÉANIE**		
BELFAST	5/11	N	MOSCOU	-11/-9	C	LIMA	18/22	N	BANGKOK	21/29	S
BELGRADE	-7/-3	C	MUNICH	-7/-2	N	LOS ANGELES	9/15	S	BOMBAY	20/33	S
BERLIN	-6/-4	N	NAPLES	0/9	N	MEXICO	9/20	S	DJAKARTA	26/30	N
BERNE	-7/3	C	OSLO	-5/0	C	MONTREAL	-6/2	S	DUBAI	18/28	S
BRUXELLES	4/7	P	PALMA DE M.	4/18	N	NEW YORK	5/11	S	HANOI	13/19	S
BUCAREST	-8/-7	S	PRAGUE	-8/-5	N	SAN FRANCIS.	8/12	S	HONGKONG	13/18	N
BUDAPEST	-6/-4	N	ROME	0/11	N	SANTIAGO/CHI	14/34	S	JERUSALEM	15/24	C
COPENHAGUE	-2/1	N	SEVILLE	7/17	S	TORONTO	-4/2	S	NEW DEHLI	11/28	S
DUBLIN	4/10	N	SOFIA	-10/-7	N	WASHINGTON	4/15	S	PEKIN	-10/-2	S
FRANCFORT	-2/4	C	ST-PETERSB.	-9/-7	C	**AFRIQUE**			SEOUL	-6/2	S
GENEVE	-2/2	C	STOCKHOLM	-4/0	C	ALGER	4/16	S	SINGAPOUR	26/31	C
HELSINKI	-7/-4	C	TENERIFE	12/17	S	DAKAR	25/28	S	SYDNEY	19/25	N
ISTANBUL	0/4	P	VARSOVIE	-7/-6	*	KINSHASA	22/28	P	TOKYO	6/11	S

Situation le 8 décembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 10 décembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** Jusqu'au 15 décembre, Havas Voyages propose 15 destinations américaines à petit prix avec, de Paris (départs jusqu'au 31 janvier), des vols quotidiens US Airways, via Pittsburgh avec changement d'appareil. Exemples : 1 941 F TTC l'aller-retour New York, 2 341 F pour Miami ou Orlando, 2 349 F pour Los Angeles ou San Francisco et 2 171 F pour Chicago. Renseignements au 01-41-06-41-23.

■ **MER.** Pour la croisière de Noël du *Costa Riviera*, du 17 au 27 décembre, Costa accueille gratuitement les moins de dix-huit ans logés dans la cabine de deux adultes et accorde des réductions au deuxième adulte (pour les vacanciers voyageant en couple ou en famille), soit une croisière à partir de 6 082 F par personne en cabine double intérieure. Au programme, Malaga (Espagne), Madère, les Canaries et Barcelone. Dans les agences de voyages.

PRATIQUE

Les téléphones sans fil numériques réellement autonomes

FINIES les galopades effrénées ! Le téléphone sans fil accompagne son propriétaire partout dans la maison. *« Il me suit jusqu'à la laverie automatique, au rez-de-chaussée de l'immeuble »*, dit Cécile. *« Un jour, je me trouvais au fond du jardin ; je n'ai pas entendu ma fille sonner. Heureusement, j'avais le téléphone avec moi. Elle m'a appelé avec son mobile, et je suis allé lui ouvrir »*, raconte Léo.

Pourtant, les débuts du téléphone sans fil, en 1990, n'ont pas été fulgurants. *« Tout le système est brusquement tombé en panne. Responsable d'un service d'urgence, je me suis retrouvé sans téléphone et sans répondeur ! »*, se souvient un médecin, qui s'était laissé tenter par l'attrayant Sagem-Alizé avec ses mini-combinés. Quelle que soit la marque, les utilisateurs déploraient de multiples désagréments : conversation devenant inaudible dès qu'on passait dans une autre pièce, grésillements, parasites sur la ligne et même piratage par les cibistes. La technologie analogique utilisée alors franchissait mal les murs de béton.

Tous ces défauts ont disparu aujourd'hui grâce au téléphone sans fil numérique. Cette technologie apparue en 1995, et appelée DECT (Digital Enhanced Cordless Telephone), traverse allègrement le béton, sans bruit de fond ni brouillage, et garantit la confidentialité des conversations. Elle donne en outre, si l'on s'équipe d'un mini-standard (2 500 francs), la possibilité de communications simultanées. Enfin, la norme GAP (General Access Profile), extension de la norme DECT, introduit une compatibilité totale des appareils, si bien qu'il est possible d'utiliser le combiné d'une marque avec la base d'une autre.

Seul inconvénient, un téléphone sans fil DECT est deux fois plus cher qu'un modèle analogique. C'est pourquoi la plupart des fabricants – à l'exception de Siemens – continuent de vendre des téléphones analogiques : six modèles chez Philips, qui propose aussi six téléphones DECT, six chez Thomson, quatre chez Matra et deux chez Alcatel.

On peut s'étonner que subsistent sur le marché des appareils dont les performances sont notoirement insuffisantes. *« On estime que les ventes d'appareils DECT ne dépasseront pas 700 000, contre trois millions pour les téléphones sans fil analogiques. Pour rester leaders avec 40 % des parts de marché, nous devons proposer plusieurs produits dans chaque gamme, même si, l'an prochain, le DECT sera majoritaire »*, répond-on chez Philips.

On constate une évolution rapide des modèles DECT. Chez Philips, les Xalio ont fait place à une nouvelle génération plus perfectionnée baptisée Onis. Seul le Xalio 6600 est encore en vente (1 700 francs). Ce produit *« en fin de vie »* sera remplacé en janvier 1999 par l'Onis 6611.

MÉMOIRES ÉLECTRONIQUES

Les modèles DECT d'entrée de gamme possèdent au minimum l'écoute amplifiée, plusieurs mélodies de sonnerie réglables, la mémorisation et la conservation d'un ou de plusieurs numéros pour le rappel automatique. Les prix vont de 890 francs (Bosch, Alcatel-Easy, Siemens-Gigaset-2010) à 1 190 francs (Amarys-275). Pour un appareil aux fonctions plus élaborées (mains libres, présentation du numéro, affichage du temps de communication), il faut compter de 1 000 à 1 490 francs. A ce prix-là, certains téléphones sont dotés d'un répondeur dont la mémoire électronique peut aller de six minutes (Onis-6411 de Philips) à 50 minutes (Samsung).

Un appareil haut de gamme, avec répondeur, filtrage d'appels, enregistrement des communications, renvoi d'un poste à l'autre, surveillance d'une pièce, coûte de 1 390 à 2 190 francs.

Le plus important, c'est la portée du téléphone dans l'espace. Les constructeurs annoncent 300 mètres. Mais un banc d'essai de la revue *Que choisir ?* (n° 352, septembre 1998) réalisé sur neuf téléphones sans fil avec répondeur, dont cinq DECT (Philips Xalio 6600, Siemens Gigaset 2015, Matra 250, Thomson T-7800 et Altiset vocal d'Alcatel), constatait des valeurs inférieures, sauf pour le Gigaset 2015 de Siemens.

Il faut aussi s'intéresser à la durée pendant laquelle le combiné peut fonctionner sans être rechargé. Deux paramètres sont à prendre en considération : l'autonomie en veille (attente d'appels) et l'autonomie en communications. La première est nettement supérieure à la seconde, car la batterie se décharge plus vite lorsque deux correspondants conversent. On peut accroître cette autonomie grâce à une batterie supplémentaire (Siemens), ou si le modèle est doté d'un économiseur de batterie (Philips). Le temps de recharge de la batterie est aussi à prendre en considération.

Michaëla Bobasch

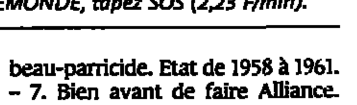
La gamme des DECT

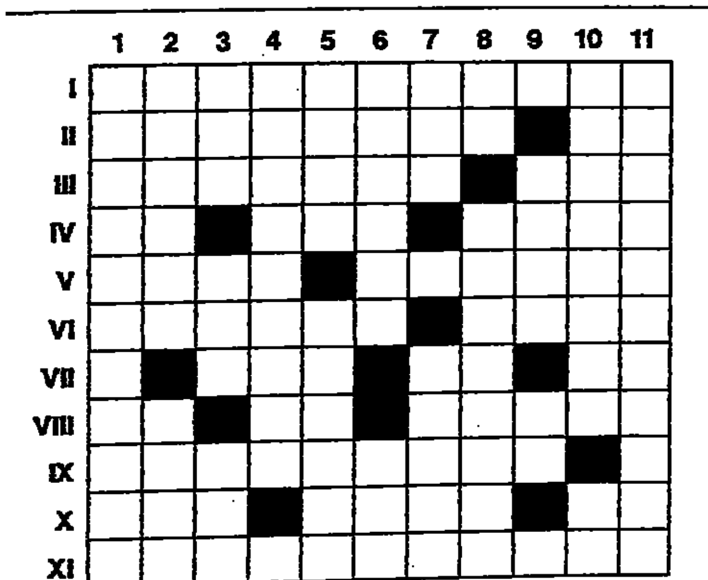
● **Alcatel.** Gamme Altiset, de 890 à 1 390 F. Autonomie : 50 à 70 heures en veille et 8 à 12 heures en communication, selon les modèles. Temps de charge : 10 heures ; 6 combinés par base.
● **Bosch-DECT-Com 358,** sans répondeur, 890 F ; 168 heures en veille, 12 heures en communication. Charge : 4 heures ; 6 combinés.
● **France Télécom.** Amarys-275 et 285 (Alcatel) : 1 090 et 1 490 F ; 50 heures en veille, 6 heures en communication. Charge : 24 heures. 4 combinés. Cyclad (Philips) 1 690 F ; 72 heures en veille, 6 heures en communication. Charge : 12 heures.
● **Matra** 250 (1 790 F) et 450 (2 190 F) ; 60 heures en veille, 6 heures en communication. Charge : 6 heures ; 9 combinés.
● **Philips.** Gamme Onis, de 900 à 1 300 F ; 192 heures en veille, 14 heures en communication. Charge : 12 heures ; 4 combinés. Xalio-6600 : 1 700 F ; 72 heures en veille, 8 heures en communication ; 6 combinés.
● **Sagem.** Gamme Mistral, de 1 190 à 1 690 F ; 50 heures en veille, 5 heures en communication. Charge : 4 heures ; 6 combinés ultra-plats (18 millimètres d'épaisseur, 120 grammes).
● **Samsung.** Deux modèles (SP-5100 (890 F) et SP-5150 (1 190 F) ; 88 heures en veille, 8 heures en communication. Charge : 3 heures ; 5 combinés.
● **Siemens.** Gamme Gigaset, de 890 à 1 990 F. De 70 à 90 heures en veille et de 7 à 9 heures en communication, selon les modèles. Charge : 4 heures ; 6 combinés. Mini-combiné pocket, 125 grammes.
● **Thomson.** 3 modèles (T-7400, 7500 et 7800) : de 990 à 1 490 F ; 50 heures en veille, 8 heures en communication. Charge : 10 heures ; 6 combinés.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98293

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).





HORIZONTALEMENT

I. Ouvre avant de descendre. – II. Coeur marin. Quitte les Alpes pour rejoindre l'Adriatique. – III. Travailler au rapprochement des individus. Le pignon fait aussi parasol. – IV. Conjonction. Rapproche. C'est un échec. – V. Fait penser à Marlène. Œufs brouillés. – VI. Frappe fort. Soutien provisoire. – VII. Touffu. A tout vu et tout entendu. Bien ou mal, il est là. – VIII. En France et dans Paris. Personnel retourné. Capitale de l'Oregon. – IX. Renforcerait sur les bords. – X. Engagement. Séparation au sommet. Bon début. – XI. Frétillait sur sa chaise.

VERTICALEMENT

1. Beaucoup et même de trop dans la descente. – 2. Plus gris que bleu en réalité. Comme un gendarme. – 3. Masse dure. Moyen de transport prohibé. Refuse. – 4. Suivent leur cours. – 5. Enveloppe le blé mais pas l'oseille. Fait partie du spectacle. – 6. Matricide et beau-parricide. Etat de 1958 à 1961. – 7. Bien avant de faire Alliance. Franchis le pas. – 8. Coin de France. Manquent de charmes mais pas d'intérêt. – 9. Un peu de fade. Dans le précédent. – 10. Amateur de voyages prohibés. Arturo pour ses intimes. – 11. Os dans le règlement.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98292

HORIZONTALEMENT

I. Orientation. – II. Nerveuse. Ri. – III. Ilien. Stand. – IV. Ris. Nouages. – V. Or. Lierre. – VI. Menu. Dédé. – VII. Ecnir (rincé). Sep. – VIII. Nazi. Pas. Nô. – IX. Cr. Faisceau. – X. Iule. Il. – XI. Emprunteuse.

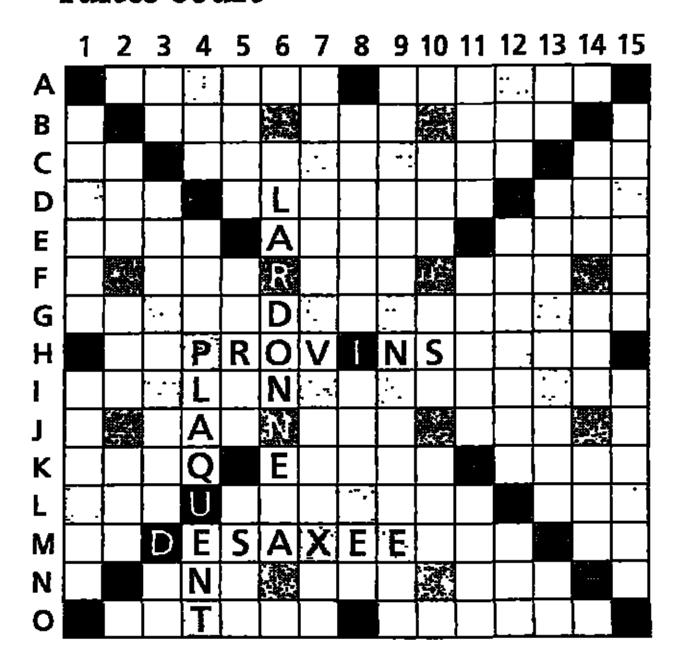
VERTICALEMENT

1. Oniromancie. – 2. Relire. Arum. – 3. Iris. Nez. Lp. – 4. Eve. Lucifer. – 5. Nenni. – 6. Tu. Œdipien. – 7. Assureras. – 8. Têtard. Scie. – 9. Agées. Elu. – 10. Orne. ENA. – 11. Nids-de-poule.

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 99

Faites court



1. Tirage : C E I O R T U.

a) Trouvez et placez un sept-lettres pour plus de 90 points.

b) Avec ce même tirage, trouvez le sous-top à plus de 80 points.

c) Avec ce même tirage, trouvez cinq mots de huit lettres en le complétant avec cinq lettres différentes appartenant à l'un des mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

d) C E E F I L T : trouvez un sept-lettres. G I N O R S U : en utilisant quatre lettres du tirage précédent, trouvez quatre huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 16 décembre.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 2 décembre.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) MENUETS, G 3, 90, en collante au-dessus d'EXISTAI.

b) SUCEMENT, J 8, 63 – MEDUSENT, M 8, 72 – EMUSSENT, N 7, 68, ou l'anagramme MESUSENT – MENTEUSE, 3 G, 74 – MUTINEES, 5 E, 86, ou l'anagramme MINUTEES.

c) PRIVONS – LARDONNE, *coupe en lardons.*

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

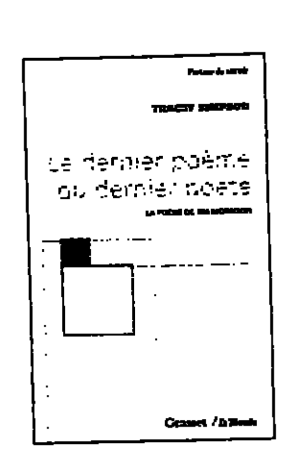
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

Partageons les Savoirs !

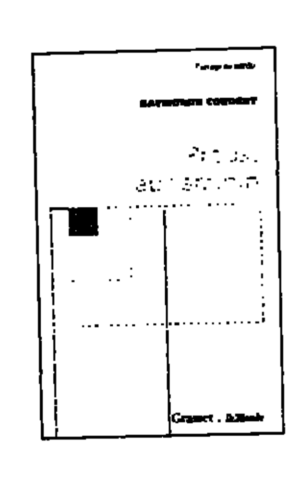
En janvier 1997, *Le Monde de l'éducation* crée **le Prix Le Monde de la recherche universitaire** destiné à récompenser, par l'édition, cinq docteurs ayant démontré le caractère novateur de leur travail et son utilité pour le grand public.

En octobre 1998, les éditions **Grasset** publient les premiers ouvrages de la collection **« Partage du Savoir »** dirigée par **Laure Adler** et **Edgar Morin** .

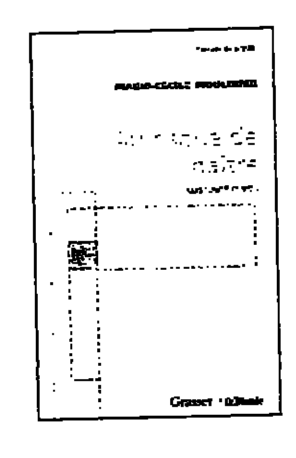




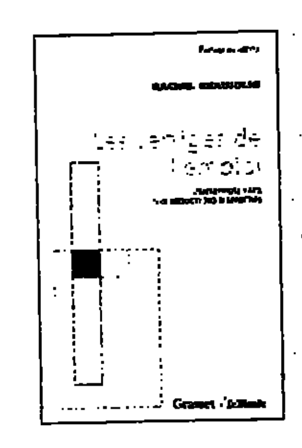
Tracey Simpson
Le dernier poème du dernier poète
La poésie de Jim Morrison
Parution 21 octobre 1998



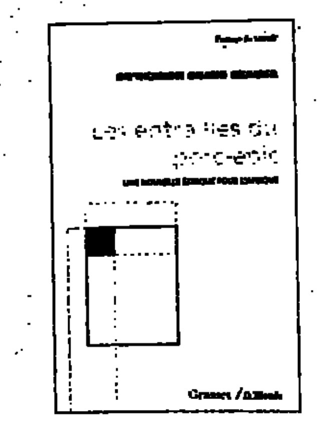
Raymonde Coudert
Proust au féminin
Parution 21 octobre 1998



Marie-Cécile Moulinier
Au risque de naître
Maternité et Sida
Parution 4 novembre 1998



Rachel Beaujolin
Les vertiges de l'emploi
L'entreprise face aux réductions d'effectifs
Parution janvier 1999



On'okundji Okavu Ekanga
Les entrailles du porc-épic
Une nouvelle éthique pour l'afrique
Parution janvier 1999

Nouvelle collection Partage du *savoir*
Grasset / Le Monde

À l'initiative du Monde de l'éducation, avec le soutien de la Fondation Banques CIC pour le livre, de la Fondation Charles-Léopold-Mayer pour le progrès de l'homme et de l'UNESCO.

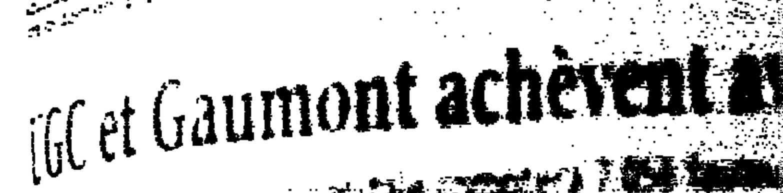








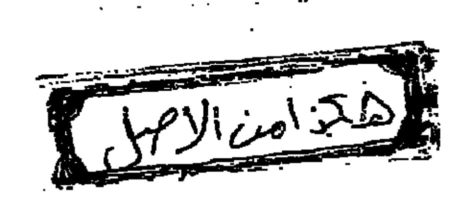
grasset





…s murs nobles et mod…

La guerre a commencé…

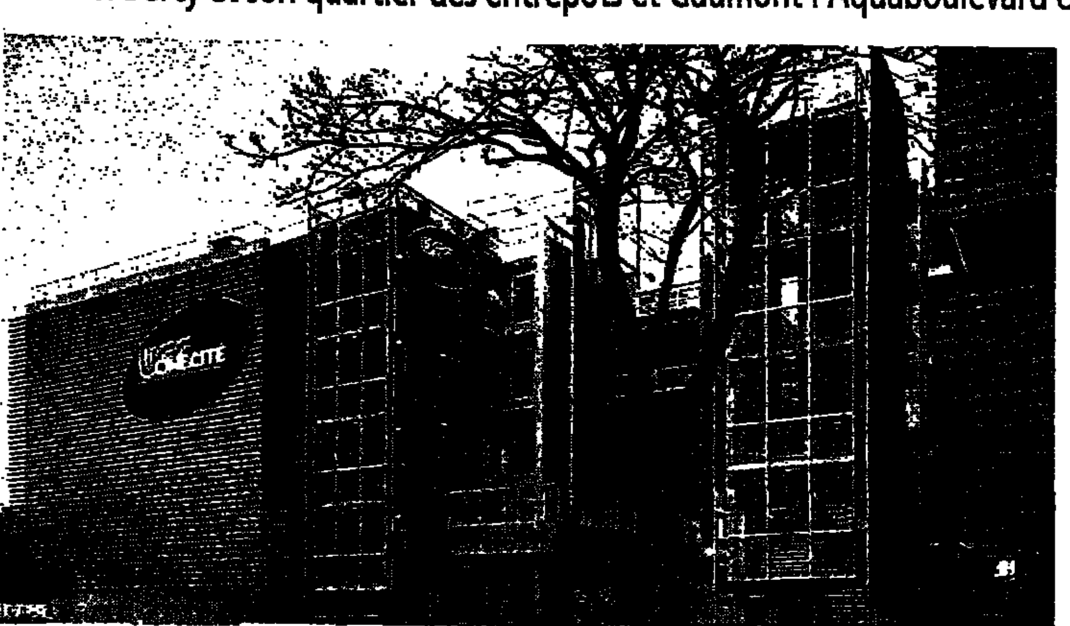


CINÉMA Deux multiplexes vont s'ouvrir à Paris : l'UGC Ciné-Cité Bercy, le 16 décembre, et le Gaumont Aquaboulevard, le 23. Ils devraient être les derniers avant trois ans dans la capitale. ● POUR NICOLAS SEYDOUX, PDG de Gaumont, *« ces installations sont des incitations au développement d'un urbanisme plus convivial »*. ● POUR ALAIN SUSSFELD, directeur général d'UGC, le Ciné-Cité Bercy, *« plus grand bâtiment de cinéma construit à Paris depuis quarante ans, renoue avec les "cathédrales" de jadis, mais sur un ton ultramoderne. »* ● CONÇU par Alberto Cattani et l'agence Valode et Pistre, le Ciné-Cité Bercy donne en effet au cinéma de cette fin de siècle une architecture qui lui est propre. ● DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE, les communes sont soumises à une forte pression de la part des grands groupes pour l'installation de multiplexes.

UGC et Gaumont achèvent avec brio le programme parisien des multiplexes

En une semaine, la capitale comptera 7 058 fauteuils supplémentaires voulus par les deux grands de la distribution cinématographique. UGC a choisi Bercy et son quartier des entrepôts et Gaumont l'Aquaboulevard et le thème du « Grand Bleu »

A UNE SEMAINE d'intervalle s'ouvrent à Paris deux multiplexes : l'UGC Ciné-Cité Bercy, le 16 décembre, et, le 23, le Gaumont Aquaboulevard. A l'est puis à l'ouest de la capitale, et lorgnant tous deux vers les spectateurs de proche banlieue autant que du centre-ville, ils devraient être les derniers avant trois ans dans la capitale, si on en croit une récente déclaration du maire de Paris – il reste bien le projet MK2 d'un ensemble de treize salles (2 700 fauteuils) à proximité de la Bibliothèque nationale de France, mais il souffre de la panne dont est victime l'aménagement de la ZAC Rive-Gauche, et fait de plus l'objet d'un recours gracieux contre son architecture. Les deux nouveaux ensembles qui ouvrent en décembre complètent donc, à Paris, un parc de multiplexes jusqu'à présent composé de l'UGC Ciné-Cité des Halles, du Gaumont Montparnasse et du Pathé Wepler.


GEORGES FESSY

L'UGC Ciné-Cité Bercy sera le plus grand cinéma de Paris.

Le multiplexe – ensemble de plus de dix salles de haute qualité technique et de confort, réunies sur un site comportant des espaces d'accueil, de consommation et des facilités d'accès – s'est imposé partout (le plus grand du monde, avec 25 salles et 9 200 fauteuils, a été ouvert par le groupe belge Kinepolis, inventeur de la formule, à Madrid début septembre). Partout, il a entraîné une remontée de la fréquentation, tout en suscitant de nouvelles interrogations sur la survie des exploitants indépendants et la nature des films bénéficiant de ce soutien. Monsieur de La Palice en aurait convenu, cette question ne se posait que là où existait une diversité d'œuvres et de professionnels : en France plus qu'ailleurs, et à Paris – capitale mondiale de la diversité cinéphile comme de la multiplicité des écrans – plus que n'importe où.

Or, l'arrivée des multiplexes *intra muros* a incontestablement déséquilibré ce marché. Selon l'étude effectuée par l'hebdomadaire professionnel *Le Film français* sur les années 1992-1997, alors que la fréquentation remontait au niveau national (et explosait en périphérie, terre d'élection des nouvelles implantations), elle baissait dans la capitale, et à l'intérieur de Paris, elle évoluait significativement d'un quartier à l'autre de la capitale. Les zones dotées d'un multiplexe (Halles, Montparnasse, Clichy) connaissaient une hausse considérable tandis que les quartiers traditionnels (Champs-Elysées, Quartier latin, Grands Boulevards) voyaient leur public diminuer massivement. Les dirigeants des grands groupes considèrent néanmoins que, y compris en centre-ville lorsque des terrains sont accessibles, il y a un public à créer – et pas seulement à déplacer.

Prévu depuis dix ans, mais dépendant de l'aménagement de l'ensemble du quartier de Bercy (notamment de l'ouverture de la nouvelle ligne de métro), le Ciné-Cité d'UGC sera le plus grand cinéma de Paris. D'une capacité de 4 500 fauteuils répartis en 18 salles de 135 à 450 places, il se caractérise comme nombre d'autres installations à cette enseigne par une recherche architecturale affichée, dans un bâtiment conçu par les cabinets Valode et Pistre et l'Agence Cattani. Jouant la carte du « haut-de-gamme » qu'aiment à revendiquer les multiplexes de centre-ville, l'installation de Bercy programmera systématiquement les films étrangers en version originale et n'accueillera aucune chaîne de restauration rapide dans ses zones consacrées à la consommation de nourritures plus terrestres.

Le Gaumont Aquaboulevard, porte de Versailles, obéit à une logique urbanistique différente : tandis que Ciné-Cité se présente comme l'installation phare d'un quartier en plein essor (où devrait ouvrir, dans deux ans, la Maison du cinéma installée dans l'ex-Centre américain), le projet de la firme à la marguerite s'incorpore, lui, à un dispositif de loisirs existant, même si l'arrivée du multiplexe s'accompagne d'un nouvel élan avec l'ouverture de nouveaux restaurants et boutiques. Ce projet avait eu le discutable honneur d'inaugurer les rigueurs des Commissions départementales d'équipement cinématographique (CDEC), chargées d'évaluer l'impact de ces implantations sur l'urbanisme. Nouvellement arrivée au ministère de la culture, Catherine Trautmann avait surtout voulu faire respecter des procédures traitées avec désinvolture par son prédécesseur. La Commission nationale, sollicitée en appel par Gaumont, avait finalement donné son accord.

> Les dirigeants des grands groupes considèrent qu'il y a un public à créer, et pas seulement à déplacer

Conçu par les cabinets d'architectes Baltrusatis-Vedres et Daronian-Gayet, c'est un ensemble de quinze salles comprenant au total 2 558 fauteuils qui ouvrira le 16 décembre. La décoration évoquant le thème de l'eau renvoie à la piscine autour de laquelle l'ensemble des bâtiments se sont implantés en même temps qu'il cligne de l'œil en direction du film de Luc Besson *Le Grand Bleu*, l'un des grands succès de Gaumont.

J.-M. F.

Des murs nobles et modernes pour un art noble et moderne

LE CINÉMA était devenu l'un des plus redoutables prédateurs de l'architecture et de la ville. Soit qu'il abandonne des lieux mythiques pour les livrer à la casse ou aux caisses de supermarché, soit qu'il investisse les trous les plus noirs des centres commerciaux, limitant son bagage formel à l'accroche pétulante de ses affiches. Puis la facture des multiplexes est sortie peu à peu de ce vocabulaire de four encastré autonettoyant, et voici qu'après le son Dolby stéréo et le retour du pop-corn, l'architecture redevient elle aussi un argument de vente. Alberto Cattani, architecte apparenté au théâtre avec l'agence Fabre et Perrotet, est devenu le théoricien maison d'UGC. A Lyon, il a travaillé avec Renzo Piano. A Paris, il a été associé à l'agence Valode et Pistre, lauréate il y a sept ans d'un concours à Bercy qui comprenait la rénovation d'une partie des vieux chais.

Entre-temps, le projet urbain a été chamboulé. Pour le meilleur au nord, où les jardins de Bernard Huet offrent une délicieuse promenade aux aéronautes qui ont atterri dans la nouvelle architecture parisienne de Paris, mise en scène par Jean-Pierre Buffi. Au sud, hélas ! il y a la « banane », l'immeuble Bercy-Expo, dont le paysage mal dimensionné s'est encore enrichi de quelques blocs de bureaux indigents. Le nouvel UGC avait donc vocation à faire le lien entre deux univers étrangers. En flanquant leur édifice au bout des vieux entrepôts, les architectes et UGC jouaient à tous les coups gagnant : côté Seine, ils disposaient d'une enseigne épatante donnant sur la voie Georges-Pompidou, tout en faisant écran à l'agitation automobile et portuaire. Côté Bercy, UGC Ciné-Cité devenait le prolongement naturel de la voie des entrepôts promis à un bel avenir ludico-gastronomique, et désormais desservis par la station de métro Cour-Saint-Emilion.

LA LUMIÈRE DE LA NUIT

Après cela, pour passer de l'urbain à l'architecture, il suffisait de prendre le conglomérat primitif des dix-huit salles, demandées par le client, d'y tailler un prolongement naturel de la rue et, pour faire œuvre contemporaine, de détacher délicatement chacun des éléments selon sa fonction et de les laisser respirer un grand coup pour faire entrer la lumière du jour, ou bien, la nuit, celle de la nuit. Ça, c'est une belle et simple intuition d'architectes : laisser les salles à leur noir, vaisseaux suspendus libres de prendre les formes les plus favorables au visionnage ; et recréer dans le reste de l'édifice les conditions claires et pittoresques de la vie urbaine, avec ce plus qu'on ne trouvait plus guère et qui fait la mythologie des théâtres : permettre au public de se voir naviguer de salle en salle, les uns montant pour gagner leur siège, les autres descendant se jeter une bière sous les abat-jour géants du café central.

L'esprit d'agence que revendiquent Valode et Pistre les conduit aussi à avoir une signature plurielle, adaptée au cas par cas. Ils donnent leur dignité aux Entrepôts Lainé, à Bordeaux, sa grâce à l'usine L'Oréal d'Aulnay (Equerre d'argent 1992), sa modernité conformiste à la « fac Pasqua » de Nanterre, sa légèreté au siège d'Air France ou sa noble quincaillerie au Technocentre de Renault. Est-ce l'association avec Alberto Cattani ? Toujours est-il que le groupe livre ici une réalisation d'une franche gaieté, habillée jeune, métallique et lumineuse (Hervé Audibert a été l'homme des lumières).

La principale réussite de l'ensemble n'en est pas le style, séduisant mais sans grande surprise technique ni formelle. Elle donne au cinéma de cette fin de siècle une architecture qui lui est propre. Ni celle d'une maison de la culture, ni celle d'un centre commercial, ni cette sombre absence dans laquelle on se laisse avaler, une fois passé les lumières des avenues. Bien sûr, l'entreprise est commerciale, destinée à faire revenir le public au cinéma, sans même savoir ce qu'il va voir. Cette valeur ajoutée de l'architecture qu'on avait oubliée revient en force à Bercy.

Frédéric Edelmann

TROIS QUESTIONS À...
ALAIN SUSSFELD

1 Quelle est la singularité du Ciné-Cité Bercy par rapport aux autres multiplexes construits par UGC, dont vous êtes le directeur général ?

Bercy a été décidé il y a dix ans : c'était l'un de nos premiers projets. A l'époque, notre analyse des besoins en équipements cinématographiques et des perspectives de développement du quartier passait pour téméraire, elle a été validée entre-temps. Il s'agit du plus grand bâtiment de cinéma construit à Paris depuis quarante ans, renouant avec les « cathédrales » de jadis, mais sur un ton ultramoderne. Il existe une tendance lourde en faveur des grands équipements, qui permettent d'offrir tout le cinéma, et quelque chose en plus.

2 Bercy ne risque-t-il pas de concurrencer les salles existantes, y compris votre Ciné-Cité Les Halles ?

Toute l'histoire récente contredit une approche malthusienne : la hausse de l'offre fait augmenter la demande ; on constate une élasticité du marché supérieure à toutes les prévisions. Bercy prendra des spectateurs aux Halles ? Tant mieux, nous y approchions de la saturation. Le développement des multiplexes permet la clarification entre deux types d'installations : ceux-ci ont vocation à un rayonnement régional, les plus petites salles retrouvant un statut de proximité. Dans ce contexte, les Ciné-Cité d'UGC ont choisi de diffuser toutes les formes de cinématographies, et les chiffres du Centre national du cinéma prouvent que le cinéma français y est « surreprésenté », proportionnellement à ses entrées.

3 Avez-vous d'autres projets comparables à celui de Bercy ?

A brève échéance, non. UGC ouvrira trois multiplexes en périphérie parisienne, à Marne-la-Vallée le 15 décembre, puis à Créteil et à Corbeil en 1999.

La guerre a commencé dans la région lyonnaise

LYON
de notre correspondant régional

Les élus et les gestionnaires de salles de cinéma municipales, associatives et privées installées dans les communes de l'agglomération lyonnaise ont gagné une bataille contre les circuits qui tentent d'implanter des multiplexes à proximité de Lyon. Le 23 novembre, la Commission départementale d'équipement cinématographique a rejeté le projet d'implantation d'un complexe de seize salles (4 000 fauteuils) à Genas, dans la banlieue est de Lyon. Le PDG de Pathé, Jérôme Seydoux, qui était venu défendre personnellement son projet, a annoncé qu'il allait *« poursuivre le combat »*, et qu'il ferait appel de la décision rendue dans le département du Rhône.

Depuis le mois de septembre, la Communauté urbaine de Lyon (Courly) mais surtout les communes installées en périphérie de celle-ci sont soumises à une forte pression de la part des grands groupes : Gaumont, UGC, CGR (Circuit Georges Raymond) et Pathé tentent d'arracher l'accord respectivement des communes de Givors (18 salles dont l'une équipée IMAX 3D), Vénissieux (16 salles), Brignais (15 salles) et Genas. Informé tardivement du projet d'UGC – qui exploite par ailleurs depuis dix mois le multiplexe de la Cité internationale de Lyon –, le député et maire de Vénissieux, André Gerin (PC), l'a rejeté catégoriquement. Il rappelle que sa commune et d'autres situées dans le sud-est de l'agglomération lyonnaise entendent défendre l'activité et le rayonnement de la quinzaine de salles, notamment municipales, patiemment reconstruites au cours des vingt dernières années dans des banlieues très sensibles comme Bron, Décines, Rillieux ou Vaulx-en-Velin.

« L'implantation de tels complexes, dont la logique est uniquement fondée sur le profit maximum réduisant le film à l'état de marchandise, est une réelle menace pour l'activité cinématographique et culturelle des communes de l'Est lyonnais », affirme l'élu. Le maire de Vaulx-en-Velin, Maurice Charrier (div.g.), également vice-président de la Communauté urbaine de Lyon, souligne lui aussi *« l'effet dévastateur* [des multiplexes] *en terme d'aménagement urbain. Ils concourent à la destructuration des pôles de vie de l'agglomération »*. Mais il précise que la Courly n'entend pas s'opposer aux évolutions technologiques que proposent les nouveaux complexes cinématographiques.

QUELLE VILLE DE DEMAIN ?

Claude Forien (RPR), également vice-président de la Courly, rappelle que le phénomène des multiplexes *« ne doit pas être examiné uniquement dans le cadre d'une logique économique »*, mais pose également la question de l'organisation de la ville de demain. *« Voulons-nous conserver un type de ville à l'européenne, avec un certain équilibre et une mixité des activités, ou un ville à l'américaine, éclatée, faite de centres spécialisés ? »*, demande l'élu.

Tout le monde ne partage pas cette hostilité. Ainsi le maire de Givors, Martial Passi (PC), a donné son accord à Gaumont pour l'installation d'un multiplexe sur sa commune. Située au sud de l'agglomération lyonnaise, en dehors de la Courly, le complexe qui permettra la création de 69 emplois s'inscrit parfaitement, selon son maire dans *« la poursuite d'une politique culturelle diversifiée. (...) Pour la première fois en France un multiplexe s'installera dans un quartier dit "sensible", démontrant par là même que ces quartiers à fort habitat populaire peuvent aussi être considérés comme des quartiers attractifs où peut se développer autre chose que l'habitat »*, plaide l'élu de cette commune de 20 000 habitants.

Soucieux de trouver rapidement une solution à l'offensive lancée sur Lyon par les multiplexes, Raymond Barre (app. UDF), président de la Courly, a proposé une conférence associant la Communauté urbaine de Lyon (55 communes, 1,2 million d'habitants) et les groupements de communes installées en périphérie de celle-ci.

Claude Francillon

TROIS QUESTIONS À...
NICOLAS SEYDOUX

1 A quelle stratégie de Gaumont, dont vous êtes le PDG, correspond l'ouverture du nouveau multiplexe Aquaboulevard à la porte de Versailles ?

Paris est la capitale mondiale du cinéma. Il serait inconcevable qu'elle ne dispose pas des équipements de pointe correspondant à ce statut et à la quantité comme à la qualité du public potentiel qui s'y trouve (y compris les habitants de la proche banlieue, cible à égalité avec les Parisiens du Gaumont Aquaboulevard). L'ouest de la ville et, en particulier, le 15e arrondissement étaient sous-équipés.

2 Qu'est-ce qui caractérise ces nouvelles installations ?

A la différence de ce qui s'était produit avec les complexes des années 70, dans les multiplexes il n'y a pas de mauvaises salles ou de moins bonnes salles : toutes bénéficient des mêmes qualités de confort et d'équipement technique, avec en particulier le Dolby numérique. Grâce à elles, les Français ont redécouvert le plaisir d'éprouver des émotions collectivement. Ces installations sont aussi des incitations au développement d'un urbanisme plus convivial. Ainsi, notre arrivée à Aquaboulevard entraîne l'ouverture de sept nouveaux restaurants.

3 Aviez-vous d'autres projets de multiplexes à Paris, auxquels l'interdit d'ouverture de nouvelles implantations dans les trois prochaines années énoncé par le maire Jean Tiberi ferait obstacle ?

Non. Le véritable problème est la difficulté de trouver des sites appropriés et à un prix abordable. Dans Paris *intra muros*, de tels lieux sont rarissimes. Les multiplexes Gaumont qui ouvriront leurs portes en 1999 seront tous en périphérie, celle de Rouen, celle de Lille, celle du Havre à quoi s'ajoutera le doublement de notre installation à Eurodisney.

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

DÉPÊCHES

■ **ARTS : le premier ministre, Lionel Jospin, a salué en César,** disparu le 6 décembre (*Le Monde* du 8 décembre) un *« grand créateur »* et un *« inventeur extraordinaire »* qui a *« exploré avec passion les potentialités de matériaux originaux, leur conférant des lettres de noblesse »*. Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a déclaré le même jour qu'il était *« l'homme des* Compressions, *des* Expansions, *des* Empreintes *et de tant d'autres réussites* [qui] *aura eu le bonheur de conquérir, par l'audace et l'originalité de son inspiration, la faveur des plus larges publics »*.

■ **Les obsèques de César** se dérouleront jeudi 10 décembre à 11 heures en l'église Saint-Germain-des-Prés ; le sculpteur sera ensuite inhumé au cimetière Montparnasse.

■ **ACADÉMIE : Gyorgy Ligeti,** figure de proue de la création musicale, vient d'être élu au titre d'associé étranger à l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France. Le compositeur autrichien d'origine hongroise, âgé de soixante-quinze ans, remplace à ce siège le peintre belge Paul Delvaux, mort en 1994. Il rejoint au même titre deux autres musiciens, le violoniste et chef d'orchestre britannique Yehudi Menuhin et le violoncelliste russe Mstislav Rostropovitch.

■ ***PATRIMOINE : la cathédrale de Rouen*** *a été dotée le* 7 décembre de deux nouvelles gargouilles, œuvres du sculpteur Pierre Deschamps. Installées à 70 mètres de haut sur la façade sud de la tour de Beurre, les gargouilles viennent remplacer celles qui étaient tombées le 21 septembre 1997, en raison d'un choc thermique lors du passage d'une journée très ensoleillée à une nuit froide.

■ ***MUSIQUE : le chef de chœur*** **Tony Ramon, français d'origine catalane,** vient d'être nommé directeur musical de la Maîtrise de Radio-France. Il fera ses débuts publics à la tête de cette formation lors d'un concert, le 12 décembre à 18 heures, à la Maison de Radio-France à Paris. Il succède au Français Denis Dupays, dont le mandat venait à expiration.

Le Centre dramatique de l'océan Indien ouvre à Saint-Denis-de-la-Réunion

Le choix d'un Métropolitain pour diriger cette nouvelle scène nationale a provoqué le trouble dans les milieux artistiques de l'île

SAINT-DENIS–DE-LA-RÉUNION
de notre envoyée spéciale

Pour accéder au centre dramatique régional, il faut traverser le marché des artisans malgaches qui occupe les deux tiers d'une halle blanche et bleue. Une odeur de raphia, des guirlandes de tissus, de vanneries, d'objets en bois jalonnent le parcours. Au fond de la halle, le Théâtre du Grand Marché, Centre dramatique de l'océan Indien. Il devait ouvrir ses portes le 8 décembre, à l'emplacement d'une salle de spectacle municipale de près de 300 places.

D'ici à juillet 1999, il programme *Tana/Cergy*, un spectacle de hip-hop franco-malgache (*Le Monde* du 3 juin), *De Lorient à Pondichéry*, pièce de Christiane Véricel interprétée par de jeunes comédiens originaires d'Inde et d'Afrique, *Ubu and the Truth Commission*, de William Kentridge, par le Handspring Puppet Theatre de Johannesbourg. Un seul spectacle sur les six à l'affiche est signé par une compagnie réunionnaise, *Saroyaze*, écrit par la jeune Lolita Monga. Des coproductions avec d'autres compagnies locales (Talipot et Cyclone productions) sont d'ores et déjà engagées.

Le centre ne sera pas *« un théâtre de plus dans l'île, concurrent des compagnies professionnelles »* réunionnaises, mais *« un outil complémentaire de celles-ci »*, explique prudemment son directeur, Vincent Colin, qui dirigeait depuis 1990 la scène nationale de Cergy-Pontoise. Le metteur en scène n'ignore pas que sa nomination est contestée dans une île où les artistes et les intellectuels ont entrepris une mise à jour de l'histoire et de l'identité réunionnaises. Recruter un directeur en métropole révulse le metteur en scène Emmanuel Genvrin, animateur de la compagnie réunionnaise historique, le Théâtre Vollard, qui avait espéré diriger le centre. Tout le milieu culturel local observe attentivement la naissance de cette institution. Ses créations feront référence et ne manqueront pas d'influencer l'univers théâtral de l'île.

Le centre pourra-t-il trouver l'autonomie indispensable face aux hommes politiques locaux ?

Ici plus qu'ailleurs, la question du modèle culturel est un point sensible. Jusqu'aux années 70, la vie théâtrale se limitait pour l'essentiel aux tournées venues de la métropole. Puis une première génération d'auteurs – Axel Gauvin, Boris Gamaleya, Alain Lorraine –, a fait émerger la notion d'identité réunionnaise, revalorisant la langue créole, abordant les points obcurs de l'histoire de l'île, telles les séquelles de l'esclavage.

Dès la fin des années 70, le Théâtre Vollard a mené un travail de pionnier, multipliant les créations qui traitent des conflits sociaux, des thèmes historiques tabous. La troupe, qui a bénéficié longtemps de subventions importantes, a professionnalisé des comédiens et des techniciens locaux. En 1992, un rapport de l'inspection générale des spectacles du ministère de la culture notait : *« A l'origine de la quasi-totalité des aventures théâtrales qui ont actuellement une existence effective à la Réunion, le Théâtre Vollard a beaucoup progressé dans sa réflexion et dans la maîtrise de ses processus de création. (...) C'est, de loin, le travail théâtral le plus original, le plus inventif et le plus abouti que nous avons pu voir. C'est le travail artistique et théâtral réunionnais qui rassemble le plus de public. C'est cette démarche qu'il faut aider prioritairement en lui octroyant, dans la durée, les moyens de son développement. »*

Pourtant, l'année suivante, la nouvelle équipe de la direction régionale des affaires culturelles (Drac) change de cap. *« Tout un fatras de compagnies recevaient des subventions de la Drac. J'ai fait le tri pour aider seulement celles qui répondaient aux critères du ministère de la culture »*, explique Pierre-Luc Bonnin, conseiller théâtre de la Drac. A l'opposé du rapport d'inspection, il voit dans le travail du Théâtre Vollard *« toutes les faiblesses d'une compagnie qui s'est montée sans formation initiale. Ce qui donne des spectacles assez pauvres sur le plan artistique, beaucoup plus liés à l'animation ou au show-biz »*.

Les conflits avec la troupe radicale, insolente, toujours prête à polémiquer avec les autorités politiques, se multiplient. En 1995, la convention triennale du Théâtre Vollard est dénoncée en cours d'exercice par la Drac, qui reproche à la compagnie de ne pas respecter les exigences du contrat. Obligée de solliciter des subventions projet par projet, elle perd une partie de ses crédits, même si les financements de la Drac, comme pour les autres compagnies de l'île, restent élevées en comparaison avec celles de la métropole (500 000 francs en 1998).

Mais, empêtrée dans les dettes, la compagnie est mal en point. *« L'eau, l'électricité et le téléphone ont été coupés en octobre. Je dois déposer le bilan à la fin de l'année et licencier les derniers salariés en janvier. On décapite vingt ans de théâtre »*, proteste Emmanuel Genvrin.


XAVIER DENAW
« Tana/Cergy », spectacle de hip-hop franco-malgache.

Dans cette ambiance déplorable, l'ouverture du centre dramatique marque un tournant. Il amène le monde théâtral à se redéfinir. Comédien, auteur, Pierre-Louis Rivière a été l'une des figures du Théâtre Vollard. Sa pièce *Emeutes* (éditions Grand Océan), écrite à la suite d'une révolte dans le quartier populaire du Chaudron en 1991, est l'histoire percutante et drôle d'une famille suivant les événements depuis les fenêtres de son appartement. Selon lui, le centre dramatique pourra difficilement trouver l'autonomie indispensable face aux hommes politiques locaux. Pour l'heure, il se concentre sur son travail d'écriture. Il vient de créer une association qui propose des lectures scéniques d'auteurs contemporains de l'île, comme le jeune poète Christian Jalma, dit Pink Floyd (*La Vie s'acquit sous un pseudonyme*, éditions Grand Océan).

Aux compagnies qui étaient un peu écrasées par l'aura de Vollard, le centre dramatique offre de nouvelles perspectives. Attirées par une programmation de haut niveau, intéressées par les possibilités de coproduction, elles accueillent favorablement la nouvelle institution. La compagnie Talipot, installée dans une ancienne usine de canne à sucre à Saint-Pierre, dans le sud de l'île, connaît le succès avec sa pièce *Les Porteurs d'eau*, montrée dans l'*off* à Avignon cet été, déjà jouée cent dix fois dans l'île et à l'extérieur. Sa prochaine création est programmée au centre dramatique. C'est aussi le cas de Cyclone Productions, jeune compagnie innovatrice qui travaille en créole, avec des SDF ou des habitants des quartiers les plus pauvres. *« Nouveau théâtre cherche public »*, dit la publicité du centre dramatique. A quelques jours de l'ouverture, la plupart des billets du premier spectacle, *Tana/Cergy*, étaient déjà vendus.

Catherine Bédarida

★ **Théâtre du Grand marché, Centre dramatique de l'océan Indien, 2, rue du Maréchal-Leclerc, 97400 Saint-Denis-de-la-Réunion. Tél. : 02-62-20-33-99.**



Lolita Monga, en mémoire des corps esclaves

SAINT-BENOÎT
de notre envoyée spéciale

Enfant, Lolita Monga fixait l'océan sans bateau qui enserre l'île aux côtes dangereuses, cherchant à imaginer le monde au-delà de l'horizon. Elle se promenait le dimanche à l'aéroport de Saint-Denis-de-la-Réunion avec ses parents, fascinée par les avions et les voyageurs en partance. Devenue comédienne et auteur dramatique, la jeune femme a écrit une première pièce en 1994, *Le Vieux Rêve* (éditions Grand Océan), qui a pour cadre l'aéroport.

PORTRAIT

Elle rêvait de partir, puis de revenir. Elle étudie en métropole, crée son théâtre dans l'île, voyage encore, écrit des pièces. Et aborde l'histoire

Partir, revenir : comme les îliens, Lolita Monga en rêve. Une fois le bac en poche, elle se précipite en métropole pour ses études. *« Jusqu'alors, je ne connaissais que les rares tournées de la Comédie-Française et l'émission « Au théâtre ce soir », c'est-à-dire un théâtre avec les trois coups, le rideau rouge et la scène surélevée. »* Elle revient à la Réunion, écrit, joue. Installée au Théâtre des Bambous à Saint-Benoît, sa compagnie, Acte 3, voyage aussi. Lolita Monga est invitée en résidence d'écriture à Terrasson (Dordogne). Aujourd'hui, elle a bon espoir d'aller écrire quelque temps au Centre national des écritures du spectacle, à Villeneuve-lès-Avignon.

En attendant, elle s'enracine à Saint-Benoît, bourgade au milieu des champs de canne à sucre et d'ananas. La population descend pour une grande part des ouvriers tamouls engagés par les *« gros Blancs »* (les patrons planteurs) après l'abolition de l'esclavage. Acte 3 anime des ateliers de théâtre dans les quartiers. Avec 40 % de chômeurs, la Réunion est déchirée par les questions sociales, et la plupart des compagnies de théâtre consacrent une grande partie de leur temps à ces ateliers pour les jeunes, les RMistes, les prisonniers...

Les quatre pièces écrites par Lolita Monga sont hantées par ces figures, même si l'écriture est nerveuse, poétique plutôt que réaliste. Langue vivante parlée par tous, le créole est présent dans ces textes. *Le Cercle* met en scène un M. Loyal qui se joue de deux chômeurs candidats à travailler dans son cirque. La famille de *Balsamines* est à la dérive : la mère rêve de prendre l'avion pour la métropole où elle deviendra forcément riche ; le père est fugueur et les enfants terribles.

« SAROYAZE », D'UNE GÉNÉRATION L'AUTRE

Saroyaze, qui sera à l'affiche du nouveau Centre dramatique de l'océan Indien en mai 1999, aborde l'histoire réunionnaise et son système d'esclavage *« vicieux »* qui, selon Lolita Monga, a succédé à l'exploitation *« violente »*. *« Les traces du passé sont partout, dans les esprits, dans les corps, dans les rapports avec les Malgaches et les Comoriens qui émigrent ici. »* Elle observe les gestes des hommes de la génération de son père : *« Ils baissent la tête, serrent la main mollement, détournent le regard, alors que les jeunes cultivent leur corps... »* Dans *Saroyaze*, le chœur chante à la faveur d'une veillée mortuaire : *« Trop de moun i connait pi tomat »*... Trop d'hommes renient leurs origines.

C. Ba.

L'Artchipel, la scène nationale de Guadeloupe, en panne

AU MOMENT *même où le* ministère de la culture ouvre un centre dramatique à la Réunion, la toute jeune scène nationale d'un autre département d'outre-mer est contrainte de fermer ses portes, au moins pour quelques mois. Inauguré en décembre 1996, L'Artchipel, à Basse-Terre (Guadeloupe), a été voulu comme une institution d'envergure. Deux grands bâtiments neufs, conçus par l'architecte Alain Nicolas, sont sortis de terre. Une programmation ambitieuse, attentive aux créations de l'ensemble des Caraïbes, a été établie par la directrice, Claire-Nita Lafleur, venue du Théâtre des Amandiers de Nanterre, et par Philippe Adrien, directeur artistique.

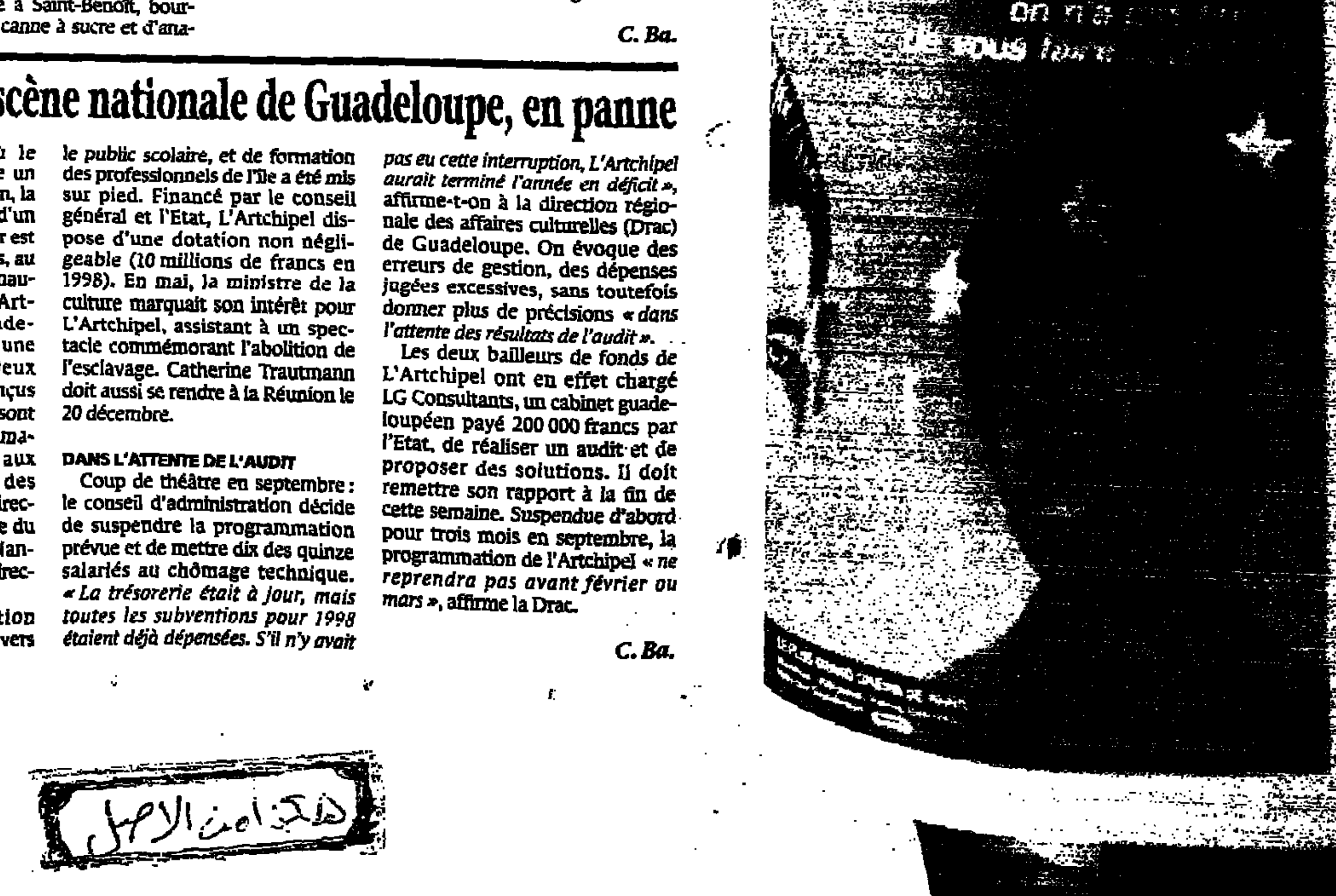
Un programme d'animation envers le public, en particulier vers le public scolaire, et de formation des professionnels de l'île a été mis sur pied. Financé par le conseil général et l'Etat, L'Artchipel dispose d'une dotation non négligeable (10 millions de francs en 1998). En mai, la ministre de la culture marquait son intérêt pour L'Artchipel, assistant à un spectacle commémorant l'abolition de l'esclavage. Catherine Trautmann doit aussi se rendre à la Réunion le 20 décembre.

DANS L'ATTENTE DE L'AUDIT

Coup de théâtre en septembre : le conseil d'administration décide de suspendre la programmation prévue et de mettre dix des quinze salariés au chômage technique. *« La trésorerie était à jour, mais toutes les subventions pour 1998 étaient déjà dépensées. S'il n'y avait pas eu cette interruption, L'Artchipel aurait terminé l'année en déficit »*, affirme-t-on à la direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Guadeloupe. On évoque des erreurs de gestion, des dépenses jugées excessives, sans toutefois donner plus de précisions *« dans l'attente des résultats de l'audit »*.

Les deux bailleurs de fonds de L'Artchipel ont en effet chargé LG Consultants, un cabinet guadeloupéen payé 200 000 francs par l'Etat, de réaliser un audit et de proposer des solutions. Il doit remettre son rapport à la fin de cette semaine. Suspendue d'abord pour trois mois en septembre, la programmation de l'Artchipel *« ne reprendra pas avant février ou mars »*, affirme la Drac.

C. Ba.



John Singer Sargent, pompier à Paris, impressionniste à Londres, paysagiste enragé

Une rétrospective londonienne replace ce peintre bien au-delà de l'académisme mondain

John Singer Sargent (1856-1925) fut l'élève puis l'assistant du pompier Carolus-Duran. Mais cent cinquante tableaux et aquarelles présentés à Londres, à la Tate Gallery, le placent au-delà de l'académisme mondain. Les effets dramatiques du noir et blanc, l'amour du contraste, se retrouvent dans plusieurs toiles. Après un portrait jugé scandaleux, Sargent se rendit à Londres, où il se découvrit un tempérament impressionniste.

John Singer Sargent. Tate Gallery, Millbank, London SW1P 4RG. Tél. : (00) 44-171-887-80-00. De 10 heures à 17 h 50, sauf les 24, 25 et 26 décembre. Jusqu'au 17 janvier 1999. Catalogue 288 p., 250 F. env.

LONDRES
de notre envoyé spécial

John Singer Sargent (1856-1925) fut un jeune homme très doué. Trop, parfois, comme en témoignent certains portraits mondains, éblouissants de virtuosité. Mais suffisamment précoce pour que son maître Carolus-Duran, grand peintre pompier, le prenne comme assistant pour ses décorations du palais du Luxembourg. Sargent, seulement âgé de vingt-trois ans, lui rendit hommage en 1879 dans un portrait dédicacé *« à mon cher maître M. Carolus-Duran, son élève affectionné »*, représentant un homme au regard doux et franc, à la barbe pointue, à la moustache et à la Légion d'honneur flamboyantes.

L'élève a survécu au maître. Certes, entre le pinceau libre ou la brosse désinvolte, Sargent hésite souvent. Mais les cent cinquante tableaux et aquarelles de la rétrospective londonienne le placent bien au-delà de l'académisme mondain. L'originalité de Sargent est perceptible dès ses débuts. Une jeune femme, croisée lors d'un voyage à Capri en 1878, s'adosse à un tronc noueux et sec qui se confond avec la courbe de ses bras : Daphné moderne que n'aurait pas désavouée Corot. Plus surprenant encore sont des tableaux comme *La Répétition des Concerts Pasdeloup au Cirque d'hiver*, une composition renversante, accentuée par les effets dramatiques du noir et blanc.

Ce même amour du contraste, qui fera plus tard les beaux soirs du cinéma expressionniste allemand, se retrouve dans plusieurs toiles, dont l'*Intérieur vénitien* de 1880 ; là, dans un vestibule sombre, l'héroïne n'est pas la femme qui déambule, mais le rayon de soleil, strie de peinture jaune posée au milieu d'un gris.

LE SCANDALE DE « MADAME X »

Et que dire de la composition presque abstraite d'*Escalier à Capri*, un bonheur de blancs et de gris ? Ou de cet autre chef-d'œuvre, de 1880, la *Fumée d'ambre gris*, aux infinies nuances de blanc ? Et le rouge, diabolique ou cardinal, selon les goûts, dont il revêt le Dr Pozzi ? Et les reflets qui dansent dans l'intérieur où il campe *Les Filles d'Edward Darley Boit* ? On est là plus proche de Velazquez que de tout autre.

Le public le sent qui, à chaque apparition d'un tableau de Sargent au Salon, le porte aux nues. Jusqu'au scandale de *Madame X*, qui éclate en 1884. Mme Pierre Gautreau, épouse de banquier, était née Virginie Avegno, à la Nouvelle-Orléans, ville sulfureuse. Sa réputation l'était aussi. Sargent la représenta, avec une bretelle de sa robe suffisamment glissée sur son épaule pour en laisser espérer plus... la bretelle fit jaser. Sargent, ulcéré, quitta Paris pour Londres, et sa morale victorienne.

Sur les bords de la Tamise, il se découvrit un tempérament impressionniste. Des tableaux enlevés, légers et frais, des paysages à la touche altière plus quelques portraits d'enfants qui furent pour beaucoup dans sa vogue en Grande-Bretagne. Ainsi *Carnation, Lily, Lili, Rose*, scène charmante où deux bambins allument des lampions, une toile devenue célébrissime outre-Manche après son achat par la Tate Gallery, dès 1887. Ou les œuvres réalisées pour la famille Vickers, qui produisit à Sheffield des mitrailleuses estimées et des enfants insouciants, plus tard devenus de charmantes jeunes filles que Sargent peignit dans une composition animée par un extraordinaire ballet de bras blancs, et des contrepoints de mains roses.

Ce type de portraits fit sa fortune, et son désespoir : une caricature représente la file d'attente des dames de la *gentry* devant son atelier, et sa notoriété dépassa même les limites d'un empire où le soleil ne se couchait jamais pour toucher la rive d'une ancienne colonie, les Etats-Unis d'Amérique. La bonne société s'y aperçut que Sargent était né de parents américains. Dans les salons de Philadelphie, on adora son style *« glamour »* et le cachet *« européen »* de ses tableaux.

Lui rageait de ne pouvoir se consacrer au paysage. Il en peignit, cependant, mais à l'aquarelle, technique expéditive où son talent explose : ainsi cette *Daphné*, de 1910, entièrement modelée par le blanc du papier laissé en réserve, et qui rivalise avec les meilleurs Cézanne. A l'huile aussi, mais sur le tard, lorsque l'argent ne comptait plus guère, et qu'il pouvait se consacrer à autre chose, comme la décoration de la bibliothèque publique de Boston, qui lui inspira un *Triomphe de la religion* très fin de siècle. Le siècle, on le sait, s'acheva après son heure, dans le feu de la première guerre mondiale. Là, Sargent s'essaya à la peinture d'histoire : sa palette prit les teintes du camouflage pour le gigantesque *Gassed* [Gazés] de 1919, qu'il est aujourd'hui encore de bon ton de dauber. Il préfigure pourtant les visions infernales d'un Otto Dix.

Harry Bellet

Le Finlandais Leif Segerstam sublime Sibelius à Paris

« Les Symphoniques ». EINOJUHANI RAUTAVAARA : *Angels and Visitations* ; SERGE PROKOFIEV : *Concerto pour violon nº 2* ; JEAN SIBELIUS : *Symphonie nº 5*. Salvatore Accardo (violon), Orchestre philharmonique d'Helsinki, Leif Segerstam (direction). THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, Paris, le 6 décembre.

Si les plus grands chefs finlandais se produisent régulièrement à Paris, il en va différemment des orchestres. Il faut donc saluer l'initiative du producteur privé « Les Symphoniques » qui, à un an d'intervalle, aura présenté au Théâtre des Champs-Elysées les deux formations nationales de Finlande dans des programmes assez semblables : une pièce contemporaine finlandaise, un concerto pour violon du grand répertoire et une symphonie de Sibelius. La prestation de l'Orchestre de la radio finlandaise avait déçu, déclinant de numéro en numéro. Le concert donné par la Philharmonie d'Helsinki a suivi une progression inverse.

Angels and Visitations, de Einojuhani Rautavaara (né en 1928), affiche l'intérêt du compositeur pour les anges, dont la présence reconnue lui inspire fascination et effroi. Tourbillons ravageurs et stations immatérielles rythment néanmoins de manière très systématique un langage des plus conventionnels. De manière assez primaire, la musique semble illustrer le combat de la douce tonalité (accord d'ut majeur) contre la maléfique dissonance (au modernisme pourtant bien inoffensif). Si les anges existent, celui qui a tenu la main de Rautavaara a singulièrement manqué d'élévation... Mais que dire du violoniste Salvatore Accardo ? Voilà le *Second Concerto* de Prokofiev expédié par un soliste terne et un orchestre goguenard !

HEUREUSEMENT, APRÈS L'ENTRACTE...

Un autre concert débute, fort heureusement, après l'entracte, grâce à la personnalité de Leif Segerstam (né en 1944). Exceptionnellement doué (il obtient à dix-huit ans son diplôme de violon, juste avant de remporter un concours national de piano !), « Leffa » est d'un naturel expansif, son approche de Sibelius en témoigne. Pour lui, le maître d'Ainola n'est pas un modèle d'écriture économe, mais un peintre d'atmosphères. La *Cinquième Symphonie* se présente comme un paysage brumeux progressivement éclairé par un solo de trompette, puis animé dans une mouvance sylvestre qui entoure la déploration d'un basson égaré. Segerstam adopte des *tempi* plutôt lents, pour mieux dégager la force ascensionnelle de cette musique. Savamment gradués, ses crescendos exigent souffle et finesse. L'Orchestre philharmonique d'Helsinki en assure l'essentiel et livre une interprétation d'anthologie, à la fois légère et puissante. Les amateurs parisiens de Sibelius, déjà comblés par la visite de Paavo Berglund (*Le Monde du 27 novembre*), en redemandent et Segerstam, un 6 décembre (jour de la fête nationale finlandaise), ne se fait pas prier. Les accents patriotiques de *Finlandia* sonnent avec un rare brio. Avec *La Valse triste*, l'orchestre est au zénith, et le chef au sommet d'un art du *rubato* qui rend exquise la moindre courbe mélodique.

Segerstam est aussi compositeur. Comme Väinämöinen, le vieux barde malicieux du *Kalevala* (épopée mythologique finnoise), il tient son auditoire sous le charme et lui offre, en première mondiale, *Two Visions* – exécuté sans chef, mais avec le compositeur à l'un des deux pianos –, qui porte à n'en pas douter sa marque, attractive et irradiante.

Pierre Gervasoni

SORTIR

PARIS

Fellag
Les Bouffes du Nord accueillent la reprise de *Djurdjurassique Bled*, par Fellag (*Le Monde* du 31 décembre 1997), un éclat de rire rare dans l'interminable drame algérien. Petit chapeau, chemise à pois, bretelles rouges, ce Kabyle démontre sur scène que le comique est le miroir le plus révélateur de la réalité. A l'algéroise, avec la tchatche et la tendresse, il rend un corps et une voix à ceux que l'horreur paralyse.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mº La Chapelle. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-46-07-34-50. De 70 F à 130 F. Jusqu'au 2 janvier.

Alan Stivell
Plus que breton, plus que celte, Alan Stivell est un musicien du monde qui sait créer des mélodies, des harmonies universelles. Harpiste, chanteur traditionnel, Stivell s'est, pour son dernier album, *An Douar*, entouré de ses équivalents, en notoriété et talent, venus de pays improbables en matière de celtitude, tel le Sénégalais Youssou N'Dour.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mº Opéra, Madeleine. Les 8 et 9, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 130 F à 170 F.

Stephan Oliva, Daunik Lazro, Claude Tchamitchian, Laurent Hoevenaerts
Au piano, Stephan Oliva, dont le disque en solo *Jazz (e)motion* (RCA/BMG) a conquis la presse ; au saxophone, Daunik Lazro, auteur avec le violoniste Carlos Zingaro d'un duo voyageur dans *Hauts Plateaux* (Potlatch/IHL) ; à la contrebasse, Claude Tchamitchian, dont le *Bassma Suite* (Emouvance/Harmonia Mundi) vient de sortir ; au violoncelle, Laurent Hoevenaerts. Un *all star* d'improvisateurs et compositeurs qui comptent.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. Le 8, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Liat Dror et Nir Ben Gal
Un couple dont la danse pose des questions très provocantes, très pointues. Dans *Investigation*, création de 1996, Liat Dror et Nir Ben Gal osaient rapprocher l'interrogatoire d'une résistante du ghetto de Varsovie par les Allemands et celui d'un Arabe par l'armée israélienne. Leur esthétique spectaculaire peut parfois hérisser. Mais quelle santé ! On attend avec impatience leur *Danse du rien (The Dance of Nothing)* qu'ils présentent à Paris
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mº Châtelet. Du 8 au 10, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Au-delà de nos rêves
de Vincent Ward (Etats-Unis, 1 h 46).
Central do Brasil
de Walter Salles (Brésil, 1 h 45).
Frantz Fanon : peau noire, masque blanc
d'Isaac Julien (Grande-Bretagne, 50 mn).
Hors d'atteinte
de Steven Soderbergh (Etats-Unis, 2 h 02).
Kanzo Sensei
de Shohei Imamura (France-Japon, 2 h 08).
Sacré Père Noël
dessin animé de Dianne Jackson et Dave Unwin (France, 30 mn).
The Odd Couple 2 : Travelling Light
Film américain de Howard Deutch (Etats-Unis, 1 h 30).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

Le Conte des contes
de Youri Norstein, dessin animé. Russie, 1979, (26 mn).
MK2 Beaubourg, 3e ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).
L'Homme qui en savait trop
d'Alfred Hitchcock, avec Peter Lorre, Edna Best.
Britannique, 1934, noir et blanc (1 h 24).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
Le Milliardaire
de George Cukor, avec Marilyn Monroe, Yves Montand.
Américain, 1960 (1 h 58).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Je suis des forêts noires
d'après Bertolt Brecht, mise en scène d'Alain Gintzburger.
Théâtre l'Echangeur, 59, avenue du Général-de-Gaulle, 93 Bagnolet. Mº Gallieni. Le 8, à 20 h 30. Tél. : 01-43-62-71-20. 35 F et 55 F.
Sylvie Joly
mise en scène de François Bourcier.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Pigalle. Le 8, à 20 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. De 129 F à 245 F.
Compagnie Awalem
Leilat Masr.
Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville. Le 8, à 20 h 30. Tél. : 01-42-71-46-50. 100 F.
Raghunath Manet
Kannappa.
Atrium, 3, parvis Robert-Schumann, 92 Chaville. Le 8, à 20 h 30. Tél. : 01-47-09-70-75. 150 F.
Emmanuelle Huynh Thanh Loan
Tout contre.
Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Creteil. Mº Créteil-Préfecture. Le 8, à 20 heures. Tél. : 01-53-45-17-00. De 70 F a 100 F.
Compagnie Montalvo-Hervieu
Paradis.
Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Mº Gallieni. Le 8, à 21 heures. Tél. : 01-45-13-19-19. De 40 F à 100 F.
Véronique Dietschy (soprano)
Gérard Desarthe (récitant)
Emmanuel Strosser (piano)
Autour de Charles Baudelaire. Œuvres de Capdevielle, Duparc, Bréville, Debussy et Koering.
Bibliothèque nationale de France, quai François-Mauriac, Paris 13e. Mº Quai-de-la-Gare. Le 8, à 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.
Orchestre de chambre de Cologne
Bach : *Concerto pour deux violons et orchestre BWV 1043, Concertos pour violon et orchestre BWV 1041 et 1042.* Corelli : *Concerto grosso op. 6 nº 8 « Pour la nuit de Noël »*. Kolja Blacher (violon), Helmut Müller-Brühl (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. Le 8, à 20 h 30. Tél. ; 01-49-52-50-50. De 40 F à 300 F.
Moutin Réunion
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 8, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.
El Cabrero, Paco el Gastor
Amphithéâtre Richelieu (Sorbonne), 17, rue de la Sorbonne, Paris 5e. Mº Cluny-la Sorbonne. Le 8, a 20 h 30. Tél. : 01-42-62-71-71. De 70 F à 130 F.

RÉSERVATIONS

Orchestre national de jazz
carte blanche à Didier Levallet, avec John Surman.
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Le 15 décembre, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.
Rubén Gonzalez
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Le 15 décembre, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 175 F à 230 F.

DERNIERS JOURS

9 décembre :
COBRA-le voyage à Paris : Alfelt, Bille, Ferlov, Gudnason
Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées, Paris 8e. Tél. : 01-44-31-21-21. De 13 heures a 18 heures ; dimanche et fêtes de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Entrée libre.

EN VUE

■ *Les six mineurs sauvés jeudi* 26 novembre après avoir passé vingt-sept jours bloqués dans une mine, à Dongliang, en Chine, avaient mangé leurs ceintures en cuir.

■ L'exécution *de* **Darrell Mease,** qui attend depuis dix ans dans le couloir de la mort d'une prison du Missouri, prévue le 27 janvier, est reportée au 10 février, pour ne pas heurter le pape *en visite* à Saint-Louis ce jour-là.

■ Les évêques océaniens, réunis en synode au Vatican ont proposé, lundi 7 *décembre, un mea culpa* de l'Eglise pour les abus sexuels commis par le clergé sur les populations aborigènes : *« Là-bas, ils font obstacle à la prédication de l'Evangile. »*

■ Récemment **Jean Paul II** recevait, en audience privée, **Phil Fontaine,** chef de l'Assemblée des premières nations, qui demande à l'Eglise catholique de dédommager les centaines de membres de sa communauté victimes, encore enfants, d'abus sexuels dans des écoles catholiques au Canada.

■ *« L'hindouisme définit le sexe comme l'un des trois moyens d'obtenir la rédemption »,* rappelait, mercredi 2 décembre, ***Ashok Row Kavi****, ancien moine,* défenseur des homosexuels, après la mise à sac par des centaines de nationalistes hindous des cinémas de Bombay *qui projetaient « Fire »* (Le Feu), histoire d'amour entre deux femmes aux mariages malheureux.

■ *Les juges de* Lagos *viennent* d'infliger 250 francs d'amende à **Dugari Dantani,** qui a coupé le pénis de son rival. Le 1er octobre, un plaignant avait obtenu 130 000 francs de dommages et intérêts pour la perte d'un testicule, devant la cour d'assises de Paris.

■ **Michel Gravez,** policier à la retraite, écroué à la prison de Nîmes, qui a reconnu, vendredi 4 décembre, avoir lui-même transporté dans une décharge publique de Saint-Chaptes le corps de son épouse découpé en morceaux, ne dira pas où se trouve la tête.

■ Les écologistes de l'île *Phi Phi,* en Thaïlande, s'opposent farouchement aux producteurs d'un film qui pour donner l'aspect d'un paradis tropical à la plage de Maya Bay, érodée par les moussons et couverte de détritus, ont l'intention d'y replanter une centaine de cocotiers.

■ **Kid,** imbattable au poker, las de vaincre, préférait jouer seul. Le jour où il s'est suicidé dans un hôtel minable de Las Vegas, il venait de perdre contre lui-même : un full aux dix s'étalait en face de son cadavre qui n'avait en main qu'un brelan d'as.

Christian Colombani

Le Japon se retrouve dans le miroir de son histoire

L'affaire Pinochet et les reproches chinois contre l'Archipel font resurgir les crimes du passé militariste nippon

PAR D'ÉTRANGES coïncidences dans le temps, le Japon est ces jours-ci le lieu d'un télescopage de l'Histoire et du présent. D'abord, avec la résurgence de son passé d'agression, *dont la communauté internationale,* à commencer par ses voisins, estime qu'il n'a jamais suffisamment reconnu les crimes : jeudi 26 novembre, le jour même où le *président chinois Jiang Zemin,* en visite dans l'Archipel, refusait de signer une « déclaration de partenariat » sino-nippon pour le XXIe siècle, le tribunal de Tokyo rejetait une demande d'indemnisation de 20 000 anciens prisonniers de guerre (américains, australiens, britanniques et néo-zélandais) victimes de traitements contraires à la convention de *La Haye sur le droit de la guerre* lors de leur détention par l'armée impériale. Sans juger sur le fond, le tribunal a estimé que des individus ne peuvent demander des compensations à un Etat sur la base de traités internationaux. C'était la première fois qu'un tribunal japonais se prononçait sur une telle demande.

Autre télescopage, la levée de l'immunité de l'ancien président chilien Augusto Pinochet par la Chambre des Lords, date *dans l'histoire de la* justice internationale, a coïncidé, à quelques heures près, avec le cinquantième anniversaire de la confirmation, le 24 novembre 1948, par le général *Douglas MacArthur,* commandant suprême des forces d'occupation du Japon, du verdict du



tribunal de Tokyo – ce tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient qui jugea vingt-huit dirigeants civils et militaires japonais accusés de crimes de guerre et de crimes contre la paix et l'humanité, dont Hideki *Tojo, général et premier ministre au* moment de l'attaque surprise nippone contre Pearl Harbor (1941), *condamné à mort* avec *six* autres responsables.

Pour servir les intérêts des Etats-Unis, le tribunal de Tokyo « négligea » le personnage au nom duquel avait été menée la guerre : l'empereur Hirohito. Lavé de toute responsabilité, il ne fut même pas appelé à témoigner. En disculpant Hirohito pour s'en servir afin de faire accepter leurs réformes, les Américains ont non seulement faussé le procès de Tokyo *mais aussi accordé une sorte* de non-lieu général amorçant l'« amnésie » qui sera par la suite reprochée aux Japonais.

L'affaire Pinochet pourrait ainsi *lancer au Japon un débat* sur le jugement des crimes contre l'humanité. Sans faire référence à l'anniversaire du procès de Tokyo, le quotidien *Asahi Shimbun* y a vu une évolution du droit international qui *« privilégie désormais les droits de l'homme sur la souveraineté des Etats »* et un possible *« précédent dans le jugement de l'oppression exercée dans un pays étranger ».*

Tout en saluant *« une décision historique symbole de la globalisation »,* l'*Asahi* s'interrogeait néanmoins sur la légitimité d'une action risquant de compromettre la réconciliation nationale au Chili en y provoquant une *« confusion ».* Selon le quotidien, si, en Corée du Sud, les généraux-présidents responsables du massacre de civils à Kwangju par l'armée en mai 1980 ont été jugés, *« c'est parce que le régime avait évolué vers la démocratie ».* Rappelant que la répression se poursuit dans l'ex-Yougoslavie, en Irak et dans des pays africains, l'*Asahi* a estimé que le cas Pinochet constituera un *« test de la façon dont la communauté internationale pourra réagir à la barbarie qui continue à caractériser certains régimes ».*

Le poids de la voix du Japon dans le débat qui s'ouvre dépendra largement de la capacité de ses gouvernants à réexaminer l'histoire nationale sans éluder la manière avec laquelle le pays s'est taillé une place parmi les puissances colonisatrices. *« Plus cette histoire s'éloigne et plus il est nécessaire de regarder les faits en face afin de ne pas avoir à détourner les yeux lorsque la communauté internationale se tourne vers nous »,* écrivait l'*Asahi* dans un éditorial consacré aux relations sino-japonaises.

Philippe Pons

DANS LA PRESSE

RTL
Michèle Cotta
■ Comment, et d'ailleurs pourquoi, s'étonner *que* Jacques Chirac fasse campagne ? C'est comme si l'on était surpris de voir un cycliste faire du vélo. (...) Il souhaite une liste unique de l'opposition RPR-*UDF aux prochaines européennes.* (...) A partir de là, tout est permis : une accélération du calendrier politique si le gouvernement socialiste est essoré, ou, au contraire, le *respect de l'échéance présidentielle* prévue si Lionel Jospin résiste à la fatigue. De toute façon, rien ne se passera avant l'an 2000 – c'est ce que ses différents interlocuteurs retiennent de leurs conversations avec le président. Et aussi *qu'il serait bien étonnant que* la cohabitation aille jusqu'à son terme. 2000-2002 : la fenêtre de tir se situe donc dans ce créneau-là.

LCI
Pierre-Luc Séguillon
■ L'autorité de Jean-Marie Le Pen sur son parti relevait davantage de son charisme personnel que de sa *capacité d'organisation. Dès lors* que le président du FN a perdu une part de ce crédit et que le culte du chef vacille, la prime reviendra tout logiquement à Bruno Mégret, *qui a su se préoccuper de l'intendance* et se concilier élus et militants. (...) Il est évident qu'une explosion du Front national, et le triomphe de la stratégie Mégret, *serait défavorable à une gauche* plurielle dont nombre de députés *ou de maires doivent leur élection* au cactus du FN. Mais il n'est pas certain, pour autant, qu'une telle issue profite du même coup à la droite classique. Celle-ci sera de *nouveau partagée entre ceux qui* rappelleront qu'il n'est pas de différence idéologique entre Jean-Marie Le Pen et celui qui fut son délégué général. D'autres, en re*vanche, prôneront un rapprochement* avec un Bruno Mégret jugé plus fréquentable et un Front national estimé moins dangereux sans Le Pen.

LE FIGARO
Ivan Rioufol
■ La politique de Lionel Jospin sur l'immigration est en train d'affai*blir l'Etat. Au plan intérieur,* le pouvoir n'a plus la maîtrise de son *autorité puisqu'il s'interdit d'appliquer* ses propres lois en renonçant à expulser les « illégaux ». Reculade aggravée, au plan extérieur, par une perte de crédit de la *France : son protectionnisme de façade* décourage désormais ceux qui sont les mieux formés de venir chez elle. (...) En ayant agité aveuglément des règles d'entrées tatil*lonnes*, le gouvernement a encouragé les fraudeurs et désespéré les entrepreneurs. (...) Les futurs élites africaines et nord-africaines, *[par exemple]*, préfèrent étudier aux *Etats-Unis ou au Canada.* (...) En se laissant déborder d'un côté par les sans-papiers et dédaigner de l'autre par les intellectuels, la France donne d'elle même l'image *désolante d'un pays incapable de* choisir ceux qu'il reçoit.

www.mondomix.org

Toute la World Music sur un site français

SALSA, tango, jungle, fusion, mornas capverdiennes, didadi africaines, hip-hop, fado : depuis le printemps, Mondomix, site français qui sera bientôt trilingue (les versions anglaise et espagnole sont en préparation), fait découvrir aux internautes toutes les musiques du monde, la World Music. Mondomix propose déjà un catalogue d'une centaine d'artistes, avec pour chacun une biographie, une discographie et des extraits de titres à écouter directement sur le site.

Des stars incontournables comme la chanteuse égyptienne Natacha Atlas, Cesaria Evora, légende du Cap-Vert, Amadou et Mariam, « le couple aveugle du Mali », ou les groupes *Asian Dub* Foundation et *Orchestre* national de Barbès, côtoient des artistes moins connus en France tel le Sénégalais Baaba Maal, qui est une grande vedette dans son pays, ou *l'Algérien Kadda Hadria.*

Mondomix propose aussi aux visiteurs de découvrir les maisons de disques de ces chanteurs. Philippe Clark, fondateur et directeur de l'agence de communication Mondo Rondo, qui publie le site grâce au parrainage du ministère de la culture, *tient à préciser qu'il a conservé toute* son indépendance : *« Pour garantir notre autonomie et offrir aux utilisateurs un service de qualité, Mondomix est un site gratuit, qui doit fonctionner sans publicité. »*

Depuis le mois dernier, Mondomix diffuse tous les quinze jours un programme de Netradio consultable à volonté, animé par MC Iba, chroniqueur de sono mondiale sur Radio Nova, qui raconte l'histoire de la World Music. Pour la première émission, *« honneur au high-life, ce style d'où devaient découler les grands courants de la musique africaine contemporaine (afro-beat & Co) ».* Par ailleurs, un agenda mensuel recense les concerts, festivals et événements de World Music qui se tiennent à Paris et en banlieue. Un forum de discussion propose à chacun de s'exprimer sur les artistes ou de participer à un débat sur les instruments de musique.

Le site abrite aussi *Boomerang,* un webmagazine trimestriel sur la World Music, qui se propose de *« créer un courant d'idées et de faire découvrir de nouveaux horizons grâce à des dossiers thématiques ».* Le numéro de décembre propose un dossier spécial sur les musiques noires des Caraïbes, des articles sur la musique libanaise contemporaine et un portrait de Jean Bocheux, réalisateur des clips des chanteurs de raï Faudel et Khaled. Enfin, une liste de diffusion envoie régulièrement aux abonnés un bulletin d'informations sur les artistes, sur les livres parus sur le sujet et sur les principales manifestations internationales de World Music.

Xavier de Moulins

SUR LA TOILE

CARTE GRISE
■ La préfecture de l'Isère a annoncé qu'elle allait prochainement mettre en place un service permettant d'effectuer des demandes de carte grise via Internet. Des postes Internet sont déjà en libre accès dans les bureaux de poste de certains villages du Vercors. – *(AFP.)*

ENSEIGNEMENT A DISTANCE
■ Le Centre national de l'enseignement à distance (CNED) a ouvert un site d'information et de promotion proposant une découverte de l'enseignement à distance ainsi qu'un catalogue interactif des 3 000 formations disponibles sur son *« campus électronique ».*
www. alaska. fr/EAD
Site institutionnel du CNED :
www. cned.fr
Campus électronique :
www. campus-electronique.tm. fr

BIBLIOTHÈQUES
■ Comme il l'avait déjà fait pour 1998, le gouvernement britannique a décidé de consacrer en 1999 3 millions de livres sterling (environ 30 millions de francs) pour équiper les bibliothèques publiques de postes d'accès à Internet. L'objectif officiel est d'utiliser le réseau pour transformer les bibliothèques en *« universités du coin de la rue ».*

Incitation à la révolte

par Alain Rollat

LA FRANCE, mon cher Usbek, raffole des fêtes commémoratives. Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme vient d'y donner lieu à deux cérémonies parallèles dont la simultanéité symbolique aurait beaucoup plu à ton ami le grand mamamouchi d'Ispahan.

La première, organisée à Paris dans les règles de l'étiquette internationale, a vu le président de la République française prononcer un discours remarquable par sa modestie. Il incluait un surprenant *mea culpa* que la télévision publique a aussitôt relayé en regrettant que les généreux principes proclamés en 1948 soient *« encore très souvent bafoués dans les pays occidentaux, si prompts à donner des leçons, alors qu'ils ont, eux aussi, quelques reproches à se faire, y compris la France et ses milliers d'exclus ».* Mes propres oreilles ont entendu ce courageux chef d'Etat dire à la face du monde que, dans son propre pays, l'exclusion reste, hélas !, un insupportable *« fléau ».* Ce brave homme a même eu un cri du cœur dont on ne peut préjuger les retombées politiques : *« Comment accepter sans révolte de telles situations de détresse humaine dans un pays globalement prospère ? »* Sous ce monarque républicain se cache, mon cher Usbek, un redoutable *révolutionnaire.* Il se murmure que ce sérénissime Jacques Chirac pourrait prêcher une croisade contre la *« fracture sociale »*...

Son appel à la *« révolte »* contre ce *« fléau »* a eu, en tout cas, des effets immédiats : l'éclat de la seconde *cérémonie, prévue* à Marseille dans les normes de la sécurité intérieure, a été rehaussé par l'irruption de certains chômeurs qui l'ont pris au mot. Ils sont descendus dans la rue pour réclamer l'application, en France, de l'article 23 de ladite Déclaration universelle des droits de l'homme : *« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage »,* etc. Sans doute faut-il voir un débordement d'enthousiasme dans le fait que ces nouveaux chiraquiens *aient été* bousculés par les forces de l'ordre... Car il se dit aussi que le président de la République française pèsera de tout son poids pour que la prochaine révision constitutionnelle soit l'occasion d'inclure ce droit au travail dans les fondements de l'emblématique République des Lumières.

Ne te laisse donc pas troubler, mon cher Usbek, par les ragots. Il n'y avait pas malice dans l'accompagnement musical choisi pour ouvrir la cérémonie de Paris. Qui ose prétendre que cet air de violon n'était que pipeau ?

MARDI 8 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.05 **No Smoking** ■ ■ Alain Resnais (France, 1993, 145 min). Ciné Cinémas
18.35 **La Leçon de piano** ■ ■ Jane Campion (France - Australie, 1992, 115 min). Cinéstar 2
18.45 **Le Troisième Homme** ■ ■ ■ Carol Reed (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 105 min). Ciné Classics
18.45 **Meurtre mystérieux à Manhattan** ■ ■ Woody Allen (Etats-Unis, 1993, 105 min). Cinéstar 1
20.30 **L'Enigme du Chicago Express** ■ ■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 80 min). Ciné Classics
20.30 **Champ d'honneur** ■ ■ Jean-Pierre Denis (France, 1987, 85 min). Ciné Cinémas
20.40 **Gremlins** ■ ■ Joe Dante (Etats-Unis, 1984, 110 min). RTL 9
20.55 ▶ **Une époque formidable** ■ ■ Gérard Jugnot (France, 1991, 110 min). TF 1
20.55 **Le Prisonnier de Zenda** ■ ■ R. Thorpe (EU, 1952, 105 min). TMC
21.55 **Apollo 13** ■ ■ Ron Howard (Etats-Unis, 1995, v.o., 140 min). Ciné Cinémas
22.30 **L'Exorciste II : L'Hérétique** ■ ■ J. Boorman (EU, 1977, 105 min). RTL 9
23.40 **14 juillet** ■ ■ René Clair (France, 1932, N., 85 min). Cinétoile
1.05 **Affreux, sales et méchants** ■ ■ Ettore Scola (Italie, 1976, 115 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

19.00 Archimède. Arte
20.00 Temps présent. Têtes de Turcs à Schwyz. TV 5
20.00 20h Paris Première. Véronique Sanson. Paris Première
20.50 E=M6 spécial. Savez-vous ce que vous mangez ? M 6
21.00 Le Point. Les caméras de surveillance. Crouler sous la pression. Le prêt-à-copier. TV 5
21.00 Le Gai Savoir. Daniel Cohn-Bendit. Paris Première
22.30 Bouillon de culture. Alexandre Soljénitsyne à Moscou. TV 5
22.45 La Vie à l'endroit. Les châtelains des grands crus. France 2
23.25 Comment ça va ? Du bon côté de la ménopause. Le dos. Vertige. France 3
0.30 Le Cercle. L'art français. Avec Emmanuel Breon ; Soulages ; Philippe Dagen ; Pierre Encreve ; Laurent Greilsamer ; Jean-Pierre Raynaud. France 2
0.30 Zone interdite. Voyage au cœur de la folie. M 6
0.50 Strip-tease. Merci patron. La facture sociale. France 3
1.45 Saga-Cités. Massilia en Provence. France 3

DOCUMENTAIRES

18.05 La Firme. [2/2]. Odyssée
18.35 Les Derniers Maharajahs. [1/2]. La terre des rois. Planète
19.00 Arctique. [9 et 10/13]. Odyssée
20.00 Plans de vol. Les nouveaux pionniers. Odyssée
20.05 African Poets. Planète
20.15 Le Général de la rage. Arte
20.25 Le Temps des cathédrales. [2/9]. La quête de Dieu. Odyssée
20.35 Le Monde magique de Tasha Tudor. Planète
20.45 La Vie en face. Vanna, une histoire cambodgienne. Arte
20.45 Les Empereurs romains. [2/6]. Auguste. Histoire
21.15 Les Dernières Jungles d'Afrique. Odyssée
21.25 Histoire de l'aviation. [5/7]. D'une guerre à l'autre. Planète
21.45 Corpus Christi. [6/12]. Roi des Juifs. Histoire
22.10 Le Royaume de l'Atlantique. [1/3]. Archipels. Odyssée
22.35 Histoires d'opéras. [3/4]. Placido Domingo. Planète
23.00 Méditerranée. [9/12]. Histoire
23.05 Pataparu. Odyssée
23.35 Black Panthers. Planète
0.40 Voitures de légende. La Triumph. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

19.00 Football. Coupe de l'UEFA. 8e de finale. Match retour en multiplex. 19.00 FC Bruges - Lyon. 19.30 Bordeaux - G. Zurich. 21.00 Marseille - Monaco. Canal +
20.00 Football. Coupe de l'UEFA. 8e de finale. Match retour. AB Sport
21.15 Football. Coupe de l'UEFA. 8e de finale. Match retour. A. Madrid - Real Sociedad. Eurosport

MUSIQUE

19.30 Les 60 ans de l'Orchestre philharmonique d'Israël. Mezzo
19.30 Encore. 30e Concours international de piano Van Cliburn. Muzzik
21.00 Concert pour Sarajevo. Par l'Orchestre philharmonique, les Chœurs de la Scala de Milan et l'Orchestre symphonique de Sarajevo, dir. Riccardo Muti. Muzzik
21.40 Concerto pour orchestre, de Bartok. Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. sir Georg Solti. Mezzo
22.20 Ouverture des Maîtres Chanteurs, de Wagner. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Claudio Abbado. Mezzo

THÉÂTRE

21.45 Les Semblables, interludes moraux. Botho Strauss. Mise en scène de Peter Stein. Arte

TÉLÉFILMS

21.25 Les Faux Frères. Miguel Courtois. RTBF 1
22.15 Les Orphelins de Duplessis. Johanne Prégent [1 et 2/2]. Festival
22.35 Complicité diabolique. Harvey Frost. M 6

SÉRIES

20.55 La Vie à cinq. Le cœur partagé. Téva
21.30 Maximum Bob. Episode pilote. Canal Jimmy
21.45 Ally McBeal. One Hundred Tears Away (v.o.). The Promise (v.o.). Téva
23.00 Star Trek, la nouvelle génération. A Quiel (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Star Trek, Deep Space Nine. Dax (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.45 Arte
La Vie en face

Vanna, d'Eric Van der Borght, est l'histoire d'une adorable petite Cambodgienne qui, un jour où elle accompagnait son père au champ, a marché sur une mine. Handicapée à vie, comme 30 000 Cambodgiens, elle déserte pendant un an les bancs de l'école pour réapprendre à marcher. Son charme et sa volonté de vivre comme les autres enfants font de ce film, coproduit par Handicap international (colauréat du prix Nobel de la paix 1997), un magnifique plaidoyer contre les mines. Le premier anniversaire du traité d'Ottawa, ratifié par seulement un tiers des 135 pays signataires et rejeté par les Etats-Unis, la Turquie et Cuba, est l'occasion de rappeler que les mines continuent de faire une victime toutes les vingt minutes. – *F. H.*

● 1.15 Ciné Classics
Marx Brothers, côté cour, côté jardin

Dans le cadre du cycle consacré aux Marx Brothers, Ciné Classics diffuse en deux parties ce film dont le titre original, *The Unknown Marx Brothers*, semble plus approprié puisqu'il révèle des activités marxistes peu connues du public européen : leurs débuts au music-hall dans les années 1900 à l'initiative de Minnie, leur mère et pygmalion, leurs succès théâtraux à Broadway, puis, après leur fulgurante carrière cinématographique, leur passage à la radio et à la télévision au début des années 50 où Groucho fit un triomphe avec son émission *You Bet Your Life*. Les témoignages souvent émouvants des enfants de Groucho, Chico et Harpo dévoilent, par ailleurs, des aspects attachants du trio infernal. – *J.-J. S.*

★ **Rediffusions : [1/2] jeudi 12, 17.55 ; vendredi 11, 13.25 ; samedi 12, 22.00 ; dimanche 13, 16.35.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.55 ▶ Une époque formidable ■ ■ Film. Gérard Jugnot.
22.45 High Secret City. Vendetta.
23.30 Chicago Hope. Partir, revenir.
0.25 Le docteur mène l'enquête. Egarements.
1.15 TF 1 nuit, Météo.
1.30 Reportages. Sur la piste de l'ecstasy.

FRANCE 2

19.20 Qui est qui ?
19.50 et 0.05 L'Euro.
19.55 Au nom du sport.
19.56 Météo, Journal, Météo.
20.55 La Rumba ■ Film. Roger Hanin.
22.35 Bouche à oreille.
22.40 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 28 : Ordre public.
22.45 La Vie à l'endroit. Les châtelains des grands crus.
0.10 Journal, Météo.
0.30 Le Cercle. L'art français.
1.40 Mezzo l'info.
1.55 Des parents différents.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.53 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport.
20.50 Détournements de fond.
22.55 Météo, Soir 3.
23.25 Comment ça va ? Du bon côté de la ménopause. Le dos. Vertige.
0.20 Magazine olympique.
0.50 Strip-tease.
1.45 Saga-Cités. Massilia en Provence.

CANAL +

18.30 Football. Jour d'Europe. 19.00 FC Burges - Lyon. 19.30 Bordeaux - G. Zurich. 21.00 Marseille - Monaco.
0.00 Carambolages ■ Film. Marcel Bluwal.
1.30 Les Enfants boxeurs.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Le Général de la rage.
20.45 La Vie en face. Vanna, une histoire cambodgienne.
21.45 Comedia. *Les Semblables, interludes moraux.* Pièce de Botho Strauss, en allemand sous-titré en français.
0.50 L'Ultime Rempart.
1.45 Le Petit Dieter a la tête dans les nuages.

M 6

19.00 FX, effets spéciaux, la série.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 E = M6 découverte.
20.50 E = M6 spécial. Savez-vous ce que vous mangez ?
22.35 Complicité diabolique. Téléfilm. Harvey Frost.
0.30 Zone interdite.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. [2/5].
20.30 Agora. Spécial Objets d'Histoire.
21.00 Poésie studio. Jean Grosjean.
22.10 Mauvais genres. Avec Bertrand Blier (*Existe en blanc*).
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

19.40 Hommage à Gérard Grisey. Œuvres de Stockhausen, Messiaen, Scelsi, Grisey.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Crumb, Wang, Trénet.
23.07 Le Dialogue des muses. Invité : Dominique Serve.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *West Side Story*, de Bernstein, par l'Orchestre philharmonique de New York, dir. Bernstein. 20.40 Le Violoniste Nathan Milstein. Œuvres de Bach, Tchaïkovski, Prokofiev, Mozart, Goldmark, Blech, Paganini.
22.46 Caractere... (suite). Œuvres de Geminiani, C.P.E. Bach, Vivaldi, Haendel, Couperin.

MERCREDI 9 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

14.35 **Retour à la vie** ■ ■ A. Cayatte, G. Lampin, H.-G. Clouzot et Jean Dréville (Fr., 1949, N., 120 min). Ciné Classics
15.25 **Mission impossible** ■ ■ Brian De Palma (Etats-Unis, 1996, 110 min). Cinéstar 1
15.50 **Adhémar ou le jouet de la fatalité** ■ ■ Sacha Guitry (France, 1951, N., 100 min). Festival
19.15 **L'Enigme du Chicago Express** ■ ■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1952, N., 75 min). Ciné Classics
19.30 **Salomé** ■ ■ William Dieterle (Etats-Unis, 1953, 105 min). Cinétoile
20.35 **Au-delà des lois** ■ ■ John Schlesinger (Etats-Unis, 1995, 105 min). Cinéstar 1
22.05 **Le Troisième Homme** ■ ■ ■ Carol Reed (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 110 min). Ciné Classics
22.45 **L'Homme de la rue** ■ ■ ■ Frank Capra (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 130 min). Cinétoile
22.50 **La Leçon de piano** ■ ■ ■ Jane Campion (France - Australie, 1992, 120 min). Cinéstar 2

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

14.30 Les Dossiers de l'Histoire. Les camps de concentration nazis [1/2]. Histoire
15.10 En juin, ça sera bien. La Cinquième
16.00 Saga-Cités. Hip-Hop Europe. Body Art.Cartel. Jamal et Rachid. Bashir Ahmed. France 3
16.15 C+ Cléo. Canal +
17.00 Les Lumières du music-hall. Colette Renard. Bobby Lapointe. Paris Première
18.00 Stars en stock. Grace Kelly. Tony Curtis. Paris Première
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Thierry Lhermitte, Nashville Pussy, Bruce Springsteen. Canal +
20.00 Savoir plus santé. Les minibébés. TV 5
20.00 20h Paris Première. Jeanne Moreau. Paris Première
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Europe, notre histoire [2/3] : 1955-1968, non, non et non ! Arte
20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Les camps de concentration nazis [2/2]. Histoire
20.50 Des racines et des ailes. Les clés du Mont. Bienvenue au Québec. France 3
21.00 Faits divers. L'affaire Festina. TV 5
21.00 Paris modes. Chanel. Paris Première
22.45 Ça se discute. Faut-il avoir peur de nos enfants ? France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Le musée d'Art et d'Histoire du judaïsme ouvre ses portes à Paris. Invités : Maurice Sartre, Pierre Birnbaum, Pierre Vidal-Naquet, Jean Latoum, Annette Wieviorka. Histoire
23.45 ▶ Un siècle d'écrivains. Rafael Alberti. France 3
0.30 Comment ça va ? Du bon côté de la ménopause. Le dos. Vertige. France 3

DOCUMENTAIRES

17.55 Mémoires d'ex. [2/3]. Suicide au comité central : 1934-1954. Odyssée
18.10 Léonard évincé. Planète
18.30 Caméléons, les maîtres d'illusion. La Cinquième
18.30 Méditerranée. [9/12]. Un seul Dieu. Histoire
18.35 La Vie de Fjordland. Planète
19.00 Descentes aux enfers. Sur les traces de Livingstone. Arte
19.00 Les Métiers : Languedoc-Roussillon. Le céramiste et le graveur de médailles. Odyssée
19.30 Vélo Love. Planète
19.30 Conférences de presse. 31 janvier 1964 [1/3]. Histoire
20.00 Le Fleuve Jaune. Le delta du fleuve Jaune. Odyssée
20.15 Reportage. Parents de délinquants. Arte
20.35 Les Derniers Maharajahs. [1/2]. La terre des rois. Planète
20.45 Autour du monde. Le Fado, ombre et lumière. Colombie, un pays tropical. Mezzo
20.50 Himalaya. [2/4]. Les Tharus. Odyssée
20.55 Génération Caddie. Téva
21.45 Au nom de 30 000 fils. Histoire
21.45 Plans de vol. Les nouveaux pionniers. Odyssée
21.50 Musica. Evgeny Kissin, le don de la musique. La Musique sacrée en Ethiopie. Arte
22.05 African Poets. Planète
22.15 Arctique. [9/13]. Le chant du beluga. Odyssée
22.35 Le Monde magique de Tasha Tudor. Planète
22.45 La Firme. [2/2]. Les richesses royales. Odyssée
23.00 L'Ame des violons. Muzzik
23.25 Histoire de l'aviation. [5/7]. D'une guerre à l'autre. Planète
23.45 Profil. Vladimir Nabokov. Arte
0.05 Idéal Palace. Le Grand Hôtel de Stockholm. TF 1
0.35 Histoires d'opéras. [3/4]. Placido Domingo. Planète

SPORTS EN DIRECT

15.00 et 20.00 Snooker. Masters d'Allemagne. Alan McManus - Steve Davis. John Parrott - Jimmy White. Eurosport
20.35 Football. Ligue des champions. R.C. Lens - Dynamo Kiev. TF 1

MUSIQUE

18.00 Taj Mahal & The Phantom Blues Band. Jazz à Vienne 98. Muzzik
19.25 Concerto pour orchestre, de Bartok. Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. sir Georg Solti. Mezzo
19.25 Récital Andreï Gavrilov. Lugano 1986. Muzzik
20.05 Ouverture des Maîtres Chanteurs, de Richard Wagner. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Claudio Abbado. Mezzo
22.00 Rokiah Traoré. Angoulême 97. Muzzik
22.55 Madonna. Sydney 1993. Paris Première
23.55 Richard Stoltzman joue Takemitsu, Mozart et Brahms. Par l'Orchestre symphonique de Vienne. Muzzik

TÉLÉFILMS

18.30 L'Ennemi insoupçonnable. John Gray. Téva
20.10 La Femme d'un seul homme. Robin Renucci. TSR
20.40 Seul contre la pègre. Mimi Leder. 13ème Rue
20.50 Le Tuteur. Fabien Onteniente. M 6
20.55 Venise est une femme. Jean-Pierre Vergne. France 2
22.15 Les Démoniaques. Pierre Koralnik. Festival

COURTS MÉTRAGES

0.10 Maral Tanié. Mahamat Saleh Haroun. TV 5
0.45 La Lucarne. Africa Dreaming [2/2]. *Sabriya, le carré de l'échiquier.* Abderrahmane Sissako ; *Le Regard des étoiles*. Joao Ribeiro ; *Ainsi soit-il.* Joseph Gaye Ramaka. Arte

SÉRIES

19.20 Equalizer. Le point du passé. 13ème Rue
20.00 Batman. Chapeau Batman. Canal Jimmy
20.00 Quoi de neuf docteur ? TMC
20.10 Happy Days. Un imprésario peu scrupuleux. Série Club
20.13 Alfred Hitchcock présente. La guérison. 13ème Rue
20.30 Le Tueur de l'ombre. Rachel Hardcastle. Festival
20.30 Star Trek, la nouvelle génération. A Quiel. Canal Jimmy
20.40 Homicide. Le monde à l'envers. Série Club
20.55 Blanche. [5 et 6/11]. TMC
21.30 Two. Marche ou crève. Série Club
21.50 Presque parfaite. Le premier qui craquera (v.o.). Canal Jimmy
22.13 New York Undercover. Mauvais sang. Il n'y a pas de fumée sans feu. 13ème Rue
22.15 ▶ Oz. Routine carcérale (v.o.). Série Club
22.25 Friends. Celui qui est mort dans l'appartement du dessous (v.o.). Celui qui avait viré de bord (v.o.). Canal Jimmy
22.30 Ally McBeal. La trahison. M 6
0.00 Le Retour de Sherlock Holmes. Le rituel Musgrave. Disney Channel
0.40 Médecins de nuit. Tout a une fin. Série Club

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.35 Planète
Les Derniers Maharadjahs

La reconversion des princes

SELON la légende, les maharadjahs descendent pour certains du dieu Soleil, pour d'autres de la déesse Lune. Pendant des siècles, en Inde, ils ont régné en princes, maîtres de leurs territoires. Depuis 1947, date de l'Indépendance, ils n'ont plus de pouvoir. Le peuple continue néanmoins de les vénérer comme des dieux vivants. Quand le maharadjah va au temple, on se bouscule pour lui baiser les pieds.

Patty Villiers, réalisatrice de ce film en deux parties coproduit par la chaîne Planète et Gang films, est allée à la rencontre de quelques-uns de ces ex-princes en turban. Pour le premier volet, intitulé *La Terre des rois*, elle a interrogé les maharadjahs de Jaipur, de Jodhpur, de Jaisalmer et d'Udaipur, ainsi que leurs proches. Ils n'ont plus de palais – la plupart de ces splendides demeures ont été transformées en hôtels ou en musée –, plus de terres, plus de privilèges, mais se démènent pour entretenir le souvenir et perpétuer la tradition. *« Je ressens mon rôle comme étroitement lié au passé et à l'Histoire. Je suis un peu l'administrateur de cet héritage »*, explique Gaj Singh, maharadjah de Jodhpur. Responsable du tourisme de sa région, il occupe son temps à contrôler la restauration des temples, préside diverses institutions pour la défense des droit des femmes ou la protection de l'environnement. Brijraj Singh, âgé d'à peine trente ans, partage, lui, son temps entre New Dehli où il retrouve sa femme et son fils, et son palais de Jaisalmer où il accorde des audiences. De tous les villages, des émissaires viennent le voir pour lui transmettre les demandes des familles : ici on réclame l'ouverture d'une école, là on se plaint du manque d'eau. *« J'essaierai d'arranger les choses »*, répond le jeune homme, la main sur son téléphone portable.

Illustré d'images splendides, ce film nous promène dans un pays entre modernité et traditions. La semaine prochaine, *Vers un monde nouveau* s'intéressera à cinq autres maharadjahs reconvertis dans la politique ou les affaires.

Sylvie Kerviel

★ **Autres diffusions : jeudi 10 à 21 h 40 ; vendredi 11 à 7 h 45 ; samedi 12 à 9 h 30 ; dimanche 13 à 0 h 00.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 TF ! jeunesse.
17.30 Les Vacances de l'amour.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.35 Football. Ligue des champions : RC Lens - Dynamo Kiev. 22.40 Les autres rencontres.
0.05 Idéal Palace. Le Grand Hôtel de Stockholm.
1.00 Minuit sport.
1.25 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.55 Derrick.
14.55 Soko.
15.50 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Un livre, des livres.
18.50 Friends.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
19.56 Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Venise est une femme. Téléfilm. Jean-Pierre Vergne.
22.40 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 29 : limitation des droits.
22.45 Ça se discute. Faut-il avoir peur de nos enfants ?
0.35 Journal, Météo.
1.00 Le Cercle. Cinéma.

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.25 Les Craquantes.
14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Saga-Cités.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Kourou [1/2].
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport.
20.50 Des racines et des ailes. Les clés du Mont-Saint-Michel. Bienvenue au Québec.
22.40 Météo, Soir 3.
23.15 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
23.45 ▶ Un siècle d'écrivains. Rafael Alberti.
0.30 Comment ça va ?

CANAL +

13.35 Science-fiction, le futur au présent. [2/4].
14.30 H.
14.50 Blague à part.
15.25 Décode pas Bunny.
15.55 La Légende de Calamity Jane.
16.15 C+ Cléo.
18.20 Jean-Luc et Faipassa. L'autoroute.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Vive la république ! Film. Eric Rochant.
22.30 Larry Flynt ■ Film. Milos Forman (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.10 Toque à la loupe.
13.25 Le Journal de la santé.
13.40 Nunavik.
14.40 Modes de vie, modes d'emploi.
15.10 En juin, ça sera bien.
16.55 Cellulo.
17.25 100 % question.
17.55 Les Yeux de la découverte.
18.20 Météo.
18.30 Le Monde des animaux. Caméléons, les maîtres d'illusion.
19.00 Connaissance. Descentes aux enfers.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Parents de délinquants.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Europe, notre histoire [2/3] : 1955-1968, non, non et non !
21.45 Les Cent Photos du siècle. *Confession à Gandhi*, Alain Keler, 1980.
21.50 Musica. Evgeny Kissin, le don de la musique. 22.50 Musique sacrée en Ethiopie.
23.45 Profil. C'est Lolita qui est célèbre, pas moi : Vladimir Nabokov.
0.45 La Lucarne. Africa Dreaming.

M 6

13.30 M 6 Kid. Le cyclisme.
17.00 Des clips et des bulles.
17.30 Fan de.
18.00 Les Aventures de Sinbad.
19.00 FX, effets spéciaux.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info. Une journée avec...
20.50 Le Tuteur. Téléfilm. Fabien Onteniente.
22.30 Ally McBeal.
23.25 Dharma & Greg.
23.50 Susan !
0.20 Les Aventuriers de l'extrême. Patrick Gayardon.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.02 Les Chemins de la musique. Le faire et l'entendre. [3/5].
20.30 Agora. Spécial Objets d'Histoire.
21.00 Philambule. Autour de Kierkegaard.
22.10 Fiction. *Le Vrai du faux, et autres textes*, de Serge Martel.
23.00 Nuits magnétiques. Allo, vous avez demandé la justice ? [3/5]. Une figure balzacienne : le juge d'instruction.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

19.00 Petit lexique de la musique baroque. Fac-similé.
19.40 Prélude.
20.00 Cycle Janacek. Par le Chœur de Radio-France, dir. Lubomir Matl : œuvres de Janacek.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Jacques Leguerney, compositeur.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Triple concerto BWV 1044, de Bach, par le Concerto italiano, dir. Alessandrini. 20.40 Mahler à l'Opéra de Budapest.
22.45 Les Soirées... (suite). La Walkyrie (3e acte), de Wagner, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Solti. Flagstad (Brünnhilde), Edelmann (Wotan), Schech (Sieglinde), Hoffman (Waltraute), Benze (Schwertleite), Watson (Helmwige).

Le Monde
MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1998

Le Chef *par Pierre Georges*

POUR AVOIR FAIT, hier, par erreur, de Bruno Mégret un énarque, on s'attend à ce que l'Association des anciens élèves de l'ENA proteste à juste titre. De fait, si énarques il y a au Front national, ce serait plutôt du côté des lieutenants du maire de Vitrolles qu'il faut les chercher, Jean-Yves Le Gallou et Yvan Blot.

Bruno Mégret, lui, est polytechnicien. Le rectificatif s'imposait donc. Par souci de vérité évidemment. Et aussi pour rappeler qu'on aurait tort de tenir le clan Mégret pour une aimable amicale de militants simplement impatients de faire de leur leader le chef à la place du chef, le calife à la place du calife.

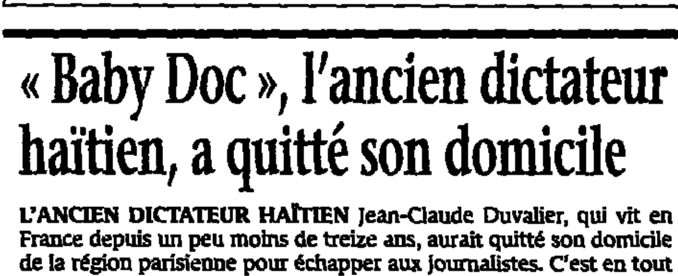
Ces gens-là ont des idées, une stratégie, et le goût du pouvoir. Ils sont populistes, se griment populaire, comme le loup déguisé en grand-mère. Ils dénoncent la technocratie, l'énarchie, la médiacratie, l'oligarchie, l'établissement, et d'une manière générale, tout ce qui se finit en *« crate »*, en ennemis intérieurs de leur propre filière.

Ils feignent d'être ce qu'ils ne sont pas, au motif d'atteindre ce à quoi ils aspirent de toutes les fibres de leur formation : le pouvoir. Si l'on devait faire la moindre différence entre les uns et les autres, lepénistes et mégretistes, ce ne serait donc point au chapitre des idées, aussi détestables dans les deux cas, mais des strates. Tout se passe comme si la bataille sanglante entre les deux clans, les deux factions, opposait les Antiques aux Modernes. Comme si s'affrontaient la vieille extrême droite à visage tonitruant à une nouvelle extrême droite au masque policé, les « infréquentables » avérés aux « fréquentables » présumés, autrement dangereux car grimés, eux. Pour qui aurait le moindre doute à cet égard, il suffit de lire les écrits et les discours passés d'un certain nombre de lieutenants mégrétistes, théoriciens du révisionnisme et de l'ultra-droite.

Le « Vieux Front » contre le « Front 2000 » donc. Et une expression, comme toujours dans ces cas-là, qui fait florès : la « démégretisation ». Depuis son hôtel particulier de Montretout, son donjon en somme, entouré de sa vieille garde, et ce n'est point là une question d'âge, le vieux sapajou menacé, le despote vociférant tente de « démégretiser » à tout-va. Il fait des listes. Il veut des noms. Il veut des têtes. Il exclut à tout propos. Il excommunie sous tout prétexte. Il fait le ménage ou tente de le faire en son palais assiégé. Il éradique pour ne point être déposé lui-même par la subversion, et peut-être dans son esprit, la perversion intellectuelle.

Jean-Marie Le Pen a fait le Front national. Et il est prêt à le défaire tout aussi bien, au motif de le sauver. Ce parti, c'est sa chose, son bien, son empire, sa propriété exclusive, patrimoniale, son bien de famille et au fond sa seule raison d'exister puisqu'il en est le Chef. Il est le Chef, et le Chef c'est tout, sous peine de n'être plus rien, dans un parti d'extrême droite.

Jean-Marie Le Pen a fait Bruno Mégret. Et il est décidé à le défaire tout aussi bien, dans sa propre mythologie du chef, dans sa propre épopée aujourd'hui peuplée de saxons ou de sarrazins mégrétistes. Gagnera-t-il, perdra-t-il ? Il se battra, en tout cas, à mort, dans la conviction absolutiste où il se trouve que le Front, c'est lui. Et que lui, c'est le Front. S'il doit tomber, alors, que crève aussi la bête !



« Baby Doc », l'ancien dictateur haïtien, a quitté son domicile

L'ANCIEN DICTATEUR HAÏTIEN Jean-Claude Duvalier, qui vit en France depuis un peu moins de treize ans, aurait quitté son domicile de la région parisienne pour échapper aux journalistes. C'est en tout cas l'explication donnée au *Monde* par son avocat, Me Sauveur Vaisse, alors que des exilés haïtiens réclament la comparution de « Baby Doc » devant la justice, à l'instar du général Pinochet. Interrogé, mardi matin 8 décembre, sur la situation de son client, qui est libre de ses mouvements, Me Vaisse a déclaré : *« Je l'ai eu au téléphone hier, il souhaitait annuler un rendez-vous. Effectivement, j'ai bien l'impression qu'il a quitté son domicile et qu'il n'est pas localisable. Je pense malgré tout qu'il se trouve toujours sur le territoire français. »*

Découverte de nouvelles fissures à la centrale nucléaire de Civaux

UNE NOUVELLE FISSURE de dix-huit centimètres de long ainsi que plusieurs microfissures ont été découvertes durant le week-end sur le circuit de refroidissement à l'arrêt (RRA) du réacteur no 1 de la centrale de Civaux (Vienne). L'installation n'étant pas en fonctionnement depuis de longs mois, ce nouvel incident n'a eu aucune conséquence. Il n'en reste pas moins que c'est le deuxième enregistré en huit mois sur cette tranche toute neuve couplée au réseau le 24 décembre 1997. Cette affaire est d'autant plus gênante pour EDF que les deux réacteurs de Civaux appartiennent à celle nouvelle génération de réacteurs qui comporte aussi les deux réacteurs de Chooz dans les Ardennes. Or, il se trouve que l'on a aussi découvert des traces de « faïençage thermique » et des microfissures sur les RRA de la centrale ardennaise. Après le nouvel incident de Civaux, le chargement en combustible de Chooz B1 qui était en cours a été aussitôt arrêté.

Livry-Gargan : la maison de retraite n'était pas aux normes de sécurité

DANS SON ÉDITION du mardi 8 décembre, *Le Parisien* révèle que la commission communale de sécurité et d'accessibilité de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis) avait donné un avis défavorable à la poursuite de l'activité de la maison de retraite de la ville où huit personnes ont trouvé la mort dans un incendie, dans la nuit du dimanche 6 au lundi 7 décembre. Dans un procès-verbal rédigée à la suite d'une visite effectuée le 1er décembre, la commission constatait que certaines des prescriptions recommandées lors d'une précédente visite, le 7 novembre 1995, n'avaient pas été respectées. Aucun des deux bâtiments composant l'établissement Emile-Gérard, construits en 1965 et 1975, ne respectait les normes de sécurité. La commission dénonçait le *« dysfonctionnement du processus d'alerte en cas de sinistre »*, *« la présence de mobilier devant les sorties »*, *« l'absence d'entretien et de contrôle »* des *« vannes de police des chaufferies »*. Enfin, elle notait que le *« répétiteur d'alarme du bâtiment »* incendié était *« hors de service depuis un mois »*. L'origine de l'incendie a été attribuée par le directeur de l'établissement au court-circuit d'un lit électrique médicalisé.

Les organisations de chômeurs multiplient les opérations coup de poing à Marseille

Le préfet promet d'apporter une « réponse concrète » avant Noël

MARSEILLE
de notre correspondant régional

L'action des organisations de chômeurs a pris, à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône, un tour nouveau. Alors que le 3 décembre, 10 000 manifestants étaient dans la rue, ce sont, lundi 7 décembre, des opérations coup de poing qui ont été organisées, mobilisant plusieurs centaines de personnes, tandis que seulement deux cents ont manifesté en fin d'après-midi devant la préfecture.

Le matin, les comités de chômeurs CGT et les militants d'AC ! (Agir contre le chômage) s'étaient réunis devant les antennes Assedic que la direction, avertie, avait fermées, pour remettre des demandes d'aide, dite « primes de Noël », et chiffrées à 3 000 francs. En plusieurs endroits, les portes ont été forcées et des échauffourées avec les forces de police ont provoqué quelques blessés légers – dont Joël Dutto, président du groupe communiste du conseil général – et cinq interpellations.

Dans l'après-midi, les militants d'AC ! qui, à eux seuls, ont reçu 7 000 demandes d'aide, occupaient pacifiquement le siège du PS. Une délégation s'est alors rendue à la CASU (Commission d'aide sociale d'urgence), convoquée par le préfet, à la demande du président du conseil général, Jean-Noël Guérini (PS). Du côté de la CGT, on adoptait une tactique plus dure. Trois délégués se rendaient dans le bureau du préfet, y faisaient une déclaration réclamant la libération des cinq interpellés et claquaient la porte. Le leader cégétiste Charles Hoareau, accompagné des militants les plus mobilisés, allait ensuite occuper le hall du palais de justice. Un nouveau manifestant était interpellé, tandis qu'on apprenait que ceux placés en garde à vue le matin étaient relâchés. Le groupe filait alors au siège du PS pour l'envahir sans ménagement.

La tension était à ce moment très violente, les cégétistes hurlant leur haine des socialistes – *« Vous êtes des chiens ! »* – et s'en prenant aussi avec virulence aux militants d'AC !. Après quelques jets de documents par la fenêtre, une délégation était reçue par François Bernardini, premier secrétaire fédéral, qui leur rappelait *« avoir pris ses responsabilités l'an dernier »* quand il était président du conseil général et qu'il avait fait débloquer 38 millions de francs. Il faisait savoir que sa fédération interviendrait auprès de Martine Aubry afin que *« soient apportées toutes les aides nécessaires »*. Charles Hoareau appelait ensuite ses amis à se retrouver dès le lendemain matin devant les antennes Assedic, sans dire s'il comptait participer aux nouvelles réunions de la CASU.

RENDEZ-VOUS JEUDI

A l'issue de celle de lundi, le président du conseil régional, Michel Vauzelle (PS), et le préfet de région, Jean-Paul Proust, ont tenu une conférence de presse pour annoncer que les services de l'Etat (ANPE, DASS, etc.) ainsi que la Caisse d'allocation familiale tiendraient une première réunion de travail mardi avec les organisations de chômeurs. Il s'agit, selon le préfet qui se refusait à avancer le moindre chiffre, *« d'apporter une réponse concrète avant Noël »*. *« Intelligemment et très vite »*, précisait même M. Proust, faisant allusion au fait que les aides avaient mis l'an dernier près de six mois à parvenir à certains bénéficiaires. Il s'est réjoui que cette première réunion de concertation se soit déjà tenue, alors que, l'an dernier, *« il avait fallu attendre janvier »*.

Au sortir de la réunion, les militants d'AC ! se disaient déçus qu'aucun chiffre n'ait été annoncé et déclaraient qu'ils refuseront de transmettre les demandes d'aide si elles doivent être soumises à des *« conditions infantilisantes : il faut les 3 000 francs dans la poche, pas dans la caisse de tel ou tel organisme »*. Mais ils se disaient *« indignés »* que l'Assedic, dont l'absence dans les débats agace manifestement le préfet et exaspère les chômeurs, ait refusé de participer à la CASU. Malgré les divergences manifestes entre les organisations de chômeurs, toutes appelaient à une nouvelle journée d'action jeudi, sans exclure des opérations ponctuelles d'ici là.

Michel Samson



Tirage du Monde daté mardi 8 décembre 1998 : 504 390 exemplaires. 1 - 3

